DANTÈS BELLEGARDE

Haïti

et

ses problèmes

BIBLIOTHÈQUE HAÏTIENNE
CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

Editions
Bernard Valiquette
Montréal

Printed in Canada.

Bellegarde, Dantès, 1877-1966.

Haïti et ses problèmes/ Dantès Bellegarde. Montréal, Éditions B. Valiquette [1941?]

297 p., 1 l. 20 cm.

Notes: "Composé en grande partie des articles ... publiés, au cours des années 1939 et 1940, dans ... la Phalange."—

Haïti.

HAÏTI ET SES PROBLÈMES

TOUS DROITS RÉSERVÉS

BIBLIOTHEQUE HAITIENNE CONGREGATION DU SAINT-ESPRIT

PRÉFACE

A Mgr Joseph Le Gouaze, Archevêque de Port-au-Prince, je dédie cet ouvrage, composé en grande partie des articles que j'ai publiés, au cours des années 1939 *et* 1940, *dans son journal* La Phalange.

Cet éminent prélat a compris la nécessité pressante pour l'Eglise de jouer un rôle plus actif dans la vie sociale du peuple haïtien et il a recouru aux deux moyens les plus efficaces en ce domaine : la prédication et la presse.

Dès 1898, *dans une petite revue littéraire,* La Ronde, *dont j'étais le secrétaire, j'émettais le vœu que le Clergé Catholique intensifiât sa campagne de moralisation parmi les classes populaires et qu'il menât franchement la lutte, auprès des classes cultivées, contre les doctrines d'anarchie matérialiste et de scepticisme philosophique, dont les semences commençaient à germer en terre haïtienne.*

Deux sortes de prédications me paraissaient nécessaires à l'Eglise d'Haïti, pour qu'elle pût travailler avec succès à cette œuvre de moralisation et d'éducation.

D'abord, une prédication morale très simple, qui, mise à la portée de tous, amènerait à la religion, avec la foule des âmes naïves, quelques-unes de ces personnes qu'une instruction mal assimilée a égarées et qui, tourmentées d'un perpétuel désir de sensations troublantes, gardent néanmoins dans le tréfonds de leur être un besoin imprécis d'adoration et de foi. Elle ferait sans aucun doute beaucoup de bien a.. peuple haïtien qui a « grand'faim de cette saine et forte nourriture ». Dans les campagnes, elle serait donnée en patois créole pour pénétrer plus profondément dans le cœur de nos masses rurales.

A côté de cette prédication sans fard, que sa bonhomie et sa franchise d'allure rendraient souvent éloquen-

te, il y en aurait une autre, d'inspiration plus haute, qui s'adresserait particulièrement à l'élite cultivée, c'est-à-dire aux classes dirigeantes du pays. Elle étudierait les vices essentiels de notre organisation sociale et indiquerait les moyens d'y porter remède.

Les questions sociales ont pris en notre temps une trop grande importance pour que l'Eglise s'abstienne de les discuter. Possédant toute la vérité, *elle peut rassembler les vérités particulières fournies par la science, les examiner à la lumière de la foi, en faire la synthèse victorieuse et montrer qu'elles ne sont point en désaccord avec le dogme. Elle ne doit pas rester impassible devant le succès croissant des doctrines matérialistes qui, en se propageant dans les sociétés contemporaines et dans la nôtre aussi, tendent à les transformer et à y tarir toutes les sources d'enthousiasme et de foi.*

Ce vœu que j'exprimais il y a environ quarante-deux ans est aujourd'hui à peu près exaucé.

Nous savons depuis longtemps que les curés de campagne, en particulier, n'ont jamais négligé cette prédication de morale pratique, adaptée aux besoins spirituels et matériels de la population paysanne. La plupart d'entre eux, Français de France, parlent de façon parfaite le patois, comme ce Père Valentin — « Haïtien intégral », selon J. B. Cinéas, — « qui se vantait d'avoir oublié le français et se jugeait capable d'écrire une grammaire créole ». Tel aussi ce Père Monteil, du Petit Séminaire Collège S. Martial, dont l'éloquence savoureuse lui a valu récemment un juste éloge de M. François Mathon, Commissaire du Gouvernement près la Cour de Cassation. Y a-t-il beaucoup de gens à savoir que l'ancien Archevêque de Port-au-Prince, Mgr Conan, possède à la perfection notre « parler » populaire ? Quand je l'entendis la première fois s'exprimer en créole, je n'en voulus point croire mes oreilles : j'avais simplement oublié que le jeune diacre Conan était arrivé chez nous de sa Bretagne natale à l'âge de vingt ans et qu'il était devenu l'un de ces vieux serviteurs d'Haïti qui n'ont plus d'autre rêve que de « mêler leurs os à la bonne terre haïtienne ».

C'est pour montrer nettement sa volonté d'engager l'Eglise d'Haïti dans une vigoureuse action catholique contre les doctrines de désordre, de destruction et de haine, que Mgr Le Gouaze invita le R. P. Ducatillon à prêcher le Carême en 1938. Qui peut avoir oublié la parole chaude, précise et entraînante du jeune Dominicain dont l'éloquence avait déjà fait retentir les voûtes de Notre-Dame de Paris ? Dans une série de conférences — que vinrent écouter des centaines de fidèles massés autour de la chaire de la Cathédrale de Port-au-Prince, et que suivirent avec un égal intérêt à la radio des milliers d'auditeurs — le savant prédicateur fit le procès du communisme, qu'il connaît à fond pour l'avoir étudié dans ses causes, ses origines et ses résultats. Il prit le monstre à bras-le-corps et le terrassa dans l'arène scientifique où le marxisme prétendait avoir établi ses plus solides fondations.

De la Chaire, le Chef de l'Eglise d'Haïti a transporté la lutte dans la presse, dont l'action est si considérable pour la propagation des bonnes ou des mauvaises idées. C'est à cette préoccupation qu'est due la création de La Phalange *qui, sans se soucier des personnes, mène contre les doctrines malfaisantes du racisme athée et du bolchevisme sanguinaire sa campagne ardente et vigoureuse.*

Il faut combattre par la parole et par la plume ces théories meurtrières. Mais nous ne devons pas perdre de vue que l'un des plus sûrs moyens d'en empêcher la diffusion est de détruire la misère et l'ignorance, où elles trouvent un terrain favorable à leur insidieuse propagande.

En élevant le niveau moral et religieux de nos populations urbaines et rurales, en leur inspirant le goût du bien-être et du confort, en leur apprenant à se procurer une alimentation saine et substantielle et à se construire des maisons hygiéniques, nous les mettrons à l'abri des maux qui les menacent dans leurs corps et dans leur âme.

C'est à cette défense nécessaire du corps *et de* l'âme *de la nation haïtienne que sont consacrées les études réunies dans ce volume. Mais il fallait se garder de considé-*

rer Haïti comme isolée dans le monde. Aussi ai-je tenu à marquer sa place dans la société internationale et le rôle qu'elle a joué et qu'elle peut jouer principalement dans l'Union Panaméricaine.

Dirai-je ma joie particulière de pouvoir unir dans ce livre le nom d'Haïti à celui du Canada ? Les liens qui se sont formés depuis quelque temps entre ces deux pays sont devenus si puissants et si doux que rien de ce qui peut affecter l'un ne peut laisser l'autre indifférent. Nous étions comme deux frères que les hasards de la vie avaient, pendant de longues années, tenus séparés. Nous nous sommes retrouvés. Et nous avons reconnu que nous sommes frères, parce que sur nos lèvres chante le même parler divin, et que dans nos cœurs palpite la même foi chrétienne.

Des gens qui se disent réalistes peuvent sourire, quand nous parlons ainsi de rapprochement des peuples par le sentiment religieux et la culture. Ils se disent réalistes, et ils ignorent ces puissantes réalités que sont les forces spirituelles. Ils se disent réalistes, et ils ne savent pas que toute vie individuelle, toute vie sociale, toute vie internationale, et même toute vie économique serait impossible si elle ne reposait sur ces principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de justice qui trouvent leur source dans l'âme humaine.

C'est autour de ces principes supérieurs de démocratie chrétienne que les peuples rassemblent aujourd'hui leurs cœurs pour sauver la civilisation en détresse.

D. B.

19 *mars* 1941.

Je tiens à exprimer ma très vive gratitude, pour l'intérêt et pour l'aide qu'ils ont bien voulu apporter à la publication de ce livre, aux professeurs Philip C. Jessup, de la section du droit international, et au docteur James T. Shotwell, de la section de l'Economique et de l'Histoire de la Dotation Carnegie pour la Paix internationale. L'univers connaît déjà les activités de cette illustre institution et c'est pour moi un très grand honneur de constater que ce modeste ouvrage a été jugé digne de quelque intérêt par les deux personnalités nommées plus haut.

NATION, RACE ET CULTURE

Ceux de l'élite haïtienne qui résistèrent à l'occupation américaine — un Georges Sylvain par exemple — avaient le sentiment très vif qu'ils ne défendaient pas seulement les droits politiques de la nation, mais encore sa culture contre l'invasion d'une force étrangère.

Y a-t-il donc une culture haïtienne ? Quelques-uns le nient. Ils sourient avec mépris lorsqu'on parle de préserver « l'âme nationale », dont cette culture serait l'expression. Ils ne se rendent pas compte que, ce faisant, ils nient la nationalité haïtienne elle-même. Car la nationalité, ainsi qu'on l'a dit avec raison, c'est « l'âme des groupements humains » : les Anglais l'appellent « the spirit of England », les Allemands « die deutsche Seele », les Américains « the soul of America ». Et Ernest Renan la définit « un état d'esprit collectif, résultant d'un long passé historique, de sacrifices et d'efforts accomplis en commun, d'une volonté et d'aspirations communes dans le présent ».

Il est difficile de donner une définition complète et satisfaisante de l'idée de nationalité, telle qu'elle est conçue aujourd'hui : le grand historien de la langue française, M. Ferdinand Brunot, a montré que le mot lui-même est d'usage relativement récent — du moins dans son acception moderne. Soumise à l'analyse, l'idée de nationalité révèle comme éléments principaux la communauté de race ou d'origine, l'identité de langage, l'unité de religion, la communauté d'histoire et de traditions.

Ces caractères sont plus ou moins prédominants suivant les groupes, et bien souvent on constate l'absence de plusieurs d'entre eux dans les *nations* — connues cependant pour leur forte cohésion unitaire ou leur esprit d'indépendance. Il n'y a pas au monde une nation

plus hétérogène au point de vue ethnique que la nation française et en même temps plus unifiée. Et la Suisse, avec ses trois langues officielles et ses populations helvétiques, romandes, germaniques et italiennes, a fait preuve — au cours de sa dramatique histoire — d'une volonté de vivre qui lui a permis de défendre victorieusement son autonomie contre les convoitises de ses puissantes voisines.

Si nous voulons tenter une définition de la nation haïtienne, nous dirons que c'est « un groupe ethnique d'origine africaine et française, de langue et de culture françaises, chrétien et en majorité catholique, formant un Etat républicain indépendant ». Nous trouvons ici réunis les éléments qui constituent l'idée de nationalité, avec leurs caractères propres à la nationalité haïtienne.

De tout cela est né le sentiment national, dont la base essentielle est *la volonté de durer*, c'est-à-dire de vivre en gardant sa personnalité. Cette volonté de durer s'est manifestée dans le cours de l'existence politique de la nation haïtienne par les réactions de son instinct de conservation contre les actes qui pouvaient mettre en péril son autonomie. Elle s'est exprimée, pendant l'Occupation américaine, par les armes et — j'ose le dire — avec encore plus de force et d'efficacité par la plume et la parole de ceux des Haïtiens que leur connaissance de l'histoire et de la psychologie du peuple haïtien avait rendus «plus attentifs aux problèmes de la nationalité et plus précis dans les analyses qu'ils en avaient faites ».

« La culture nationale — dit Arnold Toynbee — provient d'une volonté réfléchie de développer l'héritage ancestral et tout ce qui s'y rattache par le moyen d'un langage particulier. Il s'ensuit qu'une culture nationale, lorsqu'elle se manifeste ainsi, devient une force aussi vivante qu'une démocratie nationale, et qu'il serait aussi coupable de la combattre que de lutter contre Dieu même. Nulle autre culture n'a le droit de lui disputer l'existence. »

Or, la légitimité de cette culture nationale haïtienne

— qui s'exprime au moyen d'un *langage particulier*, le français — est mise aujourd'hui en question. Faut-il renoncer à *notre* culture française pour adopter, suivant nos américanistes, la « civilisation américaine », ou, selon nos racistes, les traditions africaines ?

Du 19 novembre 1930 au 11 février 1931, M. Gérard de Catalogne conduisit dans les colonnes du *Figaro* de Paris une enquête sur les Etats-Unis intitulée « Pour ou contre la civilisation américaine ». Il voulut bien me demander mon opinion. Voici ma réponse :

« Vous m'invitez à choisir — par conséquent à juger en donnant mes raisons — entre la civilisation américaine et la civilisation européenne. Cela suppose que ces deux expressions couvrent des réalités parfaitement connues. Est-ce le cas ? Si vous voulez discuter, commencez par définir vos termes : Le conseil est précieux, et il vient de haut, puisqu'il est de Platon. Il me faudrait donc définir en quelques phrases ce qu'ont tenté d'expliquer ces temps derniers, en de copieux et remarquables ouvrages, un Siegfried, un Tardieu, un Romier, un Cestre, un Duhamel, un Keyserling, un Firmin Roz, et tant d'autres ! Pour définir une chose, il faut la connaître à fond, de telle manière que la définition, suivant la vieille formule des logiciens, puisse s'appliquer à tout le défini et au seul défini.

« Dans la préface que M. Emile Boucher a écrite pour la « psychanalyse de l'Amérique », une phrase m'a frappé : « La connaissance vraie n'est point une suite de raisonnements, mais une prise de possession, une union, une conquête ». Vous me demandez donc, mon cher confrère, de « conquérir » l'Amérique quand mes adversaires se sont jusqu'ici contentés, après Colomb, de la « découvrir ». Est-ce une sorte de revanche que vous voulez ainsi offrir à mon petit pays occupé militairement depuis 1915 par les Américains ?... Les motifs de ressentiment personnel que je pourrais avoir à l'égard des Etats-Unis comme Haïtien et comme descendant de race africaine — voyez « Scènes de la vie future » de Duhamel — rendent plus vif mon souci d'être

juste et impartial envers un grand peuple qui « cherche encore sa personnalité », essayant de « créer dans le monde une conception nouvelle de la production et de la vie ».

« C'est ce peuple qu'il faudrait connaître — « connaître vraiment » comme dit M. Boucher — pour pouvoir définir et juger sa civilisation. Et c'est là le difficile. Comment faire entrer en une formule vraie pour chacun des 120 millions d'Américains, une matière aussi fluide que l'âme d'un peuple, insaisissable comme le mercure, complexe comme la vie, en voie de continuelle transmutation ? J'ai connu en Haïti ces « hommes durs et avides » dont parle Valéry, par lesquels malheureusement les peuples entrent d'abord en contact et qui sont « les moins faits pour rechercher les racines communes et découvrir avant toute chose la correspondance des sensibilités ». Mais je connais aussi des hommes et des femmes qui se sont faits, aux Etats-Unis, les plus ardents défenseurs de la petite république noire des Antilles. Et je ne peux oublier que le livre le plus sympathique, le plus tendre, le plus amoureux qui ait été écrit sur le peuple haïtien est signé d'une blanche américaine, Mme Blair Niles. Babbitt existe et aussi John Dewey.

« On est réduit, dans ces conditions, à ne considérer que des ensembles et à raisonner seulement sur des moyennes. Cela entendu, le jugement de M. André Siegfried — conclusion d'une enquête minutieuse sur les Etats-Unis — me paraît le plus exact dans l'état actuel de la société américaine : « On est en présence presque d'une « théocratie de rendement », qui vise finalement à produire *des choses plus que des hommes*. Ne semble-t-il pas que ce que nous appelons la « civilisation européenne » vise plus à créer *des hommes pour la jouissance des choses qu'à asservir les hommes à la puissance des choses ?* »

« La civilisation américaine conduit à la mécanisation de l'individu ou, pour emprunter à Sinclair Lewis ce mot barbare, à la «babbittisation ». Il s'agit de « nor-

maliser » les hommes comme on standardise les briques. La civilisation européenne considère l'individu comme le facteur du progrès social. C'est pourquoi elle cherche par la culture à créer la « personnalité ». Cette création de la personnalité implique avant tout la liberté ».

« Je crains bien que ces formules ne soient trop absolues, par conséquent quelque peu arbitraires et injustes. Je ne suis pas sûr, par exemple, que la définition que je viens de donner de la civilisation européenne s'applique à l'Europe en tous lieux et en tout temps. Jules Romains met à ce sujet dans la bouche de son Jean Musse des propos fort alarmants. Je ne peux parler avec assurance que de la civilisation française, parce que c'est celle que je connais et à laquelle les Haïtiens entendent rester fidèles.

« Notre pays est trop petit et sa population trop peu nombreuse pour que nous puissions créer une civilisation originale, c'est-à-dire purement haïtienne. Quand nous disons qu'Haïti est une « province intellectuelle de la France », cela ne comporte pour nous aucune diminution de notre personnalité nationale, puisque langue et culture nous sont communes avec la France. Deux peuples qui emploient les mêmes mots pour exprimer les mêmes joies et les mêmes souffrances, qui traduisent par les mêmes vocables leurs efforts pour la conquête du bonheur et de la connaissance, ne peuvent être étrangers l'un à l'autre : leurs âmes communiquent par des canaux invisibles qui charrient de l'une à l'autre sentiments et pensées, et il est tout naturel que peu à peu le même idéal de vie et de beauté s'impose à leur esprit. Les conditions physiques de l'habitat humain— de même que le régime alimentaire imposé à l'homme par le climat et les ressources naturelles qu'il trouve à sa portée ou qu'il transforme par son travail — ont incontestablement une grande part dans la formation et la différenciation des types sociaux. Mais on ne peut douter de l'influence tout aussi capitale de l'atmosphère morale où vivent et respirent les âmes. Les Haïtiens, par leur commerce constant avec les livres où les Fran-

çais ont déposé les trésors de leur intelligence et de leur sensibilité, vivent et évoluent dans l'atmosphère créée par les idées, les traditions, les croyances françaises. Comment n'en seraient-ils pas profondément imprégnés ? Et comment s'étonner qu'ils aient la même conception que les Français du droit, de la justice, des principes supérieurs de vie morale qui font la noblesse et la dignité de la nature humaine ?

« Nous appartenons à l'Afrique par le *sang ;* à la France *par l'esprit* et aussi — dans une notable proportion — *par le sang.* C'est cette alliance qui fait notre personnalité nationale. Renoncer à cet « esprit », ce serait nous amputer de la moitié de nous-mêmes.

« Notre choix est fait : c'est dans les voies de la *civilisation française* — conçue dans sa pureté première — que nous voulons marcher. Certes, nous ne méconnaissons point la valeur de cette civilisation matérielle que la science et le machinisme ont édifiée pour le confort et le bien-être des peuples. Mais nous savons aussi — comme le constate M. Bergson — que toutes ces inventions merveilleuses de l'intelligence humaine, tous ces perfectionnements de l'outillage social qui font la vie plus agréable aux hommes et accroissent la puissance des nations, conduiraient aux « plus redoutables antagonismes et aux pires catastrophes s'il ne se s'accomplissait pas également dans l'humanité un progrès spirituel correspondant, un effort plus grand vers la fraternité et le rapprochement des âmes. »

Telle fut ma réponse. Elle était conforme à ma connaissance personnelle des Etats-Unis et aux conclusions des observateurs impartiaux de la vie américaine.

Dans la *Nouvelle Revue Française* de septembre 1931, M. Louis Le Sidaner eut la bienveillance de juger ma réponse à l'enquête du *Figaro* « particulièrement remarquable » à côté de celles de Siegfried, de Keyserling, de l'Abbé Dimnet et d'André Rousseaux. Dans le catalogue de la « New York Library », elle fut rangée parmi les opinions du livre de M. de Catalogne favorables aux Etats-Unis, comme venant de quelqu'un qui connaît

personnellement la vie américaine. En Haïti, elle provoqua des critiques. Quelques Haïtiens, partisans d'une Haïti fermée ou autarcique, trouvèrent peu glorieux que j'aie *constaté* qu'Haïti est une province intellectuelle de la France, de même qu'il leur paraît humiliant que l'Eglise catholique d'Haïti soit une province ecclésiastique de Rome. Ils ne veulent point entendre parler de culture française ou même de culture latine. Ce qui est bon pour la Belgique wallonne, pour la Suisse romande ou pour le Canada français ne vaut rien pour Haïti. Pourquoi ? Parce que le peuple haïtien est d'origine nègre. Il devrait donc se proposer comme idéal de former, au centre des Amériques, un îlot dahoméen, avec une culture bantoue et une religion congolaise ou arada, pour l'amusement des touristes yankees et la grande joie des Seabrook et des Loederer en quête de sujets sensationnels. Les esthètes qui disent cela ne se proclament pas moins baudelairiens, ou proustiens, futuristes ou surréalistes. Et, après avoir écrit leurs fantaisies à la mode du jour, ils se plongent avec délices dans les « Calligrammes » d'Apollinaire ou « Le Laboratoire Central » de Max Jacob. Il n'y a cependant rien de spécifiquement nègre chez le juif Max Jacob devenu poète catholique, ou chez le Polonais Wilhelm Apollinaris Kostrowitzky, dit Guillaume Apollinaire, apôtre du « modernisme poétique ».

Il n'y aurait pas lieu d'insister sur de telles exagérations si elles ne révélaient une confusion assez générale en Haïti entre les notions de race et de culture, de nation et de civilisation. La notion de race mérite particulièrement d'être définie d'une manière scientifique dans un pays où elle tient une si grande place dans toutes les discussions : politiques, littéraires, philosophiques, religieuses ou même mondaines.

« Il y a déjà longtemps — dit Marcelin Boule dans son grand ouvrage sur les « Hommes Fossiles »—qu'en France, de bons esprits, dans le camp des historiens comme dans celui des naturalistes, ont insisté sur ce que la confusion des mots race, peuple, nation, langue,

culture ou civilisation, présente d'extrêmement fâcheux. Pourtant, la distinction et l'emploi bien approprié de ces différentes expressions n'ont pas encore pénétré dans le public même éclairé. C'est véritablement à tort et à travers qu'aujourd'hui encore, les auteurs les plus éminents et les plus académiques, quand ils traitent des groupements humains, se servent du mot race dans un sens totalement faussé. Il faut bien se pénétrer que la race, représentant la continuité d'un type physique, représente un groupement essentiellement naturel, pouvant n'avoir et n'ayant généralement rien de commun avec le peuple, la nationalité, la langue, les mœurs, qui répondent à des groupements purement artificiels, nullement anthropologiques, et ne relevant que de *l'histoire* dont ils sont les produits. C'est ainsi qu'il n'y a pas une race bretonne, mais un peuple breton, une race française, mais une nation française, une race aryenne, mais des langues aryennes, une race latine, mais une civilisation latine. »

J'ajoute tout de suite qu'il n'y a pas une race haïtienne, mais une nation haïtienne. Que faut-il donc entendre exactement par race, nation et culture ?

LA RACE N'EXISTE PAS

Monsieur Abel Hermant écrivait récemment dans *Les Nouvelles Littéraires* : « Il y aurait moins de malentendus entre les citoyens d'un même pays et entre les nations si l'on prenait soin de fixer le sens des termes les plus usuels. »

Une fausse conception de l'idée de race a souvent dressé les Haïtiens les uns contre les autres, dans des querelles passionnées ou des luttes sanglantes. C'est elle qui a donné naissance à une idéologie qui menace de mettre le feu aux quatre coins du monde. Elle a créé le préjugé de couleur qui oppose les unes aux autres des fractions importantes de l'humanité.

La discussion que nous menons ici n'aurait pas grand intérêt à nos yeux si elle ne tendait à dissiper des malentendus qui ont fait dans le passé tant de mal à notre pays et dont la science actuelle permet de faire prompte justice.

Qu'est-ce que la race ? Si vous posez la question à la plupart de ceux qui en parlent le plus, ils ne sauront vous répondre. Et cela se comprend : *la race n'existe pas.* Cette proposition étonnante est le titre même d'une étude que M. Henri Neuville, sous-directeur du laboratoire d'anatomie comparée au Museum d'Histoire Naturelle de Paris, a publiée dans la *Revue de Paris* du 15 octobre 1937. C'est qu'en effet le mot *race* a un sens bien défini dans la langue scientifique, très différent de celui qu'on lui donne souvent dans le langage courant. On me permettra de citer ici M. Paul Lester, sous-directeur du Laboratoire d'Anthropologie du Museum d'Histoire Naturelle de Paris :

« Une espèce zoologique ou botanique déterminée est susceptible de présenter des variations qui peuvent acquérir dans certaines conditions et dans certains milieux

une grande fréquence. Les individus présentant ces variations deviennent des *variétés*, les croisements entre individus de la même variété peuvent rendre héréditaires les caractères qui lui sont propres, la variété devient alors une *race*. La race est donc *une variation de l'espèce plus ou moins fixée par l'hérédité* : c'est un fait strictement biologique. En ce qui concerne l'espèce humaine, la race doit être soigneusement distinguée des groupements géographiques (tribus, peuples, nations), des groupes linguistiques et des civilisations. De tous les groupements humains, la race est donc le seul qui réunisse des individus uniquement apparentés par les caractères physiques, c'est, comme dit Pittard, *un ensemble d'individus semblables issus de parents de même sang*. Cette définition comporte deux notions fondamentales : celle de ressemblance des sujets entre eux et celle de continuité d'un type physique dans le temps. La preuve de la continuité d'un type physique dans le temps est très difficile à administrer. Les types raciaux ont été depuis les origines modifiés par la double influence du *milieu* et des *croisements ;* ceux-ci se sont exercés avec une intensité inconnue dans les autres espèces animales depuis la plus haute antiquité, et ce brassage désordonné des types humains a entraîné depuis longtemps déjà la disparition des races pures, pour ne laisser que des *métis*. Dans ces conditions, les classifications raciales ne peuvent constituer que des essais. Elles permettent d'isoler un certain nombre de types humains, mais il faut bien noter que les divisions adoptées n'ont rien d'absolu, ni de définitif, et que l'on groupe sous la même étiquette raciale des éléments d'aspects souvent assez différents. »

A cette même conclusion se sont ralliés tous les savants-anthropologistes, ethnologues et ethnographes — qui n'obéissent ni aux sentiments ni à des considérations politiques comme le font les protagonistes allemands et italiens du racisme. En veut-on quelques exemples ?

Dans un article de la « *Yale University Review* »

qu'il a intitulé « *Scientific Pitfalls of Racialism* », l'Anglais Julian Huxley écrit :

« Malgré la nouvelle orientation donnée à l'étude de l'homme par le mouvement darwinien, le concept métaphysique, et souvent mystique, de la race comme une entité séparément existante, continue encore à dominer l'étude des groupements humains. Le concept racial, analysé à la lumière de la génésique moderne, est presque vide de signification biologique quand on l'applique aux agrégats humains, mais il est extrêmement difficile de le retirer de l'usage populaire ».

M. Jacques Soustelle, récemment encore sous-directeur du Musée de l'Homme à Paris, écrit à son tour : « La notion de race est totalement imprécise. D'innombrables caractères (proportions du crâne et de la face, couleur de la peau, nature des cheveux, groupes sanguins, etc.) *concourent* à former des types abstraits, auxquels nous donnons, faute de mieux, le nom de races. Mais nous ne savons rien sur la collaboration de ces caractères, ni sur leur valeur systématique. Les espérances exagérées fondées, au siècle dernier, sur les mensurations sont aujourd'hui bien mortes. Pour l'instant, nous sommes loin d'une classification objective, irréprochable, des types humains. »

M. Henri Neuville est tout aussi catégorique : « La distinction des races humaines pures — dit-il — est d'autant plus illusoire que le terme même de race demeure indéfinissable en ce qui concerne l'humanité. Les caractères des groupes considérés comme « races », si différents qu'ils soient entre les formes extrêmes de ceux-ci, se fondent de l'une à l'autre en d'inextricables mélanges. Beaucoup plus que des états biologiques, ce sont des états artificiels, sociaux et multiformes, qui créent entre les humains des affinités ou des divergences et deviennent la base de ces distinctions dites « raciales », que, malgré tous ses progrès, l'analyse biologique n'arrive pas à préciser »

La couleur de la peau a longtemps servi de base à la classification des races humaines, et c'est cette classifi-

cation que l'on retrouve encore dans la plupart des manuels de géographie. Mais nous savons — et il faut le répéter souvent en Haïti — que la couleur de la peau n'a sur ce point aucune valeur capitale. M. Henri Berr, Directeur de la *Revue de Synthèse Historique*, le dit en termes très nets : « La couleur de la peau qui, si longtemps, a été considérée comme propre à distinguer les races humaines ne constitue, au point de vue anthropologique, qu'un caractère secondaire. La psychologie des groupes humains, si elle est en rapport avec tels caractères physiques, ne leur est pas liée. A la longue, la couleur de la peau peut n'exprimer que des conditions plus ou moins abolies ; elle a beau persister : des conditions nouvelles ont produit leur effet interne. »

Il y a quinze ans, je fus invité par la Fédération Internationale des Jeunesses Universitaires, présidée par M. Robert Lange, à donner une conférence sur l'égalité des races. Parlant le 20 septembre 1925 à l'Athénée de Genève, je dis à l'auditoire caucasien que j'avais devant moi : « Vous êtes tous des métis ». Et un jeune Norvégien, M. Sohlma, dolichocéphale aux yeux bleus et aux cheveux blonds, se leva et répondit : « La science vous donne parfaitement raison. Nous aussi, Scandinaves, sommes des métis. » Seuls en effet, en Europe, les Lithuaniens et les Basques de France et d'Espagne pourraient passer pour des types à peu près purs.

En quittant en juillet 1936 sa chaire d'anthropologie à l'Université de Columbia, le grand savant américain Franz Boas disait : « Je pense que cette question de « race est particulièrement importante pour les Etats-« Unis, car ici également, les gens deviennent fous « (crazy). Elle est en ce moment si aiguë qu'on ne sau-« rait en parler trop souvent. On confond « hérédité « individuelle » avec « hérédité raciale ». L'hérédité in-« dividuelle est une réalité scientifique, mais parler d'hé-« rédité raciale est un non-sens. Ce que nous connais-« sons comme race est en grande partie une affaire de « milieu. Il n'y a pas de race pure. Toutes les races eu-« ropéennes sont des mélanges de sangs divers. L'Alle-

« magne est l'un des groupes les plus métissés d'Europe, « et c'est une parfaite absurdité que de parler d'une race « germanique ».

Sur cette « absurdité », le nazisme a cependant fait reposer toute une organisation politique et religieuse, et c'est en invoquant le mythe aryen de la supériorité nordique qu'il prétend, non seulement justifier ses persécutions contre un Albert Einstein, ou contre les catholiques allemands, mais un retour au paganisme dont le général Ludendorff ne craignit pas de se faire l'ardent protagoniste. Au nom également d'un gobinisme sans valeur et depuis longtemps discrédité, le Ku-Klux-Klan poursuit, de sa campagne haineuse dans le Sud des Etats-Unis, les nègres, les juifs et les catholiques.

« Gobineau est à la source du racisme », disait Jacques Bainville. Et il ajoutait : « Je n'admets pas cette doctrine ». Au banquet jubilaire de M. Gratien Candace, député noir de la Guadeloupe, aujourd'hui vice-président de la Chambre française, M. Edouard Herriot s'écriait : « Cette doctrine, je la hais ». Et Charles Maurras, à propos d'un livre de M. de Lousse sur l'arynisme, écrit : « J'ai, pour mon compte, toujours pris « garde de séparer les réflexions sur l'hérédité politique « et économique d'avec les généralisations vagues, aven« tureuses et captieuses sur la stricte hérédité physiolo« gique ».

Les fractions les plus extrêmes de l'opinion française sont ainsi d'accord pour répudier la doctrine de l'inégalité des races basées sur la pureté du sang. Mais cette doctrine reçut un coup encore plus décisif en septembre 1936, à une session de l'Association Britannique pour l'Avancement des Sciences tenue à Blackpool, en Angleterre. Sir Cyril Fox, directeur du Musée National du Pays de Galles, déclara « qu'il n'y a aucune « preuve scientifique que les différences entre peuples « viennent de l'hérédité. » Et il ajouta : « Tout nous « amène à la conclusion que ces différences entre peu« ples sont dues à leur *histoire*, à leurs *traditions*, et à « leur *culture*. Cela est vrai même de ces différences in-

« tellectuelles que l'on signale entre groupes de blancs « et de noirs. » Et Sir Cyril proposa de supprimer le mot « race » du vocabulaire scientifique pour le remplacer par l'expression « peuple » ou « groupe ethnique ». Parlant de l'impossibilité de préserver la pureté d'une race quelconque, le professeur Crew dit : « Quand un « éleveur désire préserver ce qu'il appelle la pureté d'un « animal, qu'est-ce qu'il fait ? Il l'entoure de fils de fer « barbelé. Il n'y a pas de fils de fer barbelé dans la na- « ture. Même les montagnes les plus élevées, les murs « les plus profonds et les déserts les plus brûlants n'ont « pu opposer des barrières infranchissables aux migra- « tions humaines. »

Aussi le métissage est-il la règle dans l'humanité.

Le métissage est-il un mal ? Non, répond M. Jacques Soustelle : « Pendant les migrations, les guerres, les conquêtes, toutes les populations du globe se sont mêlées les unes aux autres et la plupart des grandes cultures se sont édifiées sur un fondement ethnique très bigarré. Au point de vue biologique, l'idée encore répandue selon laquelle le métis est inférieur aux deux races d'où il provient est absolument contredite par les faits... L'état physique d'un peuple dépend de mille conditions, en particulier de son niveau de vie, et il serait puéril de prétendre l'expliquer en toute circonstance par le seul jeu des facteurs ethniques... L'histoire montre que n'importe quel groupe social, quelle que soit sa composition ethnique, est capable d'édifier de hautes et belles civilisations lorsqu'il est placé dans les conditions nécessaires. Il y a eu de grandes civilisations européennes, asiatiques, africaines, américaines, construites au cours de l'histoire par des hommes de tous les types ethniques. Le degré de complication et de perfectionnement qu'atteint une civilisation dépend en dernier ressort de *sa base économique* et du *développement de ses forces de production.* »

LA SCIENCE ET L'ÉGLISE CONTRE LE RACISME

Le racisme a longtemps prévalu et prévaut encore dans certaines régions des États-Unis. Il y prend le nom de « *nordicisme* ».

Mon ami Walter White — un nègre beaucoup plus blanc que M. Hitler, puisqu'il a des cheveux blonds et des yeux bleus — a fait brillamment justice de cette doctrine de haine dans un livre contre le lynchage, « *Rope and Faggot* », publié en 1929. Mais, malgré les travaux de savants tels que Mall, Pearl, Boas, Goldenweiser, Miller, le préjugé de couleur continue à exercer ses ravages en Amérique. Et c'est avec une certaine surprise que l'on a appris récemment par les journaux que les « Filles de la Révolution » avaient refusé l'usage de leur salle à Washington à la grande artiste Marian Anderson, devant laquelle se sont inclinés tant de fois les auditoires enthousiastes de Stockholm, de Copenhague, de Salzburg, de Vienne, de Paris, de New York. Un pareil geste fut toutefois considéré comme un scandale et comme une honte ; il provoqua immédiatement la démission de cette association de Mme Eléonore Roosevelt, et aussi les protestations indignées des plus hautes personnalités de la musique et de la presse.

Des manifestations de ce genre n'auraient pu toutefois se produire en Allemagne, où le racisme est devenu un dogme fondamental de la politique nazie, le principe essentiel de la charte et de la législation du IIIème Reich.

Avant que le mythe de la supériorité nordique eut été ainsi consacré dans la loi et les institutions germaniques, le racisme connut diverses étapes : il fut tout d'abord une confusion entre la linguistique et l'anthro-

pologie. C'est à ce stade qu'il est encore en Haïti, où plusieurs écrivains veulent établir un lien entre la « parenté linguistique » et la « parenté physique ». Or, cette thèse a été démolie depuis longtemps par le philologue allemand Max Müller : « Le terme « peuple aryen »— a-t-il dit — « est aussi dénué de sens que l'expression « grammaire brachycéphale ».

Vaincus sur le champ de bataille linguistique, les partisans de l'inégalité des races recoururent à la théorie morphologique : la race supérieure se trouva être celle qui se distingue par la grande taille, la blancheur de la peau, les yeux bleus, les cheveux blonds et la forme allongée du crâne. Or, il y a relativement peu d'Allemands à répondre à un pareil signalement, — pas même M. Hitler, M. Goering, M. Goebbels ou M. Alfred Rosenberg.

Et alors on a inventé le mythe du sang, que le dit Rosenberg exalte dans ces termes lyriques : « Aujour- « d'hui, nous voyons une nouvelle foi se réveiller à la « vie. C'est la religion du sang qui, elle, prendra aussi « la défense de l'entité religieuse de l'homme. Elle rem- « placera à merveille les vieux sacrements — ces sacre- « ments qu'elle a déjà largement réussi à supplanter ».

C'est sur ce mythe du sang qu'on va édifier *le monde nouveau* où les Allemands de sang pur joueront le rôle de maîtres, asservissant tous les autres peuples voués à l'esclavage par l'impureté même de leur sang. Et le Führer décrète : « Ne peut être citoyen allemand qu'un « membre de race allemande ; ne peut être considéré « comme appartenant à la race allemande qu'un Alle- « mand de sang pur, sans distinction de confession ».

Des savants complaisants essayèrent de justifier cette théorie de la pureté du sang en se basant sur les travaux de Hirszfeld et les lois de Mendel. Mais sur ce terrain encore ils furent battus : la confrontation des indices sanguins des diverses populations de l'Allemagne a pleinement confirmé le jugement de Franz Boas que la nation allemande est l'une des plus métissées d'Europe. Aussi n'essaie-t-on plus de chercher une base scientifique

à ce qui ne peut être qu'un mythe. Mais de ce mythe, on a fait une mystique, et c'est par cette mystique, fondée sur un mensonge, que l'Allemagne prétend dominer le monde et imposer sa loi à tous les autres peuples.

Dans l'univers, tel que le conçoivent ces Surhommes, quelle place réservent-ils aux nègres ? Hitler nous le dit dans son « *Mein Kampf* » :

« Sans la possibilité qui fut offerte à l'Aryen d'em-
« ployer des hommes de race inférieure, il n'aurait ja-
« mais pu faire les premiers pas sur la route qui devait
« le conduire à la civilisation ; de même que, sans le
« concours de quelques animaux adéquats, qu'il sut do-
« mestiquer, il ne serait pas devenu maître d'une tech-
« nique qui lui permet actuellement de se passer peu à
« peu de ces animaux... Tant qu'il maintint rigoureuse-
« ment sa situation morale de maître, il resta non seule-
« ment le maître, mais aussi le conservateur de la civili-
« sation qu'il continue à développer. A mesure que les
« *sujets* commencèrent à s'élever et, comme il est vrai-
« semblable, se rapprochèrent du conquérant au point
« de vue linguistique, la cloison qui séparait maître et
« valet disparut. L'Aryen renonça à la pureté de son
« sang et perdit ainsi le droit de vivre dans le paradis
« qu'il avait créé. Il s'avilit par le mélange des races.
« Tandis que nos peuples d'Europe sont rongés d'une
« lèpre morale et physique, le pieux missionnaire s'en
« va dans l'Afrique Centrale et fonde des missions pour
« les nègres, jusqu'à ce que notre « civilisation supérieu-
« re » ait fait de ces hommes sains, bien que primitifs et
« arriérés, une engeance de mulâtres fainéants... De
« temps en temps, les journaux illustrés mettent sous
« les yeux de nos bons bourgeois allemands le portrait
« d'un nègre, qui, en tel ou tel endroit, est devenu avo-
« cat, professeur, ou pasteur, ou même ténor. Pendant
« que nos bourgeois imbéciles admirent les effets mira-
« culeux de ce dressage et sont pénétrés de respect pour
« les résultats qu'obtient la pédagogie moderne, le Juif
« rusé y découvre un nouvel argument à l'appui de la
« théorie qu'il veut enfoncer dans l'esprit des peuples et

« *qui proclame* l'égalité des hommes. Cette bourgeoisie « en décadence n'a pas le plus léger soupçon du péché « qu'on commet ainsi contre la raison, car c'est une folie « criminelle que de dresser un être, qui est par son origi- « ne un « *demi-singe* », jusqu'à ce qu'on le prenne pour « un avocat, alors que des millions de représentants de « la race la plus civilisée doivent végéter dans des situa- « tions indignes d'eux. On pèche contre la volonté du « Créateur quand on laisse les hommes les mieux doués « étouffer par centaines de milliers dans les marais du « prolétariat actuel, tandis qu'on dresse des Hottentots « et des Cafres à exercer des professions libérales. Car il « ne s'agit là que d'un dressage, comme pour un cani- « che, et non d'une « culture » scientifique... La France « est et reste l'ennemi que nous avons le plus à craindre. « Ce peuple, qui tombe de plus en plus au niveau des « nègres, met sourdement en danger, par l'appui qu'il « prête aux juifs pour atteindre leur but de domination « universelle, l'existence de la race blanche en Europe. « L'envahissement de la France par les nègres fait des « progrès si rapides que l'on peut vraiment parler de la « naissance d'un Etat africain sur le sol de l'Europe. Un « Etat qui, à une époque de contamination des races, « veille jalousement à la conservation des meilleurs élé- « ments de la sienne, doit devenir un jour « *le maître* « *de la terre* ».

Cette thèse brutale et inhumaine a été plusieurs fois reprise par les théoriciens du racisme et particulièrement par le Dr Gunther Hech, directeur de la Politique Raciale du Parti National-Socialiste. On sait comment elle a été et est encore férocement appliquée dans les pays soumis au Führer. On devine ce qui adviendrait de la France si elle devait rester définitivement sous la domination de Hitler : cet empire africano-européen devrait disparaître de la carte du monde.

Quelle a été l'attitude de M. Mussolini à l'égard d'une telle doctrine ? Emil Ludwig qui l'interrogea sur cette question obtint de lui la réponse suivante : « Il « n'y a pas de races à l'état pur. Même les juifs ne sont

« pas demeurés sans mélange. Ce sont justement des « croisements heureux qui ont souvent produit la force « et la beauté d'une nation. La race, c'est un sentiment, « non une réalité. Le sentiment y entre pour 95%. Je « ne croirai jamais qu'on puisse faire la preuve biologi- « que qu'une race est plus ou moins pure... Une chose « analogue n'arrivera jamais chez nous. La fierté na- « tionale ne nécessite aucunement un état de transe pro- « voqué par la race... »

Engagé dans une alliance avec l'Allemagne qui pourrait le mener à la catastrophe, M. Mussolini a renoncé à sa première attitude : lui aussi a plongé son peuple dans un état de transe provoqué par la race, sachant que dans cet état entrent 95% de sentiment, c'est-à-dire de haine. La première manifestation de cette politique raciste italienne fut le décret prohibant toute union légitime ou illégitime entre Italiens et Ethiopiens. Puis, ce fut la fameuse loi sur les mariages entre Aryens italiens et personnes non-aryennes. Le Pape intervint aussitôt dans une allocution qu'il prononça au cours de l'audience spéciale qu'il accorda, le 28 juillet 1938, aux élèves du Collège Pontifical de la Propagande. Ce discours eut un retentissement universel : c'était la condamnation éloquente et décisive du racisme déjà prononcée par la science. Qui ne se souvient de ces nobles paroles ?

« On oublie que le genre humain, tout le genre hu- « main, est une seule, grande, universelle race humaine. « L'expression « genre humain » révèle précisément la « race humaine, bien que certains écrivains pensent que « cette dernière expression soit peu sympathique... Ain- « si le genre humain est une seule race *universelle, ca- « tholique*. On ne peut toutefois nier que, dans cette « race universelle, il y ait place pour les races spéciales, « pour beaucoup de variétés diverses, comme pour beau- « coup de nationalités qui sont encore plus spécialisées. Et « de même que dans les vastes compositions musicales, il « y a de grandes variations dans lesquelles, néanmoins, « l'on voit le même motif général qui les inspire reve-

« nir souvent, mais avec des tonalités, des intonations, « des expressions diverses, de même, dans le genre hu- « main, il existe une seule grande race humaine univer- « selle, catholique, une seule grande et universelle fa- « mille, et, avec elle, en elle, des variations diverses ».

Le Souverain Pontife avait déjà condamné le racisme dans une entrevue avec les Cardinaux. Il ne se contenta pas de cette condamnation. Dans un Syllabus adressé sous forme de lettre aux lecteurs des Facultés catholiques, Mgr Ernest Ruffini, au nom de Pie XI, leur demandait d'appliquer « tous leurs efforts » et « tous les moyens empruntés à la biologie, à l'histoire, à la philosophie, à l'apologétique, aux sciences juridiques et morales », à combattre l'erreur pernicieuse de l'idéologie raciste.

C'est donc d'accord avec la Science et avec l'Eglise que les délégués d'Haïti à la huitième Conférence Panaméricaine, représentants de ces races méprisées par le racisme hitlérien et mussolinien, purent faire entendre, à la tribune retentissante de Lima, la protestation de la Nation Haïtienne contre ces théories racistes dont le seul résultat est de « créer des mythes et des psychoses, de semer à pleines mains les germes de conflit ».

LE RACISME À LIMA

La question du racisme s'est posée à Lima. On ne pouvait pas ne pas l'y poser.

Quand la Huitième Conférence Panaméricaine se réunit le 9 décembre 1938 dans la capitale péruvienne, le monde sortait à peine du cauchemar des Sudètes. Personne ne croyait sérieusement que l'accord de Munich eût rétabli la paix en Europe, malgré l'assurance formelle donnée par M. Hitler qu'il n'avait plus d'ambitions territoriales. Il avait dit le 26 septembre au Palais des Sports de Berlin : « J'ai assuré à M. Cham« berlain que, dès que les Tchèques seraient parvenus « à un règlement satisfaisant avec leurs diverses mino« rités, je ne m'occuperais plus des affaires de leur Etat, « dont je serais même prêt à garantir l'existence ». Mais il fallait être bien crédule pour accorder quelque importance à de telles déclarations !

Tous les gens avisés savaient parfaitement que l'ère de la violence n'était point fermée : ce qui le prouvait, c'étaient les terribles *pogroms* qui avaient suivi en Allemagne l'assassinat à Paris du jeune secrétaire d'ambassade Von Rath.

Que de si cruelles représailles fussent exercées contre des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants pour un crime commis par un fou et dont ils étaient évidemment innocents, voilà qui était fait pour révolter la conscience humaine et la soulever contre la doctrine odieuse qui pouvait inspirer de pareils actes.

L'hitlérisme — c'est-à-dire le racisme en action — a provoqué une extrême irritation aux Etats-Unis. «S'il « est un principe »—écrit M. Georges Lechartier—« au« quel les Américains ont été de tout temps et demeu« rent encore profondément attachés, c'est celui de la li« berté. Cette liberté doit, pour eux, s'étendre à tous

« les domaines de la vie intellectuelle et morale. Elle « est plus jalousement réclamée et maintenue dans ceux « de la politique et de la religion... L'hitlérisme est de- « venu pour les Américains, depuis l'assassinat du Chan- « celier Dollfuss et à chaque nouvelle expérience, le régi- « me, non seulement indésirable, mais fauteur des cri- « mes les plus révoltants contre la justice et la civilisa- « tion, en bref le plus détestable, le plus inhumain des « régimes. Depuis la fameuse proclamation de M. Roo- « sevelt, le 16 juin 1936, et sa dénonciation de la « me- « nace cachée du fascisme » jusqu'à l'historique dis- « cours de Chicago, le Président des Etats-Unis n'a ces- « sé de s'élever avec une grande énergie contre le régi- « me de la terreur et du dérèglement international ».

Il n'est pas étonnant que le Secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull, ait tenu, dans son premier discours à la Conférence de Lima, le 13 décembre, à montrer le danger que constituerait pour l'Amérique l'introduction de la doctrine totalitaire dans l'un quelconque des pays de ce continent.

« Les républiques américaines, dit-il, sont parfaite- « ment conscientes de la menace que constituent les » principes et les institutions qui ont apparu dans le « monde chez des nations professant des idéaux étran- « gers aux nôtres et qu'elles cherchent à imposer par la « force ou à diffuser, parce que d'autres systèmes de « gouvernement semblent être affaiblis. A moins que « je ne me trompe profondément, l'attitude qui prévaut « ici est celle des nations américaines décidées à défen- « dre les principes des institutions qu'elles se sont libre- « ment données ».

L'attaque directe contre le racisme fut menée par la délégation de Cuba. Celle-ci présenta un projet de résolution condamnant en termes sévères « toutes persécutions de caractère collectif pour raisons de race et de religion et réclamant de tous les gouvernements l'application des principes de tolérance et de respect de la dignité humaine propres aux nations civilisées. »

Les délégués d'Haïti se devaient naturellement de

Les délégués d'Haïti se devaient naturellement de soutenir une pareille résolution, mais ils furent assez surpris par l'intervention du Secrétaire d'Etat cubain, M. Juan J. Remos, qui, le 13 décembre, à la séance d'inauguration de la Première Commission (Organisation de la Paix) présidée par M. Afranio de Mello Franco, fit une vigoureuse déclaration de principes, dans laquelle, après avoir rendu hommage à l'Europe à qui elles doivent leur culture, il affirma l'énergique volonté des républiques américaines de maintenir l'intégrité physique et intellectuelle du Continent et de combattre, s'il le faut, pour leur idéal de liberté, d'égalité et de fraternité humaines.

Haïti ne pouvait rester muette en une telle occasion: les délégués, présents à la séance, se consultèrent et il fut décidé que l'un d'entre eux prendrait immédiatement la parole pour fixer la position de leur pays. Voici comment le *Journal* de la Conférence, dans son numéro du 14 décembre, page 397, résuma cette intervention.

« M. le Délégué Bellegarde (Haïti) annonça qu'à « l'une des prochaines séances plénières de la Conféren- « ce, le Président de la Délégation Haïtienne, M. Léon « Alfred, exposerait officiellement la pensée d'Haïti sur « les questions qui venaient d'être soulevées par le Se- « crétaire d'Etat Cubain. Mais il désirait profiter de « cette occasion pour féliciter M. Remos de son brillant « discours et exprimer son parfait accord avec lui.

« M. Bellegarde rappela que son pays, né des prin- « cipes de liberté et d'égalité de la Révolution française, « ne pourrait accepter des doctrines qui y sont essentiel- « lement contraires et qui représentent un retour à la « barbarie du moyen-âge en créant de nouveaux anta- « gonismes raciaux. Il ajouta que les peuples d'Améri- « que, produits d'une coopération de races, doivent op- « poser à de pareils systèmes une barrière infranchissa- « ble et empêcher le développement parmi eux de la doc- « trine raciste qui, manquant de toute base scientifique, « prétend substituer à la fraternité universelle une su- « périorité fictive, en faveur de certaines nations. Il sou- « tint avec force que toutes les nations proviennent de

« multiples mélanges de sangs dus aux migrations et « aux croisements et qu'entre les esprits il n'existe pas « de frontières : au contraire, ils doivent s'unir en une « société idéale pour la coopération internationale. « Heureusement — déclara M. Bellegarde — tous les « peuples de l'Amérique sont d'accord pour lutter de « toutes leurs forces et avec la plus constante énergie « contre des systèmes politiques qui sont en complète « contradiction avec les sentiments démocratiques des « nations américaines ».

Je m'étais exprimé avec force, mais avec mesure, me gardant de toute allusion directe à certaines situations déterminées et m'abstenant de citer nommément les pays totalitaires qui ont fait de ces doctrines néfastes l'essence même de leur politique. Mon attaque était dirigée contre le racisme en général, contre toute distinction de race, contre le préjugé de couleur partout où il se manifeste. Mais les journaux américains, qui n'étaient pas tenus à la même réserve, insistèrent sur les passages les plus significatifs de mon discours. Le « *New York Times* » du 14 décembre, sous la signature de son correspondant particulier, M. John White, rapporta mon intervention de la manière suivante :

« Dantès Bellegarde, d'Haïti, parlant en français, im- « provisa un discours émouvant, pareil à ceux qui l'ont « rendu fameux à la Société des Nations à Genève. Ses « observations dégénérèrent vite en une violente atta- « que contre l'Allemagne. Il déclara que l'Amérique ne « pouvait avoir rien de commun avec une nation qui « est retournée aux coutumes du moyen-âge.

« M. de Mello Franco prononça la clôture de la séan- « ce quand M. Bellegarde se fut assis. Alors les délégués se « précipitèrent vers celui-ci pour le féliciter, quelques-uns « l'embrassant, les autres lui tapant sur l'épaule. Cela « servit à montrer que les délégués s'étaient de manière « bien nette rangés contre l'Allemagne. »

Pour corser l'affaire, certains journaux des Etats-Unis rapportèrent que deux journalistes allemands avaient, pendant que je parlais, quitté la salle en ma-

nière de protestation. J'appris qu'aucun incident de ce genre ne s'était produit, pour l'excellente raison qu'il n'y avait pas de journalistes allemands accrédités auprès de la Conférence.

Dans son beau discours prononcé à la séance plénière du 16 décembre, le président de la délégation haïtienne, Monsieur Léon Alfred, fut aussi affirmatif sur notre attachement aux principes démocratiques qui constituent le fondement de l'Union Panaméricaine.

« Au moment, dit-il, où les principes qui forment « la base séculaire de nos démocraties américaines sont « menacés par des doctrines de discrimination raciale et « de haine de classes, nous avons le devoir de proclamer « la foi intégrale et absolue de la République d'Haïti « dans l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité hu- « maines dont M. Cordell Hull s'est fait à cette tribune « l'éloquent défenseur. Nos nations se lèveraient en « masse pour défendre — si un jour ils étaient attaqués « parmi nous — les principes supérieurs de liberté, d'éga- « lité, de justice pour lesquels nous avons combattu « dans le passé et que nous entendons garder intacts « dans le patrimoine commun de nos républiques amé- « ricaines ».

A la séance du 23 décembre, la Conférence approuva la déclaration suivante : « Les Républiques représentées « à la Huitième Conférence Internationale des Etats « Américains déclarent : 1° Que, étant donné le prin- « cipe fondamental de l'égalité devant la loi, toute per- « sécution pour *raison de race ou de religion* qui rend « impossible à un groupe d'êtres humains de vivre dé- « cemment, est contraire aux systèmes politiques et ju- « ridiques de l'Amérique ; 2° Que la conception démo- « cratique de l'Etat garantit à tous les individus les « conditions essentielles pour l'exercice avec dignité de « leurs légitimes activités ; 3° Qu'elles appliqueront « toujours ces principes d'humaine solidarité. »

La condamnation du racisme se trouve encore plus fortement formulée dans la DECLARATION DE

LIMA, dont je donne ici les considérants et les articles les plus significatifs :

« Les groupes de l'Amérique ont atteint l'unité spi-
« rituelle grâce à la similitude de leurs institutions ré-
« publicaines, à leur inébranlable désir de paix, à leurs
« profonds sentiments d'humanité et de tolérance et à
« leur adhésion absolue aux principes du droit interna-
« tional, de l'égalité dans la souveraineté des Etats et de
« *la liberté individuelle, sans préjugés religieux ou ra-*
« *ciaux.*

« En se basant sur les dits principes et désir, ils re-
« cherchent la paix du continent et collaborent, unis,
« en faveur de la concorde universelle.

« Le respect de la personnalité souveraine et de l'in-
« dépendance de chaque Etat américain constitue le fon-
« dement de l'ordre international, appuyé par la solida-
« rité continentale qui s'est manifestée historiquement
« dans les déclarations des divers Etats ou dans les ac-
« cords qui ont eu leur application et soutien dans les
« nouvelles déclarations et traités en vigueur...

« 1° Les gouvernements des Etats Américains réaf-
« firment leur solidarité continentale et leur volonté de
« collaborer au maintien de la dite solidarité.

« 2° Fidèles aux principes énoncés plus haut de leur
« souveraineté absolue, ils réaffirment la décision de les
« défendre et de les maintenir contre toute intervention
« ou activité étrangère qui pourrait les menacer. »

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'extrême importance de cette Déclaration qui, complétée par celle des « Principes de la Moralité Politique Américaine », constitue la charte de la solidarité des Nations d'Amérique et leur garantie contre les entreprises criminelles de la Force.

LA NATION HAÏTIENNE

Ceux qui m'ont fait la faveur de suivre mes articles de *La Phalange* sur le racisme ne peuvent pas s'empêcher de se rallier à la conclusion de M. Henri Neuville: que la notion de race ne correspond, au point de vue anthropologique, à aucune réalité. Sur un concept si irréel, en tout cas si incertain et obscur, on ne saurait non plus fonder une théorie de la nation. « Il est non « seulement antiscientifique — dit le R. P. Messineo, « un grand savant italien — mais tout à fait mons- « trueusement illogique de vouloir fonder sur ce con- « cept de race une théorie quelconque de la nation. Bien « que les fanatismes idéologiques puissent violenter les « données de la science et de l'histoire, tout homme de « bon sens ne pourra faire moins que de repousser dé- « daigneusement ces acrobaties de la pensée, véritables « aberrations mentales collectives. L'honneur de la scien- « ce et de l'humanité réclame qu'une bonne fois on re- « lègue parmi les rebuts de telles conceptions arbitraires, « qui n'ont aucun fondement sérieux ».

Je n'entends pas me livrer ici à une discussion sur le concept de nation, qui, lui aussi, a donné lieu à des thèses nombreuses et contradictoires. Je ne veux retenir que la définition la plus commune donnée par le dictionnaire : « Une nation est une réunion d'hommes ayant une « originalité et une langue communes, ou des intérêts « longtemps communs ». Mais le « Larousse » fait jus- « tement observer que, « homogènes dans l'antiquité, « les nations de nos jours résultent le plus souvent de « peuples divers. Ce qui caractérise la nation moderne, « c'est la communauté de sentiments qui se manifeste « surtout par la communauté de langue ou de religion. « Une nation n'est pas nécessairement constituée en

« Etat : par exemple, la nation juive vit dispersée depuis « le 1er siècle ».

Souvent la nation est confondue avec l'Etat lui-même et alors elle se définit : « l'ensemble des hommes soumis « à un même pouvoir politique ».

Que pouvons-nous conclure de ces considérations en ce qui regarde Haïti ? Que, tout d'abord, il serait absurde de parler d'une « race africaine d'Haïti ». Il n'y a pas de « race africaine », mais des races d'Afrique, ou, pour parler scientifiquement d'après le savant anglais, Sir Cyril Fox, des « peuples » ou « groupes ethniques», qui ont fourni leurs contingents à St-Domingue : Bambaras, Sénégalais, Mandingues, Quiambas, Congos, Aradas, Ibos, Fouédas, Dahomets, etc. Et même quand on parle de races africaines, il ne faut pas oublier qu'il y a des Africains *blancs*, et qu'il existe hors d'Afrique de nombreux peuples noirs. Qu'on se rappelle que Madagascar est dans la mer des Indes et que l'une des plus grandes divisions de l'Océanie, la Mélanésie, doit son nom à la couleur noire très caractérisée de ses populations.

Ensuite, le brassage des contingents de diverses origines ethniques, importés d'Afrique à St-Domingue, et leur mélange avec les SANGS français (normand, breton, angevin, gascon, poitevin, basque, etc.) ont amené le peuple haïtien à un métissage infiniment complexe. Le docteur J. C. Dorsainvil dit avec raison : « Le peu« ple haïtien est aux quatre-cinquièmes (c'est-à-dire « 80%) un produit de métissage. On relève rarement « chez le type haïtien, dans leur pureté première, les ca« ractères anatomiques dominants de la race noire qui « particulièrement contribue à le former. Ce métissage « —si l'on s'en rapporte aux récits des voyageurs qui « visitèrent l'Afrique dès le XVIIe siècle —avait déjà « commencé pour la race noire ». J'ai moi-même montré, dans une conférence faite en 1903, sur la formation ethnique de la population coloniale et reproduite dans mes « Pages d'Histoire », combien furent nombreuses à St-Domingue les unions légitimes et plus souvent illé-

gitimes entre blancs et négresses. Les relations entre blancs et sangs-mêlés, entre noirs et sangs-mêlés, entre sangs-mêlés et sangs-mêlés eux-mêmes, ont donné naissance à la plus riche gamme de couleurs que l'ont ait jamais vues réunies sur une palette humaine et dont Moreau de St-Méry a tenté, avec quelque fantaisie, de faire la description impossible. Ces différences de coloration de la peau n'ont d'ailleurs aucune signification psychologique : on les constate souvent entre frères et sœurs de même lit.

Ce serait donc une absurdité plus grande encore de croire à l'existence d'une « race haïtienne ». Ce qui existe, c'est un « groupe ethnique », formant *la Nation Haïtienne.*

Malgré la diversité et le dosage plus ou moins balancé des éléments ethniques qui ont concouru à sa formation et sous des dehors parfois dissemblables tenant à des particularités physiques, le peuple haïtien constitue bien une nation homogène, c'est-à-dire un « ensemble « d'individus ayant des souvenirs communs dans le pas- « sé et tenus de s'adapter à un ensemble de circonstan- « ces géographiques immuables ».

La communauté d'une double origine (africaine et française), la collaboration fraternelle des noirs et des jaunes à l'œuvre de l'indépendance, les souvenirs glorieux de la lutte héroïque pour la liberté, l'habitude de vivre ensemble dans des limites territoriales depuis longtemps fixées, la solidarité des intérêts économiques et, malgré les différences individuelles d'éducation, de croyances, de fortune et de culture, « certaines manières « communes de penser, de sentir, d'agir et de subir la « répercussion des événements intérieurs et extérieurs », — tout cela a façonné un « type haïtien » qui possède bien, au milieu des autres groupes humains, sa physionomie particulière.

On peut même dire que le mépris et l'hostilité, auxquels se heurta la jeune nation à cause de sa filiation africaine, contribuèrent à lui donner le sentiment de l'unité, tandis que concourait à la même fin l'usage

d'une langue commune, « *le français* », parlée dans toutes les classes de la population sous sa forme fruste de *patois créole*. « A la macédoine de races que l'Afrique avait déversées en Amérique — écrit M. de la Ronciè-re — il fallait un lien, un idiome, une religion. L'idiome fut aux Antilles le créole qu'un Suisse définissait le français remis en enfance. J'ajoute que la religion catholique, supérieure aux divers cultes importés d'Afrique et les absorbant dans l'âme populaire en une puissante symbiose, fut aussi un principe d'unité pour la nation haïtienne. »

Scientifiquement le racisme haïtien n'est pas plus justifié que la racisme hitlérien. Historiquement, il s'explique. Notre racisme —pour parler comme M. Jérémie — a été « défensif et non agressif ». Aujourd'hui comme hier, il ne s'inspire d'aucune haine des peuples étrangers. Mais Haïti a été et est souvent en butte aux pires calomnies et aux accusations les plus insultantes. Le Vaudou a été et est encore pour elle une source inépuisable d'amertumes.

Sait-on comment l'« Encyclopaedia Britannica » définit le vaudou ? Voici ce que l'on peut lire dans son édition de 1930 : « *Voodou* — (Créole français Vau-« doux, sorcier nègre, probablement à l'origine une « forme dialectale du français Vaudois, du pays de « Vaud) — nom donné à certaines pratiques de magie, « aux superstitions et rites secrets dominants parmi les « nègres des Antilles, *particulièrement dans la Républi-« que d'Haïti*. Le culte du serpent et des rites obscènes « impliquant l'usage du sang humain, de préférence « celui d'un enfant blanc, étaient considérés comme les « caractères de cette religion ».

Pensez au dommage que peut faire au bon renom de notre peuple une telle définition, donnée dans un ouvrage de si grande circulation, et auquel ont collaboré tant de savants, historiens, philosophes, écrivains éminents !

Vous vous expliquez pourquoi les auteurs haïtiens, guidés par l'intérêt scientifique, autant que par le souci

de défendre notre réputation au dehors, se sont consacrés à l'étude de nos origines historiques et de nos croyances populaires. Hannibal Price, Dr Elie Lhérisson, Dr Léon Audain, Dr J. C. Dorsainvil, Dr Price-Mars, se sont particulièrement distingués par leurs travaux en cette matière, cherchant à dégager le Vaudou de sa gangue fétichiste ou magique et montrant que, dans sa pureté première, cette religion primitive à caractère monothéiste exprime, elle aussi, la suprême aspiration de l'âme humaine vers l'infini. Mais, à aucun moment, ces hommes de haute valeur intellectuelle n'ont pu avoir l'idée de prêcher le retour aux traditions africaines sous le vain prétexte de constituer en Haïti une « autarcie » spirituelle.

Notre néo-racisme a été simplement une réaction contre l'emprise américaine. L'Occupation a fouetté la fierté nationale. En cherchant à créer parmi les Haïtiens un « complexe d'infériorité », elle a en quelque sorte ravivé le sentiment racial et engendré chez quelques-uns une « mystique » qui, comme presque toutes les mystiques, a adopté un « mythe », le mythe de la race, de la race noire supérieure à toutes les autres. Attitude intellectuelle aussi déraisonnable que celle de M. Hitler et que n'aurait pu partager, par exemple, notre Anténor Firmin, puisqu'il a écrit un livre pour démontrer l'égalité des races humaines et non la supériorité de l'une quelconque sur les autres.

La dure épreuve de 1915 nous a imposé une sorte d'examen de conscience. Nous nous sommes mis à la recherche de notre âme : l'erreur de quelques-uns a été de croire que cette âme n'était qu'africaine. Tandis qu'un penseur, tel M. Price-Mars, recommandait l'étude du folklore et des croyances populaires, comme un moyen de mieux connaître le peuple haïtien, et peut-être aussi comme une source de renouvellement de nos arts et de notre littérature, d'autres simplistes ont cru que cela suffisait à tout. Ils ont osé prétendre que, pour être complètement nous-mêmes, il nous fallait rayer de la pensée haïtienne les acquisitions qui y ont été accu-

mulées, grâce à la pratique séculaire de la langue française — cette « psychologie cristallisée », comme dit Théodule Ribot, où les Français ont versé les trésors de leur sensibilité et de leur esprit, c'est-à-dire les sentiments et les idées dont nous avons fait la substance de notre être spirituel.

Qui donc pourrait nier l'influence de la langue sur la pensée ? Le psychologue Emile Boirac écrit : « En se communiquant à nous par l'intermédiaire de langage, la pensée de nos devanciers contribue indirectement à former la nôtre. Tout vocabulaire est une classification. toute syntaxe est une logique. Sans nous en apercevoir, en apprenant une langue, nous apprenons à voir les idées comme le faisaient ceux qui la parlaient avant nous. Nous héritons à notre insu de leur méthode et de leur *esprit* »

Quel est donc cet esprit, que les Haïtiens ont reçu en héritage et auquel on leur demande de renoncer ?

LA CULTURE HAÏTIENNE

Nous n'entendons pas renier nos origines africaines. Mais nous ne pouvons pas non plus renoncer à notre culture française. Nous ne le pouvons, ni ne le voulons. L'Allemand Ernst-Robert Curtius disait en 1928 : « Les idées civilisatrices n'ont jamais pu se développer chez les autres nations qu'après avoir traversé la France et trouvé là leur formule définitive. Il faut chercher l'explication de ce mystère dans les trois qualités essentielles du génie français : la *clarté*, la *sociabilité* et la *sympathie*. C'est par là que, pour reprendre un mot de Guizot, la France est le *cœur de la civilisation*. » Or, on m'a reproché d'avoir dit que Haïti est une province intellectuelle de la France. Il est évident qu'en disant « France », j'entendais dire « civilisation », puisqu'il ne peut s'agir ici de suprématie politique. C'est dans ce sens que M. Gaston Rageot a pu écrire que Paris est plus grand que la France, parce que pour lui Paris est la « capitale, non pas de la région qui s'étend de la Mé- « diterranée à la Manche et de l'Atlantique aux Alpes, « mais de la culture occidentale ».

J'ai dit et je maintiens que c'est un grand bonheur pour Haïti de participer à cette civilisation, — d'être, pour continuer la métaphore de Guizot, l'un de ces vaisseaux qui, après avoir reçu le sang du cœur de la France, l'y ramène revivifié par la jeune sève africaine. Ainsi pensait mon frère Windsor Bellegarde, lorsqu'il écrivait en 1904 :

« Il y a une loi sociologique à laquelle n'échappent « pas plus les sociétés que les individus : la grande loi « de l'imitation. Nul peuple n'a pu conserver son ori- « ginalité primitive : s'il devait en être autrement, l'état « social type serait la barbarie. Les peuples s'imitent, se « pénètrent réciproquement : là est la condition norma-

« le du progrès. Nos origines, nos antécédents histori-
« ques nous ont, de bonne heure, imposé la France
« comme modèle. Dans la formation de notre esprit
« national, *l'apport le plus considérable a été fourni par*
« *elle.* »

« Toutes les fois que nous essayons de pénétrer dans
« les profondeurs de la science et de l'art universels, c'est
« à la France que nous demandons des guides, car c'est
« elle qui, sans faire attention à la couleur de notre
« peau, nous ouvre à deux battants les portes de ses
« Universités. C'est du même geste maternel qu'elle
« tend ses mamelles à ses nourrissons, qu'ils soient
« blancs, qu'ils soient noirs. »

« La langue, qui est l'âme de la nation, a vite déter-
« miné entre les deux peuples des affinités intellectuelles
« qui apparaissent dès les premières pages de notre his-
« toire. »

En s'affranchissant de la domination politique de la France, les fondateurs de l'indépendance haïtienne n'avaient pas un instant pensé à renoncer à la langue française. Seul Christophe eut la velléité de la remplacer par l'anglais dans son royaume du nord : c'est là d'ailleurs une insinuation qu'aucun fait ne confirme. Quoi qu'il en soit, sa tentative aurait échoué, parce qu'elle serait allée à l'encontre de l'usage qui avait fait du français la langue commune de l'ancienne Saint-Domingue.

Sans doute ce français n'était-il point la langue pure qu'écrivait Voltaire ou que parlait Chateaubriand. Bien des éléments s'y étaient introduits : expressions africaines, locutions espagnoles ou anglaises, quelques vocables indiens ayant survécu à la conquête castillane. Même les mots français, en passant par le gosier des nègres de la Guinée ou du Congo, s'étaient transformés au point de devenir méconnaissables. Les colons venus de divers points de la France et notamment de la Normandie, mêlaient à leur langage des provincialismes qui s'incorporèrent au parler local. De tout cela s'était formé le « créole ». Mais on ne pouvait penser à élever ce

patois — *mixture coloniale* — à la dignité d'une langue nationale. Et il parut tout naturel aux fondateurs de l'indépendance haïtienne d'adopter le français comme langue officielle du nouvel Etat. C'est en français qu'ils rédigèrent l'acte de rupture avec la France et la proclamation dessalinienne, écrite par Boisrond-Tonnerre avec les mots brûlants que l'on connaît, est le premier monument de la littérature haïtienne autonome.

Le choix du français s'imposait. Le créole, n'ayant ni grammaire ni littérature écrite, ne peut faire la matière d'un enseignement méthodique. Instable, soumis à de continuelles variations dans son vocabulaire, dans sa syntaxe et sa prononciation, il n'a point les caractères d'une langue fixée et ne peut se conserver ou se transmettre que par l'usage. Idiome local, parlé et compris par un petit nombre d'individus seulement, il condamnerait les Haïtiens à l'isolement s'ils devaient en faire leur langage exclusif — isolement non seulement politique et commercial, mais encore intellectuel, qui les empêcherait d'entrer en communication avec les grands esprits, dont les œuvres immortelles ont enrichi le patrimoine de l'humanité civilisée. Il y avait donc pour nous triple nécessité, politique, commerciale, intellectuelle, à adopter une langue, ayant un caractère assez universel pour que sa possession pût nous mettre en contact avec le monde entier, assez riche par elle-même pour que son étude et la connaissance de ses œuvres fussent pour nous un moyen d'accéder à la plus haute culture. Or, aucune langue n'a plus que le français ce caractère d'universalité ; aucune ne possède une littérature plus abondante en chefs-d'œuvre ; en aucune autre, la pensée philosophique, scientifique, religieuse ne s'est exprimée, dans les temps modernes, avec plus de clarté, plus de force, plus d'éloquence.

Observant la position géographique d'Haïti au milieu de l'immense Amérique, et la voyant entourée de pays de langue anglaise, de langue espagnole ou de langue portugaise, quelques personnes déplorent la fatalité historique qui nous a imposé le français comme instru-

ment de la pensée. Heureuse fatalité, à laquelle nous devons notre physionomie originale au milieu des autres républiques américaines et qui nous a permis de prendre un sentiment plus vif et plus net de notre personnalité comme nation. « Je ne connais pas le Honduras, ni le « Guatemala — écrit M. Auguste Viatte — mais je les « imagine volontiers interchangeables. Haïti est unique. « En cette mer des Antilles, au confluent des langues et « des civilisations, elle défend sa personnalité par son « idiome à elle, et cet idiome qui la distingue est cepen- « dant un des plus illustres et des plus universels ».

Cette possession d'une langue universelle nous empêcherait-elle de nous former « une conscience culturelle nationale » ? L'histoire d'Haïti me permet de répondre victorieusement à cette question. Malgré les obstacles moraux et matériels que nous avons trouvés sur notre chemin, il s'est développé parmi nous une « culture nationale » née d'une activité intellectuelle qui s'exerce dans toutes les directions de la pensée et qui s'est manifestée, depuis plus d'un siècle, en des œuvres d'une réelle valeur, écrites en ce langage particulier aux Haïtiens — la langue française. La liste est longue des Haïtiens qui, dans la science, dans l'industrie, dans le commerce, dans les arts, et particulièrement dans les lettres, ont fourni la preuve éclatante des qualités d'assimilation et d'invention du peuple d'Haïti.

Quelques personnes reprochent à notre littérature de n'être pas haïtienne. Cela prouve qu'elles n'ont pas lu les auteurs haïtiens. Notre littérature n'est pas seulement nationale, elle est nationaliste : c'est ce qui serait facile à démontrer.

Nous avions créé, dans les environs de 1900, une association : « *l'Oeuvre des Ecrivains Haïtiens,* » dont le premier président fut le grand orateur Luxembourg Cauvin. Pour apporter notre participation à la célébration du centenaire de l'indépendance nationale, nous décidâmes de publier deux recueils de vers et de prose comme un hommage aux fondateurs de la patrie. Cette œuvre que nous fûmes chargés de préparer, Solon Mé-

nos, Georges Sylvain, Amilcar Duval et moi, eut la suprême faveur d'être couronnée par l'Académie Française qui, à cette occasion, par la plume de son secrétaire perpétuel, M. Gaston Boissier, « adressa son salut à la « lointaine Haïti, restée fidèle à la culture française ».

A propos de ce prix accordé à nos deux volumes de « *Morceaux choisis d'Auteurs Haïtiens* », M. Solon Ménos disait : « Le prix décerné par l'Académie Fran- « çaise est d'autant plus estimable qu'il s'applique à un « ouvrage consacré à la glorification de notre indépen- « dance. Le rapprochement est significatif, et il n'est pas « imprudent de dire qu'une coïncidence aussi caracté- « ristique accroît, dans une proportion considérable, la « haute valeur de cette récompense, attribuée — com- « me un décret de grande naturalisation — à notre lit- « térature autonome ».

Littérature autonome : telle est l'expression qui convient pour caractériser la production haïtienne au cours d'un siècle d'existence nationale.

Ces auteurs haïtiens se sont consacrés en majorité à débrouiller nos origines historiques et à étudier des plans d'organisation politique : c'est pourquoi le groupe des historiens et sociologues est particulièrement imposant et comporte des noms qui mériteraient d'être mieux connus à l'étranger aussi bien qu'en Haïti où malheureusement les Ardouin, les Madiou, les Emile Nau, les Bonnet, les Saint-Rémy, les Vastey, les Delorme, les Beauvais-Lespinasse, les Firmin, les Janvier, les Dévot, les Jacques Nicolas Léger, les Hannibal-Price, les Ménos, les Sylvain, pour ne parler que de quelques morts, ne sont lus que par une toute petite élite.

Peu de poètes ou de romanciers ont cherché leur inspiration dans le folklore haïtien, comme l'a fait avec bonheur le musicien Justin Elie qui a puisé dans les chants populaires la matière de ses admirables « Danses Vaudouesques ».

Les autres, en plus grand nombre, sont descendus en eux-mêmes et en sont remontés avec des poèmes où ils nous content leurs amours, peines et joies intimes.

Quelques-uns, au souffle puissant, tel un Etzer Vilaire, ont osé aborder ces grands thèmes éternels — l'amour, la mort, la destinée humaine, la nature, Dieu — qui sont les mêmes pour les poètes de tous les temps et de tous les pays.

Que, dans l'expression de leurs sentiments et de leurs pensées, les écrivains haïtiens aient subi l'influence de leurs modèles français en sacrifiant bien souvent à des modes littéraires passagères, rien de plus naturel ! Quelques rares élus ont pu se dégager de ces influences pour faire œuvre originale. Mais combien sont-ils en France même, comme en Allemagne, en Angleterre, en Italie, aux Etats-Unis, en Amérique espagnole ou portugaise, qui puissent être considérés comme « esprits originaux » pour s'être évadés de l'atmosphère intellectuelle créée par des siècles de civilisation ?

Il y a exactement cent trois ans, Emile Nau, un précurseur haïtien, écrivait dans son journal *Le Républicain* de 1836 : « Nous ne pouvons pas nier que nous ne « soyons sous l'influence de la civilisation européenne : « autrement, il faudrait affirmer que nous ne devons « qu'à nous-mêmes nos éléments de sociabilité. Mais il y « a dans cette fusion du génie européen et du génie afri- « cain, qui constitue le caractère haïtien, quelque chose « qui nous fait moins Français que l'Américain n'est « Anglais ».

C'est ce « quelque chose » qui donne aux œuvres haïtiennes leur timbre particulier, même lorsque l'auteur— se souvenant qu'il est citoyen de l'humanité — aborde ces hauts sujets dont se nourrit la littérature universelle. Un Vilaire ne cesse pas d'être Haïtien lorsqu'il parle de l'amour, de la mort et de Dieu...

Sans assigner à leur effort des limites trop étroites, on voudrait pourtant que nos écrivains fussent beaucoup plus attentifs à observer et à comprendre le milieu où ils vivent — milieu physique, milieu moral — et que l'on trouvât plus souvent reflétées dans leurs productions, la magnificence tropicale de notre pays et la psychologie particulière de son peuple. C'est de cette

manière que la littérature haïtienne aura une signification vraiment nationale et contribuera à l'enrichissement de la culture humaine.

LE FOLKLORE HAÏTIEN

L'un des moyens les plus sûrs de comprendre la psychologie du peuple haïtien est l'étude de ses croyances, de ses sentiments, de ses pensées, qui s'expriment dans ses proverbes, dans ses jeux, dans ses arts, dans ses contes, fables et légendes, dans ses chansons et ses danses, dont l'ensemble constitue le folklore.

Il y a une littérature populaire haïtienne. Elle est orale, puisqu'elle n'a pas d'autre voie d'expression que le créole. Elle consiste en proverbes, énigmes, fables, contes parlés, contes chantés, chansons.

Les proverbes expriment la philosophie du peuple : ce sont des maximes sur la vie, l'amour, la mort et la conduite humaine en général. Pleins de malice et révélant parfois une certaine pénétration psychologique, ils portent généralement la marque d'une sorte de fatalisme auquel l'ironie prête ses sourires. Quelques-uns sont d'une forme imagée et pittoresque. John Bigelow, qui fut ministre des Etats-Unis à Paris de 1864 à 1867, visita Haïti vers 1854 et fut vivement frappé de la grâce ou de la profondeur de la plupart de ces dictons. Il en recueillit un certain nombre et les commenta dans un aimable petit livre : *Wit and Wisdom of the Haïtians.* Le journaliste J. J. Audain les réunit dans une forte brochure publiée en 1872, et rééditée par Edmond Chenet en 1914. On en trouve quelques-uns dans *Philologie Créole.* En voici six que peuvent comprendre tous ceux qui savent le français :

Bel femme, bel malhèr : Belle femme, beau malheur, grand tracas !

Macaque saoul pas jammes coucher douvant porte chien.

Le macaque saoul ne se couche jamais devant la porte du chien.

La rosée fait banda toutt temps soleil pas levé.

La rosée fait la fière tout le temps que le soleil n'est pas levé. (Banda, d'après Faine, vient de l'espagnol, et signifie bien vêtu. Faire la banda, c'est se pavaner dans ses beaux atours.)

Femme cé bois pourri : La femme est comme du bois pourri ; Il ne faut pas s'appuyer sur elle, avoir confiance en elle.

Quand mapou tombé, cabritt mangé feuilles-li : Quand le mapou (un gros arbre) est tombé, la chèvre mange ses feuilles.

Précaution pas capon : Prendre ses précautions pour éviter un malheur, ce n'est pas se montrer lâche.

Les énigmes et charades sont en grand honneur parmi les paysans. Mais les fables et les contes ont particulièrement leur faveur. « Si — écrit M. Price-Mars — l'on fait de ces contes haïtiens une étude serrée, il n'est pas rare d'y rencontrer des sujets où les genres les plus variés se coudoient : l'épopée, le drame, le comique et la satire. Il apparaît néanmoins que ces deux derniers genres en donnent la note dominante comme étant plus expressive de notre état d'âme. D'ailleurs, le comique et la satire de nos contes éclatent le plus souvent, non point dans la trame du récit toujours simple et naïf, mais dans le réalisme et le pittoresque des personnages. Ces personnages s'expriment en paraboles et en sentences. Ils revêtent presque toujours un caractère de symboles. Telle est, par exemple, la conception de *Bouqui* et de *Ti-Malice*. On dit justement que ces deux héros inséparables sont, l'un, la personnification de la bonne brute, de la force inintelligente et cordiale, tandis que l'autre est celle de la ruse. N'avez-vous pas reconnu dans Ti-Malice et Bouqui le Goupil et l'Isengrin du Roman du Renart ?

Dans une remarquable étude de la *Revue du Folklore Français et du Folklore Colonial* (tome IV, no. 2),

Mme Suzanne Comhaire-Sylvain a parlé en termes excellents des contes chantés. A son avis, « les plus anciens d'entre eux ont commencé par être tout bonnement des chansons, auxquelles, un jour, un chanteur a ajouté quelques phrases explicatives ». A côté de ces contes dérivés directement de chansons, l'auteur en distingue d'autres de formation récente, dans lesquels « mélodie et explication ont été composées en même temps— la partie chantée étant en général médiocre ».

Mme Comhaire-Sylvain fait ces intéressantes remarques : « J'ai parlé de contes anciens et de contes récents: « cela peut étonner, car d'ordinaire, en pays civilisé, le « folklore est ancien. Chez nous, il n'en va pas de « même. On peut encore, de nos jours, assister à l'éclo- « sion de nouveaux thèmes populaires... Beaucoup de « nos contes chantés se retrouvent, avec quelques va- « riantes, dans le folklore de la Guyane, de la Louisia- « ne et de la Martinique. On peut donc leur supposer « une origine commune et unique, qu'il serait relative- « ment aisé de dépister en examinant le folklore des « pays où l'élément nègre ne s'est pas trouvé en pré- « sence de l'élément indien. On les « tirait » déjà à l'é- « poque coloniale, et c'est probablement alors qu'ils ont « pris leur forme définitive. A propos de contes exis- « tant parallèlement dans d'autres folklores, savez-vous « que les paysans de Léogane se répètent l'aventure des « bossus » telle qu'on la racontait en Bretagne au siècle « dernier, et peut-être encore de nos jours ? L'apport « français n'est d'ailleurs pas négligeable dans la for- « mation du folklore haïtien : les romances ne sont- « elles pas jusqu'à présent dans le goût du XVIIe et du « XVIIIe siècles français, et les contes eux-mêmes ne « commencent-ils pas par la même phrase d'introduc- « tion que ceux des marins bretons : *Cric-Crac ?* »

Les contes et récits fabuleux font le bonheur des enfants. Les gens du peuple — ceux des villes comme ceux des campagnes — raffolent de chants et de danse. Ils ont leurs chansons de travail, que les porte-faix appellent « boulas » et les mariniers « chanté-godillé », celles

qui animent les « coumbites » [1] et donnent du cœur aux plus paresseux. Ce sont toutefois les airs de danse qui sont les plus nombreux.

Le plus populaire de ces airs est *la méringue*. « Elle est fille — écrit le musicographe haïtien Frank Lassègue — de la danza espagnole et sœur de toutes les danses similaires répandues aux Antilles et dans l'Amérique du Sud, telles que tango, biguine, zapata, rhumba, danzon et habanera ». Comme musique, « la *méringue* jaillit facilement, comme dit encore M. Lassègue, de la bouche du populaire : d'un motif et plus souvent de deux motifs. Elle est nue, fraîche, voluptueuse ». Elle ne garde pas toujours cette simplicité naïve. « Les vrais compositeurs ont compliqué les éléments de l'inspiration populaire pour en avoir modifié le rythme et subtilisé la mélodie. Ils ont ajouté même à celle-ci une finale et parfois un troisième motif, tout en conservant certains effets de sentimentalité qui rapprochent légèrement leurs morceaux des thèmes populaires, mais qui les rattachent plus intimement à la facture des danzas ». [2]

Dans l'excellente étude que nous avons déjà signalée, Mme Combaire-Sylvain donne une énumération des plus intéressantes des danses populaires les plus communes et des instruments de musique usités dans les campagnes haïtiennes. Nous ne pouvons mieux faire que de la citer encore une fois.

« Les danses profanes sont : la polika, — polka dé-
« naturée comme le nom l'indique ; — la baïla, d'ori-
« gine espagnole : le congo ordinaire qui se rapproche
« du charleston (ne pas confondre avec le congo vau-
« dou) ; la martinique, danse coloniale dans laquelle

1. Frank Lassègue : *Ciselures*. Imp. R. Grossel, Albert, Somme, France.

2. Voir *Peasant Songs and Dances of Northern Haïti*, dans « The Journal of Negro History », Avril 1940, Washington D. C. L'auteur, M. George Eaton, dit : « A coumbite is a cooperative enterprise not unlike the American husking bee ».

« dame et cavalier ont des pas tout à fait différents, elle, « se déplaçant presque imperceptiblement, tandis que, « lui, tourne autour d'elle : la méringue, notre danse « nationale ; la contredanse ou quadrille haïtien ; la « rada et la banda, d'origine africaine ; enfin, le « mé- « nouett » à trois ou quatre temps, dérivé du menuet « français, avec saluts et révérences.

« Le paysan haïtien recherche les différences de tim- « bre en musique, mais il n'a pas la notion de l'harmo- « nie ; il ne conçoit pas un accompagnement qu'à l'u- « nisson ou à l'octave. Dans un chœur d'hommes et de « femmes, les hommes prendront une voix de tête sou- « vent désagréable pour éviter, si possible, même un in- « tervalle d'octave entre les voix.

« L'instrument le plus populaire dans nos montagnes « est le tambour et son alter-égo, le tambourin. Il y en « a de toutes formes et de toutes dimensions, depuis les « tambours-jouetes » de deux ou trois pouces de haut « jusqu'aux gros « tambours-loa » de quatre pieds envi- « ron. On les frappe avec des baguettes, à la manière des « peuples civilisés, pour marquer le rythme des chan- « sons, ou bien on les bat avec les mains, ou on les grat- « te avec l'ongle à la mode sauvage, pour en tirer des « sons lugubres, quelque chose de déchirant et d'étouf- « fé, qui tient à la fois de la plainte, du hurlement et « du grondement. C'est déjà tout un art de gratter con- « venablement le tambour !

« La mélodie chantée est quelquefois doublée à l'u- « nisson par un accordéon ou un « vieillon » (violon « à son aigre) et rythmée par des triangles de fortune, « en plus des tambours et tambourins. À certaines épo- « ques de l'année, durant la Semaine Sainte, par exem- « ple, on se sert d'un instrument spécial : la « calorine » « ou tambour-maringouin. La veille de la fête, il faut « s'occuper de la confection des calorines. Pour cela, on « choisit des tiges droites, souples, ayant une extrémité « en fourche. On plante cette extrémité à une certaine « profondeur dans le sol et on relie au ›mmet l'un des « bras de la fourche au moyen d'une corde unique en

« latanier tressé. On tend convenablement cette corde « afin de donner à l'instrument la forme d'un arc. Puis, « on tasse la terre entre la tige et la corde, afin d'obtenir « une dénivellation que l'on pave avec deux ou trois « pierres, avant de la recouvrir d'un morceau de tache de « palmier percé en son milieu pour laisser passer la cor- « de. Cela constitue une caisse de résonance sommaire. « On bat la calorine à la baguette, ou on la pince avec « les doigts. En variant la hauteur de la tige, la largeur « de la caisse de résonance et la grosseur de la corde, on « obtient à peu de frais une série d'instruments diffé- « rents, un orchestre de calorines ».

Les cérémonies vaudouesques s'accomplissent au milieu de danses rituelles et de chants liturgiques. Ces chants, écrit M. Lassègue, sont « longs et plaintifs et ne « peuvent être notés que sur une gamme de cinq notes, « comme la gamme grecque, et d'après la mesure pla- « ne ». Contrairement aux chants de caractère religieux, « les chansons de danse sont courtes, vives ou lentes, « mais empreintes des mêmes caractères de mélancolie. « Elles sont rythmées, bien rythmées dans les huit ou « seize mesures qui en font la charpente. Elles offrent, « dans ce cas, une diversité rythmique dont les plus ca- « ractéristiques sont représentées par l'Arada, le Yanva- « lou, mouvement de valse très lente, le Pethro, baccha- « nale tourmentée et bizarre, le Congo, plus marqué et « moins vif que la « Pasquinade » de Gottschalk. On « peut les multiplier à l'infini, jusqu'à comprendre la « danse des « Carabiniers », qui, légère et gaie, est le « morceau final de toute ronde. De ces chansons, il y en « a de purement africaines : *ce sont les plus rares.* Il y « en a qui relèvent d'un mode dit haïtien : ce sont les « plus fréquentes. Dans notre milieu où la tradition ora- « le tient lieu d'archives manuscrites, certaines chansons « africaines, parce que transmises, et d'autres parce « qu'improvisées par les incantateurs, ont subi des dé- « formations. Elles ont subi l'influence rythmique et « mélodique de la méringue et des chants coloniaux « français, — celle également des mélopées indigènes.

« Donc, les éléments rythme et mélodie présentent des « déviations du type initial. La gamme africaine qui, « dans les liturgies comme dans les danses, ne porte que « cinq notes, toujours à l'exclusion de la sensible, ne se « reproduit pas généralement dans les airs dits du mode « haïtien, lequel est bâti sur l'échelle diatonique de la « gamme moderne. »

Par quels procédés chants et danses populaires se transforment ou se déforment au contact de la civilisation, une anecdote contée par M. Candelon Rigaud nous en donne un piquant exemple. L'auteur des instructives « *Promenades dans la Plaine du Cul-de-Sac* » nous raconte qu'il fut fort surpris, un jour qu'il assistait à une cérémonie vaudouesque, d'entendre entonner, comme un chant rituel, l'air célèbre du Roi de Thulé. La voix était jeune et assez juste. Il interrogea la chanteuse — une « hounci », c'est-à-dire une assistante de la « maman-loi » — et apprit d'elle qu'elle avait été bonne pendant quelque temps chez notre grande cantatrice, Mme Franck Faubert. Et voilà comment Goethe et Gounod ont fourni des thèmes à la liturgie du Vaudou.

De même que sa liturgie se pénètre de musique européenne, comme ces « spirituals » des nègres américains, fusion de musique africaine et de sentiments chrétiens, — de même le Vaudou s'effrite devant le christianisme ou s'y résorbe. Si la masse du peuple haïtien mêle encore à la religion chrétienne certaines croyances primitives héritées des ancêtres africains, sa foi en la divinité s'épure de plus en plus avec les progrès de l'éducation, en même temps que des conditions de vie meilleure émoussent la rudesse de ses coutumes et relèvent la qualité de ses amusements et de ses jeux. C'est ainsi que la Carnaval — période propice à l'éclosion des chansons, mais qui était aussi l'occasion de danses lascives et de combats meurtriers entre les bandes adverses — se célèbre aujourd'hui avec plus de décence et moins de brutalité et constitue pour nos villes, chaque année, une réjouissante attraction et un concours d'art populaire,

tant au point de vue de la musique que de la décoration des voitures.

Wagner a dit que « la chanson et la danse sont les deux sources de la musique ». Nos danses et nos chansons sont-elles assez riches de matière pour inspirer nos musiciens ? C'est une question à laquelle notre collaborateur Ludovic Lamothe voudra sans doute répondre.

« D'une part, écrit M. Lassègue, on a les chants du « terroir : mélopées des indigènes, méringues populai- « res, thèmes coloniaux français ou anglais, et chansons « africaines, qui constituent un héritage bien divers. Et, « d'autre part, on peut considérer les œuvres de nos « compositeurs, qui représentent en majorité le produit « d'une éducation musicale exotique. Pour avoir plus « spécialement subi l'influence de la musique européen- «ne, on en est resté longtemps tributaire. D'autres. « tels Théramène Ménès et Occide Jeanty, avaient essayé « d'en secouer le joug ; mais leurs efforts isolés ou incons- « tants n'avaient pas déclenché de réaction en faveur de « la composition folklorique. Enfin Justin Elie vint, et « le premier, pour donner une impulsion nouvelle et « sérieuse à notre musique, recueillit des thèmes popu- « laires et en tira des œuvres originales. C'est pour s'être « inspiré du mouvement musical opéré en Russie par « Borodine, en Hongrie par Brahms et Liszt, en Nor- « vège par Grieg, qu'il a définitivement tourné l'esprit « haïtien vers toutes ces chansons intimement liées à la « vie nationale, et desquelles sortira, non sans doute « par des arrangements harmoniques et mélodiques, « mais par des rythmes caractéristiques quoique légère- « ment déformés, une musique haïtienne. »

Une jeune Américaine de couleur, Miss Catherine Dunham, étudiante en sociologie à l'Université de Chicago, obtint récemment une bourse de la Fondation Guggenheim qui lui a permis de faire, sur place, une étude spéciale des danses populaires des Antilles. De la monographie qu'elle leur a consacrée, elle a bien voulu me communiquer quelques pages intéressantes, où elle

décrit les danses haïtiennes (religieuses, profanes et carnavalesques) et montre leurs relations avec celles des autres îles antillaises.

Le point de vue sociologique domine dans l'esprit de Miss Dunham. « On ne peut vivre quelque temps « au milieu de ces populations, écrit-elle, sans reconnaître la suprême importance de la danse dans leur activité quotidienne. Elle forme une large part de leur « vie religieuse et constitue véritablement toute leur « existence sociale, pénétrant même jusque dans leur organisation du travail. C'est ma ferme conviction, basée sur des observations personnelles, que si l'on connaît les danses d'un peuple, on possède la clé la plus « sûre pour comprendre sa psychologie et sa structure « sociale. »

Mais le côté esthétique de ces danses a également retenu l'attention de Miss Dunham qui est aussi une ballerine de l'Opéra de Chicago. Elle les a étudiées au point de vue des organes qu'elles mettent en mouvement : danse des épaules, du dos, des hanches, du ventre et des pieds. « Les danses cérémonielles se font principalement « avec les épaules (danse-zépaules) ; avec les muscles « du dos (yanvalou) ; et avec les pieds (péthro ou ma« gi). » Elle y a trouvé des éléments qu'elle croit utilisables par stylisation dans la callisthénie et la chorégraphie.

Je peux personnellement témoigner quel enthousiaste accueil reçurent chaque fois, aux concerts de musique latino-américaine de l'Union Panaméricaine de Washington, les admirables « Danses Vaudouesques » de Justin Elie. Et jamais je ne connus d'émotion plus profonde que le soir où j'entendis à la radio, dans un programme de l'Orchestre Symphonique de New-York, la « Danse du Dieu Soleil » de notre grand artiste, à côté de morceaux célèbres de Beethoven, de Moussorgsky et de Debussy.

Justin Elie est mort : d'autres continueront son œuvre et feront sans doute pour la musique haïtienne — comme viennent de l'entreprendre Mme Lina Fuss-

mann-Mathon et M. Jaegerhuber ce qu'ont fait pour la musique nègre américaine les Dvorak, les James Bland, Harry T. Burleigh, Nathaniel Dett, Rosamond et Weldon Johnson, Coleridge, Taylor, Marion Cook, William Dawson, Shirley Graham, William Still, Cameron Clarence White, et tant d'autres. Et peut-être trouveront-ils un Roland Hayes, un Paul Robeson, un Bledsoe, un Taylor Gordon, ou une Marian Anderson — la grande, l'admirable artiste ! — pour faire connaître au monde ces créations haïtiennes. Mais je veux hautement dire que ce serait un point de vue trop étroit que de mettre l'estampille « haïtienne » seulement sur les œuvres qui s'inspireraient du folklore. Ce que l'on demande à un artiste, c'est, outre la perfection de la forme, que son œuvre donne le SON de son âme, et il suffit que cette âme soit sincère pour que l'œuvre soit originale. Un Ludovic Lamothe, sensibilité exquise servie par une technique sûre, n'avait qu'à descendre en lui-même pour entendre les chansons de son « cœur innombrable » et les fixer en ces élégantes compositions où la tristesse d'un Chopin s'allie si harmonieusement à la mélancolie foncière des races africaines.

Quand nous entendons un oratorio de Bach, une sonate de Beethoven, une cantate de Mozart, une messe de Rossini, une rhapsodie de Liszt, une valse de Chopin, un lieder de Grieg, une mélodie de Moussorgsky, une danse de Granados, un spiritual de Nathaniel Dett, un poème lyrique de Saint-Saëns ou une symphonie de Debussy, ou de Ravel, est-ce que nous nous demandons si ces maîtres de notre âme sont allemands, autrichiens, hongrois, polonais, norvégiens, russes, italiens, espagnols ou français, blancs ou noirs ? Quand cette musique sacrée envahit notre être, nous sentons que, par elle, nous participons à la vie universelle des êtres et des choses — à toute la vie.

Nul art, autant que la musique, ne réalise cette communion idéale des sensibilités et des intelligences. Et nul autre, en nous faisant communier dans la beauté, ne nous convainc davantage de l'unité fondamentale de l'espèce humaine.

LE CRÉOLE HAÏTIEN

LE FRANÇAIS LANGUE DE CIVILISATION

Si la langue française n'est pas la première du monde au point de vue du nombre des personnes qui la parlent, elle est sans conteste l'idiome dont la connaissance importe le plus aux gens cultivés de tous les pays. Par la richesse de son vocabulaire (philosophie, science, médecine, droit, théologie, critique), par ses qualités supérieures de clarté, de précision, de finesse, elle mérite bien le nom de « langue de civilisation » qu'on lui a donné. Ces qualités, qui l'ont fait admettre pendant longtemps comme la langue diplomatique par excellence, lui ont également assuré une diffusion mondiale.

En fait, le domaine géographique du français déborde largement les frontières de la France. Ce qu'il convient ici de considérer, c'est la qualité plus que la quantité. Le chinois et le russe sont parlés par des populations innombrables : qui donc pense à recommander l'un ou l'autre comme langue universelle ?

Certes, l'anglais et l'espagnol sont aussi riches en chefs-d'œuvre et constituent de merveilleux instruments de culture. Ils ont encore l'avantage d'être parlés par les peuples qui nous entourent. Mais ces peuples sont d'origine anglo-saxonne ou hispanique : il est naturel qu'ils tiennent à garder la langue de leurs ancêtres européens, puisqu'ils n'ont pu adopter, comme véhicule de leur pensée, les multiples dialectes indiens autochtones d'Amérique.

Les Brésiliens — nation d'origines européenne, amérindienne et africaine — parlent le portugais et font du maintien de l'idiome lusitanien une des conditions de leur existence nationale. L'histoire a fait d'Haïti la fille et l'héritière de la France au centre des Amériques,

en mettant la langue française dans son patrimoine. Nous serions insensés de renoncer à un si bel héritage : nous devons au contraire le conserver et le défendre, même si ce maintien comportait pour nous quelque désavantage.

En réalité ce désavantage n'existe pas. Si nous voulons, au point de vue de la politique internationale, nous appuyer sur les pays d'Amérique, nous y trouverons assez de gens cultivés pour comprendre notre langue et s'intéresser à nos communes destinées. Tous les peuples hispano-américains considèrent la connaissance du français comme une marque de distinction intellectuelle : les délégués d'Haïti à la récente Conférence Panaméricaine de Lima pourraient confirmer mon témoignage. Et j'étonnerai probablement beaucoup de mes lecteurs en disant que, nulle part, l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises n'est plus sérieusement organisé que dans les Universités américaines.

D'après une communication faite par M. Arsène Croteau, de Storrs, au 2ème Congrès de la Langue Française à Québec, il y avait en 1936, dans les High schools américaines, 600,000 élèves de français et dans les Universités, environ 290,000, — les frais de cet enseignement s'élevant pour la dite année à la somme approximative de 58 millions de dollars. J'ai, en 1937, passé quelques semaines à l'Université d'Atlanta et ses filiales, — Spelman College et Moorehouse College — où j'avais été invité à donner des conférences sur Haïti et sur la Civilisation française, et je peux dire qu'il n'existe rien à Port-au-Prince qui soit comparable à la « section française » de la magnifique bibliothèque de ces trois grandes institutions nègres de la Géorgie.

Nos programmes scolaires font à l'anglais et à l'espagnol une place légitime parmi les matières obligatoires de l'enseignement secondaire et des écoles normales : des nécessités politiques, intellectuelles et commerciales rendent désirable la diffusion de ces langues en Haïti. Mais ce n'est pas une raison pour que nous portions atteinte aux droits imprescriptibles de la langue française,

que nos lois constitutionnelles ont toujours respectée parce qu'elle à la base même de notre vie morale et qu'elle forme l'une des assises spirituelles de la nationalité haïtienne.

Le français constitue pour nous, pour parler comme M. Vendryès, « la forme linguistique idéale qui s'impose à tous les individus de notre groupe social ». Et il serait absurde de prétendre y renoncer au lendemain du jour où, *à cause de nous,* la Conférence Panaméricaine de Lima vient de recommander à toutes les Républiques d'Amérique de donner, dans leurs écoles, une large part au « français » à côté de l'anglais, de l'espagnol et du portugais. (Résolution LXXVI votée le 24 décembre 1938).

LE CRÉOLE. PATOIS FRANÇAIS

Les trois quarts de la population d'Haïti parlent le « créole ». Ce patois se rapproche du français beaucoup plus que certains idiomes locaux parlés en France même. On sait qu'à côté des parlers populaires qui « étendent sur le sol français une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées » (Gaston Paris), il existe des dialectes, tels que le breton, le flamand, le basque, l'alsacien, le catalan, le provençal, qui sont réellement distincts de la langue française, de sorte que pour une bonne partie de la nation française, le français est une « *langue apprise* ».

Si vous causez avec des paysans de n'importe quelle région d'Haïti, vous constatez que les mots, à peu d'exception près, par lesquels ils désignent les objets usuels, ou expriment leurs sentiments les plus simples, joies et douleurs, sont exactement des vocables français, dont les uns pourraient être compris par un Parisien fraîchement débarqué, dont beaucoup d'autres, par contre, sont tellement transformés par la prononciation qu'il faut un certain effort pour les reconnaître. Et encore, certaines locutions créoles qui paraissent incompréhen-

sibles aux Français ne sont pas, comme on serait tenté de le croire, des mots corrompus ou altérés, mais des expressions bretonnes ou des tournures du vieux parler normand, ou angevin, ou picard, ou poitevin, ou gascon, ou même basque, qui se sont conservées à l'état pur dans les campagnes haïtiennes [1].

De cela, M. Jules Faine a fait à mon sens la démonstration décisive. De même, il a péremptoirement prouvé que le créole est un « parler français » *non exclusivement haïtien*, puisqu'on le retrouve, avec quelques légères différences, à l'Ile Maurice, à la Réunion, dans la Louisiane, partout où l'influence française a été pendant un certain temps prépondérante.

La princesse Achille Murat lui donne sur ce point parfaitement raison. Dans l'intéressant recueil « *Louisiane et Texas* », consacré par l'Institut des Etudes Américaines au voyage de la Mission Cavelier de la Salle en 1938, elle raconte de manière charmante la visite qu'elle fit à ses cousines du « Vieux Carré » de la Nouvelle-Orléans, — « petites-filles de ses arrière-grand'tantes Célina, Althée, Séraphine, Polymnie, Uranie et Athénaïs, brochette de créoles, belles à ravir

1. En veut-on des exemples ?

Une femme du peuple explique à sa fille la différence entre *l'eau salée* et *l'eau sucrée*. Elle lui dit dans le plus pur créole :

— Çà, cé d'leau salée. Çà, cé d'leau sucrée.

Elle dirait *sicrés* si elle était complètement illettrée.

Voici une phrase assez compliquée que j'extrais de *Philologie Créole* de Jules Faine :

— Çà ous besoin faire tout mystère — ça là pour baille moune ioun tasse café ?

Nous traduisons littéralement : Çà vous besoin faire tout ce mystère-là pour donner au monde (aux gens) une tasse de café ?

L'auteur signale le sens particulier (soin, précaution, application) que l'angevin, comme le créole, donne au mot *mystère*. Dans *baille*, vous reconnaissez le vieux verbe français *bailler*, du latin *bajulare*, signifiant *donner*.

comme un conte de fées, descendant, au même titre que sa grand'mère paternelle, de Carie-Célie Rossignol des Dunes, née à Port-de-Paix, dans l'Ile de Saint-Domingue ». Et c'est ainsi qu'elle apprit de leur cuisinière noire, Marie-Zéphyrine, en authentique patois créole, la recette du « gombo filé » qui, avec du bon riz, constitue le mets le plus réputé de toute la Louisiane :

Suzanne, jolie femme,
Li pas mandé lit à colonnes,
Li pas mandé du vin bourgogne,
Li jist voulé gombo filé.

Je signale en passant à M. Faine un cas extraordinaire de survivance française dans le Missouri : M. J.-M. Carrière a trouvé à Old-Mines, dans les montagnes Ozarks, à 65 milles au sud de St-Louis, une colonie de 600 familles françaises où la langue, les traditions et les coutumes de l'ancienne division administrative du pays des Illinois se sont conservées jusqu'à la génération actuelle. Or, tous ces gens parlent un idiome qui se rapproche fort de notre patois, et leurs contes, qui appartiennent presque tous au fonds traditionnel du folklore français, contiennent des récits comme ceux-ci : « Fin Voleur », « Corps-sans-âme », "Bouki pis Lapin »

LE CRÊOLE DANS L'ENSEIGNEMENT

Il faut reconnaître que l'usage presque général du créole est l'une des grandes difficultés de l'enseignement du français en Haïti. L'enfant du peuple arrive en effet à l'école primaire avec un vocabulaire composé de mots français, dont la prononciation, ou quelquefois même le sens est altéré. Né et élevé dans un milieu où l'on parle communément le créole, il a imité gestes et paroles de ses parents, traduisant ses premières impressions dans le puéril patois maternel. Puis, son vocabulaire s'est enrichi à mesure qu'il acquérait une plus grande

connaissance des choses qui l'entourent et que son horizon intellectuel s'élargissait. Quand donc il est admis à l'école primaire, souvent à un âge assez avancé, il a déjà contracté des habitudes de langage pour la plupart vicieuses ; il s'est accoutumé à attribuer aux objets des noms impropres ; il a appris à donner à certains mots une acception qui ne leur convient pas ou une prononciation qui les défigure. Mis brusquement en contact avec le français, il est d'abord comme dérouté, car cette langue est pour lui quelque chose d'étranger et de mort, qui ne lui semble avoir aucun rapport avec le langage vivant et expressif au moyen duquel il exprime sa pensée et communique avec ses semblables. Il s'établit ainsi entre la langue qu'on lui enseigne à l'école et celle qu'il parle au dehors un véritable antagonisme. Et cet antagonisme dure d'autant plus longtemps que le maître — comme c'est presque toujours le cas dans nos classes — fait consister l'enseignement du français dans l'étude étroite et rebutante de la grammaire, au lieu de l'appliquer le plus tôt possible à l'expression vivante — parlée et écrite — de la pensée. C'est pourquoi, dans son remarquable rapport sur l'éducation nationale, la Commission de l'Enseignement secondaire de 1906 recommande que le français fût enseigné au début comme une langue vivante étrangère, par l'emploi intelligent de la méthode directe.

Le conflit entre le créole et le français se décèle manifestement chez quelques-uns de nos écrivains. Leur style manque de spontanéité et de naturel, il a souvent l'air emprunté d'un paysan endimanché. Le français n'est pas, en effet pour eux, l'expression jaillissante et pure de l'idée et du sentiment : ils n'écrivent pas, *ils rédigent*. J'ai entendu un écrivain, M. Mockel, faire cette subtile distinction et l'appliquer non sans quelque injustice à ses compatriotes belges et aux Suisses romands.

La question est de grande importance, car c'est la langue d'un pays qui constitue le plus puissant facteur de son unité. C'est la parole écrite qui, par le livre ou le

journal, va porter au loin la pensée et la communiquer à chaque individu. Comment atteindre la nation tout entière, la faire vibrer à l'unisson, l'enflammer pour une belle cause, simplement lui enseigner les notions les plus indispensables d'hygiène, de morale et de travail, quand cette parole écrite ne peut être lue et comprise que par un petit nombre ? Le français n'est pas, comme trop de gens le croient encore, en Haïti, un simple outil littéraire, un luxe ou une parure permettant de bien parler dans la société. C'est un moyen d'acquisition de la science, l'instrument indispensable de la pensée, la clef qui nous donne accès aux œuvres les plus hautes de l'esprit humain.

Pour les raisons que j'ai déjà exposées, le créole ne peut être substitué au français pour remplir ce rôle nécessaire à la formation d'une culture nationale. Est-ce à dire que l'on doive bannir le patois de l'enseignement en Haïti ? Je ne le crois pas. Dans les écoles populaires et dans les écoles de campagne, dont le principal but est de faire acquérir aux élèves des connaissances pratiques et immédiatement utilisables, une proscription radicale du créole risquerait d'aboutir à des résultats désastreux. « Le grand vice du système qui ne tient pas « compte des dialectes populaires », comme écrivait si justement Mistral, « c'est de faire le vide dans le cer- « veau des enfants du peuple, en remplaçant les assimi- « lations naturelles et spontanées de l'intelligence en- « fantine par un langage factice et essentiellement fugi- « tif de notions disparates qui, en dehors des quatre rè- « gles, seront en général inutiles à l'écolier ».

Dans une série de petits ouvrages très intéressants, M. Frédéric Doret a montré quel profit on peut tirer de l'emploi simultané du patois créole et du français pour les commençants. Son livre, « Les Premiers Pas dans la Grammaire », est une excellente démonstration de la méthode bilingue qu'il préconise, en même temps que la mise en regard du texte français et du texte créole accuse de façon saisissante l'étroite filiation de l'idiome haïtien avec la langue française. Pour mieux marquer

cette filiation, l'auteur s'est ingénié à conserver aux mots créoles leur orthographe française en laissant au lecteur, comme il dit, « le soin de ne pas prononcer les « r » et de mettre le son nasal partout où bon lui semblera, selon les besoins de la phonétique qu'il préfère ».

Le créole adopté par Doret est quelque peu artificiel. Il convient cependant de faire remarquer que tous les mots employés par lui sont empruntés à la langue populaire et peuvent être compris de n'importe quel paysan haïtien.

Le patois a évidemment plus de charme quand il s'exprime librement. Peu d'écrivains à la vérité ont pu le saisir dans sa grâce naïve, parce qu'il est rebelle à l'écriture et plein de nuances qui ne se peuvent rendre que par des injections, des soupirs ou de simples gestes. Un poète, Oswald Durand, a su conserver au créole toute sa saveur candide dans une pièce « Choucoune », que la musique de Mauléar-Monton a rendue populaire.

Massillon Coicou a aussi écrit des morceaux de belle venue, dont l'un, « Les malheurs de Ti-Yette », est empreint de grâce mélancolique. M. Georges Sylvain a lui-même publié, sous le titre de « Cric-Crac », les fables de La Fontaine interprétées plutôt que traduites en patois. Ce travail est extrêmement intéressant, parce que l'auteur a non seulement voulu rendre en créole du meilleur aloi les nuances de la langue savoureuse du fabuliste, mais il a essayé d'enfermer dans ses vers toute la sagesse narquoise et toute la philosophie fataliste de la paysannerie haïtienne. Ceux qui s'intéressent à ce sujet prendraient aussi grand plaisir à lire l'excellente étude sur le créole de M. Louis Borno, qui sert de préface au volume de Sylvain. Malheureusement, le lecteur s'arrête découragé devant la difficile besogne de déchiffrer l'orthographe compliquée que l'auteur a dû adopter pour rendre les sons créoles. C'est, je le crains, l'obstacle le plus considérable au développement d'une littérature populaire écrite en patois. On s'en rend compte encore mieux quand on a lu la thèse de doctorat de Madame Combaire-Sylvain, « *Le Créole Haïtien* ».

Il y a eu néanmoins d'heureuses initiatives qui méri-

teraient d'être suivies. Massillon Coicou, dans une spirituelle comédie de mœurs locales, *l'Ecole Mutuelle,* a délicieusement utilisé les plus piquants de nos proverbes en les adaptant exactement aux multiples situations de la pièce. MM. Pollux Paul et Augustin nous ont donné quelques vaudevilles d'une gaieté étourdissante, où se signalèrent Sterne Rey, P. D. Plaisir, Clément Coicou, l'impayable Papayoute. C'est là une mine féconde d'où l'on pourrait tirer des joyaux précieux pour notre peuple. Dans un genre plus relevé, M. Alphonse Henriquez a composé un *Boukman* d'une grandeur farouche, qui sera peut-être le commencement d'une belle série.

L'ÉDUCATION HAÏTIENNE

L'UNIVERSITÉ, GARDIENNE DU DRAPEAU

Spectacle émouvant ! Nous avons vu mardi, 18 mai, défiler et manœuvrer, devant les tribunes du Champ de Mars et en présence du Président de la République, les 3,000 adolescents de nos écoles que dirigeaient avec une souple maîtrise les instructeurs Bloncourt, Lubonis et Henriquez. Et nous avons rendu grâces au ministre de l'Instruction Publique, M. Dumarsais Estimé, d'avoir restitué à la Fête de l'Université et du Drapeau sa haute signification symbolique des premières années et d'avoir, par la place importante qu'il a donnée dans ces manifestations patriotiques aux exercices sportifs, montré de façon en quelque sorte tangible le triple objet de l'enseignement national : culture physique, formation intellectuelle, éducation morale et civique.

Pourquoi ne dirais-je pas mon émotion personnelle en évoquant dans ma pensée la première célébration de la Fête de l'Université, le 18 mai 1920 ? M. Léon Laleau en fit dans *Le Matin* une relation touchante, et aucun de ceux qui y assistèrent ne peut en avoir perdu le souvenir. L'émouvante cérémonie avait été célébrée à Parisiana au milieu d'une foule frémissante d'écoliers et d'étudiants. Et ce fut un moment de ferveur intense que celui où l'Archevêque de Port-au-Prince, Mgr Conan, faisant le geste de la croix, appela sur les drapeaux des écoles la bénédiction divine. On entendit à cette minute solennelle passer au-dessus des têtes inclinées comme un bruissement d'ailes mystérieux : n'était-ce pas l'âme de la patrie qui était venue se poser sur l'étendard bleu et rouge de l'Université d'Haïti ?

La loi du 18 octobre 1901 sur l'instruction publique fait de l'Université d'Haïti un être moral, existant au-

dessus des personnes réelles qui la composent : maîtres, inspecteurs, enfants et jeunes gens des écoles. En créant la fête de l'Université, je voulus donner à ses membres le sentiment de l'étroite solidarité qui les lie les uns aux autres. En en fixant la célébration au 18 mai, date anniversaire de la création du drapeau haïtien, je voulus montrer le rôle de l'ECOLE dans la formation de la conscience nationale et son action pour la conservation de la patrie et le progrès social. Chargée de former les générations successives, d'assurer par conséquent la perpétuité de la patrie haïtienne et le maintien de ses institutions démocratiques, l'Université est bien la gardienne du Drapeau, dans lequel se matérialise — pourrait-on dire — l'âme nationale.

Qu'est-ce que *l'Ecole ?* C'est l'organisme qui, par l'action qu'il exerce sur la jeunesse, permet à la société de *se perpétuer en s'améliorant.* Instruire et éduquer l'enfant — l'enfant haïtien — c'est travailler à son adaptation à la vie haïtienne ; c'est le mettre en état d'utiliser ses aptitudes au mieux de l'intérêt collectif haïtien ; c'est faire de lui un instrument de progrès individuel et de perfectionnement national.

Tout système d'éducation poursuit un ensemble de résultats déterminés. Le but essentiel du nôtre doit être la formation d'un type d'homme ou de femme *physiquement vigoureux, d'intelligence claire, de cœur droit, de volonté énergique,* adapté au milieu haïtien et capable, au besoin, de le dominer pour le modifier dans le sens du mieux moral, intellectuel et économique de la nation.

L'organisation de notre enseignement public répond-elle à cette conception ?

LE SYSTÈME HAÏTIEN D'ÉDUCATION NATIONALE

Dans une lettre à l'Académie Suédoise qui venait de lui décerner le prix Nobel de littérature, Henri Bergson félicitait « ce pays de haute intellectualité qu'est la

Suède d'avoir donné tant d'attention aux questions morales, d'avoir senti que toutes les autres en dépendaient et d'avoir été le premier à comprendre que le problème politique par excellence est le problème de l'éducation. »

On peut sans doute reprocher à Haïti de n'avoir pas pu ou su donner jusqu'à présent une solution complète et satisfaisante à ce grave problème de l'éducation. Il serait cependant suprêmement injuste de ne pas reconnaître qu'elle a, dès le début de sa vie indépendante, affirmé, comme un principe fondamental de son organisation politique, l'obligation pour l'Etat de répandre l'instruction parmi le peuple et d'établir à cette fin un système d'éducation nationale.

La constitution de 1807 de Christophe prévoyait qu'il serait « établi une école centrale dans chaque di- « vision territoriale et des écoles particulières dans cha- « que arrondissement » et que « les traitements des pro- « fesseurs, ainsi que la police de l'école seraient réglés « par une loi spéciale ». On sait que le Roi fit venir, pour diriger quelques-unes de ses écoles, des pasteurs anglicans d'une grande réputation littéraire et des institutrices étrangères pour l'éducation de ses filles.

La constitution de 1816 de Pétion proclama la gratuité de l'enseignement primaire dans son article 36 : « Il sera créé et organisé une instruction publique, com- « mune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des par- « ties d'enseignement indispensables pour tous les hom- « mes, et dont les établissements seront distribués gra- « duellement dans un rapport combiné avec la division « territoriale de la République ». C'est à l'éducation que le Président Pétion accorda sa plus grande attention. Il était presque seul à penser, au milieu de ses conseillers habituels, que l'instruction populaire devait être le point essentiel de tout programme de gouvernement dans une démocratie véritable. Il était en cette matière fortement imprégné des idées de Condorcet. Il aimait à répéter que l'instruction « élève l'homme à la dignité de son être ». Et comme, suivant le mot de Descartes, « toute notre

dignité est dans la pensée », il croyait que chaque créature humaine, par conséquent chaque Haïtien, a droit à la culture intellectuelle — ce qui impliquait pour lui l'instruction universelle. Il estimait d'autant plus nécessaire parmi le peuple haïtien cette diffusion de la culture que les esclavagistes continuaient encore à prétendre — comme les racistes d'aujourd'hui — que les nègres ou descendants de nègres sont incapables de tout développement mental. C'est pourquoi Pétion se montra si préoccupé de créer l'enseignement secondaire qui mène aux études supérieures indispensables pour la constitution d'une élite intellectuelle formant l'état-major de la société haïtienne. Il fonda le lycée de Port-au-Prince et une école secondaire pour les filles.

L'enseignement étant dès lors considéré comme l'un des grands services de l'Etat, la constitution de 1843 lui donna une organisation autonome par la création d'un département ministériel de l'Instruction Publique, dont les attributions furent déterminées par la loi du 7 juin 1844. La constitution de 1843 disait, en son article 31, que chaque commune devrait avoir des « écoles « primaires de l'un et de l'autre sexe, gratuites et com- « munes à tous les citoyens », et qu'il y aurait dans les villes principales des « écoles supérieures où seront en- « seignés les éléments des sciences, des belles-lettres et « des beaux-arts ».

La Constitution de 1867 va plus loin. Son article 29 mérite d'être cité intégralement : « L'enseignement « est libre. La liberté d'enseigner s'exerce selon les con- « ditions de capacité et de moralité déterminées par la « loi et sous la haute surveillance de l'Etat. Cette sur- « veillance s'étend sur tous les établissements d'éduca- « tion et d'enseignement, sans aucune distinction. Cha- « que commune a des écoles primaires de l'un et de l'au- « tre sexe, gratuites et communes à tous les citoyens. « Ces écoles sont distribuées graduellement à raison de « la population. Il sera également créé par l'Etat, au « centre des sections rurales, des écoles primaires agrico- « les dans l'intérêt de la propagation de l'instruction

« dans les masses. Les villes principales ont, en outre, « des écoles supérieures ou secondaires où sont enseignés « les éléments des sciences, des belles-lettres et des beaux- « arts. Les langues usitées dans le pays (l'anglais et l'es- « pagnol) sont enseignées dans ces écoles. Des écoles « professionnelles seront instituées aux mêmes lieux que « les écoles supérieures ou secondaires ».

Un principe nouveau fut introduit dans la constitution de 1874 qui, dans son article 33, déclara « l'instruction primaire gratuite et *obligatoire* ». Haïti devançait ainsi la France où l'obligation de l'enseignement primaire n'est devenue effective que par la loi Ferry du 28 mars 1882. La constitution de 1874 précisa qu'une école d'arts-et-métiers serait créée dans chaque chef-lieu de département.

La constitution de 1879 établit, sur une base plus large et plus libérale, le système national d'éducation en consacrant la gratuité à tous les degrés — déjà appliquée en fait. Voici son article 30 : « L'enseignement « est libre. L'instruction publique est gratuite à tous les « degrés. L'instruction primaire est gratuite et obliga- « toire. Chaque commune a ses écoles de l'un ou de « l'autre sexe, gratuites et communes à tous les citoyens. « Il sera créé, au centre des sections rurales, des écoles « primaires agricoles. Les villes principales ont en outre « des écoles primaires, des écoles primaires supérieures, « des écoles secondaires ou lycées. Des écoles normales « primaires seront fondées pour former les instituteurs « primaires et des écoles normales supérieures seront « créées pour former le personnel de l'enseignement se- « condaire des lycées. Les écoles professionnelles seront « instituées aux mêmes lieux que les écoles primaires su- « périeures ou les écoles secondaires ».

Cette constitution de 1879 comportait donc un plan complet d'organisation de l'éducation nationale, bien qu'elle fût restée muette au sujet de l'enseignement supérieur dont elle se contenta de proclamer la gratuité. Ce plan comprenait : enseignement primaire et primaire supérieur, enseignement secondaire, enseignement nor-

mal primaire et normal supérieur, enseignement professionnel — agricole et industriel.

La constitution de 1889 et celles qui suivirent ont consacré les mêmes principes : liberté de l'enseignement, gratuité et obligation de l'instruction primaire, gratuite à tous les degrés, — que de nombreuses lois sur l'instruction publique sont venues développer au cours des années.

L'ŒUVRE ACCOMPLIE

Je n'aurai garde de prétendre que cette organisation de l'enseignement public haïtien soit parfaite. Je reconnais volontiers que les efforts faits par certains gouvernements pour établir un système rationnel d'éducation nationale ont été intermittents et trop souvent contrariés par les luttes politiques, la corruption, l'incurie ou la routine administrative. Mais je considère comme de la plus noire ingratitutde que, faisant chorus avec des étrangers mal informés de notre histoire, des Haïtiens, qui ont eux-mêmes profité des efforts accomplis par leurs devanciers, viennent condamner toute l'œuvre des générations précédentes, ou simplement proclamer qu'elles n'ont absolument rien réalisé pour le progrès du peuple. Ils oublient que nous sommes partis de zéro et qu'il nous a fallu, dans ce domaine de l'éducation, bâtir sur table rase, les colons de Saint-Domingue n'ayant établi aucun système scolaire.

Que les méthodes d'éducation employées pour la formation de l'élite intellectuelle d'Haïti n'aient pas toujours été heureusement adaptées aux besoins moraux et économiques du peuple haïtien, je l'admets d'autant plus aisément que j'ai personnellement critiqué ces méthodes et essayé de les réformer. Mais cette élite — malgré les fautes et les trahisons d'un trop grand nombre de ses membres, — a rendu service au pays : c'est à elle que sont dues les transformations d'ordre intellectuel, religieux et social qui se sont produites dans les conditions de la vie en Haïti de 1804 à nos jours.

L'élite intellectuelle est peu nombreuse, comparée à la masse de la population, composée de paysans, producteurs et maîtres de leurs terres, de commerçants, d'industriels, d'artisans et d'ouvriers. Mais, grâce au principe démocratique de la gratuité, elle grossit chaque jour des apports qui lui viennent des masses populaires. Les « manuels » forment la grande majorité du peuple haïtien. Ce sont eux qui ont bâti nos villes, construit nos maisons, fabriqué nos meubles, cultivé nos champs. Nos artisans, petits industriels, petits commerçants ou boutiquiers constituent une classe moyenne fort importante. Quelques-uns sont étonnamment habiles. A un trop grand nombre manque l'instruction technique. C'est pourquoi les Haïtiens pensèrent, dès la proclamation de l'indépendance, à créer, nous l'avons vu, un système scolaire où l'enseignement professionnel devait avoir une place prépondérante. La constitution de 1805 — celle de Dessalines — prescrivait que « *chaque citoyen devait posséder un art mécanique* », c'est-à-dire un métier. La coutume voulait autrefois que chaque fils de famille eût une profession manuelle: l'un de nos grands poètes, Oswald Durand, était ferblantier.

Il y eut plusieurs tentatives, au cours de notre histoire, pour organiser un enseignement professionnel industriel de même qu'un enseignement agricole sérieux. Mais elles ne réussirent pas, souvent par manque d'argent et de maîtres entraînés : plus fréquemment la hideuse politique les empêcha d'aboutir. Egalement par *manque d'argent, de maîtres bien préparés, de bonnes routes* dans l'intérieur du pays, il n'a pas été possible pendant longtemps d'organiser l'enseignement primaire rural d'une façon convenable. Aussi le taux d'analphabétisme est-il déplorablement élevé parmi nos masses populaires et paysannes. C'est le grand mal qu'il nous faut combattre et que le gouvernement actuel a pris charge d'extirper par un système d'éducation rurale. Mais analphabétisme n'est pas synonyme de barbarie. C'est la remarque que faisait récemment M. François Mauriac au retour d'un voyage au Portugal où, suivant

quelques auteurs, le pourcentage d'illettrés atteindrait 80, à peu près celui d'Haïti. « Si ce renseignement est « exact, disait l'illustre écrivain, il prouverait que la « barbarie d'un peuple ne se mesure pas au nombre de « ses illettrés ».

Une blanche américaine, Mme Helen Hill Weed — beaucoup plus équitable envers Haïti que grand nombre d'Haïtiens — écrit : « Gratuité de l'instruction pu- « blique et culture pour tous ceux qui sont capables de « la recevoir, tel fut l'idéal des Haïtiens pendant plus « d'un siècle. Les longues années de pauvreté qui résul- « tèrent du paiement de la lourde indemnité française « de 60 millions de francs et les troubles civils qui fu- « rent la conséquence de l'évolution politique du pays « empêchèrent Haïti de réaliser cet idéal. Cependant il « s'y est constitué un système d'éducation publique qui « s'est développé par les subventions accordées par le « gouvernement aux missions catholiques et protestan- « tes. Des lycées, collèges et écoles professionnelles « avaient été créées depuis de nombreuses années avant « l'Occupation américaine de 1915, et ont amené le « peuple haïtien à un degré d'instruction supérieur à « celui de maints Etats de l'Amérique Centrale et de « l'Europe. Une *élite*, possédant la plus haute culture « que la civilisation moderne puisse permettre d'acqué- « rir, représente 5% de la population, et de larges grou- « pes d'artisans, de boutiquiers, d'ouvriers habiles et de « mécaniciens, pourvus d'une instruction élémentaire, « forment une « classe moyenne » nombreuse. Les « paysans », généralement considérés comme illettrés, « ont cependant des rudiments d'éducation acquis par « leurs contacts continuels avec les groupes urbains dans « les marchés ou dans le service domestique, aussi bien « que dans les pauvres écoles de campagne. Probable- « ment 10% de la masse paysanne et 40% de la popula- « tion des villes avaient reçu une certaine instruction « avant l'intervention des Etats-Unis ».

HAÏTI, ÉLITE DANS L'HUMANITÉ

Dans l'œuvre de l'éducation nationale, dont les bases ont été posées par nos devanciers et que le ministère de l'Instruction Publique poursuit en ce moment avec une louable activité, la fonction de direction appartient au gouvernement : c'est lui qui, s'inspirant des besoins essentiels de la nation haïtienne, doit donner l'orientation générale.

Quels sont ces besoins ? Ce sont ceux que la vie moderne impose à toute communauté civilisée. Néanmoins, ces besoins prennent pour Haïti certaines formes particulières, strictement nationales, dérivant : 1° de la constitution propre de la société haïtienne ;

2° de ses origines ethniques ;

3° de sa formation politique ;

4° de ses traditions religieuses et culturelles ;

5° des conditions matérielles d'existence dues au climat, à la configuration physique du pays et à la composition de ses terrains géologiques ;

6° des relations politiques, économiques, intellectuelles que notre petite république, placée au centre des Amériques, au confluent de trois grandes civilisations humaines, est obligée d'entretenir avec le monde entier, et plus particulièrement avec les peuples du continent américain.

Haïti ne peut s'isoler du reste de l'univers, ni se constituer en autarcie économique ou spirituelle. Elle fait partie de la communauté internationale et de cette autre patrie supérieure qui s'appelle la chrétienté. Sa grande ambition doit être — en s'organisant en une société paisible, ordonnée, heureuse — d'élever son peuple tout entier à un état moral, spirituel et matériel tel qu'il fasse de lui une *élite* dans l'humanité.

VAUDOU ET CIVILISATION CHRÉTIENNE

NOS ANCÊTRES, PARTISANS DE LA CIVILISATION CHRÉTIENNE

Il y a dans notre histoire une scène d'une grandeur cornélienne. Toussaint-Louverture avait envoyé en France, au Collège de la Marche, Isaac et Placide, le premier son fils légitime, le second son fils adoptif, né de sa femme Suzanne Simon et d'un blanc. Pour essayer de le fléchir dans sa suprême décision de résister à l'armée du général Leclerc, Bonaparte lui délégua ses deux fils sous la conduite de leur précepteur, l'Abbé de Coisnon. Quand ils eurent été *mis en présence,* le gouverneur de Saint-Domingue resta inflexible. Il laissa à ces deux jeunes hommes le choix de prendre parti pour lui ou pour la France. Isaac, chair de sa chair, sang de son sang, se décida pour la France, en s'écriant : « Je ne puis combattre celle qui m'a fait un homme en me conférant la dignité de la pensée ». Placide, fils de blanc, se jeta dans les bras de Toussaint en disant : « Je ne peux abandonner celui qui m'a fait un homme en me donnant la liberté ». Et le vieux nègre, qui s'était élevé par la seule force de sa pensée solitaire jusqu'au sommet de la grandeur humaine, les embrassa tous les deux et les loua d'avoir suivi, l'un l'impulsion de son esprit, l'autre celle de son cœur. Les Haïtiens d'aujourd'hui ne se trouvent pas dans une alternative aussi cruelle : rien ne les *met en demeure* de choisir entre leur cœur et leur esprit, c'est-à-dire entre leur attachement à la patrie haïtienne et leur fidélité à la culture française.

Avons-nous raison d'ailleurs de parler de culture française ? N'est-ce pas *culture humaine* qu'il faut dire,

ou mieux encore, *civilisation chrétienne ?* Mais voici que des Haïtiens prétendent repousser cette civilisation chrétienne comme étrangère à la nation haïtienne, parce que leur doctrine raciste « n'entend reconnaître dans tout ce « qui confère à l'individu la qualité de l'homme civili- « sé — c'est-à-dire en premier lieu dans la religion, la « morale, les sciences et les arts. enfin dans l'organisa- « tion de la société, de l'Etat et de l'économie — que « les résultats qui découlent naturellement de *la race* à « laquelle il appartient ».

Je ne discuterai pas ici cette doctrine qui est la négation de tout changement ou transformation dans l'humanité, par conséquent de toute éducation, puisque celle-ci suppose un « *idéal conçu* » de civilisation morale et matérielle vers lequel on essaie d'entraîner tout un peuple en vue de sa perfection et de son bonheur. Ceux qui peuvent trouver goût à pareille discussion liront avec profit un remarquable exposé de la question fait par l'ethnologue M. Beck dans la revue « *Races et Racisme*» (No 5, 1935, Paris) sous ce titre significatif : *L'indépendance de la culture à l'égard de la race.* Retenons cette forte conclusion de l'auteur :

« Les grands créateurs de la culture nationale ont « toujours été adversaires résolus d'une *autarcie* cultu- « relle. Ils ont toujours eu l'esprit tourné vers les va- « leurs culturelles des peuples étrangers. Ils ont criti- « qué implacablement les côtés faibles de leur propre « peuple et combattu toute divinisation nationale. Par « contre, ceux qui prêchent consciemment *le repli* dans « ce cadre national, qui ont voulu à tout prix créer des « œuvres nationales, n'ont jamais pu produire autre « chose que des œuvres imparfaites, des pastiches, de pâ- « les essais d'épigones semblables aux œuvres des autres « peuples, créées dans les mêmes conditions. L'œuvre « intellectuelle, si imprégnée de caractère national soit- « elle, est toujours due à un libre effort d'un esprit « cherchant à créer des normes absolues. Il est complète- « ment erroné d'affirmer que la culture représente un « produit de la race conditionnée par la nature du sang.

« Ce qui est fait dans des conditions de contrainte n'est « jamais l'expression de l'esprit et de la culture véritable, mais l'expression de l'*instinct*, contraire à l'esprit ». Le Français Molière, l'Espagnol Cervantès, l'Anglais Sakespeare, l'Italien Dante, l'Allemand Goethe, sont d'autant plus grands qu'ils sont plus universels : ils appartiennent à l'humanité.

C'est dans ce domaine exclusif de l'instinct que certains voudraient cependant circonscrire tout l'effort intellectuel ou artistique de l'Haïtien. « Ceci est haïtien ou cela n'est pas haïtien », décident souverainement quelques personnes qui — ainsi que je l'écrivais en 1929 — se sont, de leur propre autorité, proclamées « papas », —parlant au nom du peuple, prononçant des arrêts, condamnant et excluant de la république ceux qui osent penser autrement qu'elles en matière politique, philosophique, religieuse, littéraire, historique, financière, artistique, juridique ou même mondaine ». Et l'on ne se gêne pas pour décréter traîtres à la patrie ou à la race— pour certaines gens c'est la même chose — les Haïtiens qui veulent, par l'éducation, débarrasser nos masses populaires et paysannes des traditions, superstitions et préjugés qui les retiennent asservies à l'ignorance et à la misère.

Que cette éducation fasse disparaître de la vie haïtienne certains détails pittoresques ou des coutumes qu'on peut trouver originales, c'est évidemment regrettable pour les amateurs de couleur locale, mais nous n'y pouvons rien : les conditions morales et matérielles de notre pays ont changé. Ce serait déraison pure de vouloir garder nos populations — quand chaque jour passent sur leurs têtes les avions de la Pan-American Airways — dans l'état primitif où vivaient au XVIIe siècle leurs ancêtres du Congo ou du royaume des Aradas. Et il est vraiment étrange que de jeunes esthètes, vêtus à la dernière mode de Paris, ou costumés comme les danseurs de « tape » des night-clubs de Harlem, croient pouvoir imposer à leurs compatriotes, écrivains, avocats, professeurs, médecins, ingénieurs, industriels, la men-

talité ou la religion des tribus fétichistes de l'Afrique Equatoriale. Ce nationalisme culturel n'est point du reste dans la tradition des fondateurs de l'indépendance haïtienne : seuls restent vraiment fidèles à leur enseignement ceux des Haïtiens qui s'attachent à la civilisation chrétienne et qui y cherchent la véritable voie de salut et de progrès pour le peuple d'Haïti.

Toussaint-Louverture fut en même temps qu'un fervent catholique un farouche adversaire du Vaudou, et son lieutenant Dessalines exécuta souvent, d'une manière cruelle, les ordres du gouverneur contre les sectateurs des cultes africains. Dessalines lui-même, à qui ses souffrances d'esclave avaient inspiré la haine implacable des colons, ne détestait ni la science française, ni la religion chrétienne : il fit excepter du massacre général les savants, les médecins, les prêtres. Il représente — quelque étonnant que cela puisse paraître à quelques-uns — la tendance progressiste de nos Ancêtres, à l'opposé des chefs de bande, Lamour-Dérance, en particulier, qui, lui, représentait la pure tradition africaine. « Plongé dans « de grossières erreurs, dit l'historien Madiou, Lamour-« Dérance ajoutait foi aux sortilèges, aux prophéties « des « papas » ou prêtres du fétichisme africain qui « composaient son conseil. Son système était celui de la « barbarie. Ses gens, divisés par tribus, n'étaient pas or-« ganisés en troupes régulières. Quand il marchait au « combat, il était précédé de bandes de Congos, d'Ara-« das, d'Ibos, de Nabos, de Mandingues, de Haoussas, « qui se précipitaient contre les bataillons français avec « une prodigieuse intrépidité, en criant que les boulets « n'étaient que poussière. Mais ce courage qu'exaltaient « les superstitions venait se briser contre les remparts de « fer et de feu des carrés européens. *Lamour-Dérance ne « combattait pas pour fonder un Etat indépendant* : il « voulait continuer l'existence nomade qu'il menait « depuis le commencement de la révolution ».

Jean-Jacques Dessalines et ses compagnons — Christophe, Pétion, Geffrard, Capois, Clerveaux — empruntèrent aux Européens, pour les vaincre, leur science de la

guerre. Que firent-ils quand ils eurent proclamé l'indépendance ? Jurèrent-ils de renoncer à la civilisation française, en même temps qu'ils se détachaient politiquement de la France ? Brûlèrent-ils les églises catholiques ou les consacrèrent-ils aux cultes africains, qu'ils connaissaient et pouvaient—mieux que nous—juger à leur véritable valeur ? Dessalines n'abandonna même pas son nom français, et c'est sous celui de Jacques 1er qu'il se fit acclamer empereur. Toutes les localités gardèrent leurs appellations françaises. Personne ne fut assez téméraire pour envahir les chapelles et y célébrer des cérémonies vaudouesques en dansant le yanvalou ou le péthro.

Dans sa constitution de 1801, Toussaint-Louverture avait déjà déclaré que « la religion catholique, apostolique et romaine est la seule publiquement professée » dans l'île. La constitution républicaine de 1806 décréta que « la religion catholique, apostolique et romaine, *étant celle de la majorité de tous les Haïtiens,* est la religion de l'Etat ». La constitution de Christophe de 1807 dit formellement que « la religion catholique, apostolique et romaine est seule reconnue par le gouvernement. L'exercice des autres est toléré, mais non publiquement ».

Ce serait un sacrilège de taxer d'imposture Toussaint-Louverture, Christophe et Pétion. L'histoire ne révèle aucun fait, à ma connaissance, qui puisse faire douter de leur sincérité. Le Roi du Nord fit construire pour son logement, non une « case-obus » à la manière des Monogous du Logone, mais, à l'instar de Louis XIV, un palais somptueux, avec une chapelle royale que le Président Vincent a heureusement restaurée ; et le munificent monarque appela des Anglicans pour diriger ses écoles, tandis que Pétion, dans l'Ouest, accueillait les Wesleyens. Ni l'un, ni l'autre — nègre et mulâtre — ne pensèrent à élever des autels aux dieux d'Afrique, ou à instaurer une culture bantoue ou congolaise conçue comme la mieux adaptée à la mentalité de la jeune nation. Ils savaient que, pour mériter de

garder sa place au milieu des nations civilisées, Haïti devait être chrétienne. Elle est la terre d'Amérique où la première messe catholique a été célébrée, — donc la fille aînée de l'Eglise dans le Nouveau-Monde. Aussi le Président Fabre Geffrard, descendant de l'un des plus illustres héros de l'indépendance, était-il dans la vraie tradition de notre pays quand il couronna l'œuvre religieuse de nos ancêtres en signant le Concordat de 1860 pour l'organisation de l'Eglise Catholique d'Haïti — *province ecclésiastique de Rome.*

QU'EST-CE QUE LE VAUDOU ?

M. Octave Homberg écrivait en 1928 dans un remarquable article de la *Revue des Deux Mondes* : « Nos « ancêtres grecs et romains ont été animistes comme le « sont aujourd'hui les Noirs du Niger et du Congo. « Entre les chênes de Dodone et les bois sacrés d'Afri- « que, il n'y a aucune différence essentielle, non plus « qu'entre les devins, les augures et les griots ». Ce n'est pas de cette façon philosophique que la plupart des auteurs européens ou américains ont parlé du Vaudou — survivance parmi le peuple haïtien de l'animisme africain. Incapables de dégager de sa gangue superstitieuse et fétichiste l'idée religieuse qui est au fond de ce culte ou de ces cultes, car il en comporte plusieurs, ils se sont attachés à la partie purement magique ou démonologique du Vaudou — quelques-uns allant même jusqu'à lui donner comme fondement l'anthropophagie et ne craignant pas d'accuser le peuple entier de cannibalisme.

Qu'est-ce en réalité que le Vaudou ? Le docteur Louis Mars en donne cette définition dans une intéressante communication — « *Syndrome maniaque et Croyances Vaudouiques* » — publiée dans le Bulletin du Service d'Hygiène de mars 1938 : « le vaudou est une « *religion primitive* qui se pratique dans les temples « édifiés à cette fin appelés « *houmforts* ». Des recher- « ches spécialisées — un J. C. Dorsainvil (Vôdou et

« Névrose), un Price-Mars (Ainsi parla l'Oncle), un « Herskovitz (Life in a Haitian Valley) — en ont « fait ressortir le caractère purement religieux, dénué de « tout ce cannibalisme que lui imputent l'ignorance de « tous les premiers écrivains blancs, une certaine presse « malveillante et la complaisance candide de l'Haïtien « lui-même. Le rituel coutumier exige le sacrifice de vo- « laille et de quadrupèdes en offrande aux dieux divers « de l'Olympe. La danse est de règle comme pour bien « des religions. Il s'y ajoute des crises de possession qui « panachent l'intérêt de telles réunions. Ces crises de « possession s'explicitent en phénomènes de dissociation « mentale : l'individu est possédé de son dieu, change « de voix, modifie son accoutrement et parle de lui à la « troisième personne ».

Un fait historique a donné prétexte à l'accusation de cannibalisme portée contre nous et continue à être rappelé avec complaisance. En 1859, huit personnes furent accusées d'avoir volé un enfant et de l'avoir tué et ensuite mangé. Condamnées à mort par le Tribunal Criminel de Port-au-Prince, elles furent toutes exécutées, bien qu'il se trouvât des femmes parmi elles. Malgré cette répression brutale, le fait, rapporté avec un grand luxe de détails par sir Spencer St John dans son livre antipathique « *The black Republic* », est évoqué dans tous les récits des prétendues scènes d'orgie et de massacre dont le culte vaudouique serait l'occasion. Plus récemment, en 1934, le capitaine John H. Craige a voulu exploiter le même filon dans un livre misérable « *Cannibal Cousins* », dans lequel il fait de moi le cousin d'un prétendu cannibale, le nommé Cadéus Bellegarde qui, selon lui, aurait été fusillé par les « marines » à Mirebalais pendant l'Occupation américaine. Or ce Bellegarde n'était point cannibale et n'a jamais été fusillé, ayant pu s'échapper à temps des mains de ses gardiens.

En juin 1924, un paysan du Hanovre fut convaincu d'avoir tué et mangé six enfants ; personne n'accusa de cannibalisme les Hanovriens. En 1927, vingt-six per-

sonnes, hommes et femmes, furent arrêtées dans la Tchécoslovaquie orientale pour avoir tué, dépecé et mangé cinq individus, dont elles firent une « goulach » appétissante, prétendaient-elles — avec riz au paprika et pommes de terre : ce ne fut certainement pas le motif invoqué par l'Allemagne hitlérienne pour s'emparer de la Moravie et de la Bohème. Et cependant, l'amiral Knapp ne craignit pas, dans un rapport officiel de 1919, d'accuser tous les Haïtiens de pratiquer le Vaudou et d'être plus ou moins anthropophages, afin de trouver un semblant de justification aux faits qui avaient provoqué l'enquête Mayo.

Si l'accusation de cannibalisme est simplement gratuite et méchante, nous ne devons pas oublier que la pratique du Vaudou et les superstitions qu'elle entraîne constituent une tare qu'il faut faire disparaître. Le docteur Louis Mars dit bien que « le vaudou est une religion primitive », l'une de celles par conséquent que les sociologues attribuent aux « non-civilisés ». Serait-ce donc l'idéal haïtien de garder notre peuple dans cet état de « non-civilisation » et de faire de notre pays la « *wild Haïti* » que certains prospectus de compagnies de navigation présentent aux touristes ? Et ne faut-il pas opposer à cette Haïti superstitieuse notre vraie Haïti chrétienne, avec ses églises et ses chapelles, toujours pleines le dimanche, dans les villes et les campagnes, de fidèles fervents, avec ses écoles trop peu nombreuses encore pour recevoir la foule innombrable d'enfants de toutes les classes sociales qui se pressent, avides de s'instruire, à leurs portes, avec ses hôpitaux, hospices et dispensaires, avec ses œuvres d'assistance sociale, où nos masses populaires apprennent à se débarrasser de leurs maux physiques et, aussi, de cette « mentalité mystique », qui les asservit à la domination maléfique des houngans, bocors, magiciens et sorciers de toutes sortes ?

De bons apôtres viennent des Etats-Unis ou d'ailleurs nous recommander de garder nos traditions, mœurs et cultes africains et de couper tous les ponts

avec la civilisation chrétienne afin qu'Haïti conserve son originalité : ils veulent que notre pays forme en Amérique un blackspot dont la proximité les dispense de faire les frais d'un long voyage en Afrique pour étudier les arts et coutumes des « non civilisés ». Et lorsque, avec « la candide complaisance des Haïtiens », comme dit Louis Mars, ils ont visité quelques houmforts et recueilli quelques légendes sur les zombis, et les loups-garous, ils inondent le marché américain d'un flot de *black books* sur Haïti qui font la joie du public crédule des Etats-Unis, prêt à avaler les histoires les plus invraisemblables de la prétendue sauvagerie haïtienne. Et contre cette avalanche ne peuvent rien les efforts d'un Price-Mars, d'un J. C. Dorsainvil, ni même d'un Herskovitz, parce que leurs œuvres sont trop sérieuses pour plaire aux esprits légers qui constituent la clientèle des Wirkus, Seabrook, Loederer, Craige et compagnie. Maintenant, ce sont les écrivains noirs américains — miss Hurston, Arna Bontemps — qui, ne trouvant pas chez eux, parmi leurs douze millions de congénères de culture anglo-saxonne et de civilisation chrétienne, les éléments de la « culture bantoue », viennent les étudier en Haïti.

M. Benjamin Vincent, consul général d'Haïti à New York, dans un récent discours à l'Association Panaméricaine de cette ville, a montré son irritation au sujet des livres qui paraissent aux Etats-Unis et qui, si souvent, présentent notre pays *sous un jour absolument faux*. J'ai connu cette colère. Et toujours j'ai élevé la voix à l'étranger pour montrer Haïti comme un pays civilisé et chrétien. Et à cause de cela, j'ai été accusé par quelques étranges Haïtiens de n'être pas Haïtien !

MENTALITÉ MYSTIQUE ET SUPERSTITIONS

UNE VISITEUSE ANGLAISE

Vers la fin de l'année 1923, une dame anglaise, lady Dorothy Mills, faisait annoncer dans les journaux de Londres qu'elle se préparait à entreprendre un voyage des plus aventureux. Ayant parcouru l'Afrique dans tous les sens sur les traces de Livingstone et de Stanley, elle se disposait à aller étudier dans leurs repaires lointains les cannibales d'Haïti, gardiens des pures traditions africaines. Et, pour défendre sa peau contre ces nègres haïtiens qu'elle imaginait friands de chair fraîche, elle emportait — disait-elle avec crânerie — un browning dans son sac à main.

La hardie voyageuse débarqua à Port-au-Prince par un beau matin de décembre et fut très étonnée de n'avoir pas à se servir de son arme. Tout le monde avait lu son interview et s'en était fort amusé. Comme on la savait d'excellente famille britannique, on invita avec empressement lady Dorothy aux grands bals de la saison, au Cercle Bellevue et au Club Port-au-Princien : elle y dansa infatigablement. Un soir, au cours d'un tango entraînant, son cavalier lui glissa dans l'oreille :

— « Madame, avez-vous pensé à vous munir de votre petit revolver? J'ai des inquiétudes... Je vois tant d'hommes vous dévorer... des yeux. »

Lady Mills rit de bon cœur de cet avertissement et ne sembla nullement s'émouvoir du danger qu'elle pouvait courir au milieu de ces hommes en habit noir et en cravate blanche, galants et empressés, qui ne lui paraissaient guère différents, au point de vue des manières et de l'éducation, des mondains qu'elle avait rencontrés dans les salons londoniens ou parisiens.

Rentrée en Angleterre, lady Mills raconta avec humour dans un grand journal de Londres son aventure... manquée. On lui avait présenté Haïti comme le pays de la magie et décrit son peuple comme une nation de « possédés », en état permanent de crise épileptiforme. Aussi s'était-elle attendue à trouver à chaque coin de rue de nos villes, dans chaque village de nos plaines, dans chaque « habitation » de nos montagnes, des groupes éperdus de danseurs de Saint-Guy ; dans chaque hutte, d'horribles mégères lippues faisant cuire, sur un gril grossier, des cœurs d'enfants ou des cuissots de nourrissons volés à leurs parents : dans chaque jardin de nos campagnes, des équipes silencieuses de travailleurs, « zombis », « viens-viens », "corps sans-âme", sarclant, bêchant, peinant sous les ordres de quelque commandeur farouche. Comme elle se désolait de quitter Haïti sans avoir rien vu de ce qu'elle y était venue chercher, des amis complaisants voulurent donner à lady Mills le spectacle d'une danse de Vaudou. Et ce qu'elle vit lui parut assez banal et inoffensif: elle avait assisté, en Afrique, à des cérémonies plus pittoresques, et surtout, plus « exciting » ! L'impression qu'elle garda de cette prise de contact avec le vaudou haïtien fut que ce culte a perdu la plupart de ses caractères originaux et qu'il est devenu pour la grande majorité des fidèles, un « jeu », un « divertissement » où nos travailleurs vont chercher, chaque samedi, après le dur labeur de la semaine, cette détente si nécessaire au corps et à l'âme.

DANSE DU VAUDOU ET NÉVROSES

Dans le langage populaire, « pratiquer le vaudou » est synonyme de « danser le vaudou ». Or, voici comment le docteur Léon Audain décrit cette danse du vaudou : « A certaines époques de l'année, on immole des « boucs, des moutons, des poulets et des pintades.... « pour les manger. On boit du tafia d'une manière dé« mesurée. On danse au son du tambour, de la clochet« te, du triangle et du *cata*. On se livre à des tours de

« prestidigitation assez remarquables ». Ces festins sont bruyants, et les convives manquent évidemment de décence dans leurs attitudes et d'atticisme dans leurs propos. Ils s'amusent comme ils peuvent, et il nous paraît vraiment excessif de les traiter de sauvages parce que leur plaisir est de qualité inférieure et choque nos délicatesses. Ces cérémonies où se complaisent nos gens du peuple et particulièrement nos campagnards ne sont pas néanmoins complètement inoffensives : « leur danger « consiste, remarque Léon Audain, dans l'abrutissement « périodique et intense, dans l'excitation nerveuse des « *servantes*, trop propre à engendrer des névroses telles « que l'hystérie et l'épilepsie, et, du fait même de ces né- « vroses, certaines suggestions criminelles, plus rares cer- « tainement qu'on ne pense, mais cependant possibles ». Cette conclusion du docteur Audain est pleinement confirmée par les nombreuses observations recueillies par le docteur Louis Mars, professeur de psychiâtrie sur des cas de délire paranoïaque à thème mystique greffé sur une psychose alcoolique.

Qu'à ces divertissements gastronomiques se mêlent des pratiques superstitieuses, il n'y a personne qui le nie. Mais comment s'étonner que des paysans ignorants attribuent à des causes mystérieuses les événements heureux ou pénibles qui leur adviennent et dont ils ne peuvent trouver en eux-mêmes et par eux-mêmes l'explication ? Ils ne jouissent d'ailleurs, en ce domaine, d'aucun monopole. L'homme se sent enserré dans un tel réseau de forces invisibles qu'il en vient très vite, sous toutes les latitudes, à croire que des influences occultes se font les artisans de son bonheur ou de ses malheurs. C'est là une tendance universelle à laquelle, malgré les progrès de la science, l'humanité civilisée n'échappe pas entièrement jusqu'à présent.

Du sentiment de frayeur que les premiers hommes ont éprouvé devant le déchaînement des grandes forces destructrices de la nature est né ce que les ethnologues appellent la *mentalité mystique* — c'est-à-dire cette disposition intellectuelle qui consiste à rapporter, soit à des causes absurdes, soit à des interventions de forces

occultes, les phénomènes les plus simples, les intempéries, les accidents, la naissance, la maladie et la mort, la chance dans le travail, etc. « Les idées des non-civilisés sur toutes choses », écrit M. V. Larock, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes de Gand, « sont d'origine « collective : le groupe, clan ou tribu, les communique « et les impose *ne v a r i e t u r* à ses membres. Ces idées « sont toujours plus ou moins pénétrées d'affectivité : « craintes, désirs, amours et haine s'y mêlent intimement ».

Cette mentalité mystique a donné naissance à la *magie*, qui prétend, par des moyens bizarres, produire des effets contraires aux lois naturelles. On ne s'étonnera pas que la magie se soit particulièrement associée aux croyances religieuses des Africains, et qu'elle ait trouvé un champ singulièrement favorable parmi les nègres importés à St-Domingue : Moreau de St-Méry constate même que les *sorciers* étaient nombreux dans la colonie, parce que les roitelets de la côte d'Afrique, qui en avaient grand'peur, les vendaient volontiers aux trafiquants.

On ne saurait dire toutefois qu'il n'y a que superstitions et magie dans le Vaudou haïtien. Dans une œuvre remarquable : « Ainsi parla l'Oncle », le docteur Price-Mars a établi que le Vaudou comporte, dans sa substance, les éléments d'une religion primitive :

« 1° Tous ses adeptes croient à l'existence d'êtres « spirituels qui vivent quelque part dans l'univers en « étroite intimité avec les humains dont ils dominent « l'activité ; ces êtres invisibles constituent un Olympe « innombrable formé de dieux dont les plus grands « portent le titre de « papa » ou grand-maître », et ont « droit à des hommages particuliers.

« 2° Le culte dévolu à ces dieux réclame un corps sa« cerdotal hiérarchisé, une société de fidèles, des tem« ples, des autels, des cérémonies, et, enfin, toute une « tradition orale qui n'est certes pas parvenue jusqu'à « nous sans altération, mais grâce à laquelle se transmet« tent les parties essentielles de ce culte.

« 3° A travers le fatras des légendes et la corruption « des fables, on peut démêler une théologie, un système « de représentations, grâce auquel, primitivement, nos « ancêtres africains s'expliquaient les phénomènes natu- « rels »

Un auteur haïtien, Duverneau Trouillot, a fait, dans une brochure aujourd'hui introuvable, la description de l'Olympe vaudouique, avec ses Legba, Guédé, Ogoun, Dambala Ouédo, etc. Quant aux superstitions, actes de magie et de sorcellerie, qui sont l'accompagnement ordinaire du Vaudou, sans pourtant se confondre entièrement avec lui, Hannibal Price, dans son livre considérable, *De la Réhabilitation de la Race Noire par la République d'Haïti*, les réduit complètement à néant : je conseille à mes lecteurs de lire les 170 pages qu'il consacre à cette matière, et ils apprendront ce que valent ces pratiques que des auteurs étrangers nous reprochent comme une barbarie et que des Haïtiens nous recommandent de conserver comme un monument d'orgueil national, ou même racial. Son récit de la visite d'un *houmfort* nous fait pénétrer dans le mystère du Vaudou, et ce mystère est une mystification.

MYTHES ET MYTHOLOGIES

Le Vaudou peut être *un objet d'étude* pour les savants : il ne peut être *un objet de foi* pour le peuple haïtien, qui a atteint, tout au moins dans quelques-unes de ses fractions, un développement mental qui ne lui permet plus de croire, comme à des vérités établies, au « fatras des légendes », aux fables enfantines, au système cosmogonique absurde créés par l'imagination puérile de ses ancêtres primitifs de l'Afrique — de même qu'il serait impossible aux Français d'aujourd'hui de retourner aux traditions druidiques de la Gaule ancienne, bien que certaines coutumes et croyances païennes persistent parmi des groupes isolés habitant la France.

Les religions de l'Antiquité ont inventé de beaux

mythes dont les poètes, *parce qu'ils y croyaient,* se sont inspirés pour écrire des poèmes magnifiques, les sculpteurs et les architectes pour créer des œuvres admirables. Je ne vois pas comment on peut reprocher à Ludovic Lamothe ou à Etzer Vilaire de n'avoir pas su chanter Legba ou Guédé, en qui ils ne croient pas ! L'histoire nous offre des mythologies nombreuses : égyptienne, assyro-babylonienne, iranienne, grecque, romaine, celtique, germanique, amérindienne, toutes formées des légendes et inventions traditionnelles par lesquelles l'homme a essayé, au cours des âges et dans les divers pays, d'expliquer les phénomènes de la vie et de la nature. Mais si ces légendes et traditions diffèrent par leur forme, elles ne diffèrent pas dans leur essence, et l'on est tout étonné de retrouver les mêmes fables, les mêmes inventions, les mêmes croyances chez des peuples bien éloignés dans le temps et dans l'espace. N'est-il pas extraordinaire, par exemple, de retrouver dans la mythologie germanique quelques-uns des *loâs* et *saints* du Vaudou sous la forme des « esprits et génies » de la vieille Germanie : elfes, ondines, nains, kobolds, trolls, etc. ? Et sait-on que la croyance populaire aux loups-garous a son origine dans une tradition germanique ? Les Germains croyaient en effet que, non seulement les âmes des morts pouvaient reprendre à l'occasion une forme corporelle, mais que l'âme des vivants était elle-même susceptible de se désincarner pour revêtir une forme animale : ce second « moi » s'appelait *fylgia* ».

LE CHRISTIANISME HAÏTIEN ET SES ADVERSAIRES

L'erreur de nombreux auteurs étrangers et de quelques Haïtiens est de croire que le Vaudou constitue une religion exceptionnelle, propre aux Africains et à leurs descendants, un produit pur de la race noire dont celle-ci ne pourrait jamais se détacher et qui ne se rattacherait lui-même à aucun autre culte pratiqué dans l'humanité. Les Haïtiens seraient ainsi, à cause de leur sang

africain, éternellement asservis au vaudou, religion primitive que les ethnographes rangent parmi celles qui sont pratiquées par les « non-civilisés ». Voit-on à quelle conclusion absurde nous entraînerait ce racisme culturel ? « Une seule race, une seule religion, une seule culture » : ce slogan nazi — que les racistes haïtiens veulent reprendre à leur compte—ne résiste à aucune discussion sérieuse. L'étude comparative des religions permet de classer le culte vaudouique à son rang dans la hiérarchie des formes religieuses par lesquelles l'homme a essayé, en tous temps et en tous lieux, de traduire son aspiration vers la divinité, ou, plus primitivement, ses craintes devant le problème de la destinée et l'inconnu de la mort.

Si des religions nombreuses se partagent même aujourd'hui la faveur des hommes, il faut reconnaître qu'il existe entre elles de profondes différences qui ne permettent pas de les placer sur le même plan moral. « L'élément ethnique est d'importance primordiale pour « déterminer la valeur d'une religion », écrit Georges Galloway, l'auteur de *Religion and Modern Thought* et de *Faith and Reason in Religion*. Or, notre christianisme se place tout au sommet de cette échelle des valeurs parce que, comme le dit fort justement M. Price-Mars, il s'est « élevé d'emblée à une hauteur morale qu'il serait pour le moins difficile de dépasser ». C'est à cette hauteur morale que nous devons nous efforcer d'amener notre peuple tout entier : y aura-t-il des Haïtiens assez méprisants de leur race pour se croire eux-mêmes incapables de s'élever jusqu'à cette hauteur ?

La grande leçon chrétienne est contenue dans cette parole du Christ, si simple dans sa sublimité : « Aimez-vous les uns les autres, car vous êtes tous frères ». Egalité des hommes et des races, justice pour tous, fraternité et charité, respect de la vie et du bien d'autrui, monogamie, qui confère une dignité à la femme et assure la constitution de la famille, cellule sociale : voilà quelques-unes des conquêtes précieuses que le christianisme a apportées au monde et qui seraient pour les

peuples, s'ils pouvaient tous les posséder, un incontestable progrès intellectuel, moral et social. C'est parce que l'Eglise a toujours prêché l'amour entre les hommes et l'égalité entre les races (elle a admis parmi ses bienheureux le nègre Martin, l'un des saints les plus vénérés du Pérou), c'est parce qu'elle se fait l'apôtre infatigable de la paix universelle qu'elle trouve ligués contre elle tous les partisans des doctrines de haine et de violence basées sur l'inégalité des races et la lutte des classes.

Mais elle a une catégorie d'adversaires, peut-être plus dangereux : c'est la foule des Homais, demi-savants, quarts ou dixièmes de savants, qui font profession de libre-pensée et qui, dans l'affirmation de leur incroyance, se montrent plus fanatiques que les pires sectaires. Ces pauvres gens, n'ayant ni cherché à savoir, ni essayé de comprendre le secret de la vie et le sens de la mort, prennent pour des axiomes éclatants les formules vides de sens que leur béotisme voltairien érige en lois absolues et éternelles. Ils ricanent devant la piété d'un Pasteur ou d'un Foch. Pour ceux-là, le peuple haïtien n'a pas besoin de religion, ou il peut sans danger garder ses pratiques magiques et superstitieuses.

Et il y a aussi ceux qui se disent de purs artistes. — « Qu'importe la vie des vagues humanités, pourvu que le geste soit beau ? » — écrivait ce cabotin de Laurent Tailhade au lendemain de l'attentat d'un anarchiste. Qu'importe que la plus grande portion du peuple haïtien vive dans l'ignorance, dans la misère, dans la polygamie, dans la maladie, pourvu qu'un poète, un musicien, un peintre, un romancier, puisse tirer, de cet affreux spectacle, un chef-d'œuvre ? Un jour, à la campagne, Baudelaire vit un cheval crevé devant lequel il passa vite en se bouchant le nez : de cette pourriture, il fit un beau poème : *La Charogne*. Eh bien ! tant pis si nous n'avons pas de Baudelaire ou de Goya pour chanter ou peindre ces laideurs. L'œuvre qui s'impose

à tous les Haïtiens conscients de leurs devoirs envers la Patrie, c'est la régénération morale et matérielle de notre peuple. Le grand poème qu'ils devront écrire, c'est une nation forte physiquement, moralement, intellectuellement, économiquement. Ainsi l'avait compris un Dulciné Jean-Louis, Haïtien authentique et chrétien fervent, dont je rappelais récemment la grande mémoire.

Des populations de nos plaines et de nos montagnes, personne n'a su parler avec plus de sincérité et de tendresse que lui, parce que, ayant vécu et travaillé au milieu d'elles, il connaissait mieux que tout autre leurs sentiments, leurs croyances, leurs besoins et leurs aspirations. Il les avait vues avides de progrès, abandonnant les superstitions qui les maintiennent assujetties à la misère et à la maladie, toutes les fois qu'une parole amie prenait le chemin de leur cœur. Il croyait fermement qu'en élevant le niveau moral et intellectuel des masses paysannes, en leur inspirant le goût du bien-être et du confort, en leur apprenant à se bien nourrir, à se vêtir proprement et décemment, à se construire des maisons salubres, à observer les règles rigoureuses de l'hygiène, à se constituer des familles régulières par le mariage religieux, nous les attacherions au sol et leur ferions aimer cette terre d'Haïti où elles doivent vivre heureuses dans la paix des labeurs féconds. Cette œuvre de justice sociale, M. Dulciné Jean-Louis voulait la confier à cinq fonctionnaires qu'il plaçait au premier rang dans son estime : le prêtre, l'instituteur, le professeur d'agriculture, l'agent voyer, le médecin. Devant leur foudroyante offensive, le Vaudou et ses ministres, les houngans, bocors, sorciers et autres charlatans de leur espèce, ne tarderaient pas à disparaître, et les détracteurs d'Haïti ne trouveraient plus de prétexte à leurs diatribes. Et alors un art plus sain pourrait naître qui ne chercherait pas son inspiration dans la puanteur des chairs putréfiées, mais dans la vie large, salubre et

harmonieuse de la nation haïtienne. Nous n'aurions pas les *Fleurs du Mal,* mais un Virgile surgirait peut-être du sein de nos campagnes, qui chanterait dans des vers immortels la beauté de nos paysages, la douceur de notre peuple et sa foi ardente dans les destinées de sa Patrie.

LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE

L'HÉRITAGE

Le 1er janvier 1804, sur la Place d'Armes de la ville des Gonaives, Jean-Jacques Dessalines, Général en chef de l'Armée indigène, entouré de ses lieutenants, proclama l'indépendance de l'ancienne colonie de Saint-Domingue, qui reprit son nom indien de *Haïti*.

Le nouvel Etat entrait dans la vie internationale dans des conditions bien difficiles. Il était issu d'une révolution violente qui avait duré de nombreuses années. Ses chefs étaient des militaires dont la plupart n'avaient reçu aucune éducation politique, technique ou administrative. Presque toute la richesse du pays avait disparu dans la campagne de destruction systématique et de massacre qui avait été ordonnée par Dessalines comme le moyen le plus sûr d'obtenir une prompte victoire et de la garantir contre toute surprise possible. Il n'y avait pas de cadres sociaux ou professionnels, pas d'écoles, pas d'organisation économique. De plus, ayant violemment condamné l'esclavage, la jeune nation se voyait immédiatement en butte à l'hostilité de tous les Etats possesseurs d'esclaves en Amérique : suivant le mot de Frederick Douglass, elle était un *outlaw*.

La formation d'une conscience nationale se trouva entravée par de nombreux obstacles moraux et matériels. Car c'est un héritage grevé de tares que le peuple haïtien a reçu de la société française de Saint-Domingue.

Les Français qui colonisèrent l'Ile étaient venus de toutes les parties de la France : Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou, Angoumois, Aunis, Saintonge, Gascogne, Pays Basque. Ils avaient gardé, avec les coutumes particulières et les dialectes de leurs provinces, les

préjugés de castes qui distinguaient l'ancienne Monarchie et auxquels vinrent s'ajouter les rancunes et passions de l'époque révolutionnaire.

Les Nègres, d'autre part, arrachés de l'Afrique, appartenaient à des races différentes, parlaient des langages différents, professaient des cultes différents, ils étaient le plus souvent hostiles les uns aux autres, un grand nombre ayant été des prisonniers de guerre vendus par leurs frères ennemis aux traitants hollandais, anglais, portugais, espagnols ou français. Cette hostilité s'est exprimée dans un dicton créole encore en usage dans le peuple : — « *Depuis lan Guinin nègues haï nègues* » « Depuis la Guinée, les nègres haïssent les nègres »

Haïti fut le creuset où devaient se combiner tant d'éléments divers et disparates. Cette combinaison aurait pu cependant s'effectuer assez rapidement, par le jeu naturel des forces sociales, si elle n'avait pas trouvé un obstacle dans le préjugé de couleur artificiellement créé pour servir de base à l'organisation coloniale. C'est ainsi qu'un Hilliard d'Auberteuil pouvait écrire : « L'intérêt et la sûreté de la colonie veulent que nous accablions la race des noirs d'un si grand mépris que quiconque en descend, jusqu'à la sixième génération, soit couvert d'une tache ineffaçable ».

De plus, les colons avaient su très habilement provoquer l'antagonisme entre les jaunes, c'est-à-dire les sangs-mêlés, et les nègres. C'est pourquoi Dessalines, une fois l'indépendance réalisée grâce à l'action collective et fraternelle des anciens esclaves et des affranchis, fit inscrire dans la constitution impériale de 1805, article 14 : « Toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille devant nécessairement cesser, les Haïtiens ne seront désormais connus que sous la dénomination générique de Noirs ». Un texte constitutionnel ne suffit pas pour supprimer un préjugé. Et ce préjugé, exploité par des politiciens sans conscience, a été la cause de malheurs atroces pour Haïti.

D'autre part, entre les trois provinces dont se com-

posait le territoire de Saint-Domingue, il existait des rivalités qui devaient, dans la suite, se manifester par des luttes armées dont le funeste souvenir ne s'est pas jusqu'à présent dissipé parmi les Haïtiens. Il n'y avait pas seulement des intérêts matériels ou des questions administratives pour diviser, à l'époque coloniale, le Nord, l'Ouest et le Sud : ces trois régions différaient sensiblement par le mode de formation de leurs populations, par les sentiments, les idées, les mœurs et les traditions de leurs habitants. Sur ce sujet, je signale les remarquables considérations de Beaubrun Ardouin dans ses *Études sur l'Histoire d'Haïti* (Tome I, pages 76-95, éditions Chéraquit), de même que je recommande la lecture du chapitre VII du bel ouvrage de Hannibal Price, *La Réhabilitation de la Race noire*, où la question de couleur est supérieurement traitée.

A ces entraves de caractère politique ou moral, il faut ajouter des obstacles matériels tenant à la géographie physique de l'île. Un auteur américain, Arthur C. Millspaugh, les a indiqués dans les termes suivants :

« Haïti est un pays de montagnes abruptes, de plateaux, de petites vallées isolées et de plaines côtières. Ces massifs montagneux s'élevant de la côte et s'entrecroisant dans l'intérieur rendent extrêmement difficiles les communications intérieures des centres ruraux avec le littoral, tendent à encourager le régionalisme et le particularisme, accentuent les distinctions entre les villes et la campagne, affaiblissent le gouvernement, donnent abri au banditisme et permettent l'éclosion des révolutions. Bien que le café, principal produit du pays, croisse en général sur les flancs des montagnes, la population est plutôt dense dans les vallées et les plaines. Une surface productive restreinte, une population forte et d'autres facteurs ont fait d'Haïti une nation de petits planteurs et imposé des limites à la richesse, au revenu, au niveau de la vie et aux forces contributives du peuple, de même qu'aux dépenses du gouvernement ».

On peut dire que l'histoire d'Haïti est le récit des efforts douloureux par lesquels, afin de mener une vie

plus harmonieuse et plus conforme à la civilisation moderne, le peuple haïtien a essayé de se débarrasser du pesant héritage d'idées, de préjugés, de passions et de superstitions, légué par la société de Saint-Domingue.

Egalement, la nature du pays a déterminé le genre de vie et le caractère de l'économie haïtienne montrera comment il a su utiliser les forces que la nature a mises spontanément à sa disposition et dans quelle mesure il a profité des avantages que lui offre la science humaine.

LA SOCIÉTÉ HAÏTIENNE EST DÉMOCRATIQUE

La nation haïtienne n'offre plus — cela paraît évident au premier examen — l'aspect de la foule amorphe de 1804. Elle s'est très rapidement créé ses organes de vie. On n'y trouve pas de classes, si par ce mot on entend parler de castes fermées, comme dans les Indes, n'entretenant les unes avec les autres que les rapports rendus nécessaires par leur présence sur un même territoire. Notre société est franchement démocratique : elle ne peut présenter de compartiments séparés par des cloisons étanches. Il s'y est formé, suivant la loi naturelle de la division du travail, des catégories sociales, — celles dont l'existence est indispensable pour assurer la coopération et l'équilibre des forces nationales. L'esclavage, en passant son niveau sur tous les fronts, avait réalisé l'égalité dans l'abrutissement. La liberté, en permettant l'épanouissement et le libre jeu des énergies individuelles, laisse au progrès social le soin d'opérer les sélections et de constituer les cadres nécessaires.

Ce travail interne d'organisation s'accomplit au sein de notre groupement. Et si l'on veut bien se rappeler l'état de la société haïtienne dans les premières années de son existence, on peut dire qu'il est déjà avancé. Haïti est en effet, dès maintenant, pourvue de tous les éléments qui, dans l'ordre intellectuel et économique, doivent lui permettre de prendre son essor. Elle a ses paysans, ses artisans et ouvriers, ses commerçants et industriels, son élite intellectuelle. Entre les divers organes de

la vie nationale, l'harmonie n'est sans doute pas parfaite, mais elle s'établit peu à peu, à mesure que les progrès de l'éducation, sous toutes ses formes, comblent le fossé trop large encore qui existe entre l'élite et la masse.

Il n'y a pas d'élite dont le recrutement ne soit soumis à une loi rigoureuse de sélection. Si ce recrutement se fait en vertu de conventions ou de préjugés arbitraires, on se trouve en présence d'un groupement artificiel — caste ou mandarinat — sans contact avec la foule et vivant d'une vie factice. Un tel groupement, au lieu d'être la fleur d'une société, est comme une excroissance parasitaire qui affaiblit sans cesse le corps sur lequel elle vit. Dans une démocratie, l'élite doit se recruter dans tous les rangs de la société et sortir continuellement des couches profondes de la nation, car c'est dans ce grand réservoir de force et d'énegie qu'elle ira puiser la puissance de renouvellement qui lui assurera une jeunesse éternelle.

Que représente, dans la constitution de ce que nous appelons notre élite intellectuelle, l'apport des masses populaires et paysannes ? Quelques fils de grands propriétaires ruraux ont pu faire leurs études dans nos écoles secondaires ou même dans un lycée de France. Ils sont devenus, pour la plupart, médecins, avocats, ou achèvent de dévorer en des occupations futiles le produit du labeur de leurs parents. Les conditions dans lesquelles ils ont étudié les éloignent plutôt qu'elles ne les rapprochent du peuple des campagnes. Ce sont le plus souvent des déracinés, qui cherchent soigneusement à cacher leur origine comme s'il y avait quelque honte à se dire fils de paysans! Ils ne se souviennent de leur village natal que le jour où l'appât d'un mandat législatif ramène leur pensée intéressée vers cette masse rurale, dont ils auraient pu être les directeurs, et que leur égoïsme a laissé trébucher, sans guides, dans les ténèbres de l'ignorance et de la misère. Chaque enfant du peuple qu'une supériorité quelconque, intellectuelle ou économique, appelle à faire partie de l'élite, devrait être un lien nou-

veau et comme une chaîne vivante entre les travailleurs de la pensée et les travailleurs de la main. Mais je m'abuse en parlant d'enfant du peuple. Qui donc, en Haïti, peut se vanter d'être du peuple ou de n'en être pas ? Dans une nation, qui compte seulement 135 années d'existence et qui est toute entière sortie de l'esclavage, il est puéril de distinguer entre ceux qui viennent du peuple et ceux qui descendraient de je ne sais quoi. La vérité, c'est que nous appartenons tous à une aristocratie : celle des héros qui ont fondé l'indépendance. Chacun de nous, et cela fait sa fierté, peut y aller chercher ses ancêtres parmi les chefs ou parmi les soldats.

Il est bon que les Haïtiens se rendent compte que l'élite d'un peuple ne se compose pas seulement de ses intellectuels, de ses « clercs », pour parler comme Julien Benda. Même le mot « intellectuel » ne devrait pas être compris dans le sens étroit que nous lui attribuons d'ordinaire.

L'avocat le plus ignare, le médecin le plus obtus, le plus réputé cacographe du journalisme, le poète le plus irrespectueux de la rime et de la raison, le plumitif le plus immoral, l'anarchiste littéraire le plus haineux. tous se croient et se disent de l'élite. Mais ils en excluent et méprisent souverainement tel commerçant, tel agriculteur ou tel industriel, à qui il a fallu parfois, pour atteindre au succès, une force d'intelligence exceptionnelle. Ils ne se figurent pas que monter une affaire industrielle, faire marcher une exploitation agricole, ou combiner une opération commerciale exige un effort cérébral qui, pour le moins, vaut celui que réclame la facture d'un sonnet. Et il faut voir de quel air dédaigneux ces gens, dépourvus eux-mêmes le plus souvent d'une bonne culture générale, traitent de « primaires » ou de « bourgeois » les hommes laborieux qu'ils détestent et envient. parce que ceux-ci ont à leurs yeux le tort impardonnable d'avoir réussi.

J'ai occupé pendant de nombreuses années les fonctions de Secrétaire général de la Chambre de Commerce d'Haïti, après avoir été Chef de service à la Banque

Nationale de la République d'Haïti : cela m'a permis d'acquérir une connaissance pratique des questions haïtiennes et d'entrer en contact direct avec les commerçants et industriels de toutes les régions du pays. Dans toutes nos villes, j'ai trouvé, parmi ces commerçants et industriels haïtiens, des hommes d'une grande valeur intellectuelle et d'un haut caractère. Et ce fut pour moi un plaisir très vif d'entendre quelques-uns d'entre eux discuter des affaires économiques du pays avec compétence, et parfois dans un langage qu'envieraient nos meilleurs orateurs. Ils ne font point profession d'écrire ; mais ils pourraient, comme tout le monde, faire de la littérature... s'ils en avaient le temps. Un Alexandre Villejoint, un Pressoir Jérôme, un P. N. Neptune, un Edouard Estève, un Simon Vieux et d'autres encore, qui tous se sont élevés à une éminente situation par leur honnête et intelligente activité, repoussant toujours avec dédain les plus hautes fonctions de l'Etat, ont leur place, l'une des premières, dans l'élite de la nation haïtienne.

Beaucoup de personnes, en Haïti, confondent l'élite avec le monde, — la « société » comme l'on dit ici le plus souvent. — La société, entendue dans ce sens, est « l'ensemble des gens distingués par leur position, leur fortune, leur éducation, leur élégance ». On peut appartenir à l'élite — être un grand poète, un grand musicien, un grand philosophe, un grand sculpteur, un grand agriculteur, un grand industriel, un grand homme d'Etat — sans être aucunement homme du monde et sans vouloir fréquenter la société.

Mais cette société mondaine fait aussi partie de l'élite, et c'est faire preuve de la plus basse jalousie ou d'une incompréhension singulière des besoins d'une nation policée que de la vouloir combattre et détruire. En Haïti particulièrement, les cercles mondains, qui s'efforcent d'attirer à eux tous les talents, toutes les élégances, toutes les valeurs sociales, jouent un rôle national, puisqu'ils permettent à l'étranger, si prompt à nous décrier, de prendre d'un seul coup d'œil une idée du haut degré

de civilisation auquel est parvenue la société haïtienne — le mot étant pris ici dans son sens le plus large. C'est ce qui a permis au grand écrivain noir américain, James Weldon Johnson, d'écrire :

« Pour connaître la vie haïtienne, il faut avoir eu le privilège d'être reçu comme hôte dans les salons des classes cultivées, lesquelles habitent de belles maisons. Quelques-uns de ceux qui en font partie ont été élevés en France. Ils sont instruits, brillants dans la conversation et jouissent pleinement de la vie de société. Les femmes s'habillent bien. Beaucoup sont belles, vives et « chic ». Les gens distingués de n'importe quel pays du monde se sentiraient à l'aise dans la bonne société haïtienne. Si votre hôte entre, par exemple, au Cercle Bellevue ou au Cercle Port-au-Princien, il y trouvera cette atmosphère courtoise et amicale des Clubs les plus sélects. Il entendra des nuances variées d'opinion sur les questions publiques et ne manquera pas d'être frappé par la connaissance complète des affaires que possèdent les Haïtiens cultivés. Il n'y rencontrera pas seulement des personnes instruites, et ayant du savoir-vivre, mais encore des intellectuels, des poètes, des essayistes, etc... »

Comme cela nous éloigne des peintures affreuses de Zoza Hurston !...

Au point de départ, en 1804, c'est l'égalité absolue entre ceux qui venaient de faire l'indépendance. Mais l'existence d'une nation implique division du travail et différenciation des fonctions sociales. A mesure que nous avancions dans la vie, des différences — celles qui dérivent de la force, de l'esprit, de l'éducation, du talent, de l'activité — se créaient entre nous et établissaient entre les individus composant la nation une « inégalité de faits et de résultats », comme dit M. Albert Schatz, que les déclamations démagogiques les plus violentes ne peuvent supprimer parce qu'elle est une conséquence de l'évolution sociale.

C'est cette inégalité qui a créé l'élite. Mais l'élite n'est pas digne de son nom et ne peut remplir son rôle dans la société si elle ne reste en contact permanent avec le

peuple, si un échange continuel de sentiments et d'idées ne se fait de l'une à l'autre, et si enfin, largement ouverte à tous, elle ne se renouvelle sans cesse par des apports nouveaux qui enrichissent son sang et fortifient ses muscles. Ces apports ne sont un enrichissement que lorsqu'ils représentent des valeurs effectives, des supériorités réelles. Et pour que ces valeurs et ces supériorités se révèlent, il faut créer la vraie égalité — la seule qui soit socialement admissible : l'égalité devant l'éducation.

A égalité d'aptitudes, égalité de moyens d'éducation: je veux dire par là que chaque individu doit trouver dans la société les conditions nécessaires pour le développement de sa personnalité, sans que la loi, les conventions de classe, les préjugés de race, de sexe ou de localité puissent opposer à ce développement naturel des obstacles artificiels.

La possibilité offerte à chacun de s'élever par l'éducation et de prendre rang dans l'élite, si ses aptitudes le lui permettent, sera réalisée par la constitution d'un régime égal pour tous, qui favorise l'autonomie individuelle, l'initiative personnelle, l'affranchissement et le plein épanouissement des énergies nationales, — l'Etat accomplissant avec conscience sa mission qui consiste essentiellement à faire régner la sécurité, l'ordre public, le respect des contrats, à seconder les efforts d'individus isolés ou associés en vue d'améliorer leur condition, à diriger l'activité de la nation vers le bien-être et le bonheur.

Ainsi favorisées, les personnalités fortes s'élèveront d'elles-mêmes au-dessus de la marée humaine et prendront le rôle de direction auquel elles ont droit. Mais, pour éclore, elles doivent trouver un milieu intellctuel où baigne le peuple tout entier, de sorte qu'aucune intelligence n'échappe à son action bienfaisante et qu'aucune ne se perde, faute d'avoir trouvé l'impulsion nécessaire.

Ce que nous devons vouloir, c'est tout d'abord que l'instruction soit partout répandue dans le peuple, et qu'ensuite une sélection équitable, par la création de

bourses nombreuses dans l'enseignement agricole et industriel, dans l'enseignement secondaire et même dans l'enseignement supérieur, permette à ceux dont le mérite exceptionnel se sera révélé à l'école primaire, urbaine ou rurale, — d'accéder à la plus haute culture, quelle que soit leur origine et en quelque point du territoire où ils soient nés.

Et ainsi nous aurons créé la vraie démocratie haïtienne.

« Par démocratie », écrit Henri Bergson, « il faut entendre un état de choses où chacun trouve le plus de liberté possible et peut donner son maximum de rendement, certains principes moraux ayant été préalablement mis au-dessus de toute discussion et certaines restrictions, certaines contraintes ayant été virtuellement acceptées. Mais c'est aussi un état d'âme, un optimisme collectif, une foi quasi-religieuse à la réalisation progressive de la justice, non pas seulement à l'intérieur de l'Etat, mais encore dans les relations de peuple à peuple ».

On voit comment l'enseignement du grand philosophe rejoint celui de l'Eglise chrétienne.

Justice d'abord à l'intérieur de l'Etat !

Nous verrons dans le chapitre suivant si justice a été pleinement rendue à la classe la plus nombreuse de la nation haïtienne : celle des paysans.

LA VIE RURALE EN HAÏTI

DISTRIBUTION DE LA POPULATION

La population d'Haïti se répartit entre la campagne et les villes dans une proportion que Woodring (Géologie d'Haïti) estime à 83% pour la campagne, ce qui donne — pour une population totale de trois millions d'habitants — 2,590,000 pour la population rurale contre 510,000 pour la population urbaine.

Le peuplement campagnard présente plusieurs types dépendant primordialement de la géographie physique et aussi de la géographie et de la circulation. Terrain cultivable, eau, facilité de communications : tels sont les facteurs dominants de la distribution de la population rurale. Celle-ci se groupe soit dans des communautés familiales comprenant trois ou quatre familles : soit dans des hameaux appelés localement *habitations ;* soit dans des villages ou « bourgs » de 200 à 1,000 habitants. Communautés familiales, hameaux, villages, portent des appellations qui évoquent certaines particularités géographiques de la région, parfois des souvenirs historiques, et fort souvent la mémoire des anciens propriétaires français. Ségur, Laferronnays, Rohan, Lamorinière, d'Osmond, d'Ennery, Garadeux, Furcy, sont des noms populaires dans nos campagnes, et quand on voyage dans certaines parties de la république haïtienne, on croit vraiment faire un tour de France, tellement nombreuses sont les dénominations de lieux qui rappellent l'ancienne métropole (Nouvelle-Touraine, Fond-Parisien, Mirebalais, Plaisance, etc).

La population est dense naturellement dans les endroits où les besoins de la vie peuvent être plus facilement satisfaits. Les plaines côtières présentent le double avantage de se prêter à la culture des plantes alimentai-

res et des denrées d'exportation, et aussi de permettre à leurs habitants de se livrer à l'industrie de la pêche et au trafic de cabotage : aussi sont-elles extrêmement peuplées. Beaucoup de vallées intérieures, au sol fertile et bien arrosé, groupent un grand nombre de villages et de hameaux, lorsque, de plus, elles offrent des marchés centraux d'accès facile, où puisse se faire commodément l'échange des produits. La population est clairsemée dans les régions arides ou semi-arides, où elle ne peut mener qu'une maigre existence. Elle l'est aussi, pour une autre raison, dans les montagnes très élevées ou trop escarpées pour permettre des communications faciles avec les marchés. Certaines savanes herbeuses, particulièrement propres à l'élevage, sont habitées par places, là où le sol imperméable rend possible l'installation de mares pour le bétail. Pour se rendre compte de la répartition géographique de la population rurale, mes lecteurs auront profit à lire l'excellente *Géographie d'Haïti* de M. Paul Péreira.

Comment vit cette population dans ses « cases » semées dans la montagne, dans ses habitations et villages de la plaine ? Beaucoup d'écrivains étrangers — américains principalement — ont décrit les paysans haïtiens sous les couleurs les plus affreuses. Ils les ont montrés pauvres, amoraux, tout près de l'animalité inférieure. M. Gabriel-Guy Inman, pourtant sympathique, écrit: « C'est un fait que les gens des campagnes haïtiennes, c'est-à-dire 90% de la population, sont peu au-dessus de l'animal, *a little above the animal* ». Le général John H. Russell, dans un rapport de 1923 au Département d'Etat, dit à son tour : « Ninety-five per cent of the Haitian people were and are illiterate, and a large *per cent unmoral* ». Ces jugements sont-ils exacts ?

Pour décrire les manières de vivre et les mœurs de nos paysans, je veux laisser le plus souvent la parole à un auteur français qui a parcouru le pays dans tous les sens et a pu voir de près le peuple campagnard. Cet écrivain est un ancien ministre plénipotentiaire de France,

M. Léon Descos, qui, à la fin de sa mission diplomatique à Port-au-Prince, publia sous le pseudonyme d'Eugène Aubin un livre plein de détails pittoresques, *En Haïti*, édité par Armand Colin (Paris 1906). Bien qu'il eût été trop obsédé — comme la plupart de ceux qui écrivent sur notre pays — par la préoccupation de trouver le « vaudou » dans toutes les manifestations de la vie haïtienne, Eugène Aubin s'est montré le plus souvent juste dans ses appréciations. Ses descriptions offrent aussi l'inappréciable avantage d'animer en quelque sorte la géographie de l'île en la rendant plus attrayante.

Voici d'abord comment il décrit une petite communauté campagnarde :

« Plus grande ou plus petite, l'installation des gens de la campagne se retrouve partout la même. La famille vit dans une case, au milieu d'une cour en terre battue où s'ébattent poulets, chèvres et cochons. Dans un coin de la cour, une autre case plus petite est destinée à la cuisine. Presque toujours, la case de l'habitation est faite de murs en terre, blanchis à la chaux, et est recouverte des herbes ou des feuilles desséchées les plus communes dans la région. La case-cuisine, au contraire, est simplement formée par des lattes de bois entrelacées laissant pénétrer l'air et sortir la fumée. L'âtre est formé de pierres juxtaposées sur lesquelles on place les chaudrons après avoir allumé un feu de bois-chandelle (bois-pin). Le mobilier de la case d'habitation est modeste : derrière une cloison, un lit pour le ménage, des nattes qui se dérouleront le soir pour les enfants ou les hôtes, une malle où se rangent les effets, une table, des chaises, le plus souvent quelques assiettes, et quelques couverts, des verres et des tasses, parfois même un peu de linge, des images de piété sur les murs ; une machine à coudre n'est pas chose rare »

HABITATIONS ET VILLAGES

Au lieu d'être disséminées sur les flancs de la monta-

gne ou dans la vallée, les cases sont souvent groupées pour former ce que nous avons appelé une communauté familiale de deux ou quatre familles. Généralement, ce groupement se constitue autour de la maison des parents dont les enfants se sont à leur tour mis en ménage. La communauté s'agrandit à mesure que les fils et petits-fils grandissent, établissent leurs jardins, se marient ou « se placent », — le grand'père continuant à exercer une sorte d'autorité patriarcale.

Les cases et jardins isolés, les cases et champs cultivés des communautés familiales appartiennent ordinairement en toute propriété aux paysans. La situation commence à changer dans les hameaux ou habitations, qui sont des agglomérations plus importantes comprenant 100 à 150 personnes. L'habitation est souvent un ancien grand domaine colonial qui a été, au cours du temps, morcelé en petits lots devenus, par héritage ou acquisition à titre onéreux, la propriété des cultivateurs. Quelquefois, l'habitation appartient à un grand propriétaire qui l'exploite, soit directement, soit en en louant des parcelles à des fermiers ou à des métayers,— ceux-ci appelés localement *de-moitié*.

Les habitations de ce dernier type se rencontrent dans les plaines, là où se pratique la grande culture, particulièrement celle de la canne-à-sucre, en vue de la production de l'alcool ou de la fabrication du sucre. Il n'est pas rare qu'elles soient la propriété de paysans enrichis, qui y vivent confortablement et font élever leurs enfants dans les écoles de la grande ville voisine, et parfois même en France. Tel était le cas de Nicolas Sanon que M. Eugène Aubin alla visiter sur sa terre de La-Toison, dans le section de Boucan-Bois-Pin. « C'est, écrit-il, une habitation de 150 carreaux. Nicolas Sanon l'exploite en compagnie de son fils Mentor, qui, après avoir achevé ses études à Port-au-Prince, au Collège Saint-Martial des Pères du Saint-Esprit, s'est marié à une jeune fille de Thomazeau. La maison est grande avec plusieurs meubles et des chromolithographies sur les murs. Le déjeuner fut excellent. On est à 800 mè-

tres, dans un climat frais, au milieu des bois ». Remarquons, en passant, que le cas de Mentor est peu fréquent : élevés dans les villes, les fils de paysans enrichis deviennent vite des « déracinés ».

Nous arrivons maintenant au *village*. En voici deux fort intéressants. « Le village de *Gauthier* est adossé aux collines de Balisage. Par delà les jardins apparaissent le clocheton de l'église, le toit du presbytère, entouré de verdure, et, sur la hauteur voisine, les trois croix d'un calvaire. Le curé, le P. Caze, un des rares prêtres créoles de la Mission d'Haïti, y vit depuis 17 ans. Il a pris goût à sa paroisse, organisée de ses deniers, et s'intéresse à ses ouailles. Peu à peu, il a vu se grouper les cases des cultivateurs et les cultures gagner de proche en proche sur les broussailles. Grâce à son influence, le village est mieux tenu qu'ailleurs. Tout à son œuvre, le P. Caze va rarement en ville. Le dimanche, les montagnards affluent pour la messe et le marché... En 1691, le nom de *Fond-Parisien* était déjà connu. Aujourd'hui, un millier d'habitants ont disséminé leurs cases sous les arbres, entre Pinganeau, qui est au bord du lac, et la Ferme, au pied des montagnes. L'eau court en tous sens, au travers des jardins, sous les cocotiers et les lataniers. Cotons-soie et cotons-marrons aux fleurs mauves abondent le long des chemins. Le bourg est bien pourvu : il possède chapelle, marché et... houmfort. La population vit de l'industrie du latanier. Les grandes feuilles servent à recouvrir les cases ; celles, cueillies au cœur même de l'arbre, sèchent dans toutes les cours. Une fois jaunies, les tiges centrales sont mises en paquets et expédiées à Port-au-Prince où elles servent à fabriquer des chapeaux, des paniers, des alfors, des macoutes, etc. »

Eugène Aubin a fait une mention spéciale de Gauthier et de son curé : comme le P. Caze, beaucoup de prêtres mériteraient le nom de créateurs de villages, tel, pour la Vallée de Jacmel, un Père Bonneau, pour le quartier de Moron, un Père Onno, à qui le docteur J. C. Pressoir adressa un si bel hommage dans *Haïti-Journal* du 1er août 1932. La « chapelle rurale » est bien

souvent le point de départ d'un village : lorsqu'elle est bien située, elle forme vite un centre d'attraction pour la population de la section. Le prêtre y prolonge volontiers son séjour, parce qu'il s'y voit à même d'atteindre plus facilement ses ouailles. Vient enfin le temps où la résidence du prêtre y est réclamée : c'est la paroisse fondée dès que l'administration épiscopale peut disposer d'un curé pour ce nouveau lieu. Le rôle de la paroisse dans l'évolution de la population fournit des éléments précieux à la « démographie dynamique » d'Haïti. Ce rôle a été mis en pleine lumière par le R. P. Cabon dans son beau livre sur Mgr Guilloux.

L'une des caractéristiques de la vie rurale, c'est le *marché*, point de rencontre de deux ou plusieurs régions de productions différentes où se fait l'échange des produits, où les cultivateurs vont vendre les denrées récoltées sur leurs terres, et en même temps acheter les articles dont ils ont besoin particulièrement, les articles d'importation étrangère. Le marché est aussi un centre social : nous avons de celui du Fond-Parisien une description pittoresque et vivante faite par le R. P. Baltenweck dans le *Bulletin Météréologique* du Collège Saint-Martial, année 1922. Le marché, en devenant permanent, donne naissance au village, — comme Saint-Michel du Fond-des-Nègres, l'un des bourgs d'Haïti les mieux bâtis et les plus propres que j'aie encore vus au cours de mes voyages.

Certains villages se sont à ce point développés qu'ils ont fini par mériter le nom de *ville* qu'on leur avait d'abord donné avec quelque complaisance, répondant ainsi à la définition de la « ville » donnée par Jean Brunhes : « une agglomération à l'intérieur de laquelle la majorité des habitants passent la plus longue partie de leur existence et dépensent la part principale de leur activité ». Il existe un grand nombre de petites villes de ce genre dans l'intérieur du pays, dont quelques-unes ont une notable importance au point de vue de la production et du commerce. Elles ont une population permanente de marchands, d'artisans et d'ouvriers, et une

organisation administrative qui leur permet de jouer le rôle de chefs-lieux. Mais elles gardent leur caractère rural, parce qu'elles sont habitées en majeure partie par des agriculteurs, propriétaires ou fermiers, qui ont leurs « jardins » dans la campagne environnante.

DIGNITÉ ET MISÈRE

Eugène Aubin chevaucha à travers tout Haïti. Jamais il ne manque de rendre hommage aux qualités de cœur des paysans haïtiens. Que ce soit dans la montagne ou dans la plaine, l'accueil est le même. La hutte grossière du montagnard, la case modeste de l'habitation ou la maison confortable du village s'ouvre avec cordialité au voyageur qui vient frapper à sa porte, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

« Il y a peu de pays moins visités qu'Haïti, écrit Aubin. Il n'y en a guère qui soient plus beaux et où les voyages soient aussi faciles. Après un mouvement d'instinctive défiance, le paysan se rassure et s'empresse à recevoir le voyageur. Il lui laisse la disposition de toute sa case et lui abandonne son propre lit. Sur le chemin, les passants saluent très poliment. Les hommes ôtent leurs chapeaux, les femmes font une petite révérence, un souvenir persistant des belles manières de la colonie... Les gens vous donnent avec complaisance et précision toutes les indications possibles sur la direction à suivre... Etes-vous fatigué ? Il n'est point de case où l'on ne vous donnera de l'eau pour boire, avec du tafia (du rhum) s'il y en a, et une chaise pour vous reposer. Sur le chemin — les routes appartiennent aux femmes en Haïti — les jeunes personnes ne sont pas farouches, elles rient et plaisantent volontiers, qu'elles blanchissent leur linge au ruisseau ou portent leurs denrées au marché prochain ».

Un écrivain américain, Mme Balir Niles, voyageant dans l'intérieur du pays, a été également sensible à cette gentillesse du peuple haïtien — preuve certaine de civilisation. Elle a aussi noté chez lui un sens de dignité

personnelle extrêmement remarquable. « Je me souviens de Plaisance comme d'un village rose, avec des toits de chaume bruns. Il y avait de gros buissons de rosiers recouverts de leurs fleurs roses qui s'assortissaient au rose des murs. Et il y avait aussi des bananiers, et des palmiers, et des arbres-à-pains, et encore des orangers et des manguiers. Et je me rappelle que c'était samedi après-midi, que toute chose avait un air de fête, et que les enfants gambadaient et dansaient à la vue de notre voiture, que chaque seuil jetait à notre adresse un sourire et un compliment tandis que nous roulions à travers le village. Telle est la sinistre Haïti des horribles histoires de cannibalisme, du mythe du « cabri-sans-corne », de la haine du noir pour le blanc, qui rendrait nécessaire pour celui-ci de sortir toujours armé et — suprême absurdité ! — de se munir en voyage d'une bouteille d'eau afin de n'être pas empoisonné avec quelque mystérieuse et mortelle herbe sauvage !... Les gens qui, revenant des *gaguères*, se hâtaient, dans la lumière attardée de cette fin de jour, vers leurs demeures, marchaient droit, avec cette confiance en eux-mêmes caractéristique des Haïtiens... Avec le paysan haïtien, vous vous sentez tout de suite sur le pied d'égalité. Il foule le sol de son Haïti, se glorifiant de la tradition des ancêtres qui ont combattu pour le lui transmettre. C'est la mémoire de leurs luttes héroïques, c'est le sentiment d'une race sujette qui a conquis elle-même son indépendance, c'est tout cela qui s'exprime dans cette dignité avec laquelle ces campagnards vont sur leurs petites bourriques ou leurs maigres chevaux, ou bien cheminent sur les routes portant en parfait équilibre, sur la tête, leurs fardeaux. Le sentiment de la liberté conquise est incarné dans cette nation de noirs, dont la pauvreté nous paraît affreuse, mais dont la dignité simple est incomparable ».

Cette pauvreté est réelle. Mais est-elle, comme on l'a prétendu, une part intégrante de la « culture haïtienne », un produit de la race dont il nous serait impossible de débarrasser notre sang, une sorte de tunique de

Nessus qui resterait collée éternellement à notre peau noire ? D'abord, la misère existe en Haïti comme ailleurs, c'est une plaie que portent à leurs flancs toutes les sociétés humaines : elle n'a rien de spécifiquement haïtien. Eugène Aubin, après avoir fait la description d'une case de paysan haïtien, dit : « Je connais des recoins d'Europe où des paysans blancs, sujets de grandes puissances, ont des intérieurs moins heureux. Les nègres des montagnes haïtiennes peuvent être enviés par ceux de leur couleur qui, dans les îles voisines, occupent des taudis faits de bidons à pétrole et de caisses d'emballage ». Et voici ce que M. de Martonne et M. Ernest Granger écrivent : « Les maisons des paysans roumains sont presque toujours étroites, mal éclairées et fort malsaines, surtout en hiver, où tout le monde se rassemble autour du poêle dans la *tinda*, et où l'on peut voir cinq ou six personnes dormir dans une chambre large de 3 ou 4 mètres, avec les chiens, les porcs, les moutons roulés sous la table et les lits. Dans sa maison inconfortable, le paysan roumain vit de peu. Presque pas de meubles, point d'autre lit qu'une sorte de banc couvert d'un tapis, et encore le réserve-t-on aux femmes, les hommes couchant tout uniment sur la terre battue. Très attaché à tout ce qui vient des ancêtres, le paysan roumain est plus superstitieux que religieux, généralement illettré, en somme un être assez primitif ».

Il ne viendrait à l'esprit de personne l'idée absurde d'attribuer à ses origines raciales la situation ainsi décrite du paysan roumain. Pourquoi faire intervenir la question de race quand il s'agit du montagnard haïtien? M. Jacques Soustelle dit avec raison : « L'état physique d'un peuple dépend de mille conditions, en particulier de son niveau de vie, et il serait puéril de prétendre l'expliquer en toute circonstance par le seul jeu des facteurs ethniques... Le degré de complication et de perfectionnement qu'atteint une civilisation dépend en dernier ressort de sa *base économique* et du développement de ses *forces de production* ».

LA VIE AGRICOLE EN HAÏTI

FACTEURS DE LA PRODUCTION AGRICOLE

La population rurale d'Haïti est vouée presque exclusivement à l'agriculture. Les paysans haïtiens exerçant des métiers, comme ceux de charpentiers, maçons, tailleurs, etc. sont avant tout des cultivateurs et considèrent leurs autres occupations comme simplement accessoires.

L'agriculture est la base essentielle de l'économie haïtienne : elle assure la nourriture de la population par la production des « vivres » alimentaires, fournit au commerce les denrées d'exportation et, par les droits de sortie qui frappent celles-ci, procure des recettes au trésor public. On n'a pas jusqu'ici fait de nos ressources minérales et de nos réserves en combustibles une étude assez complète pour nous permettre d'espérer qu'Haïti pourra devenir un pays d'importante production manufacturière. Tout au moins est-elle en mesure de transformer sur place, avec quelque profit, certaines matières premières fournies par l'agriculture elle-même.

On sait que les facteurs primordiaux de la production agricole sont : la terre, le travail, le capital. La productivité de la terre dépend des éléments physiques et chimiques du sol, du climat et de la situation géographique. L'étude de la géographie physique et de la géologie d'Haïti permet d'affirmer que les terres haïtiennes sont en général fertiles. La stérilité de certaines régions est due le plus souvent à l'absence de l'eau. Quant aux terrains incultes, par manque ou insuffisance d'un élément nécessaire à la vie végétale, l'analyse chimique donne le moyen de l'identifier et la science agronomique de pourvoir à sa carence par des amendements ou des engrais.

Le régime de la propriété immobilière a une influence dominante sur les caractères et la direction de l'agriculture d'un pays. La petite propriété est liée à la petite culture : la République d'Haïti est un pays de petite propriété, par conséquent de petite culture. Le territoire de la colonie française de St-Domingue était partagé en de grands domaines appartenant à une classe restreinte : celle des « grands planteurs », composée des cadets de la haute aristocratie française ou des gros colons enrichis, qui pouvaient exploiter en grand leurs « habitations » grâce à une nombreuse main-d'œuvre servile et aux capitaux amassés par eux-mêmes ou mis à leur disposition par la métropole.

Quand Haïti eut conquis son indépendance, tous les biens des colons furent confisqués comme propriété de l'Etat. On attribua quelques grands domaines aux généraux ; mais la plupart des « habitations » furent divisées et les lots ainsi formés distribués aux officiers et soldats de l'armée et aux petits fonctionnaires civils (1809 et 1814). Ainsi fut créée la petite propriété. Comme compensation pour la perte de leurs biens, le gouvernement haïtien accepta de payer aux anciens colons une indemnité fixée d'abord à 150 millions de francs, par l'ordonnance de Charles X de 1826, et réduite ensuite à 60 millions dans le traité de 1838. Cette lourde indemnité fut payée au moyen des recettes provenant de l'impôt sur les denrées d'exportation : on peut donc dire que les paysans d'Haïti, après avoir versé leur sang pour l'indépendance de leur pays, la payèrent encore de leur sueur.

Ceux qui étudient la situation économique actuelle de la République d'Haïti, et qui sont tentés de la comparer à celle de St-Domingue avant 1789, ne doivent pas perdre de vue la différence essentielle qui existe entre les deux régimes d'exploitation d'avant et d'après l'indépendance. Ils ne doivent pas non plus oublier :

1° que les nouveaux maîtres du sol étaient dépourvus d'instruction technique et de capitaux ;

2° que le jeune Etat avait à tirer de sa propre subs-

tance l'énorme somme de 60 millions de francs qui aurait pu servir à alimenter l'agriculture et à donner au pays l'outillage économique nécessaire ;

3° que l'attitude hostile des autres contrées esclavagistes, en le privant de débouchés, l'obligea pendant longtemps à vivre sur lui-même, dans un isolement funeste à son expansion commerciale.

EXPLOITATION DU SOL ET CONSOMMATION FAMILIALE

Les trois modes d'exploitation du sol, faire-valoir direct, fermage et métayage, sont pratiqués en Haïti. Le faire-valoir et le métayage y dominent. Le petit propriétaire exploite directement, parce qu'il ne trouve ses moyens d'existence que dans la culture de sa terre. C'est de là qu'il tire la patate, la banane, le maïs, les pois, le yam, le malanga, etc. dont il se nourrit et dont le surplus épargné lui sert de moyen d'échange pour obtenir les autres choses qui lui sont nécessaires : complément d'alimentation, vêtements, matériaux pour la construction et l'ameublement rudimentaire de son logis. Le paysan haïtien , possesseur d'un lopin de terre, mène une vie forcément précaire : il n'a ni instruction technique, ni argent qui lui permettraient de faire de la culture intensive, en apportant à son terrain exigu les améliorations désirables.

Dans le métayage, le propriétaire exploite indirectement : il fournit les capitaux en totalité ou en partie et dirige l'exploitation. Le métayer fournit son travail et celui de sa famille ; il se charge de toute la main-d'œuvre et reçoit en échange une part des produits, généralement la moitié. Appelé aussi bail à colonage ou colonat partiaire, le métayage est à la fois un mode de louage et un mode d'association qui, pratiqué intelligemment, contribuerait grandement au développement agricole du pays, puisqu'il associe étroitement les trois agents de la production : terre et capital d'exploitation, représentés par le propriétaire ; travail représenté par le métayer. On a pu dire que le métayage est le mode d'amodiation

des pays pauvres, à l'opposé du fermage, dans lequel le fermier, dirigeant la culture à sa guise, possède seul le capital d'exploitation et dispose de tous les produits, moyennant le paiement annuel au propriétaire d'une somme convenue pour prix du bail.

Il serait intéressant de dresser un tableau montrant comment se répartit en Haïti l'exploitation du sol entre les trois modes pratiqués. Malheureusement, aucune statistique de ce genre n'a pu être fournie en l'absence d'un cadastre, dont l'utilité est depuis longtemps reconnue, mais qu'il a été impossible d'établir jusqu'à présent. Toutefois, on peut affirmer qu'en Haïti le faire-valoir direct par les petits propriétaires ruraux est la règle,— le métayage étant surtout pratiqué dans les « habitations » où la canne-à-sucre est particulièrement cultivée pour l'approvisionnement des usines sucrières et des guildiveries. Le fermage, qui exige un certain capital de la part du preneur, est d'usage peu courant, excepté pour les terres de l'Etat que les paysans occupent d'ailleurs très souvent sans aucun titre. A ce propos, beaucoup de gens pensent que l'Etat pourrait faire valoir son domaine rural, de la façon la plus fructueuse, s'il organisait un système de colonat partiaire, qui lui permettrait de s'associer au travail paysan en lui apportant la direction intelligente de ses agents agricoles et le capital d'exploitation indispensable : instruments aratoires, engrais, semences, animaux domestiques, avances pécuniaires pour la subsistance du métayer à rembourser sur la vente des récoltes, etc. L'Etat se chargerait également d'assurer un débouché aux produits de l'exploitation.

Le premier caractère de la petite exploitation en Haïti, c'est qu'elle vise à la subsistance de l'exploitant et de sa famille. Elle n'exige pas d'ordinaire le concours du travail étranger et ses produits sont destinés à être consommés par la famille elle-même. Quand, cependant, les travaux de défrichement et les semailles ont une certaine importance ou présentent un caractère d'urgence, les cultivateurs voisins se réunissent en une sorte de

« *coopérative de travail* » appelée « coumbite ». Ils travaillent successivement dans les champs de chacun des associés, chacun n'ayant d'autre obligation que de donner à boire et à manger à ses camarades pendant le temps qu'ils passent chez lui. Cette association temporaire, dont on a voulu faire à tort une coutume purement africaine (elle est fréquemment pratiquée par exemple, dans certaines communautés rurales de Bretagne), donne lieu à des scènes pittoresques que le romancier haïtien J. B. Cinéas a heureusement décrites dans « *Le Drame de la Terre* ».

Naturellement, les produits récoltés ne sont pas assez variés pour permettre à une famille de satisfaire à tous ses besoins ; celle-ci est donc obligée d'en économiser une partie pour l'échange contre les marchandises indigènes ou étrangères qui lui font défaut. Mais la vente de ces produits alimentaires ne procure pas aux paysans un revenu suffisant : partout où ils le peuvent, ils ajoutent à leurs plantations vivrières la culture de certaines plantes dites économiques, parce qu'elles ont une valeur avant tout commerciale : café coton, cacao, etc...

A peu près toute la population rurale d'Haïti — c'est à-dire plus de deux millions d'individus — vit ainsi de son seul labeur et consomme une grande partie des produits tirés du sol. Par son travail, elle pourvoit aussi, dans une très large mesure, à l'alimentation des villes auxquelles elle fournit des vivres, des fruits, des légumes, de la volaille, des œufs, du lait, du charbon de bois, etc... Quelle est la valeur, en dollars américains, de la production agricole consommée en Haïti ? Voilà une question à laquelle il serait intéressant de répondre. Mais aucune statistique ne nous fournit les éléments d'une telle réponse. Pour se rendre compte de l'importance de cette consommation intérieure, il suffit de prendre l'exemple du café qui constitue la boisson favorite des Haïtiens dans les campagnes comme dans les villes: il ne serait pas excessif d'estimer la consommation du café pour les 600,000 familles haïtiennes (chaque fa-

mille de 5 personnes) jusqu'à 20 millions de kilos — plus de la moitié de nos plus fortes exportations !

S'assurant leur nourriture par les produits de leurs champs, les paysans haïtiens pourvoient aussi, par leur propre industrie, à leurs besoins d'outillage, d'ameublement, de vêtement et de logement. « Ils fabriquent », écrit Emily Balch dans « *Occupied Haïti* », « leurs meubles rustiques, et quelquefois leurs outils et instruments de travail. Ils tissent des chapeaux et paniers et cuisent leurs vases de terre. Ils construisent leurs maisons, dont les murs sont souvent peints en ocre ou en rouge. Ces maisonnettes sont charmantes, vues à travers les feuilles vert pâle des bananiers, ou groupées patriarcalement parmi les arbres fruitiers, autour d'une cour proprette en terre battue. Elles sont souvent trop petites pour les familles nombreuses qu'elles abritent et peuvent ainsi faciliter la contagion tuberculeuse ».

Autour de la maison, ou dans une partie réservée de son jardin, le paysan élève aussi des animaux : cochons, chèvres, moutons, poules, dindes, quelquefois des vaches. L'âne se rencontre partout : il sert de moyen universel de transport. Le cheval est plus rare, mais chez un grand nombre de paysans enrichis, il y a d'excellents chevaux de selle et des mules réputées pour leur endurance aux longues courses en montagne. Il convient de noter que chevaux, mules et ânes tendent à disparaître à mesure que se développe dans l'intérieur du pays le transport automobile.

La circulation et l'échange des produits à l'intérieur sont des phénomènes importants dans la vie économique haïtienne. Ils se font dans les marchés ruraux et urbains. Rien n'est plus pittoresque qu'un marché rural. Bien que la place me soit limitée, je ne peux résister au plaisir de reproduire intégralement la description que fait de celui de Fonds-Verrettes, le R. P. Baltenweck :

LES MARCHÉS

« L'importance de Fonds-Verrettes est due, premiè-

rement, à son excellente position au point d'aboutissement des voies d'accès de la côte sud, depuis Pédernales jusqu'à Saltrou, vers Port-au-Prince ; ensuite, à la proximité de plusieurs gros bourgs dominicains qui y trouvent plus de facilités pour leur commerce que vers Barahona ou Neyba ; enfin, à la douceur et à la vérité du climat qui en fait le centre d'une région propre à toutes sortes de cultures. Moreau de St-Méry notait déjà que la région forme un beau pays, où la température est assez froide, où le blé, l'orge, l'avoine réussissent très bien, où les légumes, notamment les choux, les carottes et les navets, sont d'une étonnante beauté. Les céréales, blé, orge, avoine, ont disparu de la culture actuelle, mais, pour le reste, c'est encore la même chose. Il faut y ajouter les pommes de terre qui atteignent la grosseur de celles d'Europe, et les fraises des bois dont par endroits, au-dessus de 1,000 mètres, le sol est tapissé, et que l'on vend à Port-au-Prince par paniers.

« Ce concours d'heureuses circonstances a provoqué le développement de Fonds-Verrettes et de son marché, qui est un des principaux marchés ruraux de la République. Ce marché a lieu du mardi matin au mercredi matin, mais en réalité, il commence dès l'après-midi du lundi. Les marchandes ont hâte d'arriver de bonne heure afin d'occuper les meilleures places. Ce sont surtout les colporteuses qui apportent de la ville étoffes, quincaillerie, pain, biscuits, salaisons, etc. et remporteront denrées, légumes et fruits de toutes sortes. Dans notre trajet, nous en avions rencontré bon nombre, poussant devant elles leurs bêtes de somme, ânes, mulets, chevaux, pesamment chargés, obstruant parfois la route quand une bourrique capricieuse ou lassée se met obstinément en travers du sentier. A chacune, il faut dire un bonjour et un petit mot sous peine de passer pour des gens fiers. Nous eûmes ainsi la bonne fortune du spectacle pittoresque de tout ce monde remplissant peu à peu le marché. Celui-ci n'est pas bien compliqué: des poteaux fichés en terre, reliés par des lanières de bois flexible entrelacées, le tout recouvert par des bâches de

palmistes, forment de petites huttes ressemblant vaguement à des cages ou à des paniers.

« Ces boutiques rudimentaires sont disposées en trois rues sur une longueur de cent mètres, et tout le monde s'entasse là-dedans. Ceux qui ne peuvent trouver place à l'intérieur s'installent au grand air, au dehors. Au moment de la pleine activité, deux milliers de personnes se trouvent rassemblées, et c'est un véritable grouillement. Le soir venu, dans une pareille agglomération, il ne peut être question de dormir. Le marché dure toute la nuit, à la clarté des petites torches de cire brute que l'on fabrique sur place. Bien sûr, on cause beaucoup plus qu'on ne vend, mais n'est-ce pas ce qui fait le plaisir de ces réunions et leur donne une sorte d'attraction fascinatrice ? Il n'est guère de jeune fille de la campagne, grande ou petite, dont l'ambition ne soit d'aller au marché. Elles y rencontrent du mouvement, de la vie, de la gaieté, et c'est une distraction dans leur existence de profonde solitude au fond de leur montagne. N'en est-il pas ici comme ailleurs ?

« A côté des femmes de la campagne qui viennent vendre les produits de leurs cultures (nous parlons des femmes, car les hommes sont le petit nombre), il y a les professionnelles, les revendeuses, dont la vie se passe entre les différents marchés, et qui ne voudraient pas d'une autre existence. Le mercredi, elles quittent Fonds-Verrettes. Le jeudi soir, elles seront à Pont-Budet ou en tout autre point de la plaine du Cul-de-Sac. Le samedi matin, elles se retrouvent au grand marché de Port-au-Prince. Elles en repartiront le soir même ou le lendemain pour être le dimanche soir à la Croix-des-Bouquets qu'elles quitteront au petit jour pour être dans l'après-midi à Fonds-Verrettes. Et le cycle de leurs pérégrinations recommence de même chaque semaine. Elles ont bien une maison où elles reviennent de temps à autre. Pour dormir, elles n'en ont cure : en route, le long du chemin s'il fait beau ; sous un auvent s'il pleut. Cela leur suffit. »

Le marché, dans les gros bourgs ou dans les villes,

est le même en plus grand, excepté qu'il s'agrémente, dans les régions caféières, cotonnières ou cacaoyères, d'énormes balances pour la pesée des produits que les paysans apportent en petits lots et que leur achètent, pour compte des exportateurs, des commissionnaires, dits « spéculateurs en denrées ». A noter, dans tous les marchés ruraux et urbains, l'offre d'un produit de grande consommation populaire : le sirop de canne ou le *rapadou*, sucre brun non raffiné, fabriqué dans des petits moulins à chevaux. Sur les marchés du littoral apparaissent en outre les produits de la pêche : poissons frais, secs ou salés, tortues, carets, langoustes, crabes, huîtres, crevettes, et aussi en grande quantité le sel tiré des marais salants, dont les plus importants sont ceux de la Grande-Saline, à l'embouchure de l'Artibonite. Il convient de remarquer à ce propos que de même que nos paysans bâtissent leurs maisons et fabriquent leurs meubles, les pêcheurs haïtiens confectionnent leurs engins (filets, nasses, etc.) et construisent le plus souvent eux-mêmes leurs canots de pêche et jusqu'aux voiliers qui assurent le service du cabotage : il y a là — disons-le tout de suite — une industrie à laquelle l'Etat devrait donner son attention et ses encouragements. N'est-il pas étonnant que ce pays insulaire ne possède pas jusqu'à présent une école de navigation ou d'hydrographie ?

Le tableau bien incomplet que nous venons de donner de la vie agricole en Haïti montre une activité économique qui n'est pas aussi « insignifiante » que le prétend M. Ernest Granger dans sa *Nouvelle Géographie Universelle* (Hachette, Paris). Pourquoi cependant nos meilleurs amis étrangers, une Blair Miles par exemple, sont-ils si douloureusement frappés par l'apparence misérable de notre peuple ? Pourquoi cette misère au sein des beautés de la nature grandiose ? Pourquoi, ayant fait cette conquête précieuse : la liberté, et possédant cet instrument incomparable de richesse : la terre, nos paysans végètent-ils encore dans une pauvreté abjecte ? A quelles causes matérielles ou morales faut-il attribuer

cet état lamentable ? Quelques-uns croient répondre à ces questions en nous enfermant dans un déterminisme racial ou historique qui ne laisserait à notre peuple nul espoir de s'évader de sa prison d'ignorance, de superstitions et de misère. Nous ne pouvons accepter cette conclusion pessimiste : nous affirmons au contraire avec confiance que l'éducation est capable de relâcher les liens du déterminisme dans lequel nous paraissons emprisonnés en y insérant des résolutions et des actes qui orienteront définitivement la vie nationale vers un idéal de bonté, de beauté et de justice. Les résultats incontestables déjà acquis permettent d'espérer pour notre peuple un avenir rayonnant si des forces rétrogrades ne viennent gêner son évolution ascendante.

LA FAMILLE PAYSANNE

Je me suis arrêté un jour, au Louvre, devant le tableau de Le Nain : *Famille paysanne.* Traitée dans la manière ordinaire de l'auteur, c'est-à-dire avec une grande modération de coloris et une science du modélé exceptionnelle, l'œuvre figure un repas de paysans. On y voit le père, la mère, quatre filles, et deux garçons. La scène respire une douceur et une sérénité infinies. Mais ce qui me frappa le plus, c'est la place donnée à la femme dans cette réunion familiale : elle est au premier plan, et sa figure grave et triste raconte les soucis de la créature sur qui l'on sent peser toutes les responsabilités du ménage et de l'éducation des enfants. Le père est au fond du tableau : pour bien marquer que son labeur habituel est au dehors, dans les champs, Le Nain le montre couvert de son chapeau. L'homme représente la force. Mais cette force n'est tranquille que parce qu'elle sait pouvoir se reposer sur l'intelligence de la femme et sur son ingéniosité pour faire des miracles avec le peu d'argent que le travail de l'époux apporte au foyer.

Et je me mis à penser à *la famille paysanne haïtienne,* aux conditions misérables où elle vit : conditions physiques et morales qui ont été souvent dénoncées et qu'il faudrait si profondément modifier pour amener notre peuple tout entier au niveau d'une vie véritablement adaptée aux nécessités de la civilisation moderne. Combien y a-t-il de « foyers » dans les campagnes haïtiennes, en donnant à ce mot tout ce qu'il comporte d'intimité, d'union familiale, de solidarité chrétienne ? Quelle place y occupe la femme ou la mère ? Qui y prend charge de l'éducation de l'enfant et de sa direction morale ? Graves questions, dont bien peu d'Haïtiens se soucient avec le réel désir d'y trouver des solutions pratiques.

Eugène Aubin nous conduit, non dans un « intérieur » paysan — il n'y en a pas beaucoup, hélas ! — mais dans une de ces communautés familiales que j'ai précédemment décrites. Il nous fait faire la connaissance d'un « don » ou « notable », le patriarche Cyrille Paul, section de l'Etang-de-Jones dans la région de la Rivière Froide, au sud-ouest de Port-au-Prince. Et voici l'agreste tableau qu'il nous décrit :

« Rien n'est plus joli en Haïti que les régions caféières : c'est l'âpreté des hautes montagnes et la verdure de la grande forêt. Les sentiers se ramifient sous les arbustes que les premiers mois de l'année recouvrent de fleurs. De temps à autre, une clairière où « l'habitant » a nivelé sa cour et construit ses cases... Les cases de Cyrille Paul, recouvertes en paille de vétiver, sont dispersées dans la caféière. Des lianes de giraumonts et de grenadilles grimpent aux branches des caïmitiers. Les maïs jaunissent aux troncs des palmistes. Cochons et poulets s'ébattent dans la cour. Dans un coin sèchent les graines noires du ricin, le palmachristi des créoles. Au beau milieu, l'un des fils de la maison, Mentor, écrase dans un pilon de bois les cerises de café fraichement cueillies. Tout autour de lui s'amoncellent en tas plus ou moins desséchés les grains qui, les jours précédents, ont déjà subi pareille opération. Cyrille Paul travaille à la cueillette dans sa caféière. Prévenu de notre arrivée, il apparaît, à travers les branches, portant sur l'épaule une *macoute* remplie de cerises. Son hospitalité est exubérante. — Mettez-vous, cher. Et il réunit tout son monde. — Faites vite griller du café pour moi, ordonne-t-il à Mentor.

« Peu à peu, la famille a envahi la cour. Le patriarche a besoin de quelque réflexion pour se remémorer exactement le nombre des siens. — Attendez, il faut le temps de calculer. Huit avec Madame qui est ici, quatre au dehors, un dans une autre section : treize en tout. Petits-enfants en pile : plus de cinquante ! Grande famille !

« La confection du café est une longue affaire, Men-

tor étend sur le sol de la cour le café le plus sec ; il le secoue sur un laïo (plateau de vannerie) pour en écarter les écorces et les parchemins. Les grains une fois grillés sont écrasés dans le pilon de bois et la poudre placée au fond d'un petit sac appelé grèpe, dont l'orifice est maintenu ouvert par deux branchettes transversales. L'eau chaude, sucrée avec du sirop de canne, y passe et repasse plusieurs fois et il en sort un café excellent qu'il a fallu plus d'une heure pour conduire à point. »

Cette page n'a pas seulement une valeur pittoresque: elle touche, comme on voit, à la question si importante de la famille paysanne. L'un des reproches les plus sévères faits au peuple haïtien, à part celui qui se rapporte au culte du vaudou, est la pratique du concubinage.

Cyrille Paul parle de ses « enfants dehors » c'est-à-dire nés, hors de la maison conjugale, d'une ou de plusieurs femmes autres que sa *femme-caille* (épouse légitime ou *ménagère* en titre). Quand on connaît l'histoire de la colonie de St-Domingue, on ne peut s'étonner de l'existence de cette coutume et de sa persistance dans les couches inférieures de la société haïtienne : on sait que la classe des « affranchis » était presque en totalité composée d'enfants naturels ou adultérins, fruits des unions illégitimes des colons blancs avec les négresses ou les mulâtresses.

Le concubinage est sans doute la règle jusqu'ici parmi les paysans, mais il y constitue une sorte de *connubium injustum* qui, dans beaucoup de cas, n'a rien d'intrinsèquement immoral — certains « plaçages » ayant parfois plus de solidité que nombre de mariages réguliers. Les Romains considéraient le concubinage comme un mariage de bas étage, et, pour le décourager, l'empereur Auguste le restreignit, par la loi Julia, aux femmes de condition inférieure ou à celles qui avaient perdu, par suite de quelque mauvaise action, leur rang dans la société. Le christianisme réclama lui-même la complète sainteté du mariage et établit le régime de la monogamie absolue, en faisant du concubinage un péché que le Synode de Tolède, en l'an 400, condamna

avec sévérité. Notre législation ne contient pas de condamnation de ce genre, mais le concubinage — état de fait — n'entraîne aucun lien de droit entre les concubins, et lorsqu'il résulte de leur union des enfants dits naturels, ceux-ci se trouvent civilement dans une situation nettement inférieure à celle des enfants légitimes.

Les peuples chrétiens ont donné au mariage un prestige sans égal. Ils ont ainsi créé « le foyer », le « home », milieu d'affection et aussi d'éducation, que l'on a appelé avec raison la cellule sociale et qu'un vieux jurisconsulte français définissait « la pépinière de la Société».

Le lecteur sait, mais il est bon de le rappeler, qu'il existe dans l'humanité trois types de famille : le matriarcat, le patriarcat, et le système monogamique. Dans le matriarcat, la femme commande. Il implique le plus souvent la polyandrie, c'est-à-dire l'union normale d'une femme avec plusieurs maris, — la descendance étant comptée par rapport à la mère. La polyandrie, qui fut autrefois pratiquée aux îles Hawaï, constitue encore la règle au Thibet. Le deuxième type de famille, le patriarcat, est constitué par un groupe plus ou moins nombreux d'individus apparentés vivant sous l'autorité du père ou du plus ancien membre masculin de la famille. Il est presque toujours caractérisé par la polygamie. Il existe dans beaucoup de pays où la coutume est de confier aux femmes tous les travaux manuels. On le rencontre dans une grande partie de l'Afrique, dans la Polynésie, dans la Malaisie, chez certaines peuplades de l'Inde.

Les Mandingues ayant fourni un fort contingent à la population de St-Domingue, il est bon de connaître leur régime familial. L'un des leurs, Moussa Travelé, dans son ouvrage *Proverbes et Contes Bambaras compagnés d'une traduction française et d'un abrégé de Droit coutumier* (1923) nous donne les indications suivantes : « Le mariage par l'échange est commun dans le pays mandingue, la femme n'ayant aucune voix en la matière. La descendance est comptée par rapport à la mère. Le groupe familial (Gwa ou Gba), comprenant

ordinairement quatre générations, représente la cellule sociale avec la propriété familiale en commun, administrée par le patriarche avec l'assistance des anciens. La propriété individuelle est reconnue pour certains biens personnels. L'héritage passe au frère du défunt et alors au fils aîné. *Les femmes n'héritent jamais : elle font partie de la succession.* »

Quelles traces ces coutumes ont-elles laissées dans nos populations ? Voilà un intéressant sujet d'étude pour nos ethnographes et sociologues. Mais nos ancêtres, — les fondateurs de l'indépendance haïtienne —, les ont nettement rejetées dès le début. La constitution de Toussaint-Louverture (1801) disait, article 9 : « Le mariage, par son institution civile et religieuse, tendant à la pureté des mœurs, les époux qui pratiqueront les vertus qu'exige leur état seront toujours distingués et spécialement protégés par le gouvernement. » Et l'article 11 ajoute : « L'état et le droit des enfants nés par mariage seront fixés par des lois qui tendront à répandre et à entretenir les vertus sociales, à encourager et à cimenter les liens de famille ». L'article 38 de la constitution républicaine de 1806 reproduit exactement les termes de l'article 9 de la constitution de 1801. Par l'adoption du Code civil de 1826, Haïti a organisé la famille suivant la conception des nations chrétiennes : elle a adopté la *famille monogamique* composée du mari, de l'épouse et des enfants, et fondée sur l'institution du mariage.

Qu'est-ce que le mariage lui-même ? Les auteurs le définissent : « L'union légitime d'un homme et d'une femme contractée en vue *de fonder une famille nouvelle* et de *se prêter mutuellement secours et assistance.* » Cette définition met les époux sur le même pied : ce sont deux êtres conscients qui s'absorbent l'un dans l'autre, *duo in uno*, avec le désir de se perpétuer dans une progéniture plus ou moins nombreuse, à moins que des causes physiologiques tenant à la nature même des personnes ne viennent l'empêcher. La législation haïtienne fait à la femme mariée une situation quelque

peu inférieure à celle de l'homme, en ce qui regarde l'exercice de certains droits, mais ces incapacités tendent à disparaître. En réalité, la femme est socialement considérée en Haïti comme l'égale de l'homme, du moins dans la classe cultivée. Dans les classes populaires et paysannes, il en va tout autrement.

Le cas de Cyrille Paul, que nous avons rapporté d'après Eugène Aubin, est le plus fréquent dans nos campagnes. L'homme a ordinairement une favorite, «sa femme-caille », mais il *sème des enfants* dans tout le voinage. Et cela, très souvent, dans un intérêt pratique : il s'assure ainsi une nombreuse progéniture où il pourra recruter une main-d'œuvre docile et gratuite. Il laisse généralement à la mère tout le soin de nourrir et d'élever les enfants. Si la femme est intelligente et industrieuse, elle se tire passablement d'affaire. Lisez, dans *La Voix des Femmes* de février 1939, la description que fait de l'une de ces paysannes fortes, *Adelsia*, Mme Suzanne Comhaire-Sylvain. Et dans cette même revue, numéro de mai 1939, je vous signale un article d'un intérêt intense de M. Pierre G. Sylvain : *Le Problème matrimonial dans les Campagnes*. C'est ce genre d'articles que j'appellerais volontiers sensationnels parce qu'ils attirent l'attention, sans paroles déclamatoires, sans prétention scientifique, simplement, clairement, sur l'une des plaies les plus hideuses de notre organisme social. M. Pierre G. Sylvain constate formellement que « bien que le christianisme ait depuis longtemps relevé l'abjection où le paganisme antique tenait la femme et que nos aïeules aient, comme les hommes, participé à la grande œuvre d'émancipation des esclaves et de libération du peuple de Saint-Domingue, la paysanne haïtienne vit encore dans un état voisin de l'*esclavage* et du paganisme antique où l'autorité du *pater familias* lui donnait un droit presque absolu sur sa compagne et sur ses enfants ». Et il conclut avec raison que le statut matrimonial actuel et la pratique de ce qu'il appelle la « petite polygamie » favorisent cette déplorable situation.

Est-ce que le temps n'est pas venu de faire une vigoureuse campagne pour la suppression de telles pratiques et de telles mœurs ? L'Eglise s'y emploie, je le sais bien. Elle a maintes fois dénoncé l'horrible chose. Par la plume éloquente de Mgr Guilloux, elle a, dans un opuscule fameux de juillet 1877, sur le *mariage religieux et l'avenir d'Haïti*, indiqué les conséquences désastreuses de ces unions irrégulières : instabilité de la famille, éducation des enfants négligée, insouciance de bien des gens à constituer un héritage pour leurs descendants, tendance à jouir sur-le-champ de la fortune acquise, abandon enfin du travail méthodique et continu.

Il y a une fâcheuse tendance chez les Haïtiens à se décharger sur les autres de tous leurs devoirs, — de ceux surtout dont l'accomplissement exige quelque peine et des sacrifices personnels. Quelques-uns disent : « C'est l'affaire des prêtres. Cela ne nous regarde pas ! ». Il y a cependant ici une œuvre de justice sociale et d'assainissement moral à accomplir : chacun doit y apporter son effort.

La paysanne mérite plus qu'aucun autre Haïtien notre assistance, parce que, tout d'abord, elle ne peut se défendre elle-même, et parce qu'ensuite elle joue dans l'activité économique du pays un rôle qui lui donne droit à notre plus large sympathie.

Dans les campagnes, les femmes se livrent comme les hommes aux travaux agricoles : défrichement, sarclage, plantation, cueillette, préparation des produits, etc. Avez-vous vu jamais des femmes « pilonnant » le café ou l'étendant sur le glacis brûlant ? De plus, ce sont elles qui assurent le transport de ces produits au marché, leur vente et l'achat des marchandises nécessaires au ménage, sans compter les travaux domestiques dont elles ont exclusivement la charge.

Si des Haïtiens ignorent cela, qu'ils aillent donc un peu sur les routes, et ils verront ce qu'y a vu M. Gabriel Guy Inman : « Dès que nous eûmes traversé la rivière Massacre, nous commençâmes à comprendre com-

bien la population était beaucoup plus dense de ce côté-ci de la frontière haïtiano-dominicaine. Sur les routes de la campagne, il y a une procession constante de gens, les uns allant au marché, les autres en revenant. Nous avons vu passer, à notre première journée de voyage, *des milliers de femmes et d'enfants*, quelques-uns à cheval, un plus grand nombre montés sur des bourriques, la plupart à pied, tous ces derniers portant sur la tête d'énormes charges : des sacs, des paniers, en parfait équilibre, où l'on peut trouver toutes sortes de choses, des fruits,, des légumes, des denrées, des poules, des bûches de campêche, des bidons de la Standard Oil, etc. »

Pense-t-on à ce que ces randonnées sur des routes souvent défoncées représentent de fatigue pour ces femmes et ces enfants ? A quel moment peuvent-ils donc se reposer et jouir un peu de la vie ? Quelle peut être la qualité de leurs plaisirs, puisqu'ils n'ont ni le temps, ni les moyens d'élever leur âme et de la rendre capable de comprendre les beautés de la nature ou celles de l'art ?...

La situation de la paysanne étant à peu près la même dans les pays de l'Amérique Latine, la Conférence Internationale Panaméricaine de Lima a voté, le 22 décembre 1938, une résolution qui « reconnaissant l'urgence de donner aux paysannes qui, par leur situation actuelle, en ont besoin plus que n'importe quelle autre classe de femmes, l'aide qui leur est nécessaire pour améliorer leurs conditions de vie », recommande aux Républiques Américaines « *l'application immédiate* » des mesures propres :

1° à l'amélioration des conditions de travail de la paysanne ;

2° à l'établissement de centres d'éducation rurale ;

3° à l'établissement d'institutions d'assistance sociale adaptées aux besoins de la campagne, telles que : maternités, foyers de l'enfance, centres locaux d'assistance sociale, écoles d'infirmières sanitaires visiteuses, etc. »

Au Congrès des Avocats tenu à Port-au-Prince du 16 au 19 mai dernier, je proposai un vœu, recommandant au Gouvernement d'Haïti la résolution adoptée

par la Conférence de Lima : c'était, dans ma pensée, d'abord comme une reconnaissance des efforts que le Président de la République a déjà réalisés dans ce sens, et ensuite comme un appui pour les entreprises nouvelles qu'il projette. Le vœu fut adopté par acclamation après un débat pénible, où j'eus la douloureuse surprise de constater que ces questions de justice sociale n'avaient pas encore acquis assez d'importance aux yeux de beaucoup d'Haïtiens cultivés.

LA FEMME ET L'ENSEIGNEMENT

La population active de la République d'Haïti se répartit entre les diverses occupations suivantes: agriculture, industrie et métiers manuels, commerce et transports, service domestique, professions libérales et services publics.

Aucune statistique ne nous permet de déterminer d'une manière exacte l'effectif de chacune de ces catégories et son pourcentage par rapport à l'ensemble de la population estimée à trois millions d'habitants. Tout au moins pouvons-nous affirmer que 80% de la population active sont employés dans l'agriculture.

De même, aucun dénombrement n'a été fait qui permette de fixer la proportion de la population féminine par rapport à la population mâle. L'observation journalière et, à un certain degré, les tables de natalité et de mortalité publiées irrégulièrement par certaines municipalités révèlent que le nombre des femmes excède en Haïti celui des hommes.

Dans les campagnes, les femmes se livrent, comme les hommes, aux travaux agricoles : défrichement, sarclage, plantation, cueillette, préparation des produits, etc. De plus, elles s'occupent presque exclusivement du transport de ces produits au marché, de leur vente et de l'achat des marchandises nécessaires au ménage, sans compter les travaux domestiques (cuisine, blanchissage, garde des enfants, etc.) dont elles ont seules la charge. Les femmes tiennent une large place dans le commerce de détail et dans le commerce urbain de demi-gros, comme patronnes ou comme vendeuses. Elles ne sont jusqu'à présent employées dans le commerce de gros ou de banque, de même dans les bureaux publics, qu'en qualité de secrétaires ou de sténo-dactylographes. Un grand nombre d'entre elles sont institutrices. Les

professions libérales — droit, médecine, génie — sont à peu près exclusivement accaparées par les hommes. Quelques jeunes filles ont pu cependant forcer les portes de l'enseignement supérieur, et l'on compte aujourd'hui un petit nombre d'avocates, de pharmaciennes et de dentistes. Deux de ces jeunes filles ont obtenu leur diplôme de docteur en médecine. Une école spéciale a été créée pour la formation des infirmières et des sages-femmes. Les droits politiques n'ayant pas encore été reconnus à la femme haïtienne, les hautes fonctions du gouvernement et de l'administration lui restent rigoureusement fermées.

La grande majorité de la population féminine des villes est occupée aux travaux proprement féminins : couture, mode, broderie, dentellerie, etc. Les hommes montrent, en général, une forte répugnance pour le service domestique : c'est pourquoi la proportion des *servantes* est infiniment plus élevée.

La législation scolaire d'Haïti prévoit des écoles séparées pour les filles et les garçons, à partir de 7 ans. Les programmes de l'enseignement primaire ne font entre les élèves aucune différence, sauf en ce qui concerne les travaux manuels. Il n'en est pas de même pour l'enseignement secondaire.

L'article 4 de l'arrêté du 26 juillet 1893 déterminant les matières, plans d'études et programmes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, s'exprime ainsi : « L'enseignement secondaire est donné :

1° dans les écoles secondaires spéciales de garçons ;

2° *dans les écoles secondaires de jeunes filles ;*

3° dans les lycées et collèges ».

L'article 6 ajoute : « L'enseignement dans les écoles secondaires de filles, réparti en trois cours, comprend : la langue et la littérature françaises, les langues anglaise et espagnole, l'arithmétique appliquée, les éléments de la géométrie expérimentale, les règles de la comptabilité usuelle et de la tenue des livres, les notions de physique, de chimie, d'histoire naturelle, d'hygiène et de cosmographie, les principales époques de l'histoire générale et

l'histoire particulière d'Haïti, la géographie générale et la géographie d'Haïti, les éléments d'économie domestique, les principes de la diction, le dessin d'ornement, la musique vocale et le piano, le travail manuel (travaux à l'aiguille, coupe et assemblage) ».

Il a été institué, comme sanction de ces études, un certificat d'études secondaires spéciales « pour *ceux* ou *celles* qui auront parcouru toutes les matières enseignées dans les écoles secondaires de garçons ou de jeunes filles ». Les jeunes filles — ou peut-être leurs parents — n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme pour ce certificat d'études secondaires spéciales, auquel elles préfèrent le brevet simple, et surtout le brevet supérieur. Le brevet simple, après un concours spécial, et le brevet supérieur, après un examen d'admission en troisième année, permettent l'accès de l'Ecole Normale d'institutrices où les jeunes filles reçoivent une instruction générale assez étendue, en dehors de la préparation purement pédagogique.

La législation scolaire d'Haïti donne formellement l'entrée de l'Ecole de Médecine et de l'Ecole de Droit aux candidats des deux sexes : mais, en fait, les femmes en sont éliminées puisqu'elles sont exclues des lycées et collèges dont l'enseignement conduit au certificat d'études secondaires classiques (baccalauréat) exigé pour l'admission à ces écoles supérieures. Quelques jeunes filles ayant subi des cours privés d'enseignement secondaire, ayant passé leur baccalauréat, ont pu ainsi se faire admettre à l'Ecole de Droit et à l'Ecole de Médecine.

Une vive campagne est menée depuis quelque temps pour faire disparaître la distinction ainsi établie entre les deux sexes en matière d'études secondaires. Le Ministère de l'Instruction Publique semble ne pas y rester indifférent. Dans son exposé de 1933, il dit en propres termes : « Le Département envisage la création d'un Lycée de jeunes filles. Depuis ces derniers temps, notre jeunesse féminine a pris un essor dont on ne peut pas ne pas tenir compte. Il serait vraiment regrettable qu'elle

fût arrêtée en si beau chemin, faute d'une institution qui lui permettrait de prendre la place à laquelle elle a droit dans notre jeune démocratie ».

Pour obtenir que suite soit donnée à cette promesse, la *Ligue Féminine d'Action Sociale* a adressé au Ministre de l'Instruction Publique, sous la signature de sa présidente, Mlle Madeleine Sylvain, et de sa secrétaire-générale, Mlle Fernande Bellegarde, une pétition du 7 mars 1936, dont quelques passages méritent d'être reproduits :

« Le droit pour la femme d'accéder à la plus haute culture n'est plus sérieusement contesté nulle part. Partout, elle a donné la preuve que son intelligence pouvait, dans tous les domaines de la pensée, s'exercer avec succès. Dans toutes les sociétés avancées où son activité a pu se déployer sans entraves, elle a contribué de la façon la plus utile et la plus efficace aux œuvres de progrès social et à l'amélioration des conditions matérielles et morales de la vie.

« Avant le droit et le devoir d'accéder à la haute culture, la femme doit trouver dans la société dont elle fait partie les *moyens* d'acquérir cette culture. C'est une obligation pour l'Etat de les créer en sa faveur pour la rendre apte à remplir son devoir social. Tel n'est point le cas en Haïti. Un préjugé séculaire, qui ne tient aucun compte des réalités psychologiques, a compartimenté les deux sexes en les séparant au point de vue de l'éducation comme par des cloisons étanches. Aux hommes est réservé l'enseignement des connaissances qui mènent au plus grand développement intellectuel possible, ou qui conduisent aux positions sociales les plus élevées. Cet enseignement est distribué dans les lycées et collèges, dont l'accès est défendu aux femmes, à qui l'on paraît faire suffisante mesure par un enseignement primaire supérieur, d'ailleurs parcimonieusement dispensé».

Il y a tout lieu d'espérer que la femme haïtienne recevra prochainement satisfaction. Le ministère de l'Instruction Publique a nettement marqué son opinion sur ce point en autorisant, il y a un an, une jeune fille qua-

lifiée à suivre le cours de philosophie du lycée Pétion, à Port-au-Prince.

Nous n'avons personnellement jamais douté de l'aptitude de nos filles à aborder les études supérieures et, par suite, les carrières auxquelles ces études conduisent. Si les femmes haïtiennes sont capables d'étudier les sciences, la médecine, le droit, le génie, il nous paraîtrait injuste qu'on les en écartât. A égalité d'aptitude, égalité de moyens d'éducation. Nous voulons dire par là que chaque individu doit trouver dans la société les conditions nécessaires pour le développement de sa personnalité, sans que la loi, les conventions de classe, ou les préjugés de race, de sexe ou de localité puissent opposer à ce développement naturel des obstacles artificiels. Hommes et femmes de toutes les régions du pays doivent trouver un milieu intellectuel assez large pour qu'aucune intelligence n'échappe à son action bienfaisante et qu'aucune ne se perde, faute d'avoir rencontré l'étincelle nécessaire. Cela implique un système d'éducation répondant à tous les besoins de la société haïtienne et qui fasse à la femme une place *égale* à celle de l'homme, à tous les degrés de l'enseignement.

Beaucoup d'hommes en Haïti s'opposent à ce mouvement légitime des femmes haïtiennes, parce qu'ils croient que le féminisme consiste *exclusivement* dans l'aspiration des femmes à exercer une action personnelle et directe dans le gouvernement de leur pays. Parce que les fonctions physiologiques de la maternité vouent plus particulièrement la femme aux soins de l'enfant et de la maison familiale, ils voudraient la condamner éternellement aux travaux domestiques, comme si son esprit était incapable de s'élever aux hautes conceptions de l'art, de la littérature et de la science, comme si sa volonté était irrémédiablement trop faible pour lui permettre de prendre dans la société un rôle de direction et de commandement. Tout au plus admettent-ils qu'elle reçoive une instruction qui fasse d'elle un être frivole, destiné à orner de grâce légère l'existence maussade de l'homme.

S'il y a des femmes fortes, de volonté ferme, d'intelligence claire, capables d'action bienfaisante, pourquoi des entraves légales devraient-elles gêner leur activité ? Sans doute ne sont-elles pas très nombreuses. Mais combien y a-t-il d'hommes de cette trempe ? Or, tandis que les hommes, même immoraux, faibles et incompétents, trouvent ouvertes devant eux toutes les portes, les femmes même capables se voient fermer toutes les issues. Là est l'injustice.

N'est-il pas absurde que la mère de famille la plus honorable, la commerçante la plus avisée. la licenciée en droit la plus brillante, la pharmacienne la plus experte, l'institutrice la plus compétente, par exemple, une Suzanne Sylvain, docteur de l'Université de Paris, une Résia Vincent, créatrice d'œuvres sociales, soit jugée incapable de voter, quand le palefrenier le plus obtus — parce qu'il est de sexe masculin — a le droit de déposer un bulletin dans l'urne et de décider, par la voie du plébiscite, sur les plus hautes questions constitutionnelles et économiques ?

Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre des candidats aux fonctions publiques, ni d'accroître l'effectif des prolétaires intellectuels, mais de préparer la femme haïtienne à comprendre la valeur de la vie, sa grandeur parfois tragique, ses misères et ses beautés. Il lui faut, par conséquent, une éducation qui, en cultivant ses qualités individuelles, la rende propre à remplir avec conscience son rôle dans la famille et dans la nation. Les femmes ainsi préparées feront merveille dans la politique, nous voulons dire la *politique sociale,* celle qui tend avant tout à l'élévation morale et au bien-être matériel du peuple.

La liste est longue des Haïtiennes qui se sont consacrées ou qui se consacrent aux œuvres de bienfaisance. Les principaux hospices de nos villes sont dus en grande partie à leur initiative. Il n'y a pas de famille qui n'ait *ses* pauvres. Mais ce qui n'était jusqu'ici que cha-

rité privée tend aujourd'hui à s'organiser en mouvement social. Il est vraiment heureux que le Gouvernement ait pris la direction de ce mouvement en créant un Service de l'Assistance Sociale.

POLITIQUE SOCIALE

LA MISÈRE EN HAÏTI

A la troisième Conférence Commerciale Panaméricaine, tenue à Washington, du 2 au 5 mai 1927, M. Abbot Goodhue, de la Délégation des Etats-Unis, présenta une résolution inspirée du plus haut esprit de solidarité sociale. Cette résolution disait en propres termes que « le commerce et la finance doivent tendre à l'augmentation du bien-être humain et à l'allègement pour tous du fardeau de la vie et du travail » ; elle recommandait, par conséquent, à l'attention des futures Conférences, l'étude des moyens les plus propres à améliorer les conditions matérielles de vie et de travail parmi les masses populaires des divers pays d'Amérique. La proposition, soumise au Comité des Résolutions, parut à celui-ci vaguement teintée de socialisme, et la majorité de ses membres montra quelque répugnance à l'adopter, bien qu'elle émanât d'un banquier comme M. Goodhue, à ce moment Président de l'International Acceptance Bank de New-York. Délégué de la Chambre de Commerce d'Haïti, j'appuyai vigoureusement mon collègue des Etats-Unis et contribuai dans une certaine mesure — on eut l'amabilité de me le dire — à faire accepter une résolution que j'estimais juste et d'inspiration vraiment humaine.

Je pense, en effet, que l'activité économique d'un pays doit viser avant tout à ce que *la totalité de sa population* dispose de moyens suffisants et que chacun y puisse satisfaire ses besoins légitimes dans la mesure correspondant à sa situation sociale. Or, la misère est tout simplement « l'état habituel de privation des choses nécessaires à l'entretien de la vie », c'est-à-dire en premier lieu : la nourriture, le vêtement, le logement. Mais manger ne

suffit pas : il faut à chacun une nourriture substantielle qui réponde aux exigences de son organisme et à la conservation de son énergie physique. S'habiller, c'est se couvrir d'étoffes qui assurent la protection du corps et la décence nécessaire à la personne humaine. Se loger, c'est habiter une maison saine et confortable qui mette à l'abri des intempéries et où l'on trouve l'air et la lumière indispensables à la santé.

Le *pauvre* est celui à qui les ressources manquent pour pouvoir satisfaire normalement ses besoins primordiaux de nourriture, d'habillement et de logement. Lorsque cet état d'indigence devient habituel, — soit que l'individu ne trouve pas d'emploi à son activité, soit que son travail lui rapporte peu ; soit que la maladie ou les infirmités le condamnent à l'inaction ; soit que les conditions du milieu, climatériques, politiques, sociales ou économiques lui imposent un chômage prolongé — la pauvreté devient *misère*. Celle-ci prend le nom de *paupérisme*, lorsqu'une « longue suite de privations a amené héréditairement dans certaines familles, comme dit Colson, une dépression physique et morale telle qu'elle leur enlève toute aptitude à subvenir régulièrement à leurs besoins ». — ce qui fait d'elles les clientes obligées de la charité privée ou de l'assistance publique.

La misère existe dans les sociétés réputées les plus riches, mais elle y garde un certain caractère individuel ou d'exception, même lorsqu'elle atteint un grand nombre de personnes : c'est comme une maladie endémique sévissant sur une fraction de la population et dont l'extension reste encore assez circonscrite pour ne pas faire perdre au pays sa réputation de salubrité. Haïti est un pays salubre, quoiqu'elle renferme à tout moment un nombre élevé de malades. L'Angleterre est riche, bien que le paupérisme sévisse comme un fléau dans ses énormes cités industrielles : la misère y revêt même des formes hideuses, inconnues dans nos villes tropicales où la vie en plein air permet à beaucoup d'indigents de résoudre sans trop d'angoisse le problème du loge-

ment... et parfois du vêtement. Mais un peuple est réputé pauvre, lorsque « ceux qui sont dans l'état habituel de privation des choses nécessaires à la vie y représentent le grand nombre », lorsque la misère y est assez généralisée pour marquer de son horrible empreinte toute la collectivité.

Tout le problème de la misère en Haïti se ramène donc, en ses termes essentiels, à la question suivante :

« Haïti produit-elle des richesses en quantité suffisante ? Et ces richesses sont-elles assez équitablement réparties pour que ses habitants puissent se nourrir, s'habiller et se loger dans les conditions requises par la vie dans une société civilisée ? »

BUDGET FAMILIAL

J'ai essayé, dans un rapport présenté en août 1926 au Congrès de la Ligue Haïtienne des Droits de l'Homme, et reproduit dans mon livre *Un Haïtien parle*, de répondre de façon forcément sommaire à cette question, en établissant, par des évaluations approximatives, que notre pays devrait produire au minimum 47,500,000 dollars en marchandises de consommation intérieure et en denrées d'exportation, pour pouvoir satisfaire les besoins les plus stricts de sa population. Si la production haïtienne n'atteint pas cette valeur, la balance nous est défavorable et Haïti est alors obligée de vivre, pour une bonne part, sur ses réserves, dévorant ainsi sa propre substance, comme l'homme à qui la maladie ou la nécessité impose un régime de sous-alimentation. Quand on a étudié la balance des comptes ou des paiements de la république, on est forcé de reconnaître que les dépenses d'Haïti sont supérieures à ses revenus. Comment peut-elle donc, chaque année, combler le déficit ? Par un prélèvement sur son capital social, disons mieux, sur le patrimoine national.

Cette constatation, vraie pour la nation considérée dans son ensemble, l'est aussi, dans la majorité des cas,

pour les habitants d'Haïti considérés individuellement. Il serait intéressant d'établir le budget familial :

1° d'un paysan (métayer ou ouvrier agricole),
2° d'un petit propriétaire rural ou d'un fermier,
3° d'un journalier urbain,
4° d'un ouvrier qualifié (maçon, menuisier, charpentier, peintre en bâtiment, etc.)
5° d'un artisan, travaillant pour son compte,
6° d'une couturière,
7° d'un employé de commerce ou commis de magasin,
8° d'un bureaucrate,
9° d'un instituteur ou d'une institutrice,
10° d'un professeur de lycée ou d'école supérieure,
11° d'un avocat,
12° d'un médecin,
13° d'un ingénieur ou d'un architecte,
14° d'un petit commerçant,
15° d'un gros commerçant,
16° d'un journaliste.

Bornons-nous à deux cas : celui du journalier à qui une dépense d'énergie musculaire très grande est demandée, et celui de l'instituteur, qui doit fournir à la fois un effort physique et un effort intellectuel prolongés.

Le journalier le mieux payé gagne 0.30 cts de dollar ou G. 1.50 par jour ouvrable, soit par mois (4 semaines de 5 jours ouvrables) $6.00 ou 30.00 gourdes Cette somme doit lui permettre de faire ses dépenses d'un mois de 30 jours pleins : si l'on compte le loyer mensuel d'une maisonnette à 5 gourdes, et la dépense quotidienne pour nourriture, alcool, tabac, à 1 gourde, vêtement et blanchissage pour le mois à 1 gourde, nous arrivons déjà à un total de 36 gourdes qui dépasse le salaire reçu. Pour l'année, la recette serait de $70.00 ou 350 gourdes et la dépense de $86.50 ou 432 gourdes, soit un déficit de 72 gourdes. Ajoutez que ce travailleur chôme plusieurs semaines dans l'année. Il a souvent femme et enfants. S'il tombe malade, c'est la

misère immédiate, c'est l'impossibilité de manger et de nourrir sa famille.

Il n'y a pas longtemps, figuraient au budget du ministère de l'Instruction Publique des instituteurs qui recevaient de l'Etat par mois la misérable pitance de 5, de 6 ou de 10 dollars : on n'a jamais su comment ils pouvaient boucler leur budget familial. Une loi du 28 juillet 1919 — que j'ai le bonheur d'avoir fait voter— est venue réparer cette injustice en établissant cinq classes de maîtres de l'enseignement primaire, payés de 100 gourdes (20 dollars pour la 5e classe) à 225 gourdes (45 dollars) pour la 1ère classe, — la promotion devant se faire tous les cinq ans par droit d'ancienneté ou tous les trois ans par ordre de mérite. Prenons un instituteur de 5ème classe, pourvu du certificat de fin d'études normales ou du certificat d'aptitude pédagogique.

Cet instituteur touche par mois 20 dollars, soit par an $240 ou 1,200 gourdes. Il travaille matin et soir à l'école, il doit être bien nourri. Mettons qu'il dépense par jour, pour sa nourriture, 30 centimes de dollar ou 1 gourde 50, cela représente par mois $9 ou 45 gourdes. Une petite maison décente et confortable ne se loue pas à Port-au-Prince à moins de dix dollars par mois. L'instituteur doit être proprement vêtu, pour sa propre dignité et pour imposer respect à ses élèves : supposons que sa dépense annuelle pour vêtements et blanchissage se monte à 40 dollars ou 200 gourdes. Voilà, au total, pour l'année, une dépense de G. 1,340, soit un déficit de 140 gourdes. Le plus souvent, l'instituteur est père de famille. Pensez-vous à son angoisse à la naissance d'un nouvel enfant, ou lorsque la maladie s'installe à son foyer ?...

Il serait facile de continuer ce petit jeu... si triste et de montrer comment, dans presque tous les cas, le budget des travailleurs, des commis de magasin, des petits fonctionnaires haïtiens, se solde en déficit. Mais à quelles douloureuses constatations n'arriverions-nous pas si nous basions nos calculs, non sur ce que dépense

la grande masse du peuple haïtien, pour sa nourriture, mais sur ce qu'elle devrait dépenser pour s'assurer une alimentation saine et substantielle ; non sur les vêtements qu'elle porte, mais sur ceux qu'elle devrait porter pour être vêtue avec propreté et décence ; non sur les loyers qu'elle paie pour son habitation, mais sur ceux qu'elle devrait payer pour se loger dans les conditions de confort et d'hygiène requises ?

Il paraîtra dérisoire, quand on sait à quels prix excessifs s'achètent aujourd'hui les moindres articles d'alimentation indigènes ou importés — que nous fixions à 20 centimes de dollar la dépense journalière d'un homme de peine, le plus souvent chargé de famille. Combien de fois, dans une année, sans faire un trou dans son budget, pourra-t-il se payer une livre de viande ? Nous avons souvent vu des ouvriers, dans un chantier de construction, se contenter, pour toute une journée de travail, de « sucer un bout de canne » ou de manger un peu de « maïs moulu » étendu sur une feuille de giraumont. Le docteur Haynes, ancien chef de Service d'Hygiène, a publié il y a quelques années un état montrant que 15% à peine des travailleurs haïtiens peuvent fournir une pleine journée de travail par suite de l'insuffisance de leur alimentation. L'ouvrier ou le cultivateur, insuffisamment nourris, recourt à l'alcool qui lui procure pour quelques instants l'énergie dont il a besoin pour continuer sa pénible besogne. Et voilà l'une des causes de l'affaiblissement physique constaté dans les classes populaires et qui les laisse exposées, sans défense, à toutes les attaques de la maladie.

Quand nous calculons à environ deux dollars la dépense annuelle d'un homme du peuple pour son habillement et son blanchissage, cela a l'air d'une moquerie. Et cependant, c'est à peine s'il peut gagner cette somme et la consacrer à pareil objet. Aussi va-t-il pieds nus et son costume est-il fait de pièces et de morceaux qui tiennent les uns aux autres, on ne sait par quel miracle ! Et quant à se blanchir, croyez-vous qu'il y songe jamais ? Ne nous étonnons donc pas alors que l'étran-

ger, débarquant à Port-au-Prince, capitale de la République d'Haïti, éprouve tout d'abord une sorte d'effarement attristé : *le premier homme qui se présente à lui pour se charger de ses bagages lui apparaît comme un messager de la misère.*

Dans les bas quartiers de presque toutes nos villes grouille une population nombreuse. C'est là que l'on rencontre ces maisonnettes de 5 gourdes par mois, — loyer déjà trop lourd pour la bourse de nos journaliers et hommes de peine. Dans ces logements sordides, où l'air manque, où les rayons du soleil ne pénètrent jamais, la promiscuité la plus révoltante rassemble chaque nuit hommes, femmes, enfants, malades et bien portants. Quand une maladie contagieuse éclate dans ces agglomérations misérables, elle s'y développe rapidement pour se répandre bientôt dans les quartiers riches.

LA MISÈRE EN HABIT NOIR

Manquer de nourriture, de vêtement et de logement: ce n'est pas encore toute la misère. D'autres besoins sont venus, au cours de la civilisation, s'incorporer à notre être. Et leur non-satisfaction est une souffrance pour certaines âmes, comparable à la souffrance physique qui torture l'homme affamé, ou jette inanimé, au coin d'une rue, le mendiant que le soleil et la fatigue ont terrassé. Besoins du cœur et de l'esprit, besoins d'art, de beauté, d'élégance, de confort : lorsque nos moyens ne nous permettent pas de les satisfaire, nous souffrons autant dans notre chair que dans notre pensée. Et nous nous sentons misérables en songeant que tant de choses, qui font la vie agréable et jolie, nous manquent parce qu'elles manquent à Haïti.

Mais, détresse plus grande, voici que la misère, — la misère toute nue, la misère sans épithète — vient battre de ses flots redoutables le seuil de nos demeures bourgeoises. Un prolétariat intellectuel s'est constitué, — formé de tous ceux que leur profession ne nourrit

plus. Avocats sans cause, médecins sans malades, commerçants sans crédit : si on demandait à beaucoup d'entre eux comment ils vivent, quelle réponse pourraient-ils faire à cette question indiscrète ? Et pendant que la gêne les étreint à la gorge, ils se forcent encore à se donner les apparences d'une vie facile et joyeuse, parce que, pour eux, « paraître », faire briller dans les réunions mondaines leurs femmes et leurs filles, est une obligation sociale. Et ce médecin, qui n'a pas de quoi payer sa cuisinière, ce commerçant qui laisse protester ses traites et qui vit dans la crainte de la banqueroute prochaine, se croirait déshonoré s'il n'avait son automobile et ne se montrait dans tous les endroits chics. La misère en habit noir et en cravate blanche est la plus triste des misères.

Pour soutenir ce train, en attendant la catastrophe, que fait-on ? Puisque les revenus du travail sont insuffisants, on prélève chaque jour sur le capital ce qu'il faut pour répondre aux besoins urgents ; tantôt c'est un bijou — souvenir de famille — qui sort de l'écrin pour n'y plus retourner ; tantôt c'est un meuble qui s'en va chez le brocanteur ; puis ce sont les livres de la bibliothèque qui se répandent aux quatre coins de la ville ; c'est ensuite la maison, bâtie avec amour pour servir de nid au jeune ménage, qui passe en des mains étrangères. Qui fera le décompte des richesses qui sont ainsi sorties de nos familles ? Nous pouvons affirmer que, depuis surtout ces vingt dernières années, des bijoux, tableaux, meubles, livres de grande valeur, vendus à vil prix, ont passé la mer pour toujours.

Beaucoup de familles haïtiennes en sont là. Et lorsque le père de famille, qui se raidissait ainsi contre le malheur, tombe foudroyé, c'est un effondrement. Femme et enfants, ignorant sa réelle situation, vivaient dans la douce quiétude d'une vie égale et sans heurt. Réveil terrible ! Épreuve angoissante ! Quand la femme est courageuse et forte, elle reprend d'une main virile, en essuyant ses larmes, les rênes que le mari défaillant a laissé tomber. Quand elle est faible, que devient la fa-

mille ? Les fils, libres de toute contrainte, grandissent dans l'ignorance et dans la dépravation : habitués de tripots, capables de tous les mauvais coups ! Les filles ? Jetons un voile : l'histoire est trop triste... C'est en considérant des situations semblables qu'Emile de Girardin s'écriait un jour : « Enfants abandonnés : misère ! Abrutissement : misère ! Dépravation morale : misère ! Abâtardissement : misère ! Crimes : misère ! Révolution : misère ! »

POUR UNE POLITIQUE SOCIALE

Comme Emile de Girardin, je dis : « C'est donc à la cause du mal qu'il faut remonter ! » Des mesures contre la prostitution, contre le crime, contre les révolutions, resteront inefficaces si nous ne nous attaquons à la cause même qui les engendre, c'est-à-dire à la misère. C'est la misère que nous devons combattre et vaincre. Comment ? Nous touchons ici le nœud du problème.

Notre misère, nous avions l'habitude de l'attribuer à nos gouvernants. On dit couramment dans le peuple : la misère de Salnave, la misère de Sam, qu'on appelait « le cyclone de Tirésias ». On renversait un gouvernement pour supprimer la misère, et la misère devenait plus grande. Ce n'est point là évidemment la solution. La misère est un phénomène économique. Elle doit être combattue par des mesures économiques. Mais ces mesures économiques exigent elles-mêmes, pour être efficaces, des conditions *morales et sociales* qu'il faut d'abord réaliser.

Tous ceux qui sont habitués à la discipline sévère de la méthode expérimentale apportent à l'étude du problème haïtien cette intelligence pratique, qui leur fait préférer les réalités aux idéologies, les remèdes tirés de l'expérience aux vagues solutions proposées par les doctrinaires. C'est pourquoi, au lieu de discuter à perte de vue sur la meilleure façon de réformer la société haïtienne, soit en lui administrant l'huile de ricin de Signor Mussolini, soit en lui enfonçant dans la gorge le

marteau de Staline, soit en pratiquant sur son organisme anémié l'opération césarienne à la manière du chirurgien Hitler, ils ont considéré la nation haïtienne, objectivement, dans son milieu physique, telle qu'elle s'est développée au cours des années, avec ses tares ataviques, et aussi avec ses virtualités spirituelles et ses vertus héréditaires de résistance morale.

Il s'agit pour ces Haïtiens d'adopter une *politique sociale*, qui tienne compte de ces « hautes valeurs humaines » dans lesquelles, comme le reconnaît Durkheim, "s'exprime la civilisation ».

Il ne peut être question ni d'un retour en arrière, comme quelques-uns semblent le préconiser, ni d'un saut brusque dans l'anarchie et la violence, comme le prêchent les entrepreneurs de démolitions marxistes ou racistes. Ce qui peut être obtenu par des moyens simples et humains, c'est la transformation de notre pays, grâce à un « ajustement de la réalité haïtienne à des fins supérieures de moralité ». Et nous n'arriverons à un tel résultat qu'en agissant sur l'Haïtien lui-même, c'est-à-dire sur son cœur et sur son âme.

DÉFENSE DE L'ÉTAT

RÉFORME SOCIALE

Issu de la Révolution française, l'Etat haïtien ne pouvait adopter d'autre système que la démocratie. L'instinct démocratique s'est maintenu si vivace et si puissant en Haïti qu'il a résisté à tous les essais de gouvernement absolu qui ont été tentés au cours de notre histoire. Et c'est à cette résistance qu'il faut attribuer la plupart des réactions violentes qui ont trop souvent ensanglanté la vie nationale. La dictature d'un homme, comme en Allemagne, ou celle d'une classe, comme en Russie, se heurterait au sentiment profond de liberté et d'égalité qui, après avoir animé les fondateurs de l'indépendance, demeure l'élément essentiel de la sensibilité haïtienne.

Ainsi le comprit dès le début l'Etat d'Haïti, malgré la diversité des formes gouvernementales qu'il a revêtues. Il reconnut bien vite que l'un des principes fondamentaux du régime démocratique réside dans *l'égalité devant l'éducation* et il décréta, non seulement l'obligation de l'Instruction Primaire, mais la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. Il voulut aussi assurer *l'égalité devant le travail*. C'est pourquoi la constitution de Dessalines (1805) prescrivit en son article 11 que « tout citoyen doit posséder un art mécanique », c'est-à-dire un métier, tandis que, dans ses articles 21 et 22, elle déclarait que « l'agriculture, comme le premier, le plus noble et le plus utile de tous les arts, sera honorée et protégée » et que « le commerce, seconde source de la prospérité des Etats, ne voulant et ne connaissant point d'entraves, doit être favorisé et spécialement protégé ».

Malheureusement, les gouvernements se succédèrent

les uns aux autres, sans se soucier d'exécuter avec méthode et continuité le programme pratique qui découlait de ces principes et qui pourrait être ainsi formulé :

1° Elévation du « standard » moral et intellectuel du peuple haïtien par la plus large diffusion de l'instruction, particulièrement de l'Instruction primaire et professionnelle — agricole dans les campagnes, industrielle dans les villes ;

2° Développement économique et commercial d'Haïti par l'établissement de conditions propres à augmenter la productivité du travailleur, à faciliter la circulation des richesses à l'intérieur du pays, à garantir le placement avantageux des produits haïtiens sur les marchés étrangers ;

3° Juste distribution des profits entre tous ceux qui concourent à la production nationale par une équitable rémunération des services du capital et du travail ;

4° Répartition des charges fiscales sur toutes les classes de la population, proportionnellement à la capacité contributive de chaque habitant du pays.

L'agent essentiel de la production, celui qui constitue le pivot de tout ce mouvement économique, c'est l'homme lui-même. Or, dans les programmes que des constructeurs de cités idéales ou des réformateurs en chambre proposent à notre admiration, ce facteur primordial — l'homme — est le plus souvent oublié, ou bien il n'est question, dans tous ces beaux plans de rénovation sociale, que d'un être théorique, d'une sorte d'entité métaphysique, au lieu d'une créature de chair et de sang, ayant des besoins, des appétits, des passions, des aspirations, *différentes suivant les temps et les lieux*. Et c'est ainsi qu'on a vu des intellectuels haïtiens nous offrir le choix entre le « faisceau » romain, le « marteau » soviétique ou la « swastika » hitlérienne, pendant que d'autres nous vantaient les beautés de la tribu mandingue d'aujourd'hui.

Il ne peut s'agir de transformer Haïti en l'affublant de la chemise noire de Mussolini, de la tunique brune de Hitler, de la blouse de Staline ou du « tanga » d'un

Soussou de la Guinée. Ces vêtements ne sont pas faits à la mesure de notre peuple. Il n'y a aucune assimilation possible entre les revendications des ouvriers des usines Ford, ou des mineurs de St-Etienne, par exemple, et les besoins des paysans haïtiens du Fond-Parisien, de même qu'il serait absurde d'établir une équivalence quelconque entre les besoins actuels de la population urbaine et rurale d'Haïti, pays indépendant de l'Amérique Centrale, et ceux des Africains vivant dans les cases-obus des bords du Logone. Ni le corporatisme fasciste, ni le communisme léniniste, trotskyste ou stalinien, ni le « national-socialisme » germanique n'a chance de s'implanter en Haïti. Le premier suppose une organisation agricole et industrielle qui n'existe pas chez nous. Le second doit son succès en Russie à des circonstances politiques et sociales auxquelles l'histoire haïtienne n'offre rien de comparable. Quant au nazisme, bien imprudents et criminels seraient les Haïtiens qui essaieraient de déchaîner sur notre sol ce que Georges Lakhovsky appelle la « folie raciste contre la civilisation ».

Ceux d'entre nous qui prêchent le retour aux « pures traditions africaines » ne feraient que préparer le lit des puissances totalitaires, en quête de colonies ou *d'espace vital*, comme elles disent dans leur jargon pseudo-scientifique. C'est parce que les nègres Soussous ont gardé leurs « pures traditions africaines » que la Guinée française, avec un territoire de 230,000 kilomètres carrés et une population de 2 millions d'habitants, est gouvernée, administrée et exploitée par 1200 Européens. C'est parce que les Kroumens et les Mandingues du Libéria ont gardé leurs « pures traditions africaines » que 12,000 nègres *d'origine américaine et de civilisation anglo-saxonne* peuvent commander à un territoire de 300,000 kilomètres carrés, habité par 2 millions de nègres africains « non civilisés » : on sait que ces « nègres supérieurs » furent officiellement accusés d'avoir rétabli l'esclavage parmi les « nègres inférieurs», *leurs sujets*, et que le Conseil de la Société des Nations

dut constituer une commission d'enquête dont le membre américain, désigné par le Président des Etats-Unis, a été le professeur nègre, Dr Charles S. Johnson, chef du département de sociologie à Fisk University.

Il y a sans doute fort peu de personnes à se rappeler — on oublie si vite en Haïti ! — que, pour juger de la meilleure culture convenant aux Haïtiens, le Gouvernement américain nous envoya une commission de nègres américains, présidée par le Dr Robert R. Moton, Principal du Tuskegee Institute : le rapport de cette commission du 1er octobre 1930 contient un programme de réformes auquel il ne fut donné aucune suite. Combien d'Haïtiens l'ont lu ?... Je l'ai lu et je peux affirmer que nulle part il n'y est recommandé un retour aux « pures traditions africaines ». Les Moton, Mordecai Johnson, Murphy, Williams, Hubert, portaient trop d'intérêt fraternel à Haïti pour lui recommander ce que leurs congénères des Etats-Unis et eux-mêmes avaient depuis longtemps rejeté comme une entrave à leur développement culturel et matériel. Réfléchissez à ce que serait devenue Haïti, si ses créateurs ne l'avaient nettement aiguillée dans la voie de la civilisation moderne, et qu'elle se fût transformée en un îlot dahoméen, au centre des Amériques : ou elle aurait été subjuguée par la République Dominicaine, ou elle ferait aujourd'hui l'objet comme le Cameroun et le Togo des convoitises des puissances totalitaires, et les Etats-Unis se verraient et se diraient justifiés, tant au nom de la civilisation que pour la protection de leurs intérêts vitaux dans la mer des Caraïbes, à prendre *possession définitive* de notre pays !

Je ne suis pas un dilettante. Je déteste la cabotinage. Et je me soucie fort peu de passer pour un artiste ou un écrivain original. Je ne m'intéresse pas aux idées comme un jongleur qui ne pense qu'à éblouir le spectateur par son habileté à jouer avec ses balles. Je cherche dans les doctrines, non ce qu'elles ont de paradoxal, mais ce qu'elles peuvent contenir d'utile pour l'élévation de l'individu, ou pour la grandeur de la nation : je me consi-

dérerais comme un criminel si, par crainte des attaques et des injures, ou par désir de plaire à une petite chapelle, je professais des théories, dont je sais que l'application serait dangereuse pour mon pays. Ce que l'étude et une longue expérience me permettent de croire bon et avantageux pour Haïti, je le dis avec clarté, avec simplicité, avec conviction, sans préoccupation littéraire ou prétention scientifique, heureux d'être compris de tout le monde, puisque je parle le langage de tout le monde : je suis certain de rester ainsi dans la tradition de cette *culture française*, faite de *clarté*, de *sociabilité* et de *sympathie*, et dont M. Daniel-Rops, dans un récent article du *Temps Présent* de Paris, reconnaît M. Sténio Vincent, M. Léon Laleau, M. Clément Magloire, M. Abel Léger, le docteur Price-Mars, et moi-même, à côté de beaucoup d'autres, comme les tenants fidèles en Haïti.

LES FOURRIERS DU COMMUNISME

Ceux qui se font, dans notre pays, les adversaires de cette culture française ou chrétienne, et qui veulent la détruire sans qu'ils aient rien à y substituer de meilleur, sont les fourriers volontaires ou inconscients du communisme : ils nous conduisent à *l'anticulture*, responsable, suivant M. Wladimir Weidlé, de tous les maux dont souffre actuellement la Russie. « L'anti-culture, dit cet écrivain dans une étude tout à fait remarquable « *Destin de la Russie* », publiée dans *Le Mois* de juillet, d'août et de septembre 1937 : « *c'est avant tout la négation de toutes les valeurs spirituelles que les communistes russes ont héritée de leurs ancêtres, les nihilistes.* » De cette anti-culture, André Gide, qui fut comme on sait un communiste ardent, a rapporté des témoignages nombreux dans son livre retentissant : *Retour de l'U.R.S.S.* Jamais homme n'a été plus injurié, vilipendé, calomnié que cet écrivain égaré parmi les révolutionnaires, parce qu'il a osé dire ce que ses yeux ont vu : « Je doute », a-t-il écrit, « qu'en aucun autre pays

aujourd'hui, fût-ce dans l'Allemagne de Hitler, l'esprit soit moins libre, plus courbé, plus craintif (terrorisé), plus vassalisé. »

Le paysan et l'ouvrier, pour le bénéfice de qui la Révolution bolcheviste est censée avoir été faite, sont-ils mieux traités que l'intellectuel ? Ecoutez encore André Gide dans ses « *Retouches* » (page 34) : « Du haut en bas de l'échelle sociale réformée, les mieux notés sont les plus serviles, les plus lâches, les plus inclinés, les plus vils. Tous ceux dont le front se redresse sont fauchés ou déportés, l'un après l'autre... L'ouvrier soviétique est attaché à son usine comme le travailleur rural à son kolkhose, ou à son sovkose, et comme Ixion à sa roue... Alors, ce malheureux être traqué, que devient l'ouvrier soviétique dès qu'il n'est plus parmi les favorisés, affamé, laminé, broyé, n'osant même plus protester, même plus se plaindre à voix haute, est-il bien surprenant qu'il *réinvente Dieu et cherche issue dans la prière ?* A quoi d'humain peut-il en appeler ? Quand nous lisons qu'aux derniers offices de Noël les églises étaient bondées, il n'y a pas là de quoi nous surprendre ».

Je ne prétends point discuter de la théorie marxiste: cent mille volumes ont été écrits à ce sujet, les uns pour en vanter l'excellence, les autres pour en montrer les erreurs ou les dangers. Je ne peux me placer qu'au point de vue des résultats que produirait son application en Haïti. Quels furent ces résultats pour la Russie ? M. Wladimir Weidlé les décrit (*Le Mois*, septembre 1937, page 153) : « Lénine voulait la révolution ; il avait compris que la guerre la rendrait possible ; il savait quels moyens il fallait employer pour la faire triompher et empêcher qu'elle ne s'arrêtât en chemin. Le reste, c'est-à-dire les motifs personnels du chef et de ses compagnons, leurs idéologies, le marxisme dont ils se sont fait moins un système qu'une espèce de jargon professionnel ou de langue sacrée, (qui a fort bien montré depuis qu'elle peut survivre au système), peut être intéressant en soi, mais n'a que peu d'importance au point de vue des grands événements qui transformèrent si

profondément la structure interne de la Russie. Lénine voulait la révolution, et il voyait nettement *la désagrégation spontanée du pays* dont il se félicitait grandement. Sa propagande s'adressait en premier lieu aux *soldats* qu'il invitait à quitter le front, à rentrer dans leurs foyers ; aux *paysans* auxquels il conseillait de partager les terres sans attendre la permission du gouvernement ; aux *ouvriers*, aux *demi-intellectuels*, dont il était tout indiqué d'aiguiser l'appétit par un habile réchauffé du marxisme de 1890 et du nihilisme de 1860. C'est alors que l'on vit le peuple sans Etat prendre d'assaut les wagons pour rentrer à Tver ou à Toula, massacrer ceux qui s'y opposaient, brûler les maisons seigneuriales avec leurs propriétaires, leurs vieux meubles et leurs bibliothèques, manifester une haine féroce contre tout ce qui n'était pas peuple, tout ce qui portait veston et faux-col. Le marxisme, même dans sa forme léniniste, n'avait pas grand'chose à y voir, et la révolution se fit non contre le capital et la bourgeoisie, mais *contre les élites en général*, contre tous ceux qui, par leurs vêtements, leur manière de vivre, leurs goûts, leur éducation, différaient par trop de la masse du peuple. L'alliée naturelle du peuple dans cette révolution était la *demi-élite* à laquelle se ralliait un nombre assez considérable d'ouvriers plus éveillés et instruits que les autres. Dans la suite, les doctrines communistes contribuèrent grandement à brouiller les cartes, aussi bien des révolutionnaires que de leurs adversaires, et causèrent, *quand on voulut les appliquer dans les campagnes*, beaucoup de souffrances inutiles aux paysans russes ; mais, au début, Lénine n'en usait que d'une façon purement instrumentale : il cherchait à faire triompher moins le communisme que la révolution. Pour la faire à fond, il fallait non pas renverser un gouvernement, *mais détruire un Etat* et il le détruisait ou plutôt le laissa détruire. »

L'Etat se reconstitua au bénéfice de quelques-uns — et ce qui était à prévoir — les *purs* furent bientôt considérés comme des ennemis dangereux. Lénine eut le

bon esprit de mourir à temps. Trotsky est devenu un « juif errant ». Les Zinoviev, les Kamenev, Smirnov, Piatakov, Radek et les autres ont été déshonorés, déportés ou fusillés. Et Staline règne sur la Russie asservie. Le Tsar est mort : Vive le Tsar !

JUSTICE SOCIALE

Le 1er septembre 1931, j'écrivis à M. Paul S. Deland, en réponse à une enquête entreprise par « *The Christian Science Monitor* », sur le mouvement communiste en Amérique, que le « communisme n'avait aucune chance sérieuse de s'implanter en Haïti et que cet *état d'immunité* était dû à la constitution organique de la société haïtienne et à sa structure économique ».

Haïti est un pays agricole. De sa population de trois millions, les deux tiers vivent à la campagne et cultivent la terre. Son commerce d'exportation est constitué presque exclusivement par des produits agricoles, principalement le café, le coton, le cacao, les fruits, les bois, les textiles. Les conditions n'y sont pas jusqu'à présent appropriées à la grande industrie manufacturière. Les produits des petites industries locales sont absorbés par la consommation intérieure.

Le paysan haïtien est individualiste et fortement opposé à tout collectivisme, et même jusqu'aujourd'hui — ce qui est excessif — à toute association, excepté sous sa forme rudimentaire de coopérative de travail, dite *coumbite*. Cet individualisme est manifestement contraire au droit coutumier des peuplades africaines où la propriété foncière appartient, non à l'individu, mais au clan ou à la tribu. Il a été fortifié et encouragé par les mesures agraires prises dès la naissance de l'Etat d'Haïti. Les terres, possédées par les colons français expulsés, furent distribuées, par une loi de 1814, aux officiers et soldats de l'armée de l'Indépendance, comme « dons nationaux ». Cette mesure créa solidement la petite propriété paysanne. Les trois quarts de la surface de la République d'Haïti appartiennent ainsi en pleine propriété-

té aux paysans haïtiens. C'est là la plus sûre sauvegarde de la sécurité et de la stabilité de l'Etat Haïtien, car si Haïti a connu l'instabilité politique ou gouvernementale, elle a toujours eu la *stabilité sociale*, — ce qui est infiniment plus important. Le communisme se heurterait, en effet, s'il voulait transformer le régime de la propriété foncière en Haïti, au profond et indéracinable amour du paysan pour sa terre, amour souvent déraisonnable, puisqu'il fait servir toutes ses économies à acheter de nouvelles terres, sans qu'il ait toujours les moyens de les cultiver convenablement. L'amour de la terre est la seule passion véritable du paysan haïtien, la seule qui puisse le pousser au crime lorsque son droit sur la propriété du sol et sur celles des produits qu'il en a tirés par son travail lui paraissent méconnus. C'est d'ailleurs la mentalité du paysan de tous les pays de liberté, comme le montre H. G. Wells, en de belles pages de psychologie sociale (*The Outline of Man's Work and Wealth*).

Je finissais ma lettre au « *Christian Science Monitor* », en lui disant en propres termes « que le gouvernement actuel, dont le chef est M. Sténio Vincent, a fait connaître officiellement son intention d'établir une législation appropriée aux nécessités économiques du pays et de consolider la propriété paysanne par l'institution du bien rural insaisissable. » J'annonçais ainsi cette politique de bienfaisance et de justice sociale, dont le Président de la République a fait la partie centrale de son programme gouvernemental, qu'il a exposée de manière émouvante dans son ouvrage *Efforts et Résultats*.

Justice sociale : c'est la traduction moderne du mot *Fraternité*, dont les sectaires de la Révolution avaient fait un si cruel usage, mais qui n'en est pas moins resté l'un des plus beaux de la langue française. Et voilà ainsi reconstituée la formule démocratique : Liberté, Egalité, Fraternité, entendue dans son sens chrétien de respect de la personne humaine, de coopération fraternelle entre les hommes, de concorde et de paix parmi les nations de la terre.

Le communisme ne veut pas la liberté, puisqu'il supprime tout élan individuel. Il ne veut pas l'égalité, puisqu'il entend détruire toutes les classes au profit d'une seule. Il ne veut pas la fraternité, puisqu'il prêche la haine et exclut de la communauté nationale tous ceux qui ne partagent pas aveuglément sa foi. Il est anti-culturel, puisqu'il prétend dépouiller l'homme de toutes les forces spirituelles qui l'élèvent au-dessus de l'animalité et le font participer aux joies divines de l'esprit. Il exploite les instincts les plus bas de la foule pour la manœuvrer à son gré et la conduire aux pires catastrophes. Son but, c'est la destruction de l'Etat, de tout Etat, — c'est-à-dire la confusion universelle.

Combien notre rêve pour Haïti est différent ! Ce que nous voulons, c'est que nos hommes et femmes du peuple mangent à leur faim, qu'il se vêtent de gaies couleurs ; qu'ils habitent des maisons claires et aérées ; que leur esprit s'élève en même temps que leur « standard de vie » ; que l'aisance soit dans toutes nos familles ; que chacun puisse vivre commodément et confortablement de son travail, de sa profession, de son activité laborieuse sous quelque forme qu'elle se manifeste ; qu'Haïti soit heureuse dans la paix des esprits et des cœurs ; qu'ayant la force que donne l'union, elle collabore avec les autres nations à établir dans le monde la justice internationale.

DÉFENSE DE L'HOMME

FORTUNE ET REVENU

L'ancien conseiller américain, Dr W. W. Cumberland, évaluait, en 1926, à 120 millions de dollars la fortune totale de la République d'Haïti et à 40 millions de dollars le revenu de la population qu'il estimait assez arbitrairement à 2 millions d'habitants. « Si ces chiffres », écrivait-il, « approchent quelque peu de la réalité, ils montrent que la fortune *per capita* d'Haïti est seulement de 60 dollars, et son revenu *per capita* de 20 dollars, tandis que le revenu et la fortune *per capita* des Etats-Unis sont respectivement de 3,000 et de 550 dollars. »

En nous référant aux notes statistiques fournies par le Clergé catholique, en l'absence de recensement officiel, nous pouvons affirmer que la population haïtienne n'est pas aujourd'hui inférieure à 3 millions. Sommes-nous aussi sûrs que son revenu ait augmenté ? Le tableau de notre commerce extérieur, à défaut de données plus précises, ne nous laisse malheureusement aucun doute à ce sujet. Au moment où M. Cumberland faisait ses évaluations, nos échanges avec l'étranger (1925-26) atteignaient le chiffre de $39,099.881, — avec une exportation de 20,648,205 dollars. Et savez-vous à combien s'est élevé notre commerce extérieur pour l'année fiscale 1937-1938 ? A $14,541,186 dollars, avec une *exportation* de 6,942,390, — soit une diminution de $13,705,815 dollars sur celle de 1926 !

Une enquête faite il y a quelques années, dans l'Union Sud-Africaine, montrait qu'au Cap et à Johannesburg, une famille de cinq personnes (2 adultes et 3 enfants) dépense par an, en nourriture, vêtements, loyers et divers une moyenne de 1,152 dollars, soit par mois 96

dollars. Combien de familles haïtiennes disposent d'un revenu mensuel de 96 dollars ? Si chacune de nos 300.-000 familles dépensait exactement ce que dépense normalement une famille sud-africaine, il faudrait à notre population un revenu de 558 millions de dollars. Nous voilà loin des 40 millions du docteur Cumberland ! Tout le monde sait au surplus quel cas il faut faire de ces calculs de moyennes. En réalité, la fortune et les revenus sont accumulés aux mains d'une minorité plus ou moins nombreuse, — la grande masse jouisant d'un revenu modeste et variable le plus souvent insuffisant pour lui permettre de satisfaire convenablement à ses besoins primordiaux de nourriture, de vêtement et de logement.

Dans certains pays, cette concentration de richesses dans les mains de quelques-uns constitue un mal et un danger pour l'ordre social. Il n'en est pas de même en Haïti, où les « possédants » sont en très petit nombre et n'ont que des revenus fort limités. Je ne crois pas qu'il existe un seul Haïtien ayant un capital net de $100,000. — Ceux — commerçants et industriels — qui ont pu approcher de cette limite, le doivent à leur labeur, à leur ténacité, à leur intelligence et à leur honnêteté dans leurs affaires. On ne connaît pas chez nous de vrais rentiers ; tous les gens qui, en Haïti, ont pu amasser quelque bien continuent à travailler jusqu'à ce que leurs forces soient complètement épuisées. Comme par une sorte de justice immanente, les politiciens qui ont gagné de l'argent dans de honteuses opérations n'ont jamais pu le garder.

Quand donc on parle de « capitalisme » en Haïti, et qu'on prétend appliquer à notre mal économique des remèdes qui peuvent plus ou moins convenir à des pays fortement industrialisés, on se met dans la position du charlatan qui offre sa marchandise comme une panacée capable de guérir toutes les maladies possibles et imaginables. Et l'on commet un crime contre la société lorsqu'on cherche de plus à exciter la haine des « prolétaires », en leur enseignant mensongèrement que leur misère est due, non à des conditions économiques qui peuvent être améliorées, mais à la simple existence d'autres clas-

ses ou « catégories sociales » dont on leur prêche la destruction.

M. S. de La Rue écrit dans son rapport sur l'exercice financier 1937-1938 : « Bien que l'échelle des salaires, en Haïti, ne soit pas élevée, les conditions d'existence et le bien-être physique de la population sont bien meilleurs que dans d'autres pays qui ont une échelle comparable des salaires et que même dans plusieurs pays où les échelles des salaires sont plus élevées. Cela est dû à ce que 95% de la population s'adonne à l'agriculture et à ce que la production abondante des denrées alimentaires rend les prix des aliments extrêmement bas. En outre, la propriété de la terre est si largement répartie qu'habituellement les journaliers n'en sont pas réduits à leurs salaires seuls pour leur nourriture et leur logement, comme il en est généralement dans les pays industriels ».

Je peux renforcer l'observation de M. de La Rue en rappelant les cas que j'ai constatés de mes propres yeux à Puerto-Rico et dans le Sud des Etats-Unis. Ayant été invité comme « visiting professor » à donner des conférences à Atlanta University, j'ai pu particulièrement me rendre compte des conditions misérables où vivent les *share-croppers* noirs et blancs de la Géorgie, unis dans une commune misère.

On ne dira jamais assez quel service Alexandre Pétion a rendu à notre pays en créant, par ses distributions de terres de 1809 et de 1814, la petite et la moyenne propriété paysanne. Il est juste de le reconnaître comme le père de notre démocratie rurale, et de rendre hommage à sa claire intelligence qui lui permit de devancer d'un siècle les efforts, par exemple, d'un Eamon de Valera, ou d'un Cardenas, pour introduire en Irlande et au Mexique un progrès social qu'Haïti a depuis longtemps réalisé. En faisant œuvre de justice envers les humbles ouvriers de l'indépendance et en les rendant propriétaires de la terre qu'ils cultivent, le grand chef d'Etat leur a donné la plus haute conscience de leur dignité d'homme puisqu'il les a rendus *maîtres de leur sort*, en même temps qu'il forgeait à la société haïtienne sa plus forte cuirasse contre

l'invasion des doctrines qui prêchent, non la coopération, mais la lutte des classes, c'est-à-dire la violence et la mort.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE DU PEUPLE

La condition de nos travailleurs est déplorable dans les villes, comme dans les campagnes : en sera-t-elle améliorée si l'on « coupe les têtes » et brûle les propriétés de ceux que l'on appelle les « bourgeois » ? Et nos paysans recevront-ils plus d'argent de la vente de leur café, quand on aura tué jusqu'au dernier des « infâmes exportateurs » ?...

Il est évident que, pour l'amélioration des conditions sociales et économiques d'Haïti, telles que je les ai décrites dans les précédents chapitres, il faut des méthodes plus humaines et qui s'inspirent mieux de la science, de l'expérience et de la justice. Pie XI les indiquait dans son encyclique *Divini Redemptoris*.

« L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, » écrivait ce grand pape, « alors seulement qu'il procurera *à tous et à chacun de ses membres* tous les biens que les ressources de la nautre et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice ».

Il y a des gens qui veulent « l'égalité dans la misère ». Nous voulons, nous, l'égalité dans l'aisance, en laissant la liberté à chacun de s'élever, par ses propres forces et son mérite, à la plus haute position qu'il puisse atteindre dans l'ordre social.

Alimentation substantielle et à bon marché, logements sains et économiques, moyens de production et d'éducation, facilités pour le placement avantageux de ses produits à l'étranger : tels nous paraissent être les besoins

primordiaux du peuple haïtien. Et c'est à ces besoins que nous devons nous efforcer de donner la plus large et la plus complète satisfaction.

Il est incontestable que l'industrialisation de l'agriculture par l'emploi de la machine et de la main-d'œuvre salariée développerait considérablement la production haïtienne. Mais elle entraînerait en même temps la mort de la petite propriété. Et Haïti risquerait de devenir riche, avec une population peut-être plus pauvre qu'elle n'est actuellement. Telle fut cependant la solution envisagée au temps de l'Occupation Américaine.

« Voici, » écrit Emily G. Balch dans *Occupied Haïti,* « ce qu'était le point de vue américain : Ce qu'il faut à Haïti est *capital* et *direction.* Or, ni l'un ni l'autre n'existent dans le pays. Le capital étranger ne viendra se placer ici que sur une base commerciale, sur une large échelle et avec une direction étrangère : d'où la conclusion que l'établissement de grandes exploitations scientifiquement organisées et offrant de l'emploi aux cultivateurs, qui maintenant émigrent à Cuba, est nécessaire pour le progrès d'Haïti. Ce que les paysans veulent, c'est du *travail.* La politique haïtienne est, au contraire, opposée à tout prolétariat rural. D'après les Haïtiens, le système de la grande propriété, avec ses ouvriers salariés, créerait en Haïti une situation agricole aussi mauvaise, sinon pire que celle de la Russie tsariste ». Donnant son opinion personnelle sur cette importante question, Miss Balch ajoute : « Le fait est qu'il serait impossible de prévoir quelles conséquences économiques et sociales se produiraient si le paysan haïtien était exposé à l'extrême pression des forces puissantes du capitalisme existant aux Etats-Unis et ailleurs. Une classe rurale privée de la propriété du sol, avec tout ce que cela peut signifier dans un pays comme Haïti, serait la suite naturelle du placement de gros capitaux dans de larges entreprises agricoles, constituées au moyen d'achat de parcelles appartenant aux petits propriétaires ou par la dépossession des fermiers et métayers. Cette situation serait déplorable, même si les ventes étaient volontaires et faites dans des conditions

loyales de part et d'autre, ce qu'il ne serait pas toujours facile d'obtenir. Il y aurait danger de voir se produire en Haïti ce qui s'est passé à Puerto-Rico, où une large proportion de la classe paysanne a été transformée en ouvriers salariés, dépendant entièrement de leurs employeurs ».

Ceux des Haïtiens qui ont soigneusement étudié le problème économique d'Haïti et qui ne s'égarent pas dans les rêveries idéologiques croient au progrès de notre démocratie rurale par l'application de méthodes plus simples, mieux adaptées aux conditions morales et matérielles de notre peuple. Une commission, nommée en janvier 1912 par le Président Leconte, soumit au Gouvernement un plan qui s'inspirerait, comme elle disait elle-même, « des nécessités sociales et nationales qui exigent pour nos campagnes une organisation plus juste et plus humaine que celle qui a fait trop longtemps d'elles les *serves* des villes ». La Commission n'était pas composée de théoriciens, mais d'éducateurs, de « planteurs », d'agronomes : Camille Bruno, A. Bonamy, Frédéric Doret, A. G. Boco, St-Martin Canal, Chavineau-Durocher, Louis Prophète, Chas Dehoux, Emile Nau. Elle demandait « de transformer peu à peu la vie sociale, encore si misérable des populations paysannes, de modifier certaines façons regrettables qu'elles ont de sentir, de penser et de croire, en introduisant parmi elles la pratique de certaines institutions libérales, une direction plus morale et plus intelligente de leurs travaux, une police plus soucieuse de la stricte exécution des lois et de la protection des personnes — toutes choses capables, avec *l'Ecole* et *l'Eglise*, de former en elles une vie nouvelle et une nouvelle mentalité ».

Je n'acceptai le ministère de l'Agriculture en 1918 que pour exécuter ce plan pratique de réforme rurale, d'éducation paysanne et d'organisation agricole : j'ai montré dans « *Pour une Haïti Heureuse* » (2e volume, page 52) à quelle résistance formidable se heurtèrent mes efforts.

LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE EST LIÉ À LA SANTÉ PUBLIQUE

La première de ces méthodes de régénération consiste à sauvegarder la santé physique de la population. Je reconnais ici en toute impartialité que l'une des meilleures œuvres entreprises en Haïti par les Américains a été l'organisation du Service d'Hygiène Publique. Antérieurement à 1918, il y avait dans nos villes principales de nombreux Haïtiens compétents qui pouvaient prendre soin des malades. Quelques-uns d'entre eux avaient des cliniques privées ou apportaient généreusement leur concours à des hospices particuliers (Hospice Saint-François de Sales, Hospice Saint-Vincent de Paul, Asile Français, à Port-au-Prince, Hospice Justinien, au Cap Haïtien, etc...), où les indigents étaient reçus et soignés gratuitement. Mais ces médecins ne suffisaient pas à la tâche, et le gros de la population, surtout dans la campagne, était abandonné aux pratiques des rebouteux, médicastres, *médecins-feuilles* de tout acabit qui, pour mieux exploiter la crédulité de leurs clients ignorants, s'entouraient d'une sorte de prestige mystérieux en se faisant passer pour « bocors » ou « houngans ». Un tuberculeux sortait du « houmfort » avec la conviction qu'il avait été empoisonné par un voisin à qui son beau jardin faisait envie. Un porteur de « pian » avait attrapé sa maladie en piétinant un « ouanga » qu'un rival avait déposé devant sa porte pour le punir de courtiser la même femme que lui. Un enfant miné par des vers intestinaux était « lentement mangé », au dire du houngan, par un loup-garou du voisinage. Et ainsi de suite. Ces paysans allaient ainsi non seulement à une mort rapide, mais à la ruine certaine, puisqu'il leur fallait dépenser toutes leurs économies, non à acheter des semences ou des outils, mais à payer le bocor ou à organiser des *services* coûteux pour se rendre les « esprits » et « lois » favorables.

Le Directeur du Service d'Hygiène écrivait dans son rapport de 1928 : « Le problème important entre tous, c'est l'ignorance de la population des districts ruraux. Là où hommes et femmes ne savent ni lire, ni écrire,

l'hygiène publique est des plus difficiles à réaliser. Pendant des années, la syphilis, la malaria et les vers intestinaux ont été de sérieux obstacles au *développement économique* de la nation. Pour arriver à triompher de ces maladies, l'importance d'un système de cliniques rurales disséminées dans le pays paraissait évidente. La campagne contre le tréponème a eu tant de succès que les loques humaines qu'on voyait partout disparaissent rapidement. C'est par l'intermédiaire des cliniques rurales que nous avons pu introduire de la médecine moderne chez les paysans haïtiens. *Il n'y a pas d'entreprise qui ait plus fait pour chasser la superstition et pour mettre en défaveur le papa-loi ou docteur-sorcier.* »

Haïti est, d'une manière générale, un pays sain. « Cependant », écrit le docteur J. C. Dorsainvil, « la zone côtière qui fait suite à nos plaines et à nos vallées est la moins salubre. Généralement très basse, elle est envahie par la mer, qui forme des marais salants, ou couverte par les eaux, qui y constituent de vastes marécages. Une végétation très dense de mangliers et d'autres végétaux aquatiques entretient une humidité si forte que l'ardeur de notre soleil, pendant la saison sèche, ne parvient pas à la détruire. A la saison pluvieuse surtout, les marécages de la région se couvrent de grandes nappes verdâtres d'algues et de mousses. Ces végétaux inférieurs ont une vie éphémère. Ils meurent avec autant de rapidité qu'ils naissent. Sur la pourriture que forment alors les débris de ces algues vivent des légions de moustiques qui tourbillonnent au-dessus de ces marais et marécages. Pour des raisons que l'hygiène n'a pas dictées, toutes nos villes importantes sont bâties sur le littoral. Aussi sont-elles malsaines, constituant des foyers permanents de paludisme... La zone des plaines et des vallées est hygiéniquement plus saine que le littoral. Néanmoins, quelques-unes d'entre elles, conquête lente de la terre sur les lacs et sur le littoral, sont très plates, à peine au-dessus du niveau de la mer. Les eaux y ont un écoulement difficile et tendent, surtout quand la sécheresse a diminué le débit des rivières, à former dans le lit de ces rivières une suite de petites

mares, salies par les déjections des animaux et par les ordures que les habitants eux-mêmes y jettent parfois. Durant les grandes pluies, les routes dans ces plaines basses sont défoncées, envahies par les eaux des rivières et des torrents. Elles sont ainsi, peu après les averses, semées de fondrières, de mares de boue et d'eaux croupissantes. Avec les premières chaleurs de l'été, elles ne font alors que prolonger à l'intérieur du pays le mauvais état sanitaire du littoral. »

La malaria est donc l'une des grandes ennemies d'Haïti puisqu'elle est propagée par le moustique anophèle qui vit à l'état de larve à la surface des eaux stagnantes. « Quoique les résultats des améliorations sanitaires effectuées dans les grandes villes », dit le rapport du Service d'Hygiène 1928, « soient satisfaisants, la situation concernant le paludisme dans les districts ruraux continue à être un grave problème. L'éradication de cette maladie jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus constituer une menace sérieuse au développement économique du pays dépend de deux facteurs : *l'extension des mesures de destruction des moustiques et l'usage intensif de la quinine.* Le premier progrès se réalisera aussi vite que les plantations et les jardins pourront être cultivés, arrosés et drainés comme il convient, et aussi rapidement que la population aura été instruite des mesures prophylactiques à prendre et aura les moyens de s'y conformer. En attendant, le gouvernement pourra franchir une étape décisive vers l'amélioration de la *santé* et du *rendement économique* de son peuple, en organisant le contrôle de la vente de quinine. » Pour donner une idée de l'importance des travaux d'hygiène pour la santé publique et la productivité du travailleur, je citerai l'exemple du drainage des marais de la région de Fort-Liberté où, d'après le Service d'Hygiène, l'index de la malaria est tombé de 80 à 11 pour cent, comme conséquence de cette opération sanitaire.

Combien cela paraît plus utile, pour le présent et l'avenir de notre peuple, que toutes les discussions aussi

vaines qu'irritantes sur l'origine des races et sur la valeur relative des idéologies politiques !

Pasteur disait en 1888 : « Deux lois contraires semblent aujourd'hui en lutte : une loi de sang et de mort, qui, en imaginant chaque jour de nouveaux moyens de combat, oblige les peuples à être toujours prêts pour le champ de bataille, et une loi de paix, de travail, de salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assiègent. L'une ne cherche que les conquêtes violentes, l'autre que le soulagement de l'humanité. Celle-ci met une vie humaine au-dessus de toutes les victoires ; celle-là sacrifierait des centaines de mille d'existences à l'ambition d'un seul. Laquelle de ces lois l'emportera sur l'autre ? Dieu seul le sait. Mais ce que nous pouvons assurer, c'est que la Science Française se sera efforcée, en obéissant à la loi d'humanité, de reculer les frontières de la Vie ».

Pasteur était un croyant : sa science qui était grande ne lui avait inspiré aucun orgueil, et il s'agenouillait au pied des autels de Jésus comme le plus humble des fidèles. Pour lui, servir l'humanité, c'était servir Dieu.

Nous préférons Pasteur à Staline et à Hitler ! Nous préférons la Vie à la Révolution et à la Guerre !

LE PROBLÈME DE L'ALIMENTATION

LA NOURRITURE, FACTEUR RACIAL

Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es !

Ne vous hâtez pas de crier au paradoxe... La science a démontré de la manière la plus catégorique que l'alimentation constitue, avec le sol et le climat, l'un des facteurs les plus importants dans la différenciation des races humaines. Cela a permis à M. Georges Lakhovsky, auteur de savants ouvrages sur la matière, de faire les constatations suivantes :

« Les Anglais qui se nourrissent, en grande majorité, de « roastbeef » saignant et de pommes à l'anglaise, arrosées d'ale, possèdent un type de race spécifique. L'Allemand, qui mange de la choucroute, de la saucisse, et toute la gamme des choux et boit de la bière, présente un type germanique très accusé. Le Français qui, lui, consomme beaucoup de pain, qui boit du vin, et dont la nourriture est raffinée, a un type caractéristique. Si, par hasard, un Américain rencontre un Français à New York ou à Chicago, que ce soit un Basque, un Picard, un Normand ou un Breton, il n'aura aucune hésitation à reconnaître en lui un Français, quelle que soit sa race. L'Italien qui a l'habitude de manger des macaronis et de la polenta, et qui boit du chianti, a le type latin. Il en est de même pour chaque peuple »...

Des mille observations et expériences qu'il a pu faire. Lakhovsky tire la conclusion générale que « c'est, en définitive, le sol et le milieu qui font les races, en tenant compte de l'influence de la nourriture. » Et il ajoute, comme facteur non négligeable des transformations raciales, *l'eau*, que l'homme emploie non seulement pour la boisson, mais pour les ablutions, les bains, pour la cuisine et toutes les applications ménagères. A l'appui de

cette opinion, il donne le cas des nègres qui furent transportés en si grand nombre au Brésil que le gouvernement s'effrayant du danger ethnique que cette importation massive pouvait créer, décida, il y a une centaine d'années, d'interdire l'entrée des Africains dans le pays: à l'heure actuelle, « cette race noire importée s'est transformée en un pur type brésilien ».

Nos anthropologues, ethnologues et ethnographes ne peuvent se désintéresser dans l'étude du peuple haïtien de cette importante question de l'influence du sol, du climat et de l'alimentation, puisqu'il est acquis que ces trois facteurs exercent une action déterminante dans la formation des groupes sanguins. — base actuelle de la classification des races. Mais, n'insistons pas sur cette question : c'est le point de vue hygiénique et économique qui doit ici retenir notre attention.

Il est évident que la méthode la plus sûre d'assurer le progrès économique de la démocratie haïtienne est d'abord de sauvegarder la santé physique de la population. Et il ne saurait y avoir de moyen plus efficace pour l'homme de résister à la maladie et d'apporter de l'énergie au travail que de se procurer une saine et substantielle alimentation.

COMMENT SE NOURRISSENT LES HAÏTIENS

Chacun se plaint de la paresse du travailleur haïtien. Mais combien se préoccupent de savoir *ce qu'il mange*, ou même *s'il mange ?* Or, ce travailleur est le plus souvent sous-alimenté. Il se nourrit mal :

1° A la campagne, parce qu'il ne sait pas choisir ses aliments et les combiner dans sa ration quotidienne, de manière à leur donner la plus haute valeur nutritive ;

2° dans les villes, parce qu'il n'a pas l'embarras du choix, son salaire insuffisant — quand il en a un — ne lui permettant pas de se procurer la nourriture variée nécessaire à la réparation de ses forces.

J'ai déjà signalé que le cultivateur ou l'ouvrier, insuffisamment nourri, recourt à l'alcool qui lui donne une

énergie factice : ce qui détermine à la longue, dans notre population ouvrière et rurale, un affaiblissement physique qui la laisse exposée à toutes les attaques de la maladie. L'alcoolisme, auquel il faut ajouter l'usage immodéré du tabac, principalement parmi les paysannes, est un mal qu'il est urgent de combattre pour empêcher la dégénérescence de nos classes laborieuses. Et cela avec d'autant plus de raison que l'excitation alcoolique pousse aux excès sexuels et provoque, comme dit Anténor Firmin, « une prolifération abondante » : d'où une progéniture vouée d'avance aux pires déchéances.

Si, à ces tares, s'ajoute l'alimentation défectueuse des enfants, on voit ce que peut être l'avenir du peuple haïtien ! De l'opinion des physiologistes, l'alimentation insuffisante des enfants, à l'âge où ils sont en pleine croissance, est un fléau pire que l'alcoolisme, car « la malnutrition conduit encore plus sûrement et directement à la dégénérescence et au rachitisme ». En outre, étant mal nourris ou insuffisamment alimentés, ces enfants sont bien plus exposés à contracter des maladies infectieuses et épidémiques, aux attaques desquelles ils offrent moins de résistance. Puis, quand ils en réchappent, il s'ensuit la plupart du temps de l'anémie et un affaiblissement qui peut rapidement les mener à l'incapacité physique et mentale.

Dans son cours de puériculture à la Faculté de Médecine, et notamment dans un retentissant article publié en 1936, dans le numéro de *La Voix des Femmes*, consacré à l'Enfant, le docteur Maurice Armand a montré, avec sa haute autorité en cette matière, les dangers nombreux qui menacent l'enfance haïtienne, et par conséquent l'avenir de la nation. Le docteur Rulx Léon, directeur du Service National d'Hygiène et d'Assistance Publique, a particulièrement attiré l'attention, dans une remarquable étude sur *l'Alimentation en Haïti* (Bulletin, Septembre 1937, page 8), sur l'alimentation défectueuse des nourrissons. « On peut dire, écrit-il, qu'une infime minorité, appartenant aux familles aisées des villes, se nourrit dans les mêmes conditions que l'enfant de n'importe quelle ca-

pitale américaine ou européenne, mais que la grande majorité, qui appartient à la masse rurale ou à la population ouvrière des villes, s'alimente autrement. Ordinairement, le nourrisson reste au sein, un an ou davantage, mais le nombre des têtées ne dépasse pas deux ou trois par jour, la mère étant forcée, pour gagner sa vie, de passer toute une journée dehors. Le petit être, dans l'entretemps, est nourri de panade (où entrent beaucoup d'eau, peu de pain et très peu de beurre), ou de bouillie à base de maïs. Pour ainsi dire, jamais de lait de vache. L'élevage en Haïti se fait sur une faible échelle. Les vaches abandonnées à elles-mêmes donnent d'habitude une quantité minime de lait, *qu'on s'empresse de vendre en ville et dont le petit paysan ne consomme pas une seule goutte* ».

Cette dernière remarque est très caractéristique de la manière habituelle du paysan haïtien : il consomme fort peu pour son alimentation de ce qu'il produit lui-même. Il en réserve la plus grande part pour l'échange contre les marchandises de provenance étrangère dont il a pris le goût, ou dont il a besoin pour son habillement, son logement ou son travail : farine de froment, harengs saurs, articles de vêtement ou d'ameublement, outils, etc.

En prenant la population dans son ensemble, le docteur Rulx Léon cite, dans l'ordre d'une gradation descendante, les principaux aliments consommés en Haïti : maïs, pois secs variés, manioc, farine de blé (importée), riz (en partie poli), bananes (plantains), patates et fruits variés, poissons secs (en partie importés), viande, lait, œufs.

La partie aisée de la population urbaine, c'est-à-dire une assez minime minorité, suit un « régime alimentaire qui, apparemment, lui permet de produire le nombre de calories dont son organisme a besoin et d'absorber la quantité de protéines, d'hydrates de carbone, de graisses et de minéraux nécessaires, sans compter les différentes vitamines utiles à sa santé ». L'Haïtien jouissant d'une aisance relative prend ses trois repas par jour. Mais ces trois repas ne sont pas toujours heureusement composés, — comme le docteur Félix Coicou l'a récemment montré

dans un intéressant article des *Annales de Médecine* (mai 1939) — pour des gens qui exerçant le plus souvent des professions sédentaires font une dépense physique peu en rapport avec l'énergie qu'ils accumulent en eux par les aliments.

La situation est bien différente pour les ouvriers et les paysans. Après avoir fait une revue complète des aliments consommés par la grande masse du peuple et donné un aperçu de leur teneur en protéines, hydrates de carbone. etc., le Dr Rulx Léon conclut :

« Aucune des méthodes, anthropométrique, clinique et physiologique, servant à l'évaluation de l'état de nutrition, n'a été employée ici. Il faut se contenter d'à peu près. Or, on a l'impression que la majorité des gens que l'on rencontre dans les rues, ou sur les routes et places publiques, manquent de santé : *ils pourraient être mieux.* La résistance à la tuberculose pulmonaire est faible (24% des décès enregistrés sont imputables à la tuberculose), et la carie dentaire chez les écoliers atteint le taux de 8%. Le taux de la natalité est certes élevé et la famille de l'Haïtien moyen compte certainement plus de six enfants. Par contre, la mortalité infantile est fréquente, et, d'après les statistiques, les enfants de 0 à 10 ans représentent 18% des décès survenus dans les hôpitaux. On est d'ailleurs frappé, même à la suite d'une enquête rapide, de la façon dont la vieillesse s'installe prématurément chez nous : les gens que l'on coudoie portent ordinairement plus que leur âge. En résumé, la carence alimentaire semble exister. Elle serait due en grande partie, ici comme dans d'autres pays, à la *pauvreté* et à *l'ignorance* de la masse, — deux entraves considérables à l'action de l'hygiène publique ».

Nos lecteurs auraient grand intérêt à prendre connaissance de la communication, faite au Congrès de Médecine de La Havane, par le docteur Camille Lhérisson, du mémoire du docteur Jules Thébaud sur la question dentaire en Haïti, des manuels d'hygiène des docteurs Rodolphe Charmant, François Dalencourt, Gaston Dalencour, et particulièrement, de l'excellente monographie de

M. Maurice Dartigue sur les conditions rurales d'Haïti.

UNE POLITIQUE D'ALIMENTATION

Cette question de l'alimentation préoccupe l'opinion publique de tous les pays civilisés. La Société des Nations la mit à l'ordre du jour de son assemblée réunie à Genève en 1936. On y discuta les travaux de la Section d'Hygiène chargée de rechercher les meillers moyens d'établir *une politique de l'alimentation.* Un ouvrage d'importance capitale, *Nutrition and Health,* servit de base à ses travaux : c'est le rapport de MM. Burnet et Aykroyd dans lequel ces deux experts indiquent ce qui se fait chez les principales nations pour tâcher d'élever au plus haut degré le niveau de la santé publique, en montrant que les progrès acquis dans la science de la nutrition permettent aujourd'hui à chaque Etat, soucieux de son avenir, d'adopter une politique nationale de l'alimentation et de déterminer des *menus substantiels à un prix qui soit à la portée des plus pauvres.* A ce propos, le grand spécialiste anglais, Sir John Orr, écrit : « Il ne peut y avoir de meilleur objectif que celui d'avoir une population saine et vigoureuse. L'avenir de la Grande-Bretagne dépend plus de la santé et de la virilité de son peuple que de l'argent et des armements ».

Le comité mixte pour le problème de l'alimentation, créé en vertu d'une résolution de septembre 1935 de la Société des Nations, s'était réuni à Genève du 10 au 14 février 1936, et avait adopté le rapport Burnet-Aykroyd définissant les bases d'une alimentation scientifiquement établie et appropriée aux différentes catégories d'individus. Le Comité émit le vœu que « dans tous les pays un organisme ou un comité soit utilisé et, en cas de besoin, créé pour centraliser les informations sur les conditions de l'alimentation et sur le fonctionnement et le développement d'une politique de l'alimentation. Ces *comités nationaux* ont pour but de contrôler l'exécution des contributions de leurs pays respectifs au vaste plan de

recherches établie sur des bases internationales par le Comité mixte ».

D'autre part, la Conférence du Travail des Etats d'Amérique, à laquelle la République d'Haïti fut représentée par M. Camille Léon, adopta, au cours de sa session tenue à Santiago-du-Chili du 2 au 14 janvier 1936, deux résolutions relatives à l'alimentation populaire — dont l'une demandait au Bureau International du Travail d'élaborer dans ce domaine « une politique commune à mettre en pratique, dans la mesure du possible, par la conclusion de traités de commerce, en vertu desquels seraient mis à la disposition des Etats qui en manquent, les éléments nutritifs produits en abondance par d'autres Etats ». Comme, même en cette question humanitaire, les intérêts du commerce international ne doivent pas être perdus de vue, on fit remarquer avec raison que « l'adoption de principes plus rationnels et de normes d'alimentation plus élevées tendrait à accroître le volume et la variété de la demande de produits alimentaires et qu'ainsi une amélioration de l'alimentation aurait un effet bienfaisant sur l'agriculture et pourrait conduire à la reprise d'échanges de certains produits agricoles ».

En 1938, un groupe d'experts médicaux et sanitaires travailla à la préparation d'une *Conférence européenne de la Vie Rurale* qui devait se réunir en octobre 1939 sous les auspices de la Société des Nations. Le programme de cette conférence a été condensé dans une phrase du rapport des experts : « L'être humain est toujours, en dernière analyse, le but de nos efforts : que leurs fins soient culturelles ou matérielles, nos actions visent essentiellement à améliorer les conditions humaines, à protéger, à élever, à enrichir l'existence ». Or, il a été constaté que la santé et le bien-être des populations rurales de presque tous les pays civilisés posent un problème urgent. C'est pourquoi la convocation d'une prochaine conférence a paru nécessaire pour établir un plan d'action médico-sociale, où figurent en première place les questions d'alimentation, d'éducation physique et d'aménagement rural. « L'éducation hygiénique de la popula-

tion rurale, » dit-on dans le rapport, « et la formation des médecins et de leurs auxiliaires à l'action préventive et sociale montrent combien l'hygiène et le bien-être dépendent finalement de *l'éducation publique*. La Conférence n'a pas eu lieu, et pour cause, mais les travaux préparatoires auxquels elle a donné lieu serviront quelque jour.

POUR UNE JEUNESSE SAINE ET VIGOUREUSE

Depuis plusieurs années, je m'efforce de montrer comment, grâce aux belles études qui ont été faites sur la nutrition, et particulièrement sur les vitamines, il serait possible et utile pour les spécialistes haïtiens de proposer, comme ration de travail, quelques *menus économiques basés sur les produits du pays*, et répondant aux exigences de la vie pour l'adulte, tandis qu'un soin particulier serait apporté à la composition des aliments appropriés à l'enfant, et à l'adolescent, et aux vieillards. (Voir *Un Haïtien parle*, page 87).

Comment le Gouvernement pourrait et devrait intervenir pour faire connaître, adopter, et même imposer dans certains cas, ces « menus substantiels et économiques », c'est une question qu'il faudrait soigneusement examiner. Je me contente d'indiquer ce qu'a fait en ce sens le gouverneur général des territoires espagnols du Golfe de Guinée. Par un décret du 12 février 1935, il a fixé certaines prescriptions relatives à l'alimentation, à l'habillement et au logement des travailleurs, en faisant l'obligation aux employeurs d'assurer à leurs salariés des « aliments adaptés au goût et aux besoins du travailleur, suffisants, de bonne qualité et fournis quotidiennement selon les rations suivantes :

1° malanga, ou manioc, ou maïs en branche, pommes de terre ou topinambours, 3 kilos ; ou riz sec 650 grammes ;

2° viande désossée, fraîche ou salée, ou poisson salé 200 grammes ; ou poisson frais 400 grammes ;

3° Légumes frais (verts) 300 grammes, ou, à défaut sucre 40 grammes ;
4° sel 20 grammes ;
5° thé (café) 5 grammes, graisse ou huile de palme 50 grammes. »

L'employeur doit fournir en outre au travailleur, en quantité suffisante comme boisson, de l'eau filtrée ou distillée, et, pour les besoins de propreté, de l'eau de bonne qualité. L'alimentation des enfants de moins de 15 ans est également à la charge de l'employeur. Celui-ci est obligé, de plus, de fournir à la femme du travailleur, qui ne pourrait allaiter son enfant, une quantité de lait suffisante et de bonne qualité pour l'allaitement.

Il y a certaines exigences légitimes auxquelles l'Etat Haïtien pourrait se soumettre lui-même, puisqu'il est un gros employeur, et qu'il pourrait imposer également aux grandes entreprises industrielles et agricoles qui emploient et gardent pendant quelque temps à leur service un nombre considérable de travailleurs : la question mérite d'être étudiée.

J'avais moi-même conçu un système qui devait assurer une *meilleure alimentation aux enfants de nos écoles*, en cette matière. Personne ne m'accusera sans doute de vanité si je rappelle qu'étant ministre de l'Instruction Publique, je créai, par l'arrêté du 18 décembre 1918, *la Caisse des écoles*. Cette institution avait pour but de faciliter la fréquentation des classes par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, en leur fournissant des livres, des vêtements, et chaussures, des denrées alimentaires. La « Caisse des Ecoles de Port-au-Prince » se constitua en décembre 1918 avec un comité directeur composé de M. Alphée Alphonse, magistrat communal, Mgr Jan, curé de la Cathédrale, Mmes Emile Rouzier, Suirad Villard, MM. Paul Salomon, François Dalencourt, T. Laleau, A. Saint-Lot. Elle se mit immédiatement à l'œuvre, sollicita des concours, obtint des souscriptions et fut bientôt en mesure de distribuer aux écoliers indigents des secours en vêtements, livres, fournitures classiques. Mais la *fourniture essentielle* manquait encore. Le 12 mai

1919, j'écrivis au Comité directeur pour lui décrire le triste spectacle que nous avions quotidiennement sous les yeux : des enfants allant à l'école sans avoir mangé. Je lui demandai de créer quelques cantines scolaires dans la ville. Grâce à leur merveilleuse activité et au dévouement admirable de M. Alphée Alphonse, de Mgr Jan, de Mme Emile Rouzier, de Mme S. Villard et de leurs autres collègues du Comité, huit cantines scolaires furent établies, qui eurent tout de suite une clientèle considérable. J'ai raconté les détails de cette belle organisation dans *Pour une Haïti heureuse* (2e volume, page 387), en rendant hommage aux nombreuses personnes de toutes les classes de la société qui nous apportèrent leur généreux concours. Pour consacrer le succès de la *Caisse des Ecoles de Port-au-Prince*, je fis introduire dans la loi du 5 août 1919 sur l'enseignement primaire la disposition suivante : » Il est créé, dans chacune des communes de la République, une *caisse des écoles* ayant pour but de faciliter la fréquentation des classes ». De plus, la loi du 4 août 1920 sur l'Université d'Haïti dispose en son article 7 : « Les caisses des Ecoles, instituées en vertu de l'article 13 de la loi du 5 août 1919, sont *obligatoires* dans les communes. Elles sont autorisées à recevoir les dons et legs qui leur sont faits pour faciliter la fréquentation des classes : soit par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, sous forme de livres, de fournitures classiques, vêtements, *nourriture*, outils, matières premières ; soit par des encouragements aux maîtres sous forme de supplément. de traitements, indemnités de vie chère, etc. »

Un éloquent appel des Evêques fut lu dans les églises et chapelles, demandant à tous les fidèles de chaque paroisse de s'inscrire comme membres de la « caisse communale des écoles ». L'appel fut entendu et nombre de caisses furent créées. Je rappelle avec émotion le nom de Mgr Darricades, curé de la Grande Rivière, qui fut l'un de mes collaborateurs les plus précieux dans cette œuvre d'humanité.

Aucune de ces « *caisses* » n'existe plus aujourd'hui. Pourquoi ? Je n'en sais rien. Seul, le Président de la Ré-

publique, avec sa générosité habituelle, soutient de ses deniers propres des cantines scolaires, — la Loterie Nationale en subventionnant quelques-unes. Il n'est pas juste que la Nation se décharge ainsi sur le Chef de l'Etat d'une obligation que j'appelle sacrée : celle de préparer pour Haïti une jeunesse saine et vigoureuse. Les *Caisses des Ecoles,* — institution légale — peuvent y aider dans une très large mesure.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT

HYGIÈNE ET PUDEUR NATIONALE

Une Section Haïtienne du Rotary Club s'était formée dans les premiers jours de 1920. Elle comprenait des Américains, comme MM. Elliot, Von Schilling, Berlin, des commerçants comme M. Edouard Estève, des journalistes comme MM. Clément Magloire et Ernest Chauvet, des professeurs, ingénieurs, avocats, comme MM. Horace Ethéart, Frédéric Doret, Louis Borno. Son but principal était d'étudier tous les moyens *d'assainir* et *d'embellir* Port-au-Prince. Elle tenait son déjeuner hebdomadaire chez Dereix, et, au dessert, on discutait les projets qu'à tour de rôle présentait et défendait chacun des membres. C'est ainsi que l'on consacra de nombreuses séances à la discussion des mesures les plus efficaces pour la protection de la capitale contre le fléau redoutable de l'incendie.

A la séance du 27 avril 1920, j'attirai l'attention de mes collègues sur le spectacle affreux qu'offrent à toutes les heures du jour les rues de Port-au-Prince, pleines de mendiants loqueteux, de portefaix en guenilles et d'infirmes portant sur leur corps des plaies purulentes. J'insistai particulièrement sur la nécessité d'étudier un projet de construction de maisons populaires saines, confortables et à loyers réduits. Le spirituel collègue, chargé du rapport sur mes deux propositions, les étouffa proprement sous les fleurs. Et comme j'étais à cette époque membre du gouvernement, un aimable journaliste de l'opposition, qui s'était « spécialisé » dans la critique de ma personne, de mes paroles et de mes actes, en prit prétexte pour m'accuser des plus noirs desseins : je voulais, écrivit-il, « vendre le pays à des compagnies étrangères »,

et faire en même temps du « bolchevisme », — ce qui était quelque peu contradictoire. Un autre, tout aussi « bien informé », me reprocha durement mes tendances à l'étatisme. Bref, je fus considéré par certains politiciens comme un dangereux « pêcheur de lune », et par quelques autres comme un malfaiteur. Et pourtant, y a-t-il un problème qui soit plus angoissant et plus urgent que celui des logements populaires ?

Nous pouvons aujourd'hui discuter cette question avec plus de calme et sans risquer de passer pour un criminel, puisque le Président de la République, en entreprenant la transformation de la Saline, a mis au premier rang des préoccupations d'un véritable gouvernement de progrès social la solution du problème des habitations salubres à bon marché.

Ceux qui visitent aujourd'hui la Cité-Vincent ne peuvent s'imaginer ce que présentait d'effroyable cette agglomération de « cases » de la Saline, transformée en cité lacustre à la saison des pluies. Ont-ils connu la Cour-des-Pisquettes ? Elle aussi est en voie de transformation. Mais d'autres sections de la ville offrent encore le spectacle de la laideur et de la saleté. Dans ces quartiers grouille une population misérable et pouilleuse. C'est là que vous trouverez ces maisonnettes à cinq gourdes par mois, — loyers déjà trop lourds pour la bourse de nos ouvriers et hommes de peine. Entrez-y un instant, quelque mal qu'en éprouve la délicatesse de vos narines. Entrez-y en compagnie du médecin que le devoir y appelle quelquefois, et voici le lamentable spectacle qui frappera vos yeux : un bouge ignoble, servant à la fois de chambre-à-coucher, de cuisine, de lavoir et de tout le reste. Pas de lit : le malade couché sur une natte de jonc ou sur la terre battue recouverte de vieilles hardes malpropres, souillées de déjections. Pas de chaises. Des murs lézardés qui laissent entrer le vent. Une toiture criblée de trous qui laisse passer la pluie. Quand on songe qu'en ce pays d'air pur et de lumière radieuse, des milliers de Haïtiens s'entassent ainsi pêle-mêle dans de tels taudis, on se sent un peu honteux et vaguement inquiet.

Inquiets ! Nous avons raison de l'être, parce qu'il y a, si je peux dire, une « solidarité morbide » qui nous lie à ces infortunés. C'est en effet dans les quartiers pauvres de la ville que les épidémies éclosent et se développent le plus rapidement. C'est de là qu'elles prennent leur vol irrésistible vers Turgeau, Bois-Verna, Bellevue, Pacot, Bolosse et autres lieux de plaisance. Les moustiques, gonflés d'hématozoaires, voyagent sur l'aile de la brise marine, de la mare fangeuse où ils pullulent aux résidences somptueuses qui ornent de leur guirlande fleurie les verdoyantes collines de Port-au-Prince. Et les microbes pernicieux de la tuberculose, de l'alastrim et de tant d'autres maladies effroyables — qui trouvent dans la malpropreté des quartiers populaires une condition propice à leur multiplication infinie — connaissent mille moyens ingénieux pour forcer l'entrée des villas les mieux closes.

L'intérêt le plus égoïste des riches — Haïtiens comme étrangers — exige donc en dehors même de tout sentiment d'altruisme, ou de simple bonté, qu'ils ne restent pas indifférents à l'inquiétante question d'hygiène privée et de salubrité publique qui se pose devant eux. Les Haïtiens, en particulier, ne peuvent pas supporter sans honte qu'un si grand nombre de leurs concitoyens vivent dans une pareille crasse et que leur capitale continue à offrir au visiteur étranger l'affligeant spectacle de ses quartiers misérables. On peut juger presque à coup sûr du degré d'éducation d'un individu par le souci qu'il montre, dans sa personne et dans son habitation, de la propreté et de l'hygiène. De même, on est porté à juger de la civilisation d'un pays par l'aspect de ses villes, leur propreté et le confort qu'on y trouve. Vous ferez difficilement admettre à un touriste étranger que le peuple haïtien est civilisé, quand il en voit une bonne partie croupir dans d'ignobles taudis, ou circuler à peu près nus ou couverts d'innommables guenilles dans les rues de la capitale.

Quelle joie de se promener dans ces nouveaux quartiers du Bois-Schultz, si gais avec leurs pimpantes petites maisons, toutes fleuries ! Serait-il donc impossible d'avoir le même spectacle partout dans Port-au-Prin-

ce ?... Des cités-jardins, des habitations salubres à bon marché pour les ouvriers, les artisans, les petits employés de commerce, les modestes fonctionnaires de l'Etat, c'est là, pensez-vous, rêve grandiose et inaccessible ? Etudiez de près le problème : vous verrez qu'il n'est pas plus insoluble en Haïti qu'il ne l'a été en France, en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en Italie, en Suisse, en Hollande, aux Etats-Unis, dans la plupart des pays de l'Amérique latine. Si les hommes d'affaires veulent sérieusement s'y intéresser, ils se rendront compte que cette œuvre d'assistance sociale peut être aussi une entreprise lucrative.

De la collaboration de l'Etat, de la Commune et de l'initiative privée, résultera sans aucun doute une action bienfaisante qui, graduellement, transformera Port-au-Prince et les autres villes de la République, tout en élevant le niveau moral des classes populaires et en développant leur rendement économique.

Voulant donner à ces idées une forme concrète et pratique, je demandai à mon ami, l'ingénieur Daniel Brun, d'étudier avec moi un plan de cité ouvrière, où serait établie cette collaboration nécessaire de l'Etat, de la Commune et de l'initiative privée. Je vais exposer dans ses grandes lignes ce projet, que M. Brun mit tout son cœur à préparer, sans autre préoccupation que de m'aider à fournir aux pouvoirs publics une *base de discussion* pour une réforme que nous estimions tous les deux de capitale importance. C'est l'unique pensée d'être utiles à la communauté qui nous détermina à soumettre plan, dessins, devis et calculs au Conseil Communal de Port-au-Prince en 1924. Je ne sais ce que sont devenus ces documents...

UNE CITÉ OUVRIÈRE MODÈLE

Le plan élaboré est celui d'une cité à établir aux environs de Port-au-Prince — au bois St-Martin ou au Bois-Delmas, par exemple, — sur un terrain assez grand pour permettre l'exécution parfaite du projet et réunissant toutes les conditions exigées par l'hygiène. La cité entière

s'étend sur une superficie de 998,816 mètres carrés ou 76 « carreaux » environ. Elle comprend 1,872 logements pouvant abriter chacun 6 individus, soit une population totale de 11,232 personnes, avec une densité de 147 habitants par « carreau ». L'architecte s'est attaché à conformer autant que possible les caractères généraux du plan de construction aux conditions courantes d'habitation des gens du peuple, afin de ne pas trop contrarier leurs habitudes. Ces conditions se résument de la manière suivante :

1° Réunion, autour d'une cour commune, d'un ensemble de petites maisons distinctes, — chaque maison étant habitée par une ou deux familles. Les intéressés semblent attacher un grand prix à la possession d'une maisonnette entière leur laissant une indépendance relative.

2° L'accès aux maisons, le tuyau d'alimentation en eau potable et les water-closets sont communs.

Le projet, tenant ainsi compte des mœurs et coutumes de la classe populaire, réunit, autour d'une cour commune assez vaste, des logements distincts, d'une ou de deux parties indépendantes formant un bloc de 48 logements, — dont chacun possède une galerie intérieure et se trouve différencié des voisins par une brève décoration et un petit pignon qui lui donnent sa physionomie particulière. Les urinoirs, cabinets d'aisance, douches et cuisine, calculés largement pour le nombre d'individus à desservir, sont à l'usage de tous. Quatre grandes entrées de 2m.70, placées aux extrémités des deux axes principaux de la maison, permettent d'entrer dans la cour. Les coins sont en pan coupé pour faciliter la circulation des véhicules dans les rues de la cité. L'ensemble de ces maisons communes devant constituer la cité-ouvrière, il est prévu, au centre de cette dernière, trois grands hangars occupant ensemble un bloc entier : ce sont *l'église*, *l'école* et une *salle pour conférences*, cours publics, cinéma, concerts, représentations théâtrales, etc... Deux autres blocs sont réservés : le premier sert de *jardin d'application* pour l'enseignement agricole ; le deuxième comprend un terrain

pour *l'entraînement physique*, et un grand hangar qui, divisé en trois, fournit deux ateliers du *bois* et du *fer* pour l'enseignement professionnel et un magasin pour une *coopérative de consommation*. Autour de ces bâtiments généraux, les rues, qui ont ordinairement 7 mètres de chaussée et deux trottoirs de 2m.50 chacun, ont été élargies à 12 mètres pour les chaussées. Les trottoirs autour des bâtiments centraux (église, école, salle de spectacle, ateliers, magasin coopératif) ont été portés à 4 mètres. Pour compléter l'ensemble du projet, un square est prévu par vingt blocs.

Il serait inutile d'entrer ici, à cause de leur technicité, dans tous les détails du plan. J'ai simplement voulu donner à mes lecteurs une vue générale de la cité conçue par M. Daniel Brun et qui n'a rien — on le voit bien — d'une construction édifiée dans les nuées à l'usage des bâtisseurs de sociétés futures. Je peux affirmer cependant que tous ces détails ont été étudiés avec minutie et que mon collaborateur s'est ingénié, d'autre part, à donner à ces maisons ouvrières, par une sobre et artistique décoration, l'aspect le plus agréable, sachant combien nos gens du peuple sont sensibles à la simple beauté.

Quel serait le prix de revient de ces habitations ? Le devis établi par M. Brun, quoiqu'il serrât de très près la réalité, ne pouvait être qu'approximatif. D'après les calculs, basés sur le coût des matériaux vers 1924, le prix de revient d'un groupe de 48 logements, avec ses dépendances, aurait été de $14,701.37, ce qui aurait mis chaque logement à $307.27. Dans ce prix de revient n'était compris, bien entendu, ni la valeur du terrain, qui, d'après le projet, devait être fourni par la Commune ou par l'Etat, ni le coût des travaux relatifs à l'alimentation en eau et l'éclairage électrique qui, du moins pour les canalisations maîtresses, seraient exécutés par l'Administration publique.

Qui construirait la cité ouvrière ? On peut concevoir trois systèmes :

1° celui où l'Etat se charge entièrement de la construction et de l'administration des logements ;

2° celui où la Commune, avec le concours financier de l'Etat, est chargée de la construction et de l'administration ;

3° celui où l'initiative privée, favorisée par l'Etat et la Commune, construit et gère suivant certaines conditions rigoureusement déterminées.

Je ne cacherai pas que je suis partisan du dernier système, parce que je n'ai pas une excessive confiance dans les qualités de commerçant, d'industriel ou de gérant d'entreprises de l'Administration publique. Rien n'empêcherait, d'ailleurs, de combiner les trois systèmes : l'Etat se réservant — outre l'école, la chapelle, la salle de spectacles, les ateliers, les rues, les squares, la fourniture d'électricité et d'eau, — la construction d'un certain nombre de maisons pour ses travailleurs et employés ; la Commune s'engageant de son côté à construire, avec et selon ses moyens, plusieurs sections de la cité ; des particuliers, ou mieux des sociétés, civiles ou commerciales, se chargeant du reste. Je garde néanmoins la conviction que c'est par l'association, soit de personnes, soit de capitaux, que pourra être résolu en pratique le problème des habitations à bon marché. — les sociétés ainsi constituées devant être soumises, pour jouir des avantages et immunités dont je parlerai plus loin, à l'observation de certaines conditions « destinées à faire concorder avec le but poursuivi l'affectation de ces avantages et immunités ».

UNE LOI NÉCESSAIRE

Que l'Etat et la Commune aient le devoir d'intervenir en ce domaine, soit directement, soit indirectement en soutenant l'effort des particuliers ou des associations, qui pourrait le contester ? Leur rôle a été lumineusement précisé depuis 1900, dans une résolution votée par le Congrès International des Habitations à bon marché, tenu à Paris. « Les pouvoirs publics ont un rôle exact et considérable à remplir dans le mouvement des habitations populaires :

1° Ayant la responsabilité de la salubrité générale, ils

puisent dans cet ordre d'obligation des droits qui y correspondent ;

2° au regard de leurs agents, ils ont qualité comme patrons ou entrepreneurs, pour leur procurer des habitations satisfaisant à certaines exigences et *pour leur faciliter l'accession à la propriété de la maison de famille ;*

3° en vertu de leurs fonctions générales d'action et l'évolution naturelle vers le progrès, ils peuvent promouvoir et soutenir les tentatives de l'association et de l'individu par un concours à modes variés ».

Voici sous quelles formes l'Etat et la Commune pourraient, à mon avis, donner en Haïti un tel concours :

1° Apport de terrain ;

2° Avances faites aux particuliers voulant construire ou aux sociétés de construction ;

3° Garantie, dans une certaine proportion et pour une certaine période, du dividende des actions et de l'intérêt des obligations des sociétés de construction ;

4° garantie des prêts hypothécaires amortissables par annuités, faits par les établissements de crédit, au profit de particuliers désireux d'acquérir ou de construire des habitations à bon marché.

Les avantages fiscaux consisteraient en :

1° franchise de droits à l'importation pour les matériaux et articles exclusivement destinés à la construction des maisons à bon marché ;

2° exonération des droits de timbre, d'enregistrement, de l'impôt sur le revenu ;

3° exemption de toutes taxes communales.

Des conditions nettement définies devraient être, bien entendu, imposées aux particuliers et aux sociétés, qui désireraient bénéficier des avantages que je viens d'énumérer. Ces faveurs ne leur seraient en effet accordées que si leur but est de construire des maisons salubres et à bon marché, destinées à des travailleurs vivant de leurs salaires, à de petits employés et fonctionnaires vivant de leurs émoluments. Les deux conditions de *salubrité et de bon marché* sont essentielles. C'est pourquoi des disposi-

tions spéciales et suffisamment précises seraient édictées, d'abord, pour assurer la propreté et le bon entretien des logements populaires ; ensuite, pour déterminer la valeur locative de chacune des maisons. Les particuliers voulant construire des maisons économiques et les sociétés de construction de logements à bon marché devraient, par conséquent, s'engager envers l'Etat ou envers la Commune à se soumettre aux conditions déterminées dans un contrat-type à établir.

Le souci de ne pas allonger outre mesure cet exposé m'empêche de donner aux considérations précédentes tout le développement qu'elles comportent. Je fais remarquer que, si je visais particulièrement en 1924 la création d'une cité ouvrière dans l'un des faubourgs de Port-au-Prince, sur la base du projet de M. Daniel Brun, je voulais qu'une solution plus générale fût donnée à cette question des habitations économiques et qu'elle pût s'appliquer à *tous les quartiers populaires de la Capitale et des autres villes de la République.* Mon ambition allait encore plus loin : je désirais que l'on envisageât aussi le problème des *maisons salubres à la campagne,* — problème pouvant être lié à ceux, tout aussi importants, de la *petite propriété paysanne insaisissable et de la création ou de la reconstitution des villages.* Ce dernier point mériterait une étude spéciale : j'en indiquerai l'importance en disant simplement que le groupement — autour de l'école, de l'église et du dispensaire — des maisons rurales, aujourd'hui isolées, créerait des centres d'activité qui deviendraient vite des foyers de civilisation. (Voir *Un Haïtien parle,* page 101).

Je ne peux dire à quel point je suis intéressé — et chaque Haïtien devrait l'être — à l'expérience qui a été entreprise et qui se poursuit avec succès aux « Colonies agricoles », organisées par le Gouvernement au Morne des Commissaires, à Saltadère, à Grand-Bassin, à D'Osmond et à Billiguy : le rapport du Commissaire Général, M. André Liautaud, *Douze Mois de Colonisation Agricole en Haïti* (avril 1938 — mars 1939), rend compte d'une manière lumineuse du beau travail de régénération

sociale qui s'accomplit dans ces établissements ruraux. Je suis heureux de signaler, d'autre part, que l'idée sur laquelle repose cette organisation a été exposée avec bonheur dans une partie du rapport de MM. Louis Roy, Edmé Manigat, L. Gentil Tippenhauer, membres de la Commission des frontières — reproduite dans *Temps-Revue* du 22 juillet 1939 : j'en recommande vivement la lecture.

J'ai rendu hommage à la généreuse initiative de M. Sténio Vincent, qui a attaché son nom de manière durable à la transformation du quartier de la Saline et du Bourg-Salomon. Il ne m'en voudra pas d'émettre le vœu qu'il complète son œuvre en ce domaine en préparant une loi générale prévoyant, premièrement, les diverses modalités du concours à apporter par l'Etat et les Communes aux sociétés et aux particuliers désireux de construire des maisons populaires, saines et économiques : déterminant ensuite les conditions à remplir par les sociétés et les particuliers pour bénéficier des faveurs de la loi. Cette loi devrait, de plus, faciliter aux locataires, — ouvriers, artisans, petits employés et fonctionnaires — l'acquisition de la maison qu'ils habitent : c'est là le point important sur lequel je veux insister avec force.

LE FOYER FAMILIAL

Pour créer la famille, il faut le foyer. Quelle amélioration n'apporterions-nous pas aux mœurs populaires, si nous pouvions assurer à nos travailleurs honnêtes la propriété de la maison familiale ? Dans l'exposé des motifs de sa proposition, qui est devenue la belle loi sociale du 10 avril 1908, Alexandre Ribot disait : « Si l'on envisage les diverses étapes que parcourt un de ces modestes travailleurs, on reconnaît que la plus décisive pour lui et pour la société tout entière est celle où il se marie. En fondant une famille, il prend conscience des devoirs qu'elle lui impose et des responsabilités qui pèsent désormais sur lui. C'est à ce moment, plus encore que dans la vieillesse, qu'il importe de lui tendre la main. Si nous

trouvons le moyen de rendre propriétaires, tout au moins de leur foyer et d'un jardin, tous les travailleurs qui n'ont, en se mariant, d'autre fortune que leurs bras et leur bonne volonté, nous aurons beaucoup fait pour assurer *la paix sociale*. Nous aurons, en tout cas, rempli le devoir qui incombe à des législateurs, dans une société fondée sur *l'idée de fraternité*. »

Si la société haïtienne est réellement fondée sur l'idée de fraternité, comme cela est indiqué dans la devise nationale, nos législateurs ne resteront pas indifférents à la question que nous posons devant leur conscience. Leur tâche sera d'ailleurs grandement facilitée par la connaissance qu'ils prendront des lois nombreuses, adoptées sur cette matière dans les divers pays du monde, et des résultats qui y ont été obtenus ; ils pourront s'en inspirer pour une adaptation haïtienne. Et cela permettrait aussi à Haïti de prendre part d'une manière profitable au Premier Congrès Panaméricain des Maisons Ouvrières qui se réunira en automne prochain.

La convocation de ce congrès inter-américain fut demandée par l'Argentine, en 1933, à la 7ème Conférence Internationale Panaméricaine de Montevideo. Le Conseil de direction de l'Union Panaméricaine a, depuis 1934, choisi Buenos-Aires pour en être le siège, et la dernière Conférence de Lima en a fixé la réunion pour octobre 1939.

En prévision de cette assemblée, M. Bertram M. Gross, membre de la « United States Housing Authority », a consacré, dans « *The Quarterly Journal of Inter American Relations* » d'avril 1939, un important article aux efforts faits dans divers pays d'Amérique relativement aux logements populaires. Son étude porte ce titre significatif : *One Half of a Hemisphere ill housed*. Il y recommande la création d'un Institut Panaméricain de l'Habitation qui servirait de lien entre les 21 républiques américaines, pour l'échange de tous documents, informations, lois, règlements, plans et devis concernant les habitations salubres et économiques.

Je veux fermer mon article par la phrase qui sert de

conclusion à M. Gross : « La première ligne de défense d'une nation, ce sont ses foyers. Vous ne pouvez vous attendre à trouver une résistance morale efficace au fascisme — ou à toute autre doctrine subversive, — ni même, en cas de nécessité, une résistance physique appropriée, chez des millions et millions d'Américains vivant dans les taudis infects, les nids à maladies, les *bohios* et *conventillos*, qui leur servent actuellement de logis. »

Pensons-y : en Haïti, comme dans tout le reste de l'Amérique, le problème de l'habitation populaire se pose comme un cas de conscience. C'est primordialement une question de solidarité humaine, de paix civile et de justice sociale.

UNE POLITIQUE DE LA PRODUCTION

NÉCESSITÉ DE L'ORGANISATION

L'étude que nous avons faite de la misère nous a amenés à la conclusion qu'elle est avant tout un problème économique et qu'elle doit être combattue par des moyens économiques. Mais il nous a bien fallu reconnaître que ces moyens économiques, pour être eux-mêmes pleinement efficaces, exigent certaines conditions politiques et morales qu'il importe d'abord de réaliser.

Le vol, la force au service de la spoliation et de l'injustice, le banditisme révolutionnaire, la paresse, le malheur, le vice, sont sans doute, dans bien des cas, des causes de misère collective ou individuelle. Mais la principale, la grande cause de la misère dans un pays — et singulièrement dans le nôtre — c'est *l'insuffisance de la production* amenant la *sous-consommation*.

Delorme a lancé un jour, en parlant d'Haïti, ce mot qui a fait fortune : « La misère au sein des richesses ». On a retenu la formule à cause de l'antithèse qu'elle contient. Elle n'est pas tout à fait exacte : ce n'est pas *richesse*, qu'il faut dire, mais *possibilités* de richesses. Dans un livre remarquable consacé aux *Grandes Antilles*, un économiste français, M. Daniel Bellet, a fait jadis un recensement de nos « possibilités de richesses. » Réalisons-les, et nous aurons supprimé la misère, du moins pour le plus grand nombre. Nous avons la terre la plus riche qui soit au monde, et nous avons tremblé d'effroi en 1917, en entendant dire que nos communications avec les Etats-Unis allaient être d'un moment à l'autre suspendues. Et ceux qui parlent avec légèreté de la nouvelle catastrophe qui se prépare en Europe ne savent pas quelles conséquences désastreuses elle aurait pour nous, — même

si Haïti n'y était pas directement entraînée, ce qui n'est pas sûr. Il nous faudrait produire au moins 50 millions de dollars par an, pour assurer à notre population de 3 millions de consommateurs une maigre existence, et nous en produisons à peine 25 millions.

Haïti peut décupler sa production annuelle et offre à chaque Haïtien la possibilité de s'enrichir. Il faut que les Haïtiens le comprennent. Il faut qu'ils sachent que s'enrichir est pour eux une nécessité individuelle et un devoir patriotique. Nous pourrions dire, en paraphrasant un passage de Novicow : « Chaque Haïtien qui gagne de l'argent d'une façon honnête est un bienfaiteur de tous ses semblables, car gagner de l'argent signifie produire, signifie adapter Haïti aux convenances des Haïtiens, signifie passer d'une moindre somme de jouissances à une plus forte somme de jouissances. »

Comprenez-moi bien : je n'entends point prêcher ici une morale grossière qui ferait de l'acquisition de l'argent le seul but de l'activité humaine. C'est parce que je rêve pour le peuple haïtien le plein épanouissement de toutes ses facultés morales, intellectuelles et artistiques que je souhaite qu'il s'enrichisse. Mais, en ce domaine, la prédication ne suffit pas : les plus éloquentes homélies sur le retour à la terre n'ont jamais fait pousser un radis. Une « *organisation de la production* » s'impose.

Organiser : tel me paraît être le plus essentiel problème de la politique haïtienne. Rien ne nous a plus manqué que l'organisation, et rien n'explique mieux que ce manque d'organisation l'échec des efforts de progrès social qui ont été entrepris, au cours de notre histoire. Les forces de progrès existent en Haïti : elles s'égarent et se gaspillent, parce qu'elles ne sont pas coordonnées. Les éléments de civilisation sont épars : il faut qu'une volonté puissante les amène à pied d'œuvre et les soude les uns aux autres en une association indissoluble. Des tentatives furent faites dans le passé et sont faites chaque jour, pour adapter l'existence nationale aux nécessités de la vie contemporaine : elles restent inefficaces parce qu'elles sont intermittentes et dispersées.

L'Etat doit devenir le coordonnateur de ces efforts, la volonté puissante qui associe les éléments épars et dirige vers un but précis de civilisation les forces nationales qui se combattent et s'épuisent. Ce que je dis là n'est nullement en contradiction avec les idées libérales que j'ai toujours professées. J'ai toujours pensé, et continue fermement à penser, que de l'effort individuel, principalement, doit sortir l'amélioration des conditions d'existence de la société haïtienne. Pour une telle œuvre, l'Etat ne peut se substituer à l'individu, parce que, dans un pays où l'individu ne sait pas se faire, ou refuse de se faire l'artisan de son propre bonheur et s'en remet à l'Etat du soin de régler souverainement son destin, aucun progrès durable n'est possible : c'est là une vérité qu'il convient de faire entrer profondément dans la tête de chaque Haïtien. Je ne suis donc aucunement disposé à sacrifier à l'Etat *l'individu*, ni pour sa prospérité matérielle, ni pour son développement spirituel, puisque je crois, avec Paul Valéry, que « l'individu est essentiel à l'accroissement de la science et à la production des arts. » Mais le rôle de direction et d'organisation générale est une fonction primordiale de l'Etat, et celui-ci trahit sa mission principale, lorsqu'il s'y dérobe ou s'abstient de la remplir virilement.

Il ne s'agit pas évidemment, pour ceux qui représentent temporairement l'Etat, d'imposer leur volonté particulière et d'ériger en règles impératives de simples fantaisies individuelles, ou des théories inspirées par la mode intellectuelle. Toute direction implique organisation, c'est-à-dire des cadres bien déterminés et agencés, avec des organes qui *délibèrent* et *décident*, des agents qui *exécutent*. La plupart de nos grands services publics ne répondaient guère jusqu'à ces derniers temps à cette conception rationnelle : ils n'étaient point organisés en vue de la fonction de direction qu'ils doivent exercer.

Le Département de l'Agriculture fut particulièrement négligé. On ne pensait pas, pendant plus d'un siècle, à lui donner l'organisation qui lui eût permis de remplir son rôle de « directeur de la prospérité nationale ». Je

compris, en prenant en juin 1918 le ministère de l'Instruction Publique et de l'Agriculture, que là devait porter l'un des premiers efforts du Gouvernement. Et par cette préoccupation s'explique l'empressement que je mis à préparer un projet de loi sur l'organisation agricole et et à le soumettre, le 9 août 1918, au Conseil d'Etat faisant fonction d'Assemblée Législative. L'allusion que j'ai faite, dans mon récent article « *Défense de l'Homme* », à ce projet de loi et au plan d'aménagement rural élaboré par une Commission de 1912, m'a valu de nombreuses demandes de renseignements : quelques-uns de mes lecteurs ont même insisté auprès de moi pour que j'expose dans ses grandes lignes le programme que j'avais proposé et qui se heurta, comme je l'ai écrit, à une formidable résistance. Je défère volontiers à un désir si cordialement exprimé, mais je le fais sans esprit de récrimination, intention de critique. Récriminations et critiques sont vaines : ce que nous recherchons ici et devons travailler ensemble à trouver, ce sont les meilleurs moyens de sauver notre peuple de sa détresse morale et matérielle.

UN PLAN D'AMÉNAGEMENT RURAL

Je rappelle que la Commission, nommée par le Président Leconte en janvier 1912, était composée de MM. Camille Bruno, Auguste Bonamy, anciens directeurs du Lycée Pétion ; A. G. Boco, Ch. Charlot, Abel Daumec, agriculteurs ; Frédéric Doret, ingénieur diplômé de l'Ecole Supérieure des Mines de Paris ; Charles M. Dupuy, industriel ; St-Martin Canal, agronome diplômé, directeur de l'Habitation Frères ; Chavineau Durocher, agronome diplômé de l'Institut Agronomique de Paris, directeur de l'Habitation Etoile ; Louis Prophète, agronome diplômé d'une Ecole d'Agriculture de France, directeur de l'Habitation Vaudreuil ; Charles Dehoux, agronome diplômé ; Emile Nau, Chef de division au Ministère de l'Agriculture.

La Commission s'était, dans l'élaboration de son plan, largement inspirée des travaux d'Edmond Paul—l'hom-

me d'Etat haïtien qui s'est le plus consciencieusement appliqué à l'étude des besoins essentiels du peuple d'Haïti, et des moyens d'y donner satisfaction. Quand je pris le ministère, ce plan dormait depuis six ans dans les archives du département de l'agriculture du sommeil des choses éternelles. Tout en en respectant l'armature qui me paraissait solide, j'apportai au projet — particulièrement aux chapitres consacrés à l'organisation intérieure du ministère, à la composition du Conseil Central et des Conseils communaux d'agriculture, à la voirie, à l'arrosage des terres, à l'enseignement agricole, à la police et à la justice dans les campagnes — d'importantes modifications que me semblaient imposer les nouvelles conditions d'existence du pays.

D'après le projet la *direction et l'administration de l'agriculture* sont confiées :

1° au Département de l'Agriculture,

2° au Conseil Central de l'Agriculture,

3° aux Conseils d'Agriculture des Communes,

4° aux inspecteurs-professeurs d'agriculture départementaux et communaux,

5° aux Conseils ruraux d'administration et aux « magistrats de section ».

Le Département de l'Agricultutre se partage en trois sections :

1° Service de l'Agriculture, centralisant toutes les questions relatives à l'Agriculture nationale, à l'économie rurale, à l'enseignement agricole, et dirigé par un ingénieur-agronome diplômé ;

2° Service des Eaux et Forêts, dirigé par un ingénieur hydraulicien ;

3° Service Administratif (correspondance générale, comptabilité, renseignements, statistique, publicité, etc), dirigé par le Chef de Division du Département.

Le Directeur de l'Agriculture, le Directeur des Eaux et Forêts et le Chef de Division constituent, sous la Présidence du Secrétaire d'Etat, *la direction technique de l'Agriculture*, composée de représentants délégués de toutes les branches de l'activité agricole, industrielle et

commerciale de la République : par ce Conseil (véritable conseil économique national), qui se réunit en session une fois l'an, le Département de l'Agriculture se met en quelque sorte en contact avec la vie économique de la Nation.

A l'image du Conseil Central, il y a dans chaque commune, siégeant au chef-lieu, *un Conseil d'Agriculture*. La composition de ces conseils communaux devait être très différente de celle des conseils d'agriculture existants. Nous y faisions entrer comme membres permanents : le magistrat communal, le curé de la paroisse, le commandant de la gendarmerie, le juge de paix, les directeurs d'écoles de la commune, l'inspecteur-professeur d'agriculture dont il sera question plus loin, et comme membres soumis à l'élection : les délégués des sections rurales désignés par les « notables ». Ces conseils d'agriculture avaient des attributions importantes qui leur auraient permis d'exercer une grande influence sur le développement de l'agriculture : c'est pourquoi leur action devait être suivie de près par les inspecteurs-professeurs.

Les *inspecteurs-professeurs d'agricultutre* représentaient dans la nouvelle organisation un rouage particulièrement important : ils étaient comme le pivot de la réforme. Leur caractère était double : agents administratifs, ils devaient être, dans les diverses régions du pays, comme « les yeux » et les « oreilles » du Département de l'Agriculture ; professeurs, ils étaient des « missionnaires » chargés de répandre partout la bonne parole, — la parole de vie qui ferait sortir l'agriculture haïtienne de sa routine séculaire. Nous ne pouvions penser à cette époque à créer de nombreuses écoles d'agriculture dans le pays : il aurait fallu pour cela des fonds considérables. Par l'institution des inspecteurs-professeurs, nous créions *l'enseignement agricole ambulant*, c'est-à-dire que nous faisions aller l'école au devant des élèves. Et ces élèves, ce n'étaient pas seulement les petits écoliers de nos classes primaires, c'étaient les paysans, les cultivateurs de tous âges, — propriétaires, fermiers et métayers, tous ceux sur l'esprit de qui les exemples concrets, les démonstrations

pratiques, les expériences faites sur le terrain peuvent exercer une influence bienfaisante.

Il était prévu un *inspecteur-professeur départemental* au chef-lieu de chacun de nos cinq départements. Pendant trois mois, l'inspecteur départemental était tenu de résider au chef-lieu et de faire des leçons d'agriculture dans les écoles et des démonstrations pratiques dans les champs d'expérimentation de sa ville de résidence. Puis, pendant six mois entiers, il avait pour obligation de parcourir le département, s'arrêtant dans chaque commune le temps nécessaire pour contrôler la marche du Conseil d'Agriculture de la commune, se rendre compte de la situation agricole de la région, donner des conseils, faire des leçons et des démonstrations au bénéfice de tous les cultivateurs. Il avait à contrôler les inspecteurs-professeurs communaux qui dépendaient hiérarchiquement de lui et qu'il devait réunir, chaque année, en conférence départementale.

Les *inspecteurs-professeurs communaux* exerçaient, dans leurs communes respectives, les attributions qu'avait l'inspecteur-professeur départemental dans sa circonscription. Chaque inspecteur communal devait résider trois mois dans le chef-lieu de la commune, puis, pendant six mois, parcourir toutes les sections rurales de la commune, s'arrêtant dans chacune de ces sections le temps nécessaire pour y faire de la bonne propagande par le fait, diriger l'effort des cultivateurs, corriger les méthodes défectueuses et routinières, en usage dans nos campagnes.

Les inspecteurs-professeurs départementaux devaient être des agronomes diplômés, ayant fait un stage dans une exploitation agricole. Il était peu probable que nous puissions, à cette époque, les recruter tous en Haïti : il fallait bien les chercher à l'étranger. Quant aux inspecteurs-professeurs communaux, nous pensions à les former en Haïti. Voici comment. Nous avions la « Ferme-Ecole de Thor » : les dispositions nécessaires étaient prises pour en faire une bonne et solide *école pratique d'agriculture.* Son personnel serait complété ; elle aurait son

petit laboratoire d'analyses ; elle serait pourvue de machines perfectionnées mais assez simples et économiques pour que l'usage en pût être généralisé, à peu de frais, dans nos campagnes. Le bâtiment qu'elle occupait — l'ancien Asile des Aliénés — serait mis en état de recevoir une *centaine de boursiers* au minimum. Et ces boursiers, ce sont toutes les communes de la République qui les lui enverraient. Le projet de loi imposait en effet à chaque commune l'obligation d'entretenir un ou deux boursiers à l'Ecole d'Agriculture de Port-au-Prince. Les communes prélèveraient le montant de ces frais sur leurs recettes générales et particulièrement sur le produit de la taxe de capitation dont j'aurai à parler plus loin. Chaque boursier devait s'engager, une fois ses études terminées, à retourner dans la commune qui aurait pourvu à son entretien, et à y exercer l'office d'inspecteur-professeur pendant un temps au moins égal à celui qu'il aurait passé à l'Ecole aux frais de sa commune. *Notre vœu était qu'il pût s'établir lui-même et diriger sa propre entreprise agricole, ou celle de ses parents.*

Le recrutement des inspecteurs-professeurs communaux aurait été ainsi assuré d'une façon automatique, et, après dix ans d'application d'un pareil système, quel changement dans nos plaines et dans nos mornes ! Ces professeurs sortiraient des entrailles mêmes du peuple des campagnes. Ce ne seraient point des déracinés aspirant à quelque vague sinécure de ministère. *Tirés des masses rurales, ils y retourneraient pour les enrichir de leur science et les élever vers la lumière.* Cette organisation agricole ne visait pas seulement, comme on le voit, à des résultats purement économiques : elle avait, à nos yeux, un intérêt hautement social. De même, l'organisation que nous voulions donner à la section rurale.

LA SECTION RURALE, CELLULE NATIONALE

La Section rurale est la plus petite unité politique du pays. Administrativement, socialement, elle n'était *rien* en 1918, puisque le chef de section qui la représentait, et

pour les fantaisies duquel elle semblait avoir été créée, avait cessé d'exister. Je ne désirais point la résurrection du chef de section, dont le nom était devenu synonyme d'arbitraire et de barbarie. Mais si ce fonctionnaire avait disparu, la section elle-même subsistait : il fallait donc l'organiser d'une manière sérieuse et en faire la cellule vivante et agissante de l'organisme national. Organisez la section rurale, et l'organisation de la commune s'ensuivra ; et la commune organisée, c'est l'organisation de l'Etat assurée. La base de l'organisation politique, économique et sociale d'Haïti, c'est donc la section rurale. Faut-il rappeler à ce propos une vérité biologique sur laquelle la médecine moderne a établi l'une de ses plus sûres méthodes de prophylaxie et de traitement ? Pour que l'organisme puisse se défendre contre les infections, il faut que la cellule soit forte et mise en état de résistance. Tout la lutte contre la maladie se ramène dans la plupart des cas à fortifier l'organisme en fortifiant la cellule.

Il n'y a pas d'organisme sain avec des cellules dégénérées ou inactives. Il n'y aura pas de vie nationale véritable en Haïti tant que nous n'aurons pas donné une vie réelle à la section rurale. Faites que la section rurale prenne conscience d'elle-même, de ses intérêts, de *sa solidarité avec le reste du corps social*, et voilà le problème national à peu près résolu. « Quand chaque locataire d'un immeuble balaie sa chambre, toute la maison est balayée ». Que chaque section rurale s'administre bien, et la République sera bien administrée.

L'organisation de la section rurale, telle qu'elle était prévue dans le projet de loi, permettrait, pensions-nous, d'atteindre ce résultat. Nous appelions à l'administrer ceux qui ont le plus d'intérêt à ce qu'elle soit bien administrée : les grands propriétaires, les fermiers importants, les directeurs d'usines industrielles ou d'exploitations agricoles, établis dans la section, qui se réuniraient aux « notables », petits propriétaires, fermiers et métayers de moindre importance, l'assemblée chargée d'élire le *conseil d'administration* de la section. Et c'est ce conseil

ainsi élu qui désignerait au Président de la République le candidat jugé le plus digne d'être nommé « magistrat de la section » — celui-ci restant responsable devant lui de sa gestion. A ce magistrat, nous donnions des attributions (juge de paix pour les contestations les plus simples, officier de l'état-civil, percepteur, etc.), et une autorité qui feraient de lui un personnage respecté, capable de bien gérer, sous le contrôle du conseil d'administration, les intérêts qui lui seraient confiés.

Je ne me faisais sans doute pas d'illusion sur les difficultés que nous allions rencontrer dans l'application d'une pareille réforme. Dans beaucoup de régions, nos paysans végètent dans une telle misère, intellectuelle et physique, que nous ne pouvions attendre d'eux aucune collaboration effective. Nous savions que nous nous heurterions à des résistances actives, chez ceux qui se dressent en adversaires de tout progrès ; passives, dans la grande masse indifférente et molle. Ces résistances, nous espérions toutefois les briser par notre ténacité à vouloir le bien, à l'imposer à ceux qui le repoussent parce qu'ils n'en connaissent pas encore toute la douceur. Car c'était notre volonté de ne pas laisser le peuple haïtien végéter plus longtemps dans l'ignorance et dans la misère, de le relever de sa déchéance, de l'amener à prendre conscience de sa dignité, de l'affranchir de sa servitude à la routine et de son assujettissement à la superstition. Plus qu'à aucun autre notre sollicitude allait au paysan, sur qui nous avons fait peser pendant tout un siècle le poids de nos gaspillages financiers et de nos erreurs révolutionnaires. Et je disais en propres termes au Conseil d'Etat que « ce serait son honneur et l'honneur du Gouvernement de faire cesser l'injustice séculaire dont le peuple des campagnes a été la pitoyable victime ».

LA CORVÉE, VESTIGE NATIONAL

La nation s'est trouvée partagée en deux groupes : d'un côté, ce que nous appelons l'élite, ayant droit par définition à tous les privilèges ; de l'autre, la grande

masse travailleuse et souffrante. Le Code rural est venu consacrer cette injustice en établissant une législation spéciale pour les paysans, et en leur imposant des charges que ne connaissent pas les citoyens des villes. De ces charges, la plus inique est la corvée qui rappelle, par la façon dont elle a été pratiquée pendant longtemps, les plus mauvais souvenirs du régime colonial. Il n'y a aucune indignité dans le travail manuel, et l'ouvrier qui casse les pierres sur le bord de la route est aussi respectable que n'importe quel travailleur : l'humiliation ne commence pour lui que lorsque ce travail lui est imposé comme une sorte de servitude corporelle. Or, en 1918, la corvée faisait rage : elle était appliquée de la manière la plus brutalement arbitraire, et un jour on apprit avec stupeur et indignation que l'un des nôtres, — un intellectuel de grande classe, le docteur Price-Mars, — avait été arrêté par un gendarme, à Pétionville, pour les travaux des routes. Cette indignation ne pouvait être plus légitime, et elle fut unanime ; mais il y eut fort peu de gens à se rappeler que, dans le même temps, des milliers de paysans — citoyens libres comme le docteur Price-Mars, et comme nous tous de l'élite intellectuelle — travaillaient de force sur les chemins où roulaient nos automobiles rapides.

La corvée répondait sans doute à un besoin essentiel : celui d'assurer par de bonnes routes les communications entre les divers points du pays. Il ne pouvait donc être question de la supprimer purement et simplement : il fallait la remplacer par quelque chose de plus équitable, de plus humain et pouvant donner, au surplus, un rendement plus appréciable. Aussi avions-nous, dans notre projet, substitué à la corvée une taxe annuelle de *six gourdes*, par tête, soit de 50 centimes de gourde par mois, payable à partir d'un certain âge. Cette taxe devait être payée, non pas seulement par les paysans, mais par tous ceux — Haïtiens ou étrangers — qui, habitant le pays, profitent de toutes les améliorations apportées aux conditions de vie en Haïti. Aucune fonction publique n'en exemptait, et le Président de la République trouva tout

naturel de se soumettre à la corvée sous sa forme nouvelle.

Nous avions estimé à un million le nombre d'individus assujettis à la taxe, mais nous avions calculé que les difficultés de perception ne nous permettraient de recevoir, dans les premiers temps du moins, qu'une somme annuelle de 4 millions de gourdes ou 800,000 dollars. Le produit de la taxe devait être divisé en trois parts égales : l'une consacrée à la construction et à l'entretien des routes communales, des chemins vicinaux et des sentiers de montagne ; une autre à l'entretien des boursiers de l'Ecole pratique d'Agriculture et à tous les besoins agricoles des communes; la troisième, à la construction de maisons d'école dans les *sections rurales* et aux œuvres d'éducation populaire dans les campagnes.

LE MINISTÈRE DE LA PROSPÉRITÉ NATIONALE

Au projet général d'organisation rurale et agricole était attaché un projet de loi spéciale créant une *Caisse autonome de l'Agriculture* que devaient alimenter, à part la taxe de capitation ci-dessus prévue, quelques autres impositions légères et de perception facile. Par cette caisse devait commencer l'organisation du petit et du moyen crédit rural, impossible en Haïti sans le concours direct de l'Etat ou des Communes. C'est d'elle que seraient tirés les fonds pour la construction des routes, chemins et sentiers, pour les travaux d'irrigation, de drainage et d'assèchement, pour l'achat et la fourniture à bon marché aux agriculteurs d'outils, machines et appareils perfectionnés, pour le développement et la conservation du bétail, pour la constitution ou la restauration des forêts domaniales, pour la lutte contre les animaux nuisibles et les maladies cryptogamiques, pour les beurreries et fromageries, pour l'installation de pêcheries, etc...

Devant complètement remplacer le Code rural encore en usage, le projet de réforme comportait des prescriptions précises concernant la police rurale, la justice dans

les campagnes, la répression du vagabondage, la protection des eaux et forêts, le commerce intérieur, la fréquentation scolaire, etc... C'est donc une œuvre d'une grande portée politique, économique et sociale, que nous voulions réaliser, en affranchissant le peuple haïtien de la double servitude que font peser sur son âme l'ignorance et la misère. Et dans cette œuvre de régénération nationale, nous entendions donner au Département de l'Agriculture le rôle principal.

C'est lui, en effet, qui devait orienter le mouvement agricole par ses conseils aux cultivateurs et par la diffusion des bonnes méthodes culturales ignorées de nos paysans. En se tenant au courant de la situation du marché international des produits tropicaux, il conseillerait la culture des denrées de meilleur et de plus sûr placement. De même, par ses champs d'expériences, et par ses laboratoires, il pourrait convaincre les « planteurs » d'une région de l'avantage qu'ils auraient à substituer telle culture à telle autre que les qualités du sol ne favorisent pas et à laquelle ils s'attachent par pure routine. Il deviendrait ainsi un office de renseignements libéralement ouvert à tous, et, par une action méthodique et incessante, il dirigerait l'effort national dans les voies les plus sûres du progrès économique. Dans certains cas, il ne craindrait pas de prendre en mains — en manière d'exemple — l'exploitation directe des terres de l'Etat pour les denrées d'exportation que le pays a intérêt et profit à expédier dans des conditions rigoureuses de préparation.

Il est juste de reconnaître que le Département de l'Agriculture n'avait jamais été mis en mesure de remplir son rôle : il avait été constamment sacrifié ; et la modicité de ses moyens paralysait tellement son action qu'on s'était parfois demandé s'il ne fallait pas tout simplement le supprimer.

Pensez qu'en 1918 le douzième mensuel — *pour toutes les dépenses du ministère* — ne dépassait pas cinq mille gourdes, soit 1,000 dollars ! De quoi payer les traitements d'un personnel, qui était occupé... à ne rien faire.

Une telle situation ne pouvait durer. Nous entrepri-

mes hardiment de doter notre agriculture des ressources financières indispensables et de faire du Département de l'Agriculture, par la nouvelle organisation que nous voulions lui donner, le *Ministère de la Prospérité publique.*

Notre entreprise échoua. Pourquoi ? J'ai raconté cette lamentable histoire dans *La Résistance Haïtienne...*

LES CONDITIONS DE LA PRODUCTION

SI LA GUERRE VENAIT... [1]

La « guerre des nerfs » qui se livre en Europe depuis deux ans finira-t-elle par aboutir au choc des armées mobilisées ? Et les avions laisseront-ils tomber du ciel sur les villes apeurées les obus explosifs et les bombes incendiaires qu'ils portent dans leurs flancs ? Le Président de la République. dans un chapitre impressionnant de son nouveau livre : *En Posant les Jalons*, a courageusement envisagé pour Haïti les conséquences politiques et militaires de cet événement... s'il se produisait. Il a ainsi fortement secoué la molle quiétude de beaucoup d'Haïtiens qui — sous prétexte de nationalisme ! — ne se croient nullement intéressés à cette « querelle des blancs». Ceux-là n'ont sans doute jamais jeté les yeux sur une carte d'Amérique, et ils ignorent probablement que l'Ile d'Haïti garde deux des principales entrées de la mer des Caraïbes, c'est-à-dire de la Méditerranée américaine, juste dans la direction du canal de Panama. Ils montrent surtout qu'ils ne se sont jamais donné la peine de consulter les tableaux de notre commerce extérieur. Quand on a connu les angoisses de 1917, on ne peut se permettre de professer une telle indifférence !

L'Allemagne, ayant, à la fin de 1916, reconnu l'impossibilité de « gagner la guerre » sur les champs de bataille de l'Europe affirma sa volonté inébranlable de poursuivre « sans discrimination » la guerre sous-marine: il en résulta entre elle et les Etats-Unis une situation extrêmement tendue qui aboutit, le 3 février 1917, à la rupture des relations diplomatiques et, le 4 avril suivant, à une formelle déclaration de guerre du gouvernement

1. Ecrit en 1938.

de Washington. Ces événements eurent immédiatement une répercussion fâcheuse sur les affaires de notre pays, dont l'activité commerciale est étroitement liée à celle de la France pour ses exportations et à celle des Etats-Unis pour ses importations et une bonne partie de ses ventes à l'extérieur.

Obligés de penser d'abord aux objets de première nécessité, armes et provisions de bouche, indispensables à la conduite victorieuse de la guerre, la France avait considérablement restreint ses achats à l'étranger. L'une de ces mesures restrictives consistait dans le « contingentement» du café. Pour expédier notre « contingent », nous ne pouvions plus disposer de moyens directs — la Compagnie Générale Transatlantique ayant été forcée de suspendre, faute de bateaux ou par crainte de torpillages, le service Havre-Haïti. Nos exportateurs comptaient sur New-York, pour la réexpédition à Bordeaux ou au Havre, espérant bien, malgré l'énorme élévation de frais qui en résultait, obtenir une compensation suffisante sur les hauts prix du marché français. Il fallut bientôt renoncer à cette espérance, l'extrême congestion du port de New York rendant impossible ou aléatoire la réexpédition en France, et faisant supporter à la marchandise, emmagasinée dans les entrepôts new-yorkais, des frais considérables. L'exportation du café haïtien tomba ainsi de 40,742,260 kilos en 1913-1914 à 22,531,177 kilos en 1915-16 et à 23,617,963 kilos en 1916-1917. Ce qui nous sauva, ce fut le « boom » miraculeux du campêche qui nous permit de vendre aux Etats-Unis 115,629,446 kilos de cette essence, — la plus forte expédition que nous eussions enregistrée dans notre histoire commerciale.

La situation devint pour nous dramatique quand les Etats-Unis entrèrent dans la guerre. En attendant d'avoir l'armée et la flotte qui devaient leur permettre de jouer un rôle décisif dans la grande mêlée sanglante, les Américains mirent toute leur activité à ravitailler les Alliés en matériel de guerre et en provisions alimentaires. Leurs navires furent employés presque en totalité à transporter en Europe marchandises et munitions. Certaines matières

alimentaires, telles que la farine et la mantègue, ne pouvaient plus sortir de l'Union pour un pays non belligérant, sans une autorisation spéciale du gouvernement. Or, Haïti n'était pas belligérante, et elle dépendait en grande partie pour son alimentation des Etats-Unis ! Un matin, le bruit courut à Port-au-Prince que la Compagnie Hollandaise allait elle-même cesser son trafic, ses bateaux ayant été saisis dans le port de New-York. Cette rupture probable de nos relations commerciales avec notre principal fournisseur jeta l'épouvante dans nos familles. C'était comme si l'on se proposait de couper le cordon ombilical d'un fœtus avant qu'il fût constitué pour vivre de sa vie propre !...

Le leçon de notre imprévoyance était là vivante, patente, tragique. Nulle occasion ne pouvait donc être meilleure pour montrer les défauts de la structure économique d'Haïti. J'étais à cette époque chef du service de la statistique à la Banque Nationale de la République d'Haïti : j'avais, pour ainsi dire chaque matin, la feuille de température du commerce national. Je résolus de saisir l'occasion qui s'offrait et d'en faire la base d'une démonstration qui devait tirer toute sa force d'une réalité obsédante : la crainte de la famine. Nous lançâmes, quelques amis et moi, un appel à la population, et, un après-midi, à Parisiana, devant un public frémissant, je rendis évident par des faits, des chiffres, des statistiques douanières, le péril qui menaçait Haïti dans son commerce extérieur, comme dans l'existence de ses habitants. Je proclamai avec force que ce danger venait de notre dépendance presque absolue à l'égard de l'étranger, d'abord, par notre système de *monoculture*, qui assujettissait toute la vie commerciale du pays aux fluctuations sur le marché extérieur d'une seule denrée — denrée de luxe ; ensuite, par *l'insuffisance de la production* locale, qui mettait notre approvisionnement en substances alimentaires à la merci d'une crise ou d'un conflit international.

N'était-il pas scandaleux que nous fussions obligés, bon an mal an, d'importer : 25 millions de kilos de farine d'une valeur de plus de deux millions de dollars.

quand nous avons nos nourrissantes bananes et figues-bananes, nos patates, nos pommes de terre, nos ignames, nos malangas, notre maïs ; — 3 à 4 millions de kilos de riz, quand la seule vallée de l'Artibonite pourrait nous fournir assez de riz pour toute la République ; — 7 millions de kilos de poissons en conserves, de harengs salés et de harengs saurs pour une valeur de 800.000 dollars, quand nos mers sont à ce point riches qu'en certaines régions du littoral, on prend les poissons comme on ramasse des cailloux ; — 2 millions de kilos de lard ou de mantègue végétale pour une valeur approchant du million de dollars dans un pays où ne manquent point les... cochons, et quand nous pouvons obtenir des millions de livres d'huile comestibles de nos graines de coton, cocos et autres fruits oléagineux? Si ces 5 à 6 millions de dollars, dépensés annuellement pour l'achat à l'étranger de *substances alimentaires — que nous pouvons produire nous-mêmes dans des conditions avantageuses* — étaient versés dans l'agriculture et l'industrie locales, quel sang généreux n'apporteraient-ils pas dans notre circulation économique ?...

Une Ligue d'Action Agricole fut fondée d'enthousiasme pour pousser à l'intensification de la production vivrière et au développement des petites industries locales, dont les produits devaient remplacer sur nos tables la plupart des substances alimentaires que nous fournissaient habituellement les Etats-Unis. Elle encouragea les expériences faites pour la panification de certaines matières farineuses, et pour l'extraction d'huiles comestibles de diverses plantes. On se rappelle que la cassave, soigneusement préparée, connut la plus grande vogue et que l'huile de « benn-olive » produite par le docteur Edouard Roy parut sur les tables haïtiennes et sembla aussi fine et délicieuse que les fameuses huiles d'Aix. Le directeur de la Banque Nationale de la République d'Haïti, M. Oscar Scarpa, s'intéressa vivement à ces recherches ; il fit établir, par l'ingénieur belge Van den Berghe, une petite fabrique d'huile de coton comestible et de savons de

lessive. On sait que cette industrie a pris, depuis lors, une très large extension en Haïti.

Quelle serait de nos jours la situation... *si la guerre venait ?* Serions-nous dans une position plus favorable que celle de 1917 ? Consultez les statistiques douanières pour avoir la réponse.

UN PROGRAMME D'ACTION AGRICOLE

La Ligue d'Action Agricole, née d'une circonstance exceptionnelle, ne pouvait avoir qu'une activité limitée et temporaire. C'est tout un plan d'organisation pratique, répondant à tous les besoins de notre agriculture et de notre industrie, que le Gouvernement avait à mettre en application.

Que la production actuelle d'Haïti soit insuffisante, tout le monde le reconnaît. Qu'elle puisse être multipliée, personne n'en doute. Mais, pour ramener vers la terre toutes les activités et toute l'épargne disponibles, certaines conditions politiques, sociales et morales — nous l'avons déjà dit — doivent être réalisées.

La première de ces conditions nécessaires au travail agricole et industriel, c'est la PAIX, non celle que réclamaient nos anciens gouvernements, et qui ne reposait que sur les baïonnettes, mais la paix féconde et durable, fondée sur la loi et la justice, qui permet d'envisager sans crainte les résultats futurs d'une entreprise. Cette paix sera obtenue lorsque nous aurons organisé, sur une base sérieuse, la police des campagnes, fortifié le respect des conventions par la distribution d'une bonne justice rurale, assuré la protection du travail agricole en le libérant de toutes les entraves qui le gênent.

La diffusion des connaissances agricoles dans nos campagnes est indispensable. Elle l'est d'autant plus que la petite propriété est la règle en Haïti. Le petit propriétaire n'a pas les moyens de faire appel à un spécialiste. Il cultive lui-même sa terre : d'où nécessité pour lui de la connaître à fond afin de pouvoir, par les meilleurs pro-

cédés de culture et dans les plus sûres conditions de profit, tirer d'elle tout ce qu'elle peut donner.

L'école ne pouvant agir que sur les générations à venir, nous devons trouver dès maintenant le moyen d'augmenter la valeur professionnelle du paysan haïtien et la productivité de son travail :

1° par l'organisation d'un enseignement nomade de l'agriculture ;

2° par la constitution de fermes à cultures spécialisées (caféières, cotonnières, cacaoyères, bananeraies, cocoteraies, rizières, etc.) dont l'exploitation modernisée servira de modèle aux propriétaires et aux fermiers ;

3° par la création de champs d'expériences et de jardins annexés aux écoles de l'intérieur ;

4° par la distribution gratuite de semences sélectionnées ;

5° par l'établissement de pépinières pour les plantes qu'il y a intérêt à acclimater, ou à propager en Haïti ;

6° par un système de primes propres à encourager la production et la bonne préparation de certaines denrées exportables, etc...

L'instruction professionnelle et le *crédit agricole* sont deux questions intimement liées. Faire des avances aux agriculteurs, c'est bien. Mais cela ne suffit pas : il faut encore être sûr qu'ils sauront utilement les employer. L'institution du petit crédit rural est l'un des problèmes qui devrait retenir la plus sérieuse attention du Gouvernement. Il lui faut étudier un système — assez simple pour être compris de tout le monde, assez souple pour s'adapter aux mœurs et coutumes du peuple — qui amène graduellement les paysans à prendre confiance en eux-mêmes, à renoncer peu à peu à la thésaurisation, à comprendre le bénéfice nécessaire qu'ils retireront de l'emploi productif des économies qu'ils accumulent dans leurs cachettes et qui ne leur servent bien souvent qu'à faire la dépense d'un coûteux « service des morts » ou d'un « manger-marassas ».

Un autre facteur d'extrême importance, ce sont les *routes*. On sait l'importance des communications pour le

progrès moral d'un peuple et son développement matériel. Les routes aident à la production et facilitent les échanges en assurant l'accès aux centres de consommation. Elles sont indispensables au transport et à l'écoulement des denrées. Elles encouragent les déplacements à l'intérieur, grâce auxquels les éléments de civilisation s'infiltrent insensiblement dans les campagnes, rendant les hommes de la glèbe plus sociables, poliçant leurs mœurs, affinant leur goût. Le manque de bonnes voies de communications à travers toute la République a été le plus sérieux obstacle au progrès de l'instruction publique dans les campagnes, à la propagation de l'hygiène et à la diffusion de la religion parmi les populations rurales. Il a constitué une entrave plus considérable encore au développement économique du pays.

La construction ou l'amélioration des routes nationales comportent de graves difficultés, techniques, d'abord, à cause de la nature montagneuse de l'île et du régime des pluies, pécuniaires ensuite, à cause des dépenses considérables qu'exigent les travaux d'une telle importance. De plus, pour compléter le réseau, il faut penser à la construction et à l'entretien d'une infinité de routes communales, de chemins vicinaux, de sentiers de montagne. Dans quelques-unes de nos régions, il n'en existe pas, ou ceux qui existent sont, à la saison pluvieuse, entièrement impraticables. Déjà un effort considérable a été fait au point de vue des grandes artères de communication : les gens qui vont aujourd'hui en automobile de Port-au-Prince aux Cayes en quatre ou cinq heures ne peuvent s'imaginer ce qu'était un pareil voyage il y a vingt ans, quand il fallait attendre des jours et des nuits, devant le « Fond-des-Nègres », que la boue épaisse des chemins se fût solidifiée sous les rayons ardents du soleil. Aujourd'hui, plusieurs de nos centres commerciaux sont mis en relation par des voies automobilisables. C'est là un bien réel. Mais il est nécessaire que l'œuvre entamée soit parachevée : les routes publiques doivent être multipliées, surtout celles qui relient les centres agricoles.

La question des routes nous amène à celle tout aussi

importante de *l'eau*. Il y a en Haïti des régions arides ou semi-arides qui ne peuvent être rendues propres à la culture que par l'irrigation. Certaines cultures industrielles réclament un arrosage systématique, et ne peuvent, comme d'autres, dépendre simplement des pluies saisonnières. La Direction Générale des Travaux Publics écrivait dans son rapport de 1929 : « La production agricole des plaines d'Haïti dépend, dans une large mesure, de l'irrigation, tout particulièrement en ce qui regarde la canne à sucre, le tabac et la banane. Plusieurs des petits cours d'eau, qui arrosent le territoire haïtien, déversent leurs eaux dans la mer sans qu'elles aient été utilisées sur leur parcours. Quand les systèmes d'irrigation ne sont pas sous le contrôle de l'État, l'eau est gaspillée. Chaque nouveau système mis en service augmente les revenus de la République. Le besoin de systèmes d'irrigation se fait particulièrement sentir dans les plaines suivantes : Arcahaie, Mont-Rouis, Gonaïves, Marigot, Anse-à-Pitres, Bouyaha, et la vaste plaine de l'Artibonite. » C'est donc ici toute une organisation à établir pour l'utilisation économique des eaux et leur équitable répartition entre les propriétés, pour intéresser les planteurs à l'exécution et à l'entretien des ouvrages reconnus nécessaires par le service de l'hydraulique agricole, pour assurer le recouvrement des taxes et le règlement rapide et juste de toutes contestations survenant à ce sujet.

De même, nous devons penser à un ensemble de mesures propres à conserver ou à reconstituer notre *domaine forestier*. Nous avons de beaux bois d'ameublement et de construction : ils peuvent faire l'objet d'un commerce fructueux.

Jusqu'à présent, l'Etat n'a tiré des terres de son domaine privé aucun avantage réel. Il devrait en faire un usage plus profitable à l'agriculture et au fisc, soit en les exploitant directement par ses fermes-modèles, soit en examinant les conditions dans lesquelles des concessions temporaires pourraient être faites à des *familles d'agriculteurs*, haïtiennes ou étrangères, s'engageant à se consacrer

à telles cultures ou à telles industries agricoles déterminées.

Egalement, une législation nouvelle devrait être édictée pour favoriser *la petite propriété rurale,* tout en empêchant le morcellement excessif des terres — conséquence du régime successoral institué par le Code Civil.

J'insiste avec force sur ce point : la propagation de *l'éducation* — non pas seulement de la simple instruction professionnelle —est aussi l'une des conditions indispensables du développement économique. Le paysan éduqué a plus de besoins, il produit mieux pour pouvoir consommer davantage. Autrefois, quand on discutait la question de l'élévation des masses rurales, on ne la considérait que du point de vue de l'instruction classique. Le problème est plus haut : c'est une véritable transformation sociale qu'il s'agit d'opérer par l'éducation morale et économique de nos populations des campagnes. En élevant leur niveau intellectuel, en leur inspirant le goût du bien-être et du confort, en créant en leur faveur et en développant l'institution du *homestead,* en leur apprenant à se construire des maisons saines et à observer les règles rigoureuses de l'hygiène, nous les attacherons au sol et leur inspirerons l'amour véritable de la terre d'Haïti.

LA MER ET SES RICHESSES

Dans ce programme de « plus grande production », nous avons volontairement omis un point important — *l'exploitation des richesses de la mer,* afin d'y attirer particulièrement l'attention de nos lecteurs. Hypnotisés en effet par la fécondité de notre terre, nous ne regardons pas assez du côté de la mer. Ici encore, il y a beaucoup à faire. De même que nous n'avons pas su tirer tout le parti désirable des ressources de notre sol, nous n'exploitons pas comme il convient les richesses de nos mers — généreuses plus qu'aucune autre au monde. Ne croyez pas que ce soit là simple exagération. William Beebe conduisit, du 1er janvier au 23 mai 1927, une expé-

dition dans les mers haïtiennes, en vue de préparer une liste des poissons qui y vivent et d'étudier de près la vie d'un récif coralien, et voici ce qu'il écrit : « Dans l'espace de cent jours, nous recueillîmes 270 espèces de poissons dans une petite étendue du golfe de la Gonâve, près de la baie de Port-au-Prince. Il est intéressant de noter que dans l'espace de 400 ans, on n'a pu enregistrer à Porto-Rico que 300 espèces. »

Possesseurs d'eaux merveilleusement poissonneuses, nous importons, pour des centaines de mille dollars, des poissons fumés et salés des Etats-Unis ou du Canada. Les Haïtiens — nos paysans, en particulier, — sont les plus grands mangeurs de *harengs saurs* de l'univers : ne serait-ce pas un devoir — j'allais dire patriotique — de leur apprendre à manger les poissons pêchés dans nos mers, par des pêcheurs haïtiens ? La chair de poisson est une nourriture substantielle, saine et agréable : il conviendrait qu'on lui fît une place plus importante dans l'alimentation haïtienne, et qu'elle pût être substituée, dans les familles pauvres, à la viande de boucherie, plus riche sans doute, mais trop chère pour les petites bourses. Mais voici : dans certaines régions du littoral, le poisson est en abondance, et toute cette richesse pourrit sur place, parce que les pêcheurs ne connaissent pas les procédés de *conservation* des poissons et parce qu'ils n'ont pas les moyens de les expédier aux centres de consommation.

Nous avons montré combien il est indispensable de répandre l'instruction agricole parmi nos masses paysannes. Ne négligeons pas cependant nos populations du littoral, à qui il faudrait donner—puisqu'elles se livrent à la *pêche* et à la *navigation* — une instruction adéquate, c'est-à-dire des connaissances qui se rapportent aux choses de la mer et dont elles puissent tirer parti dans l'exercice de leur rude et dangereux métier. Faute de connaître les procédés et les engins les meilleurs en usage, faute de quelques notions océanographiques indispensables, nos braves marins dépensent beaucoup d'efforts et n'obtiennent qu'un minimum de résultats. Je n'ai jamais entendu dire que, parmi les pêcheurs de Port-au-

Prince, il y en ait qui se soient enrichis. Pourtant, tout le monde connaît l'histoire de ces deux pêcheurs italiens qui, après deux ou trois ans passés à la Capitale, s'en retournèrent chez eux avec un fort joli magot. Ils réussirent, parce qu'ils savaient leur métier et qu'ils surent organiser méthodiquement la vente de leur marchandise.

Pour rendre plus sûre la navigation côtière et développer l'industrie de la pêche, il faudrait organiser dans les écoles du littoral un enseignement spécial des choses maritimes. Nous ne devons négliger aucune de nos sources de richesses. J'ajoute qu'un grand nombre d'ouvriers construisent bateaux de transport et canots de pêche : n'est-ce pas là une industrie importante à laquelle l'Etat devrait donner tous ses encouragements ?

UNE POLITIQUE DE L'EXPORTATION

LA CONQUÊTE DES MARCHÉS

Il ne servirait de rien de multiplier et de diversifier notre production, si nous ne devions lui assurer un écoulement certain sur le marché national, ou un placement avantageux sur les marchés étrangers. Or, les produits que nous offrons ou que nous pouvons offrir à la clientèle extérieure trouvent des concurrents parmi les produits similaires que d'autres pays offrent également à la consommation mondiale. C'est une bataille, parfois très âpre, où viennent se heurter les forces productrices du monde entier. Il faut à chaque peuple, non seulement garder les positions acquises, continuellement assaillies par des rivaux, mais encore conquérir des places nouvelles pour y déverser le trop plein de sa production.

Notre expansion commerciale à l'étranger est une nécessité de la vie nationale. Si elle dépend du développement de la richesse en Haïti, elle est aussi le facteur indispensable de l'essor économique. L'exportation est en fonction de la production : plus un pays produit et plus son exportation est active. Mais l'exportation réagit à son tour sur la production : *plus se multiplient les débouchés à la production nationale, et plus celle-ci est stimulée.* Nous en avons eu la preuve en 1917-1918, où l'ouverture du marché cubain au maïs haïtien donna un tel coup de fouet à la production nationale que l'exportation de cette céréale passa du chiffre insignifiant annuel de 2,000 kilos au chiffre impressionnant de 10,559,629 kilos.

Pendant longtemps, cette recherche de débouchés a été laissée en Haïti à la seule initiative de nos exportateurs. On peut dire qu'en ce domaine — comme en

beaucoup d'autres, hélas ! — il y a eu carence absolue du gouvernement haïtien.

Sans doute, le commerçant actif et entreprenant, qui désire étendre le champ de ses affaires et augmenter ses bénéfices, est poussé par l'aiguillon de l'intérêt à chercher, pour sa marchandise, le meilleur placement possible. Mais, pour s'installer sur un marché nouveau, quelle masse d'informations ne lui faut-il pas réunir ! Il est nécessaire qu'il connaisse les besoins et les ressources économiques de la région où il va entrer, la place qu'y ont déjà acquise ses concurrents, la législation commerciale, les lois et règlements douaniers du pays, le pouvoir d'achat et les goûts des habitants, la solvabilité de ses clients éventuels, etc... Rassembler ces renseignements n'est pas chose facile et ne va pas sans dépense d'argent et perte de temps. L'exportateur, qui ne peut voyager lui-même, ou envoyer un représentant intelligent se rendre compte sur place de la situation du marché où il veut porter ses efforts, s'expose aux plus grands risques. Ceux qui ne sont pas assez audacieux pour courir de tels risques restent prudemment à la même place, n'osant pas regarder au delà du champ restreint de leurs opérations coutumières. On les entend souvent se plaindre de leurs commissionnaires, ou de leurs consignataires, mais ils évitent avec soin de les fâcher ou de rompre avec eux. Ce n'est pas de ces timorés — qui sont le plus grand nombre — que l'on peut attendre une initiative quelconque, pour la conquête de nouveaux marchés à la production nationale.

Disons, pour que l'on ne se méprenne pas sur notre pensée, que l'initiative individuelle joue et doit jouer ici le principal rôle : il appartient à l'exportateur de faire lui-même, s'il veut que son action soit efficace et sûre, une étude consciencieuse du marché nouveau où il s'engage. Mais il importe au premier chef qu'un organisme de l'Etat, sérieusement constitué, puisse lui fournir des renseignements généraux sur les conditions et possibilités du commerce à l'étranger : débouchés, frais de transport, tarifs douaniers, durées de crédit, modes de paiement, etc.

LE MINISTÈRE DU COMMERCE

Tous les pays soucieux de leur expansion commerciale ont multiplié les sources de renseignements offertes au public. Dans chacun d'eux, le *gouvernement assume la charge d'informateur officiel du commerce.* Son action dans ce sens dépasse toute autre en efficacité, grâce aux moyens puissants dont il dispose, et en raison du nombre considérable de ses agents répandus dans le monde entier. La France, par exemple, a ses consuls, ses attachés commerciaux, ses conseillers du commerce extérieur, ses offices de renseignements, ses musées commerciaux, ses chambres de commerce, ses publications officielles contenant des rapports précis sur toutes les branches de l'activité économique. Elle envoie des missions dans les contrées qui lui paraissent offrir des débouchés nouveaux à la production nationale. Elle organise des foires permanentes ou temporaires, des comptoirs d'échantillons, des expositions universelles, ambulantes ou flottantes. Elle emploie la réclame et la plus large publicité pour faire connaître dans le monde les produits de son sol et de son industrie. Elle ne recule devant aucun effort, ni devant aucun sacrifice pour triompher de ses rivaux dans la grande lutte commerciale qui met aux prises toutes les nations productrices.

On retrouve à peu près la même organisation dans la majorité des Etats, et presque partout maintenant dans les pays d'Amérique. Malheureusement, nous ne pouvons en dire de même pour Haïti. Personne ne peut, en effet, prétendre sérieusement que notre « département du commerce » soit organisé de manière à remplir sa lourde tâche. Par ses consuls, il pourrait rendre de réels services aux commerçants. Mais comment sont recrutés la plupart de ces agents ? La politique le plus souvent préside à leur nomination, puisqu'il n'y a pas de carrière consulaire. Il arrive parfois qu'un Chef d'Etat, vraiment

soucieux des intérêts du commerce national et de la dignité du pays à l'étranger, place dans les postes importants des personnes qualifiées, compétentes et honnêtes. Comme deux ou trois de ces postes sont très convoités, un nouveau gouvernement n'a rien de plus pressé que de renvoyer ces bons agents pour les remplacer par de simples partisans, qui n'ont pas toujours l'instruction technique nécessaire pour comprendre les conditions commerciales et industrielles des pays où ils exercent leurs fonctions. Quelques-uns de nos consuls, croyant être utiles, font des rapports instructifs, qui vont moisir, sans avoir été lus de personne, dans les oubliettes du ministère. Peu à peu, leur bel enthousiasme du début s'éteint, — tué par l'indifférence obstinée à laquelle il se heurte. Et cependant ces rapports consulaires, qui devraient être rédigés suivant un questionnaire soigneusement établi par le département du commerce, seraient de la plus grande utilité pour nos exportateurs et nos importateurs par la publicité qui leur serait donnée.

Nous indiquons ici très sommairement comment l'on procède aux Etats-Unis. Les rapports et informations provenant des consuls américains sont publiés dans « *Commercial Relations* » et des extraits en sont reproduits dans la « *Review of World's Commerce* ». Ces rapports paraissent, d'autre part, dans « *Monthly Consular and Trade Reports* » où les commerçants, les industriels, les hommes d'affaires peuvent trouver d'utiles conseils et recommandations. Un organe quotidien, « *Daily Consular and Trade Reports* », donne les informations les plus récentes et les communique gratuitement aux journaux, aux firmes commerciales, aux producteurs, exportateurs, etc. Le département du Commerce publie à son tour un bulletin, « *Special Consular Reports* », où l'on peut lire des monographies très complètes sur telle industrie déterminée, ou tel pays en relations avec les Etats-Unis. Enfin, le « *Monthly Summary of Commerce and Finance of the United States* », publié par l'Office de Statistique de Washington, constitue une mine précieuse d'informations commerciales.

L'ACTION DIPLOMATIQUE

En 1912, j'écrivais ce qui suit dans la revue *Haïti Littéraire et Sociale,* à l'occasion de la visite officielle du Secrétaire d'Etat Knox : « Nous avons eu le souci de nous assurer à l'extérieur une représentation brillante. Rien de mieux. Notre pays, si mal connu, a besoin d'être largement représenté à cause du bénéfice moral qu'il en peut recueillir quand ses représentants sont choisis parmi les Haïtiens les plus instruits et les plus distingués. Mais les considérations économiques dominent aujourd'hui les relations internationales. La diplomatie se met au service du commerce. Ambassadeurs et ministres ne croient point déroger en s'efforçant de gagner aux produits de leur pays de nouveaux débouchés et aux capitaux nationaux des placements avantageux. L'activité de nos ministres ne doit donc pas se dépenser uniquement dans les dîners et réceptions, ni la fonction des consuls simplement consister à viser des factures. Leur mission est de travailler à mieux faire connaître notre pays, ses ressources, ses possibilités industrielles, à intéresser à son développement économique ceux qui cherchent des placements et que des informations mensongères écartent d'Haïti.

Ayant eu l'honneur d'être nommé ministre en France au début de 1921, je m'efforçai, dans la plus large mesure possible, de conformer mon activité aux « directives » que je viens d'énoncer : ce fut la partie la plus considérable quoique la plus discrète de ma première mission diplomatique. Je multipliai les démarches auprès du ministre des Affaires étrangères, auprès des Compagnies de navigation, auprès des banques, afin d'obtenir des facilités et des avantages pour notre commerce et notre industrie. J'étendis mon action même en dehors de la sphère où je devais exercer mes fonctions. J'ai le regret de dire que je ne fus guère aidé, ni encouragé par mon gouvernement. Ce n'est point violer le secret diplomatique que de révéler les deux cas suivants :

J'eus à Paris, en 1922, une fort intéressante conver-

sation avec notre consul général à Stockholm, un Suédois, M. Schlyter, au sujet des relations commerciales de la Suède avec Haïti. Il m'assura que les échanges entre les deux pays pourraient se développer dans des proportions considérables et qu'il y aurait possibilité d'établir, pour faciliter ces échanges, une ligne de navigation qui relierait directement les ports scandinaves aux ports haïtiens. Je lui remis sur Haïti des notes copieuses qu'il fit paraître dans le grand journal de Stockholm, « *Aftonbladet* ». De plus, m'autorisant des rapports cordiaux que j'avais entretenus à Genève avec M. Hjalmar Branting, président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, j'écrivis à cet éminent homme d'Etat pour lui demander de s'intéresser à la question ; il me répondit avec empressement qu'il allait immédiatement confier à la « section économique » du Ministère des Affaires Etrangères le soin d'étudier les moyens de développer les relations commerciales de la Suède avec Haïti...

Je rencontrai vers la même époque à Paris, où ils étaient venus négocier une convention commerciale avec la France, M. Fielding, ministre des Finances, et M. Ernest Lapointe, Ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, que j'avais connu également à Genève. Ayant été frappé de ce fait que la République Dominicaine avait vendu au Dominion, en 1920, des denrées montant à 11 millions de dollars, je parlai à ces deux membres du cabinet fédéral canadien de la possibilité de créer un courant commercial entre le Canada et Haïti. Ils m'encouragèrent fortement à reprendre la conversation avec eux, après accord avec mon gouvernement...

Je n'étais accrédité, ni auprès du roi de Suède, ni auprès du Dominion Canadien. Je passai donc la parole au Gouvernement d'Haïti. Vous étonnerai-je beaucoup en vous disant que j'attends encore la réponse à ma double communication ?

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Au rôle d'informateur du commerce ne se borne point

l'action des gouvernements. Ils interviennent de manière plus directe dans l'activité commerciale du pays : soit par la conclusion *d'accords commerciaux* favorisant l'écoulement des produits nationaux sur les marchés étrangers ; soit par leur *législation douanière* protégeant l'agriculture et l'industrie nationales ; soit par les encouragements immédiats qu'ils apportent, sous forme de primes ou de dégrèvements fiscaux, aux producteurs, aux exportateurs, aux associations et syndicats d'exportation, aux compagnies de transports terrestres, fluviaux ou maritimes, pour faciliter la circulation ou la sortie des produits agricoles et industriels.

En matière de douane, la règle presque générale consiste à laisser sortir, franc de droit, ou à taxer le moins possible le produit national, afin de le mettre en mesure de concurrencer avantageusement sur le marché extérieur les produits similaires de provenance étrangère.

Le peuple allemand a montré, avant la guerre de 1914, ce que peut pour l'essor économique d'un pays *l'alliance de l'initiative privée et de l'action gouvernementale.* L'effort des particuliers et des associations trouva auprès de l'Etat allemand une aide constante, qui se manifesta dans le formidable développement des écoles techniques, dans un système rationnellement organisé de primes à la production et à l'exportation, dans la constitution d'une puissante flotte marchande, dans le merveilleux mécanisme des banques, qui furent les agents les plus sûrs de l'expansion germanique. « Ces banques, » écrit M. Paul Giraud, « prêtent leur appui financier de la façon la plus libérale aux simples particuliers, comme aux sociétés puissantes. Elles suivent, pas à pas, le commerce national dans ses luttes pour la conquête des marchés étrangers. Elles consentent des avances pour les études et missions économiques, accordent des prêts importants pour la fondation d'usines ou d'exploitations agricoles, commerciales et industrielles. Elles pratiquent l'escompte du papier à longue échéance, six mois, neuf mois, et un an sur l'étranger et le consentent même sur une seule signature. Elles fonctionnent comme

agences de renseignements. Elles communiquent à leurs clients de multiples informations sur les tarifs douaniers, la législation commerciale, le cours des valeurs et marchandises, les systèmes de monnaie, de poids et de mesures, etc. Elles signalent les adjudications importantes pour les travaux et fournitures de l'Etat, contribuent à l'organisation des expositions, procurent des représentants capables et honnêtes et recommandent enfin les maisons de leurs clients aux acheteurs étrangers ». Grâce à ces facilités, le commerce allemand s'était tellement développé au dehors que M. Georges Blondel pouvait écrire, en ce qui nous regarde, que « Haïti était devenue une colonie de Hambourg ».

Les banques françaises avaient mis quelque répugnance à entrer dans cette voie. Aussi la France s'était-elle trouvée dans un état nettement marqué d'infériorité, par rapport à l'Allemagne et à l'Angleterre, en ce qui concerne les facilités bancaires accordées à ses exportateurs. La *Banque Nationale du Commerce Extérieur*, constituée le 4 mars 1920, au capital de 100 millions de francs, fut justement créée pour favoriser le commerce extérieur de la France. Elle recevait au début une subvention annuelle de deux millions de francs, entièrement affectée à des dépenses d'organisations au dehors, frais de mission, créations d'agences ou de succursales, services de renseignements ou de statistiques, etc.

Il ne paraîtra pas sans doute déplacé que je parle de mes efforts à Paris pour la constitution d'une banque franco-haïtienne visant *essentiellement à aider la production et le commerce*. Ces efforts semblaient être sur le point d'aboutir, quand les circonstances m'obligèrent à rentrer à Port-au-Prince, au commencement de 1923. J'avais trouvé des encouragements parmi les importateurs français de denrées haïtiennes et auprès des banquiers influents qui voyaient dans la création d'un pareil établissement un moyen sûr de développer les ressources d'Haïti. Au cours de la dernière entrevue qu'il m'accorda à l'Elysée, le président de la République, M. Millerand, voulut bien me marquer l'intérêt qu'il prenait à mon

projet. Malheureusement, je ne pus rester assez longtemps à Paris pour continuer mes démarches, et c'est à Port-au-Prince que me parvint une lettre encourageante de M. Raymond Poincaré, président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères, qui m'exprimait son désir sincère de voir réussir ma tentative pour la prospérité et le bien-être du peuple haïtien. Je raconterai un de ces jours prochains les divers témoignages de réelle sympathie pour Haïti que je reçus de ce grand homme d'Etat.

IL FAUT MULTIPLIER LES DÉBOUCHÉS

En 1924, il fut créé, au Service Technique de l'Agriculture, une Section spéciale chargée de rechercher de nouveaux débouchés à la production nationale. Il parut étrange que le Service de l'Agriculture, et non le Ministère du Commerce, assumât une pareille besogne. Mais il n'y avait pas lieu de chicaner : l'essentiel pour nous, c'était que l'on procédât, non au petit bonheur et selon l'inspiration du moment, mais d'après un programme bien étudié, dans lequel toutes les questions se rattachant à la production nationale et à notre exportation auraient été prévues avec les solutions et mesures qu'elles comportent.

L'ancien conseiller financier, M. Cumberland, notait comme une circonstance heureuse le fait que, en 1925, il se produisit une légère décentralisation de notre exportation. Nous pensons comme lui que la variété des débouchés est un grand bien pour un pays. Mais ce que nous souhaitons, ce n'est pas que nous vendions, par exemple, *moins* à la France et *un peu plus* aux Etats-Unis, ou à d'autres pays. Ce que nous voulons, c'est que, tout en maintenant ou en élevant même le chiffre de nos ventes en France, nous puissions augmenter nos exportations aux Etats-Unis et ailleurs. La sagesse des nations nous enseigne qu'il est dangereux de mettre tous ses œufs dans un même panier. Il importe donc pour Haïti de *conserver* les positions acquises et d'en *conquérir* de nouvelles.

Nous avons le marché français : gardons-le. Mais essayons de prendre une place de plus en plus importante aux Etats-Unis, au Canada, dans les Pays scandinaves, en Belgique, partout où nos produits peuvent être accueillis avec faveur. Et pour cela, ayons une *politique de l'exportation,* inspirée des besoins de notre agriculture et de notre commerce. Mais rappelons-nous que cette politique de l'exportation dépend avant tout d'une bonne politique de la production.

Nous voilà ainsi ramenés à la conclusion de notre précédent exposé sur la situation économique d'Haïti : *augmenter, diversifier et améliorer notre production.* Il nous faut, de plus, insister sur la nécessité de conclure des *accords commerciaux* qui nous permettent de placer profitablement sur les marchés étrangers nos produits ainsi augmentés, diversifiés et améliorés.

Quelle est la situation d'Haïti à l'égard des Etats-Unis ? Notre pays a occupé en 1927, parmi les principaux clients des Etats.-Unis, le 38e rang sur 82 avec $11-071,000 d'*achats ;* et, comme fournisseur, le 71e rang sur 73 avec $1.247,000 de *ventes.* Parmi les importations des Etats-Unis de 1927, qui intéressent Haïti, se trouvaient : le café pour 264,275,000 dollars ; la canne à sucre pour 258,155,000 dollars ; les peaux brutes pour 112,846,000 dollars ; le tabac en feuilles pour 74,-613,000 dollars ; le cacao pour 56,816,000 dollars ; les légumes frais et secs pour 24,591,000 dollars. Ce qui paraîtra affligeant, c'était pour la dite année la faiblesse des ventes d'Haïti aux Etats-Unis, comparées à celles de Cuba ($256,552,000), de la République Dominicaine (11,059,000), de la Jamaïque (9,723,000), — les exportations de nos voisins consistant principalement en sucre, tabac, café, fruits, légumes, etc. dont nous sommes également producteurs.

Pour l'année 1933, suivant les statistiques des douanes américaines, les exportations d'Haïti aux Etats-Unis furent de 804,000 dollars tandis que ses importations de ce même pays s'élevèrent à 3,595,000 dollars.

d'où une balance en notre défaveur de 2,791,000 dollars.

Depuis longtemps, les Haïtiens, frappés de l'énorme disproportion qui existe entre le chiffre de nos ventes et celui de nos achats aux Etats-Unis, désiraient qu'un traité commercial intervînt qui pût établir un certain équilibre dans les échanges des deux pays. Les principales denrées haïtiennes entrant déjà en franchise de droits sur le territoire américain, il convenait de rechercher quelles facilités pourraient leur être accordées pour favoriser leur placement avantageux sur le marché des Etats-Unis, en même temps que l'abaissement des taxes encore lourdes qui pèsent sur d'autres produits haïtiens (le sucre, par exemple) relèverait le commerce de la petite république-sœur et rétablirait dans une certaine mesure un équilibre si désirable. N'était-il pas inconcevable que les Etats-Unis ayant importé en 1932 une quantité de 1,501,126,417 livres de café pour une valeur de 136,-811,614 dollars. Haïti n'ait figuré dans cette masse qu'avec 200,419 livres d'une valeur de 20,825 dollars, venant même après l'Ethiopie ?

C'est pour améliorer cette situation que le Gouvernement d'Haïti accepta de signer avec les Etats-Unis le traité du 28 mars 1935. Dans son livre si bien documenté *Efforts et Résultats*, le Président de la République, M. Sténio Vincent, a exposé avec force les démarches qu'il a faites et les initiatives qu'il a prises pour exalter la production nationale, la diversifier et l'améliorer afin de lui assurer un placement plus large et plus profitable à l'étranger. Les résultats obtenus sont appréciables, et n'était la crise qui continue à sévir avec une telle intensité sur le monde et qui affecte si cruellement le café, l'état de nos affaires serait assurément plus satisfaisant. Selon les statistiques américaines, nos *achats* aux Etats-Unis en 1938 ont été de 3,642,000 dollars contre 4,084,000 en 1937, et nos *ventes* de 2,967,000 dollars contre 2,896,000. L'écart est moins grand qu'avant le traité. Mais l'on comprend que nous désirions davantage des Etats-Unis. Car notre but n'est pas d'acheter *moins* :

nous voulons produire et exporter beaucoup plus pour pouvoir importer tout ce qu'exigent les besoins de la vie dans une société civilisée. En d'autres termes, nous voulons augmenter notre capacité d'achat et accroître notre pouvoir de consommation, en portant au plus haut degré possible notre puissance de production. Pour cela, nous comptons et nous croyons avoir acquis le droit de compter sur la coopération des Etats-Unis.

FINANCES ET CRÉDIT

I

On a souvent écrit et répété que le meilleur programme financier pour Haïti est l'honnêteté dans l'Administration publique et cette prudence élémentaire qui consiste à ne pas dépenser au delà de ses ressources réelles.

De fâcheuses habitudes s'étaient formées, qui rendaient de plus en plus difficile l'application de ce simple programme de probité et d'économie. Les fonctionnaires des finances, — principalement ceux des douanes — ne se gênaient pas pour faire « leurs affaires » et celles de leurs protecteurs dans le gouvernement puisque nulle sanction, administrative, judiciaire ou sociale, ne semblait être attachée au vol pratiqué dans ces conditions.

Ce n'est pas pourtant que les douaniers fidèles, les gens intègres fissent défaut en Haïti : mais on ne les utilisait pas toujours, on les écartait systématiquement, ou bien on les neutralisait. Nous avons eu dans nos douanes, comme directeurs, inspecteurs ou contrôleurs, des gens qui furent des modèles de probité et de correction. On reconnaissait qu'un gouvernement était honnête ou non, suivant qu'il faisait appel ou non à des hommes tels que — pour ne citer que quelques-uns — Néré Numa, Paul Lochard, Sadrac Hippolyte, Hérard Roy, Jean-Charles Pressoir, A. Jackson, Charles Bauduy, Manassé, St-Fort-Colin, Montillière, Chéry, Monplaisir, Etienne, Rodolphe Gardère, Edner Hall, Blanc Euzèbe, Fouchard Martineau, J. J. Lorquet, Mexile, Laurore Nau, C. Rigaud, Georges Régnier, Champagne, Mathieu, Charles Duplessy, Georges Séjourné, et tant d'autres qui se sont fait une inattaquable réputation d'intégrité. Il convient de noter que lorsque le Chef de l'Etat et les ministres étaient énergiques et entendaient que « l'ordre régnât dans les

douanes », même les agents réputés les plus malhonnêtes se faisaient distinguer pour leur zèle. Il dépendait donc de la volonté gouvernementale que la vertu fût mise à la mode.

Aux vols perpétrés, à certaines époques, presque ouvertement dans les douanes et dans l'administration générale, il faut ajouter les pratiques détestables relatives à la préparation et à l'exécution du budget. Le budget était établi sans sincérité. Chaque année, les dépenses augmentaient dans des proportions effrayantes — celles concernant particulièrement l'armée et la police, — deux formidables sangsues attachées aux flancs du pays et qui pompaient sans cesse son sang appauvri au détriment de l'agriculture, du commerce et de l'éducation publique. Ce budget se soldait régulièrement en déficit, et chaque année aussi la liste des crédits supplémentaires et des dépenses extraordinaires s'allongeait jusqu'à dépasser le budget régulier voté par les Chambres.

Comme, par suite du désordre des douanes, les recettes restaient constamment inférieures aux prévisions budgétaires, le gouvernement recourait à des expédients désastreux : l'emprunt ou le papier-monnaie. A un gouvernement emprunteur succédait un gouvernement émetteur : c'était comme une loi d'alternance. Il y en eut qui cumulèrent, en pratiquant simultanément les deux systèmes.

Le *papier-monnaie* commit en Haïti ses méfaits ordinaires. Il fit d'abord fuir à l'étranger la monnaie métallique d'argent émise sous le gouvernement de Salomon. Tant que l'Etat haïtien s'était contenté d'une quantité de papier-monnaie inférieure aux besoins du public et du commerce intérieur, la monnaie d'or étrangère avait continué à circuler dans le pays, et, pour les remises à l'extérieur, on n'avait à payer qu'une prime légère. Mais, à mesure qu'augmentait l'appétit des gouvernements émetteurs, la bonne monnaie se raréfiait davantage, la dépréciation du papier-monnaie se faisait plus grande, et aussi plus rapidement haussait la prime sur l'or qui, de un pour cent au début, connut les hauteurs de 900 pour

100 (mille gourdes pour cent dollars) quand la parité théorique était une gourde pour un dollar des Etats-Unis.

Ce fut le trouble apporté dans toutes les relations commerciales et financières d'Haïti avec l'étranger. Il n'y eut plus aucune quiétude pour les commerçants, particulièrement pour les importateurs qui, par suite des variations brusques du change, se voyaient exposés à des pertes considérables sur les stocks de leurs marchandises achetées en dollars, en francs, en marks, en livres (toutes ces monnaies étaient à ce moment stables) et vendues en gourdes à l'intérieur. Pour ne pas avoir à subir le grave inconvénient qui résultait de la baisse, survenant entre le moment où ils avaient pris des engagements et celui où ils étaient obligés de les exécuter, les importateurs maintenaient leurs prix très haut : d'où renchérissement exorbitant du coût de la vie pour les travailleurs, et surtout pour les fonctionnaires dont les salaires restaient les mêmes. Cette situation donna lieu à des spéculations effrénées portant sur les fluctuations probables du cours du dollar des Etats-Unis. On voulut réprimer par des mesures législatives l'agiotage scandaleux auquel se livraient sur la place des aigrefins audacieux. Ce fut en vain. Ce n'est pas en attaquant les effets d'un mal qu'on le fait disparaître : il fallait aller à la cause même, c'est-à-dire au papier-monnaie.

Le gouvernement d'Antoine Simon donna comme l'un des principaux buts de l'emprunt de 1910 contracté en France le retrait de la monnaie fiduciaire de l'Etat. Une somme de dix millions, sur les quarante-sept millions de francs effectivement versés du montant nominal de soixante-cinq millions, fut mise en réserve pour la réforme monétaire. Cette réforme ne put être réalisée, ni par le gouvernement de Leconte, ni par celui de Michel-Oreste, qui tous deux tentèrent de l'exécuter par des moyens différents. Enfin, par une convention conclue en 1919 entre le gouvernement d'Haïti et la Banque Nationale de la République d'Haïti, les 8,877,972 gourdes de papier-monnaie restant en circulation à cette date

furent retirées à raison de cinq gourdes pour un dollar des Etats-Unis. De plus, la Banque fut autorisée, comme le prescrivait son contrat, à émettre, sous sa garantie et sa seule responsabilité, des billets remboursables en monnaie légale des Etats-Unis, à raison de une gourde pour vingt centimes de dollar américain.

D'après le rapport du représentant fiscal, il y avait en circulation en Haïti, au 30 septembre 1934, 7,687,129 gourdes en billets de la Banque, 500,000 dollars en monnaie américaine, et 3,989,202 gourdes en monnaie divisionnaire, soit au total 2,835,266 dollars. Au 30 septembre 1935, la circulation monétaire était comme suit : billets de la Banque 6,660,705, monnaie américaine 425,000 dollars, monnaie divisionnaire 3,582,-300, soit un total de 2,473,601 dollars. D'après la situation de la Banque Nationale de la République d'Haïti, il y avait en circulation 7,912,179 gourdes au 31 octobre 1939.

Haïti s'est débarrassée du papier-monnaie. Elle a renoncé également aux pratiques d'autrefois qui avaient été si préjudiciables à sa prospérité et à sa réputation. Le programme qu'elle s'est appliquée à exécuter, pour mettre ses finances sur une base vraiment solide, est celui-ci : une organisation sévère des services administratifs ; des rouages fonctionnant sans à-coups : des impôts dont le rendement est établi d'avance ; un budget de recettes et des dépenses ne laissant aucune place à l'arbitraire, ni aux fantaisies somptuaires des gouvernements ; un système monétaire stable, ne laissant aux variations des changes que les variations concomitantes des différents éléments de la balance des comptes qui doivent en régler le cours.

Le sort de la monnaie d'Haïti ayant été lié à celui du dollar des Etats-Unis, comme cela nous était commandé par les nécessités financières et commerciales, l'Etat haïtien ne peut pas grand'chose pour empêcher les troubles que l'altération volontaire ou non des monnaies étrangères apporte aujourd'hui dans les échanges internationaux. Il ne peut que prêter son modeste appui à tout

effort international entrepris de bonne foi, en vue de remédier au désordre des changes.

Une telle conduite doit inévitablement attirer à la République d'Haïti les capitaux dont elle a besoin pour le développement de ses ressources agricoles et industrielles. Mais ici une grande crainte l'a toujours agitée : c'est que l'argent qu'on lui offre ne soit une glu où elle risquerait de perdre ses plumes, et sa liberté même. La dure épreuve qu'elle a connue l'a mise en méfiance pour l'avenir contre tout apport de capital, qui prendrait l'aspect d'un emprunt politique. Ce qu'il faut à Haïti, c'est un concours loyal qui lui permette de créer l'outillage nécessaire à la mise en valeur de ses richesses naturelles, et de pratiquer une politique sociale et éducative, qui amène son peuple à occuper dans le monde civilisé la place à laquelle lui donnent droit sa glorieuse histoire et ses traditions de solidarité internationale.

II

A-t-on assez répété qu'Haïti est un pays « essentiellement agricole ? » De fait, elle l'est, puisque sa vie économique repose presque absolument sur la circulation des produits de son sol. Il paraît par conséquent paradoxal que l'on n'ait pas jusqu'à présent organisé chez nous un système de crédit agricole adapté aux besoins de la production haïtienne.

Que le crédit soit indispensable à l'agriculture, surtout dans un pays neuf comme Haïti, c'est là un truisme qu'il ne semble guère nécessaire de discuter. On l'a pourtant discuté abondamment dans des livres et dans les journaux, sans que ces discussions aient abouti à quelque chose de pratique.

Chaque fois que l'on s'est proposé en Haïti d'organiser le crédit agricole, on a pensé à la création de banques puissantes qui feraient aux propriétaires des avances gagées principalement sur la terre. Or, il nous paraît douteux que de tels établissements puissent rendre à l'agriculture les services qu'on en attend.

Une banque agricole, disposant d'un capital important, peut accorder à la grande propriété les fonds dont celle-ci a besoin, pour faire ses frais de premier établissement, opérer les améliorations ou transformations reconnues nécessaires, se procurer un outillage moderne, engager des spécialistes étrangers. Mais il ne faut pas seulement voir les gros exploitants qui, ayant presque toujours du répondant, peuvent plus aisément trouver à emprunter des particuliers, ou de n'importe quel établissement commercial. Ceux qui doivent surtout nous intéresser, c'est la masse des petits propriétaires qui, par suite du caractère foncier des prêts consentis, se verraient trop souvent acculés à l'expropriation forcée, c'est-à-dire à la ruine.

A côté des propriétaires, il y a les fermiers, les métayers, les ouvriers agricoles locataires d'un lopin de terre : eux aussi ont besoin d'argent. Que donneront-ils en garantie ? Les uns pourront constituer en gage leur matériel d'exploitation, leurs animaux, les récoltes présentes et futures ; les autres n'auront à offrir que des *garanties personnelles*.

Les grandes banques peuvent sans aucun doute contribuer au développement économique du pays, en commanditant d'importantes entreprises agricoles ou industrielles ; mais elles resteront évidemment inaccessibles aux petits et moyens cultivateurs, qui sont le nombre (80 pour 100 de la population) et forment l'ossature même de l'économie haïtienne. Elles sont en effet incapables de remplir les trois conditions, sans lesquelles le crédit rural ne peut être organisé :

1° *taux très bas*, afin que les intérêts de l'emprunt contracté par l'agriculteur n'absorbent ou ne dépassent pas les revenus limités de son travail ;

2° *Remboursement à longue échéance*, parce qu'il faut laisser un temps suffisant pour que les travaux entrepris au moyen des avances reçues aient pu donner leur rémunération ;

3° *paiement partiel*, car la vente des produits obtenus

se faisant au fur et à mesure, il est impossible à l'emprunteur de payer d'un seul coup.

Ce crédit à bon marché et à longue échéance repose principalement sur la considération de la personne. Il ne peut être consenti que si les risques sont réduits au minimum pour le prêteur, — celui-ci ayant la certitude d'être remboursé de ses avances et la possibilité de surveiller lui-même l'emploi de ses fonds, — ce qui implique qu'il doit être établi, le plus possible, à proximité de son débiteur, dont la connaissance est pour lui de si capitale importance.

Une grande banque ne prête jamais sur simples garanties personnelles. Voudrait-elle le faire qu'elle ne le pourrait pas : comment, en effet, lui serait-il possible, sans s'imposer d'énormes frais, d'entretenir des agents assez nombreux pour la renseigner exactement sur la moralité et l'activité laborieuse de chacun des agriculteurs qui frappent à sa caisse ?

Le rural en quête d'argent sera-t-il mieux reçu des particuliers ? Ce n'est guère probable : les citadins ne lui prêteront rien parce qu'ils ne le connaissent pas. S'il s'adresse à quelque « don » ou « notable » de son village, il y a beaucoup de chances pour qu'il soit grugé. Ceux de nos paysans qui ont pu faire quelques économies tiennent âprement à leur argent, et ne consentent à le prêter qu'à des taux extrêmement usuraires. Même les prêts qui sont faits dans ces conditions ne constituent pas des avances à l'agriculture : ils sont faits à *la personne des agriculteurs* et servent le plus souvent à des dépenses qui n'ont rien à voir avec la production agricole : « Manger-des-morts », « manger-marassas », services vaudouiques, funérailles, etc. Ils aboutissent trop fréquemment à la saisie de la terre du débiteur par le créancier cupide.

Les producteurs de denrées exportables — café, coton, cacao, etc.—obtiennent parfois des commerçants exportateurs, par l'intermédiaire des «spéculateurs en denrées », des avances en vue des livraisons à faire. Les usines sucrières et les distilleries font également des prêts en em-

ployant le plus souvent le système du « de-moitié » ou métayage. Mais tout cela manque d'organisation, et se fait au petit bonheur, suivant les nécessités du moment ou des lieux.

Ni particuliers, ni banques commerciales ordinaires ne sont en mesure de résoudre la question du petit crédit agricole, — qui s'impose cependant de façon particulière à notre attention à cause de son caractère, non seulement économique, mais social et démocratique.

Le programme d'intensification et de diversification de la production agricole entrepris par le Gouvernement ne peut être pleinement réalisé sans l'institution du crédit agricole, dont l'insuffisance ou l'absence compte, d'après M. Josseau, ancien président de la Société Nationale d'Agriculture de France, « parmi les causes qui, dans tous les pays, ont paralysé les progrès de l'agriculture ».

Il est indispensable et urgent d'établir en Haïti le *crédit rural et le crédit artisanal.*

LA COOPÉRATION INTER-AMÉRICAINE

HAÏTI, PIONNIER DU PANAMÉRICANISME

Les Haïtiens ont pratiqué le panaméricanisme, avant qu'il fût né, — je veux dire avant qu'il eût été formulé comme une doctrine de solidarité continentale. En se constituant en Etat indépendant, ils ne voulurent garder, ni le nom d'Hispaniola qui rappelait les horreurs de la colonisation espagnole, ni celui de Saint-Domingue qui rappelait l'opprobre de l'esclavage. Pour bien marquer qu'ils entendaient faire de leur pays un Etat véritablement *américain*, ils lui restituèrent le nom *amérindien* d'Haïti que les premiers habitants de l'île, les Arawaks, lui avaient librement donné.

De cet esprit de solidarité continentale, qui constitue l'essence du panaméricanisme, Haïti a fourni, au cours de son histoire, des preuves nombreuses. Nous ne pouvons nous lasser de les rappeler, puisque l'on met tant de persistante injustice à les méconnaître, ou à les nier. La lutte pour l'indépendance fut par elle-même du « panaméricanisme en action » : n'eut-elle pas en effet une influence directe sur le développement de la puissance des Etats-Unis? Le grand historien américain Henry Adams, dans sa *Vie de Jefferson*, a démontré de façon concluante que les Haïtiens, en exterminant l'armée expéditionnaire du capitaine-général Leclerc, avaient du même coup détruit le rêve napoléonien d'un grand empire français dans la vallée du Mississippi, — ce qui détermina Bonaparte à vendre aux Etats-Unis, pour la somme dérisoire de 18 millions de dollars, la florissante Louisiane et la riche région qui l'entoure. Il serait de simple justice qu'un jour, en signe de reconnaissance, l'on pensât à dresser, dans l'un des squares de la capitale fédérale des

Etats-Unis, un monument à Toussaint-Louverture. — au héros noir dont Wendell Philipps a fait un éloge admirable que tout Américain cultivé connaît ou devrait connaître par cœur.

Haïti avait seulement un an d'existence comme nation indépendante, quand elle accueillit à Jacmel, en 1805, Francisco Miranda. Dénué de ressources, après avoir vainement essayé d'intéresser à son sort l'Angleterre et les Etats-Unis, Simon Bolivar fut généreusement reçu par le Président Alexandre Pétion en 1816 et en 1817. Le Chef d'Etat haïtien mit à la disposition du jeune héros de l'argent, des armes, des provisions, des bateaux, et même des hommes. Pour toute récompense, il réclama de Bolivar l'abolition de l'esclavage dans l'Amérique Hispanique. Les Vénézuéliens ont manifesté leur gratitude à Haïti en élevant, sur l'une des places publiques de Caracas, une statue à notre Pétion, pionnier du *panaméricanisme*.

Personne n'ignore qu'avant même de conquérir son indépendance, et alors qu'elle était encore colonie française, sous le nom de Saint-Domingue, Haïti envoya huit cents de ses fils, — noirs et mulâtres — combattre, sous le commandement du Comte d'Estaing, pour la liberté américaine : la plupart d'entre eux tombèrent sur le champ de bataille de Savannah le 9 octobre 1779. Parmi ces volontaires de couleur se trouvait le jeune Henry Christophe, celui qui, devenu Roi d'Haïti, édifia audacieusement, au sommet d'une montagne de 865 mètres, la grandiose Citadelle Laferrière que Lindbergh a appelée l'une des merveilles du monde. L'histoire n'a pas retenu les noms de ceux qui débarquèrent le 31 août 1781 dans la baie de Chesapeake avec le marquis de Saint-Simon et contribuèrent, sous les ordres de l'Amiral de Grasse, à la reddition de Yorktown. Mais le Dr Clément Lanier, dans un remarquable article sur Rufus King, publié par *Temps-Revue*, vient de rappeler un fait peu connu : la participation d'un corps de volontaires d'Haïti à la guerre qui mit aux prises une nouvelle fois, de 1812 à 1815, Anglais et Américains. A la bataille san-

glante de Chalmette, où se rencontrèrent, le 8 janvier 1815, une armée britannique de 12,000 hommes et les milices régionales du général Andrew Jackson, le capitaine haïtien Jean Savary, de Saint-Marc, décida de la victoire en faveur des Américains en abattant d'un coup de feu le commandant en chef anglais, Sir Edward Packenham, le propre beau-frère de Wellington.

Cette générosité haïtienne n'a pas toujours été reconnue et récompensée comme elle aurait dû l'être. Faut-il rappeler que le Secrétaire d'Etat américain Henry Clay s'opposa à l'admission d'Haïti au Congrès de Panama de 1826 ? Pour justifier cette exclusion, il prétendit que les Haïtiens, en acceptant l'ordonnance de Charles X, avaient obtenu « une souveraineté nominale accordée par un prince étranger ». Ce n'était assurément qu'un prétexte : le préjugé de couleur et la survivance de l'esclavage aux Etats-Unis suffisaient à expliquer une conduite si peu amicale, en contradiction avec l'empressement que le gouvernement américain avait apporté à reconnaître, dès 1822, l'indépendance des colonies détachées de l'Espagne. C'est seulement en 1863 que Fabre-Geffrard put obtenir, après l'élection de Lincoln et l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis, la reconnaissance officielle de l'Etat d'Haïti. Mais si l'esclavage a été supprimé, le préjugé de couleur a cruellement persisté et ce fut là l'une des raisons les plus puissantes du peu de sympathie que notre élite a montré pour la culture anglo-saxonne, d'autant plus que les portes des Universités américaines lui restaient obstinément fermées.

Cependant, le rapprochement effectué en 1863 se maintint assez solidement jusqu'en 1870, où la cordialité des Etats-Unis se trouva gravement altérée. On sait quel rôle décisif Haïti avait joué, en 1861 et 1864, dans la restauration de l'indépendance dominicaine. Quand le Président Baez eut le triste courage de signer avec le Président Grant un traité d'annexion de son pays à l'Union Etoilée, les patriotes dominicains se révoltèrent en manière de protestation contre cet acte honteux. Le gouvernement haïtien fut accusé de leur prêter assistance.

La querelle se serait envenimée entre Haïti et les Etats-Unis, si la généreuse et éloquente intervention du Sénateur Charles Sumner n'avait fait repousser ce traité comme contraire à l'idéal américain. L'alarme avait été grande parmi les Haïtiens, qui redoutaient avec raison la présence sur une partie du territoire de l'île d'un voisin aussi formidable : ils manifestèrent leur gratitude à l'illustre homme d'Etat qui les avait délivrés d'un tel cauchemar, en lui offrant une médaille d'or, et en décrétant, par la loi du 27 juillet 1871, que son portrait en pied serait placé dans la Salle des séances de la Chambre des Députés et du Sénat.

La tentative du Président Grant eut comme conséquence de créer en Haïti une méfiance générale contre tout ce qui venait des Etats-Unis. A quel point cette crainte paralysante était justifiée, c'est ce qu'il serait trop long d'établir ici. On pourra s'en rendre compte en lisant le livre que M. Rayford W. Logan a consacré aux relations politiques des Etats-Unis avec Haïti, et dont il a fait sa thèse de doctorat, soutenue à l'Université Harvard, il y a quelque temps : c'est une étude objective, impartiale, documentée, qui permettra à beaucoup d'Haïtiens de se faire une vue plus juste de leur propre histoire. Ce qu'il faut noter, c'est que *l'impérialisme nord-américain* était né. Or, il ne saurait exister de confusion entre cet impérialisme, qui signifiait *l'Amérique aux Etats-Unis*, et le panaméricanisme, qui signifie : *l'union des Amériques pour la sécurité de toutes*. Autant les Haïtiens sont opposés à la première formule, autant ils se sont toujours groupés autour de la seconde dans une parfaite unanimité de sentiment.

Dans un passé assez proche, des patriotes convaincus — comme Anténor Firmin, Jacques N. Léger, Solon Ménos, pour ne citer que quelques morts — avaient proclamé la nécessité, ainsi que j'osai l'écrire moi-même en 1912, de « faire passer l'axe de notre politique extérieure à Washington », sans sacrifier naturellement nos intérêts et notre dignité à ce que l'on appelait alors la *diplomatie du dollar*. Cette attitude explique que la Ré-

publique d'Haïti — qui n'a jamais voulu accepter la doctrine du « big stick », par laquelle les Etats-Unis s'attribuaient un droit d'intervention générale et de contrôle dans les affaires des autres pays d'Amérique, et qui, au surplus, craignait que « l'emprise économique » ne fût un acheminement à « l'emprise politique » — ait si joyeusement apporté sa cordiale et confiante collaboration à l'Union Panaméricaine, — association libre de nations démocratiques et juridiquement égales.

LE PANAMÉRICANISME DE FRANKLIN ROOSEVELT

M. John W. White, qui fut le correspondant spécial du « *New York Times* » à la Conférence de Lima, a écrit dans « *The Quarterly Journal of Inter-American Relations* » d'avril 1939 un article qu'il a intitulé « The New Pan Americanism », et dans lequel il constate que les progrès satisfaisants obtenus à Lima sont le « résultat du nouveau panaméricanisme né dans ces cinq dernières années ». Et il en fait remonter le mérite, comme il est juste, au Président Franklin D. Roosevelt et à son fidèle collaborateur, le Secrétaire d'Etat Cordell Hull. « La solidarité américaine », écrit M. White, « basée sur des intérêts communs et des principes communs, fut d'abord réalisée à la 7ème Conférence Panaméricaine de Montevideo en 1933. Ce fut à Montevideo que le Secrétaire d'Etat américain Cordell Hull, comme chef de la Délégation des Etats-Unis, désavoua au nom des Etats-Unis toute intention d'intervention armée ou de conquête dans les Amériques. Ce désaveu éliminait le grief latino-américain contre la doctrine de Monroe,—doctrine que l'Amérique du Centre et du Sud avait toujours interprétée comme donnant aux Etats-Unis le droit de « s'immiscer dans les affaires intérieures des autres républiques ».

Il est exact que la crainte de l'impérialisme nord-américain — crainte justifiée par des abus d'interprétation ou

d'application de la doctrine de Monroe — avait longtemps retardé le progrès du panaméricanisme. Mais la politique de « bon voisinage » du Président Roosevelt et les actes qui l'ont confirmée (abrogation de l'amendement Platt, évacuation d'Haïti) ont considérablement fait pour dissiper les méfiances. Et c'est pourquoi, à la Conférence de Buenos-Aires, en 1936, il fut unanimement déclaré que « le panaméricanisme, comme principe de droit international américain, consiste dans *l'union morale* de toutes les républiques de l'Amérique pour la défense de leurs intérêts communs, sur la base de la plus parfaite égalité et du respect réciproque de leurs droits d'autonomie, d'indépendance et de libre développement ».

Prenant nettement parti dans la querelle des idéologies qui bouleverse actuellement l'Europe, la Conférence de Buenos-Aires vota une résolution où nous lisons : « Les Gouvernements d'Amérique considérant que l'identité de leurs formes démocratiques de gouvernement et leurs idéaux communs de paix et de justice ont été extériorisés dans les différents traités et conventions qu'ils ont signés au point de constituer un système purement américain, il est déclaré que les Nations de l'Amérique, fidèles à leurs institutions républicaines, proclament leur entière liberté juridique, le respect sans restriction de leurs souverainetés et l'existence d'une *démocratie solidaire* en Amérique ».

Ce principe de solidarité démocratique américaine a été renforcé par la Déclaration de Lima, approuvée par la 8ème Conférence Panaméricaine, en sa séance du 24 décembre 1938, et où nous trouvons formulée la condamnation expresse et solennelle du racisme. On y lit en effet : « Les peuples d'Amérique ont atteint l'unité spirituelle, grâce à la similitude de leurs institutions républicaines, à leur inébranlable désir de paix, à leurs profonds sentiments d'humanité et de tolérance et à leur adhésion absolue aux principes du droit international de l'égalité dans la souveraineté des Etats et de la liberté individuelle, *sans préjugés religieux ou raciaux* ». La

Conférence de Lima ne se contenta pas de cette réaffirmation de solidarité continentale : on peut dire qu'elle a abouti à une *alliance morale* des Républiques Américaines qui garantit chacune d'elles contre toute agression étrangère. — *cette alliance morale pouvant d'ailleurs se transformer en alliance militaire, si le cas l'exige.*

Sa fidélité à ses principes démocratiques explique l'attitude que la République d'Haïti a constamment adoptée dans les Conférences Panaméricaines et particulièrement à celle de Lima. Elle s'est associée avec enthousiasme aux autres Etats de l'Amérique pour l'affirmation d'une « démocratie solidaire ». Or, les événements qui se sont produits et qui continuent à se développer d'une façon tragique en Europe ont élargi le fossé entre l'autocratie et la démocratie. L'usage de la force est devenu, aux mains des puissances totalitaires, le facteur décisif dans les relations internationales. Respect de la parole donnée, fidélité aux engagements consentis, exécution des obligations contractuelles : vieilleries, faiblesses dignes des nations « putréfiées » ! La loi de la jungle est proclamée la régie suprême dans les rapports internationaux. On soutient, la menace à la bouche, le poing tendu ou le revolver posé sur la tempe de l'adversaire, que le besoin de matières premières, l'excès de population et ce que l'on a appelé « l'espace vital » sont des motifs suffisants pour justifier l'agression, la destruction et la conquête. Et, en même temps, sous prétexte de nationalisme ou d'autarcie, on élève de hautes murailles douanières, on contrôle arbitrairement les changes, on met obstacle à la libre circulation des marchandises, on rompt l'équilibre nécessaire entre la production et la consommation, en un mot, on organise la *guerre économique*, — plus cruelle souvent dans ses effets que la guerre sanglante.

ORGANISATION DE LA SOLIDARITÉ INTER-AMÉRICAINE

Dans le légitime souci de n'être pas mêlés aux querelles et rivalités d'une Europe divisée contre elle-même,

les Etats-Unis ont cru trop longtemps à la sagesse d'une politique d'isolement absolu. Mais ils se sont rendus à cette évidence qu'aucun pays, si vaste et si prospère soit-il, ne peut s'enfermer entre ses quatre murs et s'isoler des autres parties du globe. Ils se sont particulièrement rendu compte du danger que la situation européenne fait courir à leurs intérêts vitaux. Ils ont découvert les multiples moyens de propagande employés par le fascisme, le nazisme et le soviétisme — trois masques cachant un même visage — pour injecter leur poison dans le sang vif et impétueux des populations latino-américaines. Comme, parmi celles-ci, vivent des groupements importants d'Italiens et d'Allemands, on pouvait les croire particulièrement sensibles à des théories que semble d'ailleurs justifier le régime de dictature personnelle pratiqué dans certains pays d'Amérique. Les Etats-Unis ont des raisons puissantes de craindre une pareille invasion ou infiltration, car les présents événements d'Europe et d'Asie montrent que la propagande des nations totalitaires est rapidement suivie d'exigences économiques, ou de revendications territoriales. Pour satisfaire leur appétit sans cesse accru, et qui s'accroît en proportion des satisfactions qu'on leur donne, ces nations totalitaires ne feraient qu'une bouchée de certaines des républiques américaines, faibles de ressources matérielles ou manquant de résistance morale. Or, la domination sur une partie quelconque de l'Amérique de l'un de ces Etats de proie constituerait une menace directe contre le panaméricanisme, — c'est-à-dire contre l'ensemble des principes de liberté individuelle, d'égalité juridique des nations indépendantes, de respect des contrats, de justice, de paix et de conciliation internationale, de coopération intellectuelle et économique, que les Conférences Panaméricaines — de 1889 à 1938 — se sont efforcées d'exprimer en traités, conventions, vœux et déclarations.

A la vérité, un certain nombre des républiques américaines avaient participé avec quelque scepticisme aux travaux de ces Conférences, à cause — nous l'avons vu — de l'application abusive qui avait été faite, en plu-

sieurs occasions, de la doctrine de Monroe. La politique de M. Roosevelt a changé dans une large mesure cet état d'esprit. On doit toutefois attribuer à cette ancienne méfiance l'hésitation de certains Etats à s'engager dans un système de sécurité collective, dans lequel les Etats-Unis joueraient nécessairement le rôle principal. L'Argentine, en particulier, tout en se montrant disposée à fortifier la solidarité panaméricaine, a eu le souci de ne pas briser les liens intellectuels et économiques qui l'unissent à l'Europe. C'est là une préoccupation légitime, partagée d'ailleurs par tous les autres peuples de l'Amérique, puisque *tous* se rattachent étroitement, par leur culture, leur religion, leurs relations commerciales, à des pays européens. Mais ni l'Argentine, ni les autres ne peuvent se désolidariser de leurs républiques-sœurs dans la lutte devenue nécessaire pour le maintien des principes qui sont à la base de leurs organisations respectives.

Chose curieuse, quelques-uns des Etats, qui ont souffert dans le passé de l'impérialisme nord-américain, se sont révélés les plus ardents à préconiser une entente étroite entre les républicaines américaines, voyant dans la continentalisation de la doctrine Roosevelt de bon voisinage une garantie collective, non seulement contre toute attaque venue de l'Europe ou de l'Asie, mais contre toute agression de l'une de ces républiques contre sa voisine, contre toute intervention de l'une dans les affaires intérieures de l'autre. Sur ce point, l'attitude d'Haïti a été significative. Elle vient à peine de sortir de la douloureuse épreuve qui lui fut infligée pendant vingt années. Elle est étroitement unie à la France par les liens du sang, de la langue, de la culture et du commerce, et entend rester fidèle à cette amitié fraternelle. Mais elle croit fermement à la solidarité panaméricaine. Elle estime que cette solidarité doit être maintenue contre les doctrines de haine et de violence, qui tendent à se dresser les unes contre les autres les nations, les races et les classes. C'est pourquoi elle s'est associée avec tant d'ardeur aux déclarations adoptées à la Conférence de Lima, notamment : à la Déclaration sur la Solidarité de l'Amérique ; à la Déclara-

tion sur les Principes Américains de droit international ; à la Déclaration condamnant les persécutions pour motifs de race ou de religion ; à la Déclaration concernant la suppression des entraves au commerce international.

RESPONSABILITÉS ET AVANTAGES

Le Panaméricanisme se présente sous de multiples aspects : politique, juridique, social, culturel et économique. C'est par une collaboration étroite dans tous ces domaines que nos vingt-et-une républiques pourront établir sur des bases inébranlables l'Union Américaine. De nombreux moyens ont été adoptés pour une efficace *coopération intellectuelle*, en vue d'amener nos peuples à se mieux connaître et, par conséquent, à se mieux estimer.

Nos pays devraient particulièrement consacrer leurs efforts à l'œuvre de *reconstruction économique* que rendent si urgente les conditions angoissantes du présent et les menaces redoutables de l'avenir. Ce qu'ils désirent tous, c'est établir la paix à l'intérieur de chacun d'eux sur la base de la prospérité nationale. Mais aucun d'eux ne peut oublier que la prospérité de son peuple est étroitement liée à celle des autres. Aucune nation ne peut rester riche au milieu de la misère générale. Tous nos pays sont pris dans le réseau serré d'un système d'interdépendance universelle. C'est donc par des *mesures collectives* qu'ils peuvent améliorer leur situation respective.

La solidarité inter-américaine n'est pas une simple formule académique : c'est une réalité concrète constituée par une masse énorme de matières premières, denrées, marchandises et capitaux de toutes sortes. *L'Amérique latine a besoin des Etats-Unis, comme les Etats-Unis ont besoin de l'Amérique latine.* L'intérêt le plus évident des Etats-Unis est d'augmenter la capacité d'achat de leur clientèle latino-américaine, pourvoyeuse de matières premières et consommatrice en grande partie de produits manufacturés. Le pouvoir d'achat de l'Amérique latine ne peut être augmenté que par le développement de sa puissance de production, qui lui permettrait d'accroître

sa capacité d'absorption ou de consommation. Les capitaux nécessaires à ce développement doivent venir principalement des Etats-Unis qui, de débiteurs avant 1914, sont devenus les créanciers et les plus forts prêteurs du monde. Ce qui a empêché ces échanges de se développer sur une plus large échelle et à un rythme plus accéléré, c'est la crainte — « la plus dangereuse des émotions nationales », pour parler comme M. Hoover — qui a si longtemps prévalu dans les relations politiques de nos petits pays d'Amérique, avec notre puissant voisin du Nord et qui a eu une si fâcheuse répercussion sur le terrain économique et commercial. Maintenant que ces suspicions se sont évanouies — souhaitons pour toujours ! — grâce à une politique plus fraternelle, plus soucieuse de cultiver notre amitié, plus respectueuse de nos droits, la confiance est rentrée dans nos cœurs.

Pour que cette confiance eût une base solide et que la collaboration économique entre Pays d'Amérique fût organisée, Haïti prit une initiative qui mérite d'être connue. Comme membre du Conseil directeur de l'Union Panaméricaine, j'eus l'honneur, au nom de mon Gouvernement, de faire inscrire dans le programme de la 7ème Conférence Internationale des Républiques américaines, qui devaient se réunir à Montevideo, en décembre 1933, le point suivant : Nécessité d'établir un *comité économique et financier panaméricain*. Dans ma pensée, cet organisme constituerait un centre d'étude auquel pourraient s'adresser, pour consultation, tous les Etats d'Amérique, en ce qui regarde les finances publiques, la monnaie et les changes, le commerce inter-américain, les crédits internationaux, la désignation d'experts, etc. Des résolutions favorables à cette création furent votées à Montevideo et à Buenos-Aires. La Conférence de Lima a chargé l'Union Panaméricaine d'étudier à fond la question et de confier cette étude à des experts qui feront rapport sur la « possibilité » et la « désirabilité » d'une pareille organisation.

Haïti est prête à prendre *toutes les responsabilités* qu'implique pour elle sa participation à l'Union Panaméricaine, et au pacte de solidarité inter-américaine. Le

vitale nécessité pour le progrès et la sécurité de nos trois Amériques ».

Après avoir rappelé les nombreux actes de solidarité inter-américaine accomplis par le peuple haïtien, j'ajoutai : « Il ne s'agit plus maintenant de collaboration guerrière. C'est à une tâche pacifique que la République d'Haïti désire aujourd'hui apporter son humble collaboration. Elle veut de tout cœur travailler, en étroite communion, avec ceux qui s'efforcent d'établir entre les nations américaines la confiance et la paix. Sur la base solide de l'amitié et du respect mutuel, l'Union Panaméricaine grandira en force et en autorité. Et cette force et cette autorité lui permettront de contribuer efficacement, avec les autres groupements qui se sont formés, ou peuvent se former dans les autres parties du monde, à la réalisation du haut idéal qui est le sien : paix et justice pour tous les peuples. Ce que nous voulons, en effet, c'est la paix, la justice et la prospérité pour tous, assurés par la coopération de tous : *coopération entre les citoyens d'une même nation, coopération entre les classes sociales, coopération entre les peuples, coopération entre les races* ».

Reproduit intégralement dans le « United States Daily », ce discours, qui reflétait fidèlement la pensée du Président d'Haïti, fut considéré dans les milieux diplomatiques de Washington comme résumant les principes du *vrai* panaméricanisme. Il n'est donc nullement exagéré— et c'est toute justice — de ranger M. Sténio Vincent parmi les pionniers de ce « néo-panaméricanisme » auquel M. Franklin D. Roosevelt allait donner une forme définitive, d'abord, par sa déclaration du 12 avril 1933 à l'Union Panaméricaine, dans laquelle il proclamait la « continentalisation » de la doctrine de Monroe ; ensuite, pas son message de mai 1933 aux Chefs d'Etat proposant un pacte général de non-agression, dont l'adoption par les républiques américaines devait les garantir contre toute agression étrangère, ou contre toute intervention armée de l'une dans les affaires intérieures de l'autre.

En voulant ainsi, par la pratique de la « politique du bon voisin », organiser la solidarité inter-américaine et la

paix continentale, le Président Roosevelt n'entend aucunement dresser l'Amérique contre l'Europe ou contre l'Asie : c'est à une œuvre de collaboration pacifique qu'il voudrait voir s'associer le monde entier. Malheureusement, en Haïti, trop de gens considèrent le panaméricanisme comme une simple machine de guerre. Certains de nos américanistes de fraîche date n'y voient même qu'un moyen de combattre la culture française. Je leur dis tout de suite que ce n'est nullement là l'esprit du panaméricanisme, et qu'ils se trompent grossièrement s'ils croient, en prenant cette attitude, plaire aux Américains du Nord. J'ai eu le bonheur, au cours de fréquents voyages et pendant un séjour continu de trois ans aux Etats-Unis, de fréquenter assidument les milieux universitaires américains et je pourrais rapporter — comme le fait M. André Maurois dans son récent ouvrage *Etats-Unis* 39 — les nombreux témoignages d'admiration pour la culture et les méthodes françaises que j'ai personnellement recueillis de la bouche d'hommes éminents — professeurs, écrivains, savants et artistes.

Ni culturellement, ni économiquement, l'Amérique ne peut et ne veut constituer une *autarcie*. Quatre grandes cultures européennes y dominent : l'anglo-saxonne, l'espagnole, la portugaise et la française. Personne ne songe à faire prépondérer l'une au détriment de l'autre. On cherche, au contraire, à les *associer dans une œuvre commune de compréhension mutuelle*. J'ai eu l'honneur d'être le vice-président de la Commission de Coopération Intellectuelle et de Désarmement moral de la Conférence de Lima, et j'affirme que cet esprit d'entente cordiale anima toutes nos discussions, et inspira les résolutions qui furent prises, à l'unanimité, en vue d'un rapprochement plus intime entre nos divers peuples dans le domaine spirituel. Nul ne travailla plus ardemment à cette tâche que le délégué des Etats-Unis, le R. P. John O'Hara, Président de la grande Université de Notre-Dame, qu'assistait de toute son autorité compétente le Professeur Cherrington, chef de la Section des Affaires culturelles latino-américaines au Département d'Etat.

Bien pauvre figure ferait Haïti dans la communauté panaméricaine si elle se dépouillait de sa culture française, et se présentait toute nue, comme une sauvageonne, au milieu de ses vingt autres campagnes qui, elles, n'ont jamais entendu renoncer à la parure merveilleuse de leur civilisation occidentale. Quand, prenant la parole à la première séance de la Conférence de Lima, le Chancelier argentin, M. José-Maria Cantilo, voulut définir la « solidarité continentale », il présenta Haïti, à cause de sa culture française, comme l'un des fleurons de la couronne panaméricaine.

INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

On peut hardiment affirmer, d'autre part, qu'il n'y a pas un seul problème économique qui soit uniquement et exclusivement américain. L'Amérique ne saurait constituer, dans son ensemble, une « économie fermée ». Pour être pleinement convaincu de cette vérité, ne suffirait-il pas de lire les statistiques du commerce extérieur de nos 21 républiques ? C'est qu'il existe une *économie mondiale* représentant, comme dit le professeur hongrois Elemer Hantos, « la somme des activités économiques nationales qui dépendent les unes des autres et ont besoin les unes des autres ». Cette économie mondiale est une *réalité*, fondée sur l'interdépendance des peuples et la solidarité économique internationale.

Pendant longtemps ce principe d'interdépendance a servi de thème à des discussions de caractère académique : il s'impose aujourd'hui comme une évidence à « l'homme de la rue ». La crise actuelle qui frappe les petites comme les grandes nations, les industriels comme les cultivateurs, les capitalistes comme les artisans, les travailleurs intellectuels comme les ouvriers — a rendu en quelque sorte tangible la solidarité économique mondiale. Par ses répercussions à l'intérieur de chaque pays, elle montre aussi de manière frappante que les divers éléments de l'activité nationale — agriculture, industrie, commerce, crédit, travail — sont indissolublement liés les uns aux autres

comme les organes d'un même corps : l'un ne peut dépérir sans amener un égal affaiblissement dans les autres. N'est-il pas vrai que le sort d'Haïti, productrice de café, se décide en grande partie dans les *fazendas* du Brésil, et que les pulsations de son cœur se traduisent dans la courbe des prix des Bourses du Havre et de New York ?

Je considère comme un honneur pour Haïti d'avoir fait reconnaître solennellement ce principe d'interdépendance économique par la 3ème Conférence Commerciale Panaméricaine, qui, à sa séance du 4 mai 1927, tenue à Washington, adopta, sur ma proposition, la résolution suivante : *Reconnaissance de solidarité économique de toutes les nations du monde*, la 3ème Conférence Commerciale Panaméricaine présente à la Conférence Economique Internationale, qui se réunit ce 4 mai à Genève, sous les auspices de la Société des Nations, ses vœux les plus sympathiques, et exprime l'espoir que les travaux de la Conférence auront d'heureux résultats pour *la reconstruction de l'Europe et l'amélioration des conditions de vie parmi tous les peuples de la terre* ».

C'est à la même préoccupation qu'a obéi la Conférence de Lima en votant, le 23 décembre 1938, une résolution par laquelle elle recommande que, « vu le *caractère d'universalité de la crise économique*, l'Union Panaméricaine considère la désirabilité de réunir une Conférence Economique Internationale, afin de chercher une solution aux conflits d'ordre économique qui affectent en ce moment la situation du monde ». Et rien n'explique mieux que cet angoissant souci, les généreux appels du Président Roosevelt aux Etats de l'Europe, pour une entente économique et une plus rationnelle distribution des matières premières, en vue de maintenir une paix si nécessaire au bien-être des peuples et dont il considérait la rupture comme une cause de calamités effroyables pour l'humanité tout entière.

Sept puissances : les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, la Russie et le Japon, tenaient dans leurs mains la solution du problème. Et cette solution ne pouvait se trouver que dans leur loyale et

confiante collaboration à l'œuvre d'organisation de l'économie mondiale. Au lieu de cette raisonnable collaboration, une politique infernale a maintenu, pendant plusieurs années, toutes les nations du monde dans un état de paroxysme belliqueux. La psychose de guerre ainsi créée a eu des effets désastreux sur le commerce international. Elle a progressivement désagrégé l'économie mondiale, en poussant à la constitution de groupes économiques de pays qui, dans leurs relations commerciales, ont tendu à s'isoler les uns des autres. Le 8ème Congrès de la Fédération syndicale internationale, réuni à Zurich en juillet 1939, sous la présidence de Sir Walter Citrine, a rendu les Etats de dictature fasciste largement responsables de l'aggravation de la crise qui, même si la guerre avait pu être évitée, auraient conduit le monde à l'épuisement économique total.

HAÏTI DANS LA TOURMENTE [1]

Et voici que cette guerre tant redoutée est venue. A la longue « bataille des nerfs », inventée par les Frankensteins qu'un sort cruel a placés à la tête de certaines nations, a succédé la « guerre rouge ». Il y a des mots qui révèlent avec une force singulière tout un état d'âme collectif. Rappelez-vous cette expression monstrueuse du Kronprinz, en 1914 : « la guerre fraîche et joyeuse » ! J'ai lu avec une égale horreur cette phrase d'un communiqué allemand : « Nos aviateurs bombardent *avec enthousiasme* les villes polonaises » !

Nous n'avons pu suivre avec indifférence la bataille qui faisait rage dans la Pologne martyre, les combats qui se poursuivaient à la frontière franco-allemande, les torpillages de bateaux en pleine-mer, les destructions en masse de biens de toutes sortes. Haïti en a subi, dès le

1. Le lecteur doit avoir présent à l'esprit que tout ce chapitre a été écrit en septembre 1939,, au lendemain même du commencement de la guerre.

premier jour, les répercussions dans sa sensibilité et dans sa vie matérielle.

Nous revoyons les scènes douloureuses d'août 1914, quand tant d'hommes qui tiennent à notre pays par toutes les fibres de leur cœur s'apprêtaient au sacrifice suprême que réclamait d'eux leur patrie lointaine. Et ces hommes étaient issus pour la plupart de familles haïtiennes, — rien ne les distinguant de nos propres fils au milieu desquels ils avaient grandi. D'autres, en grand nombre, étaient ces bons religieux — prêtres séculiers, pères du Séminaire Collège Saint-Martial, frères de l'Instruction Chrétienne, qui ayant mis au service du peuple haïtien leurs corps et leurs âmes se sont tellement identifiés à nous qu'on ne retrouve plus la « couture » qui a joint leurs cœurs aux nôtres.

L'erreur qui avait été commise en 1914 va-t-elle se renouveler ? L'appel général de tous les Français à l'étranger avait été considéré comme une faute, de même qu'il avait paru déraisonnable de dégarnir les usines françaises dans les premiers temps de la mobilisation. On reconnut, malheureusement, après coup, que la France avait besoin de conserver ses positions dans les pays étrangers, tant *au point de vue commercial que sous le rapport spirituel*, Il me paraît essentiel, *dans l'intérêt d'Haïti, comme dans celui de la France*, que des mesures spéciales soient prises en ce qui regarde les citoyens français mobilisables en Haïti. Je suis convaincu que M. Henry Béranger, président de la Commission sénatoriale des Affaires Etrangères et président de la puissante *Association des Français à l'Etranger*, se rallierait à cette vue s'il était mis au courant de la situation.

Je sais ce qu'il y a de délicat à faire pareille suggestion dans un journal comme *La Phalange*, dont on connaît les liens intimes avec le Clergé. Mais je dis loyalement ce que je pense, sans avoir été sollicité par personne, et sachant même que je froisse, en le disant, l'amour-propre des intéressés. J'ai été Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes pendant la dernière guerre, et je pourrais raconter nos angoisses en voyant tant de nos écoles pri-

maires fermer leurs portes et le Petit-Séminaire-Collège St-Martial, de même que l'Institution Saint-Louis de Gonzague, sur le point de faillir, faute de personnel, le premier après 55 années, le second après 28 ans de services continus, rendus à la jeunesse haïtienne. Que dire de nos paroisses laissées sans leurs pasteurs !

J'ai connu aussi les difficultés économiques d'Haïti pendant cette terrible période des hostilités. Je pourrais montrer par des chiffres combien nous fûmes atteints dans notre économie nationale et combien nous avons souffert de la crise qui s'est déchaînée sur le monde comme conséquence de la guerre et qui va s'aggraver, dans des proportions inimaginables, par la nouvelle catastrophe commencée le 1er septembre 1939. La liquidation de quelques maisons françaises, par suite du départ de certains réservistes, ne ferait que compliquer notre situation commerciale.

LA DÉMOCRATIE PANAMÉRICAINE EN FACE DE LA GUERRE HITLÉRIENNE

La guerre actuelle, qui portera tristement dans l'histoire le nom de Hitler, affecte toute l'Amérique dans ses intérêts vitaux. Comment va-t-elle réagir ? Jamais la nécessité de mesures collectives n'a paru s'imposer davantage aux Républiques Américaines, parce que jamais leurs institutions politiques et leur vie économique et sociale n'ont connu plus grave danger. Aussi ont-elles immédiatement pensé à l'instrument que la Déclaration de Lima du 24 décembre 1938 met à leur disposition : la procédure de « consultation ». Le 4ème paragraphe de cette Déclaration prévoit que, pour faciliter les consultations rendues nécessaires par les circonstances, « les Ministres des Affaires Etrangères des Républiques Américaines, quand cela paraît désirable et sur l'initiative de l'un d'eux, se rencontreront dans leurs diverses capitales, par rotation, et sans caractère protocolaire. Chaque gouvernement peut, sous des circonstances spéciales, ou pour

des raisons spéciales, désigner un représentant en remplacement de son Ministre des Affaires Etrangères ».

La radio nous a annoncé que M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'Etat, remplacera M. Cordell Hull à la « consultation » qui aura lieu à Panama le 21 septembre 1939. Il sera accompagné de nombreux conseillers techniques, parmi lesquels nous avons relevé le nom de M. Edwin Wilson, ministre en Uruguay, qui fut chef de la divison de l'Amérique latine au Département d'Etat et le successeur de M. Norman Armour comme conseiller d'Ambassade à Paris. La présence dans la délégation du Dr Herbert Feis, conseiller économique du Département d'Etat, qui fut également envoyé à Lima, montre que les questions économiques auront une large place dans les délibérations de Panama.

La prochaine « Consultation » revêtira une importance exceptionnelle. Elle aura à recommander aux divers Gouvernements les moyens de sauvegarder *politiquement, économiquement et militairement* leur « commune solidarité, » contre les dangers qui la menacent de l'extérieur ou à l'intérieur. Il est vraisemblable que tous les Etats formant l'Union Panaméricaine proclameront leur neutralité à l'occasion de la guerre européenne. Mais à quel point cette qualité pourra-t-elle être *strictement maintenue ?* N'oublions pas que trois des pays belligérants sont des *puissances américaines,* — en ce sens qu'ils ont, comme la Grande-Bretagne et la France, des possessions importantes sur le Continent américain, et que l'un d'eux — le Dominion du Canada — est entièrement établi en Amérique et possède une longue frontière commune avec les Etats-Unis...

Dans les circonstances tragiques que nous traversons, je veux fermement espérer que la Conférence de Panama aura des résultats heureux, pour tous nos pays d'Amérique, et spécialement pour Haïti. Aucune de nos nations n'est capable de résoudre toute seule son problème économique et financier. En même temps qu'on recommandera les mesures propres à nous garantir contre les conséquences militaires de la guerre, il sera sans doute possible de

mettre notre organisme économique en état de résister aux effets d'une crise si cruellement aggravée. Nous avons toute assurance que notre Gouvernement apportera une collaboration loyale aux autres pays d'Amérique en vue de rechercher les solutions les plus profitables pour la paix et le bien-être de nos peuples.

HAÏTI ET CANADA

I

LE CANADA, PUISSANCE AMÉRICAINE

Au cours du Congrès Scientifique Américain, tenu en mai 1940, à Washington, une séance mixte de la Section de Droit International et de la Société Américaine de Droit International, présidée conjointement par le professeur américain Jesse Reeves et l'éminent diplomate José Matos, du Guatemala, fut consacrée à l'importante question de la *neutralité américaine*.

La discussion se déroula d'abord dans la sphère sereine des principes. Abstraite, désintéressée, froide, ainsi qu'il sied entre savants apparemment indifférents aux choses d'ici-bas, elle me paraissait inconsistante et quelque peu nuageuse. Je me permis d'y intervenir pour prier mes collègues de détacher leurs yeux de la contemplation des étoiles et d'abaisser un moment leurs regards vers la terre, où d'immenses puits creusés par les bombes d'avions s'ouvraient sous leurs pas et dans lesquels ils risquaient de s'engloutir, comme l'astrologue de la fable. Je leur dis que les dures réalités du présent imposaient, non seulement une étude concrète de la situation politique en Amérique, mais des mesures immédiates pour la défense, dans l'hémisphère occidental, de ces principes de droit, dont la méconnaissance systématique et les violations répétées par les puissances totalitaires mettent en péril la vie même de nos peuples. J'osai déclarer que la conception qu'un grand nombre de nos collègues se faisaient de la « neutralité américaine » me semblait trop étroite, parce qu'elle laissait supposer que l'Amérique appartenait en totalité aux 21 Républiques formant l'Union

Panaméricaine. Or, rien n'est plus loin de la vérité. Je n'eus besoin, pour le démontrer, que de répéter avec plus de force ce que j'écrivais dans *La Phalange*, à la veille de la réunion, le 25 septembre 1939, de la Conférence de Panama.

« La prochaine Conférence, » avais-je dit, « revêtira une importance exceptionnelle. Elle aura à recommander aux gouvernements de nos 21 républiques les moyens de sauvegarder, *politiquement, économiquement et militairement,* leur commune solidarité contre les dangers qui la menacent de l'extérieur ou à l'intérieur. Il est vraisemblable que tous les Etats de l'Union Panaméricaine proclameront leur neutralité à l'occasion de la guerre européenne. Mais à quel point cette neutralité pourrait-elle être *strictement maintenue ?* N'oublions pas que trois des pays belligérants (auxquels les Allemands ont ajouté de force la Hollande) sont des *puissances américaines,* — en ce sens qu'ils ont, comme la Grande-Bretagne et la France, des possessions importantes sur le Continent américain et que l'un d'eux — le Dominion du Canada — est entièrement établi en Amérique et possède une longue frontière commune avec les Etats-Unis. Or, ces pays sont des « démocraties » en lutte contre le triple fléau — *hitlérisme, fascisme et soviétisme* — qui menace la « démocratie solidaire américaine », suivant l'expression de la Convention de Buenos-Aires. Quelle situation serait créée en Amérique si la Jamaïque, les Bermudes, la Martinique, les Bahamas, la Trinidad, le Honduras Britannique ou la Guyane française étaient attaqués ? Dans les conditions de la guerre actuelle, on ne peut pas dire qu'une telle attaque soit impossible...

« Le cas canadien présente un intérêt considérable. Il existe depuis longtemps un fort mouvement en faveur de l'entrée du Canada dans l'Union Panaméricaine. Je dois dire que, durant mon séjour de 1931 à 1933 à Washington, comme ministre d'Haïti, je me montrai un fervent partisan de ce mouvement qu'encourageait particulièrement l'Institut Américain de Droit International. Le 31 juillet 1939, à la cérémonie d'inauguration des cours

annuels organisés à l'Université McGill de Montréal par la Dotation Carnegie, mon éminent ami, le Dr James Brown Scott, Président de l'Institut, émit le vœu que « le Canada devienne bientôt membre de cette communauté inter-américaine, dont l'Union Panaméricaine est le symbole et l'organe officiel ». Cette déclaration fut chaleureusement accueillie dans tout le Canada, et particulièrement dans la province de Québec qui, tout en restant fidèle à sa langue et à ses traditions françaises, comprend la nécessité d'une solide collaboration inter-américaine. Mais ce qu'il y a encore de plus significatif, c'est l'attitude — on pourrait dire fraternelle — que le président Roosevelt a toujours adoptée à l'égard du Dominion. N'a-t-il pas, dans l'un de ses discours prononcé à Kingston, Canada, le 18 août 1939, déclaré sans ambages que les Etats-Unis — unis plutôt que séparés du Canada par une frontière non fortifiée de plusieurs milliers de kilomètres — ne resteraient pas inactifs (would not stand idle by) si une tentative de domination étrangère était faite contre la Puissance Canadienne ? »...

La Conférence de La Havane a réglé la question des possessions européennes en Amérique. Elle a reconnu que tout transfert de territoire américain aux puissances totalitaires, en cas de défaite définitive de la Grande-Bretagne, de la France et de la Hollande, serait un tel danger pour la doctrine de Monroe, et une telle menace pour les Etats-Unis, en particulier, qu'il ne fait aucun doute, comme l'écrit Raymond Leslie Buell, « que le Congrès autoriserait l'usage de la force, pour empêcher ce transfert, même si les Etats-Unis, en agissant ainsi, se mettaient — techniquement parlant — dans le rôle de l'agresseur ».

La question canadienne était plus délicate à résoudre, et aussi plus dangereuse, parce que le Dominion, tout en constituant en droit et en fait un Etat indépendant, reste encore attaché à la Grande-Bretagne par un lien d'allégeance — léger sans doute, mais que le loyalisme canadien rend d'autant plus fort qu'il est volontaire. C'est à cause de cette fidélité que le Canada a déclaré la guerre

à l'Allemagne. C'est pour ne pas donner l'impression qu'il abandonnait, au moment du danger, l'Angleterre, que M. Mackenzie King a mis — croyons-nous — quelque hésitation à s'engager dans une alliance formelle avec les Etats-Unis, en vue de la défense commune de l'hémisphère occidental.

Le 6 août de la présente année, deux députés libéraux, M. George Fulford et M. J.-F. Pouliot, demandèrent au chef du gouvernement, en pleine Chambre des Communes à Ottawa, si le temps n'était pas venu pour le Canada de se joindre à l'Union Panaméricaine et de conclure avec les Etats-Unis un traité de défense mutuelle. Le premier ministre répondit que le moment n'était pas opportun pour la discussion de ce problème dans la crainte qu'une pareille initiative ne fût méchamment interprétée par les ennemis de l'Angleterre, comme un signe de faiblesse ou de désintégration de l'Empire Britannique. Mais pendant que M. Mackenzie King prenait en public une attitude si réservée, des négociations se poursuivaient activement entre lui et le Président Roosevelt, et la semaine dernière a vu se réaliser l'acte important qui consacre l'entrée positive du Canada dans la famille politique panaméricaine : l'*alliance militaire*, qui prévoit une collaboration intime entre la Puissance Canadienne et les Etats-Unis pour préserver l'intégrité territoriale de l'Amérique. La participation effective du Canada à l'Union Inter-américaine suivra dans un avenir plus ou moins proche. C'est une grande force qui vient ainsi se mettre au service du panaméricanisme dans le domaine militaire, comme dans le domaine économique et culturel.

Beaucoup de gens en Haïti — je m'en suis rendu compte — n'ont pas une idée exacte de l'importance du Canada. Ils ne se rappellent pas que ce pays comprend une superficie de 9,187,000 kilomètres carrés, à peine inférieure à celle de l'Europe tout entière (environ 10 millions) et supérieure à celle des Etats-Unis qui est de 7,838,000. Peuplé seulement de 11 millions d'âmes, il offre des possibilités de développement incalculables.

Déjà, il était classé avant la guerre comme la 5ème puissance économique du monde. A ses énormes ressources agricoles (blé, avoine, orge, plantes fourragères, betteraves, pommes de terre, maïs, tabac, houblon, fruits,) s'ajoutent les produits d'un élevage sélectionné, l'exploitation de la forêt, la chasse aux animaux à fourrure, les pêcheries, les mines (nickel, amiante, or, argent, platine, cuivre, plomb, chrome, radium). L'industrie s'y est considérablement développée. Elle traite les produits alimentaires (minoteries, fabriques de beurre, fromage, conserves) ; le bois (scieries, pâte à papier, meubles) ; les métaux (matériel de chemin de fer et machines agricoles) ; les peaux (tanneries) et les textiles (tissages), etc.

Le commerce canadien a progressé d'une manière prodigieuse en ces vingt dernières années : les Etats-Unis y ont pris une place même plus importante que celle de l'Angleterre.

Où va le Canada ? Un Canadien d'origine anglaise, M. John MacCormac, a essayé de répondre à cette question dans un livre récent, *Canada : America's Problem*. Il espère voir s'élever, des ruines accumulées par la présente guerre, un Dominion Canadien plus industrialisé, mieux armé, fortement peuplé, exerçant une influence de plus en plus dominante dans l'Empire Britannique, et, à cause de ses relations de plus en plus étroites avec les Etats-Unis, remplissant encore avec plus de prestige son rôle historique d'interprète et de coordonnateur des deux grandes civilisations anglo-saxonnes.

Quel sera, dans ce Canada renouvelé, le sort de l'élément français du Dominion ? M. MacCormac ne croit pas que les Franco-Canadiens soient hostiles à cette évolution vers les Etats-Unis ; mais, malgré les chocs et les antagonismes du passé et même du présent, ils ne peuvent pas oublier que le régime anglais leur a donné la liberté et la sécurité.

Dans un remarquable article « *The New York Times Magazine* » du 14 juillet 1914, M. Frederick T. Birchall écrit à ce propos : « Personne ne sait encore quels changements apportera au monde le conflit actuel. Quels

qu'ils puissent être, ils affecteront assurément cette partie de l'univers. Grâce à une Amérique intacte et inattaquable triomphant des forces qui, autrement, amèneraient sa destruction, la victoire sera l'issue de cette guerre : c'est le vœu fervent des Franco-Canadiens, comme des Anglo-Canadiens. »

C'est aussi le vœu des Haïtiens, qui ont une particulière tendresse pour le Canada et qui le voient entrer avec joie dans la grande famille panaméricaine, où il apportera, avec ses richesses matérielles, les valeurs spirituelles dont il est l'un des plus nobles gardiens en Amérique.

II

En août 1934, je fus invité, comme délégué du Comité France-Amérique d'Haïti, aux fêtes commémoratives du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Profitant de cette occasion, le ministre des Relations extérieures, M. Léon Laleau, me confia la mission « d'entrer en rapport avec les présidents des Chambres de Commerce canadiennes, et avec toutes autres personnalités officielles capables de faciliter l'extension du mouvement commercial entre les deux pays». A mon retour, je lui adressai un rapport détaillé, pour lequel il voulut bien me présenter ses félicitations et qu'il fit publier presque intégralement dans *Haïti-Journal*.

J'eus, pendant mon séjour à Montréal, d'intéressantes conversations avec des journalistes canadiens : deux particulièrement, M. Paul de Martigny, dans *La Presse* du 5 septembre, et M. Lucien Desbiens, dans *Le Devoir* du 8 septembre, rendirent compte d'une manière vive et attrayante de leurs entretiens avec moi.

Dans son édition du 17 octobre 1934, *La Presse* me fit la faveur de publier la lettre suivante, dont personne ne contestera, je pense, la persistante actualité.

« Rentré à Port-au-Prince de mon beau voyage au Canada, j'ai trouvé *La Presse* du 5 septembre dernier qui a si gracieusement accueilli les déclarations que j'ai eu le

plaisir de faire à son aimable reporter, M. Paul de Martigny, à mon passage à Montréal. En portant ces déclarations à la connaissance de son million de lecteurs, votre grand journal leur a donné un retentissement qui aura certainement l'effet le plus utile sur le développement des relations intellectuelles et commerciales entre nos deux pays...

« Le Canada, qui s'est déjà placé au 5ème rang des grandes puissances industrielles et commerciales du monde, est grand exportateur de produits dont les Haïtiens font une large consommation. Par exemple, Haïti a acheté en 1933 : farine, 573,220 dollars ; poissons fumés ou salés, 297,250 ; viandes, 308,100 ; fromages et beurres 107,400 ; bois de construction, 136,000 ; papier, 60,000 ; livres et imprimés, 71,400 ; peaux et cuirs, 117,500 ; machinerie 326,000 ; automobiles et camions, 177,000, soit des marchandises et articles d'une valeur de 2,174,400 dollars, qui auraient pu être fournis presque en totalité par le Canada...

«D'autre part, Haïti peut vendre au Canada son café, l'un des plus réputés du monde ; son coton sélectionné, qui a obtenu un succès considérable auprès des usines d'Angleterre : son cacao, ses bois de teinture et d'ameublement : campêche, acajou, gaïac, fustic, etc ; son sucre, ses fruits : oranges, citrons, pamplemousses, bananes, ananas, noix de coco, cashew nuts, pistaches, etc. ; ses légumes secs, son rhum, etc., etc. Or, dans la masse des exportations haïtiennes, évaluées pour l'année 1933 à $9,330,073, le Canada figure pour la somme dérisoire de 14,764 dollars, se décomposant comme suit : sisal ou pite, 12,710 dollars ; tourteaux de coton pour engrais, 1,880 ; rhum, 40 ; café, 134. Lisez bien : cent trente quatre dollars de café sur une exportation totale de 41,745,766 kilos d'une valeur de 7,250,430 dollars !

« Quand on sait que la République d'Haïti est reliée à New-York par trois lignes de navigation (« Panama Steamship Co., » « Columbian Line », Compagnie Hollandaise), qui la mettent à trois jours et demi et cinq jours de ce grand port américain et, par conséquent, en

continuant le voyage par chemin de fer, à six jours de la métropole canadienne, Montréal ; quand on sait que le Canada dispose du « Canadian Pacific Steamship », ayant ses ports d'attache sur l'Atlantique à Québec, Montréal et St-Jean, et du Canadien National, opérant entre Montréal et Halifax, ses ports d'attache, et les Bermudes, les Antilles anglaises, entre autres la Jamaïque, dont la capitale, Kingston, est à une nuit de Port-au-Prince ; quand on sait, de plus, que l'une des plus puissantes banques canadiennes, la Banque Royale du Canada, dont le siège est à Montréal, maintient depuis plusieurs années une forte succursale en Haïti, on s'explique difficilement que les échanges entre les deux pays, dont les productions sont complémentaires, soient restés à un niveau aussi bas.

« La vérité, c'est que le Canada et Haïti s'ignorent bien qu'ils aient tant de points communs qui devraient les rapprocher. Que de fois, durant mon séjour chez vous, ne me suis-je trouvé en présence de personnes fort cultivées qui s'étonnaient de m'entendre parler français — ignorant que la République d'Haïti porte, sur un territoire de 28,900 kilomètres carrés, presque égal à celui de la Belgique, une population de trois millions d'habitants, de langue et de culture française, fidèlement attachée en majorité à la religion catholique ! Combien d'Haïtiens gagneraient également à connaître le Canada, son histoire, ses traditions, ses ressources morales et économiques, sa littérature, ses merveilleuses possibilités qui lui réservent le plus magnifique avenir que puisse désirer un peuple jeune et vigoureux !

« C'est à cette compréhension mutuelle que nous devons travailler... Cette connaissance réciproque, que je souhaite de tout mon cœur, sera parfaite quand le café haïtien, si apprécié en France, le rhum haïtien, comparable aux plus réputés cognacs français, nos fruits exquis, seront sur toutes les tables canadiennes ; quand les livres canadiens et les livres haïtiens paraîtront simultanément aux étalages des libraires de Montréal et de Port-au-Prince, quand les steamers canadiens viendront régu-

lièrement dans les ports haïtiens débarquer les produits du Canada et charger les produits d'Haïti : quand un courant ininterrompu de marchandises, de personnes et d'idées se sera solidement établi entre les deux pays ».

Que s'est-il passé, depuis octobre 1934 que cette lettre a été écrite ? Les échanges entre Haïti et le Canada se sont-ils accrus ? Le rapport du représentant fiscal montre que les ventes du Canada s'élevèrent, pour 1937-1938, à 181,000 dollars, tandis qu'Haïti ne lui envoya que 10,864 dollars de produits, où le café a figuré pour 480 kilos d'une valeur de 67 dollars. Pour l'exercice 1938-39, les marchandises importées du Canada ont été estimées à 144,078, et les exportations haïtiennes vers ce pays à 44,292 dollars, — le café y étant représenté par 293,885 kilos valant 41,240 dollars. Nous n'avons pas encore les chiffres de l'année financière qui s'est terminée au 30 septembre 1940. Mais le bulletin du représentant fiscal d'août indique que, durant les onze premiers mois de l'exercice 1939-40, le Canada a acheté d'Haïti 24,000 kilos de café des types 1 à 3, d'une valeur de 3,781 dollars ; 40,001 kilos des types 4 et 5, d'une valeur de 4,658 dollars ; et 20,000 kilos des types 6 et 7 d'une valeur de 2,629 dollars, soit une quantité globale de 84,001 kilos estimée à 11,068 dollars.

Comparés aux 480 kilos et aux 67 dollars de l'année 1937-38, les chiffres de 1939 et de 1940 indiquent une avance notable. Mais ils nous paraissent encore dérisoires, et peu en rapport avec les efforts admirables qui ont été faits au Canada, particulièrement par M. Philippe Cantave, pour faire connaître Haïti et apprécier ses produits. On ne dira jamais assez combien ce jeune Haïtien s'est dévoué à cette tâche qu'il considère comme un apostolat et qu'il a remplie jusqu'ici, sans aide pécuniaire, avec un désintéressement, une intelligence et un courage dont peu d'autres eussent été capables. Quand je suis retourné au Canada, en 1938, pour une tournée de conférences à Montréal, Québec et Ottawa, j'ai trouvé un terrain merveilleusement préparé par lui pour un développement intensif des relations économiques (financières et

commerciales) entre le Canada et Haïti. Tous les bras s'ouvraient à nous. Au cours d'un banquet qui me fut offert à Québec, et auquel prirent part les plus hautes personnalités de la province, M. Onésime Gagnon, ministre des mines et des pêcheries, annonça que des plans de grande envergure avaient été mis à l'étude pour une collaboration étroite entre nos deux pays...

« Je suis allé en Haïti, » dit le ministre. « Je connais ses produits : café, bois précieux, fruits, rhum, etc... Je pense que nous avons besoin de tout cela, et qu'en retour nous pouvons vous offrir nos produits : bois d'œuvre, pommes de terre, poissons, cuirs et chaussures, pulpe et papier, etc. Si nous communions aux mêmes sources spirituelles, et si la langue que nous parlons est la même, nos vies économiques sont complémentaires l'une de l'autre. Et je crois fermement que ce sont là les éléments sur lesquels nous pouvons fonder un accord durable et profitable.

« Il va de soi que les questions tarifaires relèvent du pouvoir central, à Ottawa. Mais la province de Québec peut faire des suggestions motivées par les circonstances et les événements. Elle peut user de son influence avec tact et fermeté. Par ailleurs, s'il n'est pas dans les attributions du gouvernement de cette Province de fixer les taux de la douane, il lui est loisible de seconder de tout son appui moral un commerce extérieur qui tourne à l'avantage de notre Province, et où vous trouverez, vous autres Haïtiens, votre propre avantage. En outre, nos hommes d'affaires et les vôtres peuvent s'entendre pour établir des comptoirs centraux d'achat et de vente de vos produits, dans notre Province, et de nos produits dans votre pays. Ces louables initiatives particulières, nous les seconderons de notre mieux, en mettant les techniciens de nos différents ministères à même de fournir les conseils et les directives les plus utiles ».

Voilà des paroles officielles et publiques, reproduites en bonne place par tous les journaux de Québec du 21 septembre 1938. Qu'est-il advenu de tous ces beaux projets de coopération économique ? A quels obstacles se

sont-ils heurtés ? De notre côté, la nécessité de créer un poste diplomatique à Ottawa, en vue de fortifier ce mouvement commercial, avait paru s'imposer, et la presse de Port-au-Prince avait même donné le nom du titulaire. Puis, l'indifférence a recouvert tout cela de son lourd manteau d'oubli, et l'on n'entend plus parler de rien. Et cependant, notre situation économique ne nous permet pas de nous endormir dans une telle quiétude : elle est bien près d'être désespérée. C'est le dernier bulletin du représentant fiscal qui le constate. On y lit :

« Pendant la période octobre-août de l'exercice 1939-40, les valeurs du commerce extérieur s'élevèrent à $12,559,000, contre 14,458,400 pendant la période correspondante de l'exercice 1938-39. Il y a eu une diminution de $1,899,400. Pendant les onze premiers mois de 1939-40, les valeurs des importations ont été de $7,413,000, celles des exportations de 5,146,000, d'où un excédent d'importations de 2,267,000 dollars... Les exportations de café du mois d'août 1940 se chiffrèrent à 123,432 kilos, évalués à $12,740, contre 2,056,468 kilos, évalués à 255,776 dollars pendant le mois d'août 1939, soit une diminution de 94 pour cent en quantité, et de 95 pour cent en valeur. Pendant les onze premiers mois du présent exercice, les expéditions de café montèrent à 15,355,503 kilos, évalués à $1,954,712. Pendant la période correspondante de l'exercice 1938-39, il avait été exporté une quantité de 28,413,948 évaluée à 3,640,571 dollars. »

D'où une diminution de 1,685,859 dollars !

Pour sauver Haïti de la ruine, il faut que nous puissions vendre notre café. Les marchés d'Europe nous sont fermés. Nous devons en trouver d'autres et étendre ceux que nous possédons déjà en Amérique. Mon ami, M. Abel Lacroix, fait en ce moment des efforts considérables pour trouver à notre exportation un débouché en Louisiane. Ne négligeons pas le Canada, puissance américaine aujourd'hui alliée des Etats-Unis, qui nous offre tant de merveilleuses possibilités.

Ni moratorium, ni surtaxes, ni compressions budgé-

taires, ni autres expédients ne peuvent résoudre notre crise, Haïti est comme un malade *in extremis*. Des injections de caféine peuvent ranimer son cœur défaillant et lui donner une énergie factice : elles ne la guériront pas. Ce qu'il lui faut, c'est une large infusion de sang riche et pur qui rétablisse son activité normale en assurant le fonctionnement régulier de ses organes vitaux.

LA BANQUE INTER-AMÉRICAINE

I

Quand je reçus à l'Université d'Atlanta, où je me trouvais comme « guest » professeur, l'invitation de James Brown Scott de prendre part aux travaux du Huitième Congrès Scientifique Américain et d'y faire une conférence, j'aurais pu choisir l'un de ces grands thèmes généraux de droit international où il est si agréable de se promener en compagnie d'éminents jurisconsultes de tous les âges et de toutes les nations. Mais la nécessité d'une *action collective* pour la défense économique de l'Amérique me parut s'imposer avec un tel caractère d'urgence que je ne me sentis aucune disposition à me livrer à un travail de pure érudition, ou ne présentant qu'un intérêt théorique. Et j'osai porter, devant mes collègues des trois Amériques, un problème dont la solution me semblait ne pouvoir être différée, celui de l'organisation des intérêts économiques inter-américains.

Je me réjouis d'avoir saisi au bond une pareille occasion, non seulement de traiter une question d'importance continentale, mais encore de montrer, en citant le Président de la République, l'intérêt particulier que le peuple haïtien et son gouvernement y attachent.

Je prononçai ma conférence le 9 mai 1940, et, deux jours après, l'invasion de la Hollande et de la Belgique, qui fermait de nouveaux marchés au commerce américain, rendit en quelque sorte tangible et impérieuse, aux yeux de tous, la nécessité d'organiser dans le plus bref délai la *sécurité politique, militaire et économique de l'Amérique*. Dans le programme de la Conférence de La Havane, adopté par le Conseil de direction de l'Union Panaméricaine, fut inscrite la question de l'organisation de la solidarité économique de nos vingt-et-une républi-

ques, auxquelles on a ajouté, comme je l'avais formellement réclamé dans ma communication, le grand pays américain que constitue le Canada.

Nous ne devons pas nous dissimuler les graves difficultés qui vont se dresser devant la Conférence de La Havane. Il n'est pas aussi aisé que beaucoup de gens le croient, de concilier les intérêts souvent divergents des pays d'Amérique. Dans son livre *Isolated America*, dont je ne cesserai de recommander la lecture à tous ceux qui s'intéressent aux « réalités » internationales, Raymond Leslie Buell a consacré un chapitre important, *Remaking the Monroe Doctrine*, aux relations politiques et économiques des républiques américaines et montré les obstacles qui s'opposent à une entente pleine et absolue entre elles. Comme Buell, je crois à la possibilité de surmonter ces obstacles, pourvu que l'on apporte à la discussion des problèmes divers, dont nous recherchons si avidement la solution, l'esprit de justice et d'équité, la franchise, la bonne volonté et la loyauté qui doivent former la base essentielle de la « politique de bon voisinage ».

Nous ne répéterons jamais assez combien le sort de la République d'Haïti est lié à une juste application de cette politique du « bon voisin ». Nous en avons déjà tiré *quelques avantages*, dont personne ne saurait contester l'importance. Mais les développements inattendus de la guerre européenne, les restrictions commerciales qu'ils nous imposent et les responsabilités qu'ils vont nous obliger à prendre, par suite de notre situation géographique, nous donnent droit à un concours qui nous permette, non seulement de parer aux difficultés du moment, mais d'asseoir notre économie sur des bases solides et durables. Il serait déplorable que l'effort de la Conférence de La Havane aboutît à des résultats provisoires, simplement dictés par les circonstances de l'heure, au lieu de poser les assises permanentes d'un ordre nouveau en Amérique, à la fois politique et économique.

Je n'ai pas de doute que Haïti fasse valoir ces raisons générales et celles qu'elle peut tirer de sa situation parti-

culière, pour contribuer à faire de la Conférence de La Havane un « succès » complet.

Cette situation est grave, comme en témoignent les statistiques de son commerce extérieur. Déjà ce qu'Haïti produisait avant la guerre et les revenus qu'elle en obtenait lui permettaient à peine de faire face à ses obligations internationales et de donner satisfaction aux besoins de sécurité, d'hygiène, de travail, d'éducation, de religion, d'assistance et de prévoyance sociales d'une population de trois millions d'habitants, qui a l'ambition légitime de jouir d'une vie pleinement civilisée. La guerre actuelle la conduit au bord de l'abîme, en réduisant davantage ses recettes déjà trop maigres.

Tout le monde sait — comme l'écrivait il y a quelques années M. Marcel Monfils — que « l'agriculture conditionne en Haïti toutes les activités et constitue l'unique source réelle de richesse de la République. Le commerce intérieur et extérieur, les transports par terre et par eau, les industries locales (usines caféières, usines à mantègue traitant les graines de coton, savonneries, sucreries, distilleries, etc.) sont sous la dépendance étroite de la production agricole. Les exportations sont exclusivement constituées de denrées agricoles. Ce sont elles qui conditionnent les importations : celles-ci sont toujours très sensiblement égales aux exportations. »

Notre exportation dépend donc de notre agriculture. Et de notre exportation, où le café tient la place la plus importante, dépend presque tout le mouvement économique d'Haïti. M. Candelon Rigaud a fait cette constatation :

« Il fut un temps où le café était directement payé au paysan au prix de seize centimes de dollar la livre. Aujourd'hui, ce prix d'achat est tombé à six centimes. Nous exportons une moyenne annuelle de soixante millions de livres, la consommation intérieure étant estimée à vingt millions. Quand le café valait seize centimes la livre, c'étaient 12,800,000 dollars qui entraient en circulation dans le pays. Aujourd'hui que la denrée n'est payée que six centimes à l'intérieur, il n'y a plus que

4,800,000 dans la circulation, soit 8 millions de moins.»

Le même calcul pourrait être fait au sujet de tous nos autres produits d'exportation.

On se rend compte des répercussions sur la vie individuelle, familiale et nationale d'Haïti de toute réduction de nos exportations en valeur ou en quantité. Un pays qui ne vend pas ne peut pas acheter. Or, le problème haïtien n'est pas d'*acheter moins*, mais de *vendre davantage* pour pouvoir acheter, c'est-à-dire consommer davantage.

Haïti a besoin de *capital* pour développer sa *production* agricole et de *marchés* pour la placer à des conditions avantageuses. Elle ne peut recevoir ce capital et garder ces marchés que si elle emploie son pouvoir d'achat, ainsi augmenté, à acheter des autres ce qu'elle est incapable de produire elle-même avec profit.

II

A la séance du 8 septembre 1930 de la onzième Assemblée de la Société des Nations, j'osai porter à la tribune une question de politique internationale extrêmement délicate : celle des placements de capitaux à l'étranger. Mon pays étant à ce moment militairement occupé, il y avait de ma part — on le reconnaîtra — un certain courage à traiter publiquement un pareil sujet, parce que c'est par la brèche des finances que s'étaient produites les interventions armées ou diplomatiques qui avaient si fort indisposé la plupart des Républiques américaines contre les Etats-Unis du Nord.

Quelles sont les relations économiques actuelles des Etats-Unis avec l'Amérique latine ? Quelle politique doivent-ils pratiquer vis-à-vis d'elle pour que ces relations se développent et se fortifient de plus en plus dans l'avenir ?

D'après une étude du Dr Max Winkler, le total du commerce extérieur des 20 républiques américaines s'était élevé, en 1913, à 3 milliards de dollars ; en 1927, il montait à 5 milliards, soit une augmentation de 71 pour

cent. La part des Etats-Unis dans ces totaux était, en 1913, de 816 millions de dollars, et, en 1927, de 1,783 millions, soit un accroissement de 118 pour cent. En 1913, les capitaux nord-américains placés en Amérique latine se chiffraient à 1,242 millions environ. Ils dépassaient 5 milliards en 1929.

De ces statistiques, je tirai la conclusion que la solidarité interaméricaine n'était pas une simple expression verbale, mais une réalité concrète constituée par une masse colossale de matières premières et de richesses de toutes sortes ; — que, par conséquent, *l'Amérique latine a besoin des Etats-Unis, comme les Etats-Unis ont besoin de l'Amérique latine.*

Les Etats-Unis prennent, en effet, de l'Amérique latine une bonne partie des matières premières et produits agricoles nécessaires à leurs industries et à leur alimentation. D'autre part, leur politique économique et financière a abouti à l'accumulation d'énormes capitaux, dont la totalité ne peut être utilisée dans le pays même, et à une production industrielle massive, supérieure de beaucoup aux besoins de la consommation intérieure, et que la crainte d'un accroissement du chômage ne permet pas de ralentir dans des proportions considérables. D'où la nécessité absolue pour les Etats-Unis de trouver des débouchés à leurs capitaux et à l'excédent de leur production.

Le seul remède à cette dangereuse surproduction est l'extension du marché nord-américain. Mais le mot *extension* ne doit pas être entendu dans le sens d'*expansion territoriale.* Etendre le marché, c'est acquérir une clientèle de plus grande capacité d'achat, dont le pouvoir d'absorption puisse augmenter proportionnellement à la production industrielle. L'intérêt le plus évident des Etats-Unis est donc d'augmenter la capacité d'achat de leur clientèle latino-américaine, pourvoyeuse de matières premières et consommatrice de produits manufacturés. Ce pouvoir d'achat de l'Amérique latine ne peut être augmenté que par le développement de sa production et le placement de ses denrées à des conditions avantageuses.

République d'Haïti pourra bientôt faire partie de la Banque Inter-américaine et profiter — pour le bien-être de son peuple — des avantages que lui offrira cette grande « Coopérative internationale de Crédit ».

L'AMITIÉ FAIT LA FORCE

CONCLUSION

C'est une grande satisfaction pour un écrivain de voir se réaliser sous ses yeux ce qu'il avait depuis longtemps prédit et souhaité. Le prophète de malheur éprouve un plaisir sadique à constater que la castastrophe qu'il avait prévue s'est accomplie, et il s'écrie en se rengorgeant: « Je vous l'avais bien dit! » Mais la réalisation d'un bonheur — que l'on avait ardemment désiré pour l'avantage de tous — vous récompense d'une joie très pure, et ce n'est point vanité vulgaire que de montrer que l'on avait fait preuve de prévoyance.

Le 23 décembre 1928, je prononçai à la Société d'Etudes juridiques, présidée par Me Hermeny Chancy, une conférence sur « l'organisation de la paix internationale ». Après avoir exposé les diverses tentatives faites pour assurer le règlement pacifique des conflits internationaux — Société des Nations, Protocole de 1924, Pacte de Locarno, Pacte Briand-Kellogg — je dépeignis la situation internationale en Amérique latine et insistai avec détail sur le problème particulier que posaient devant le monde les rapports politiques et financiers d'Haïti avec les Etats-Unis.

Je pouvais être plein d'amertume, parce que l'occupation américaine, au moment où je parlais, pesait de son poids le plus lourd sur mon pays. Mais je sus faire taire tout ressentiment personnel pour envisager avec sérénité une solution du problème inter-américain — profitable et pour les Etats-Unis, et pour toutes nos républiques d'Amérique. Et voici en propres termes ce que fut la conclusion de ma conférence, telle que je la reproduis de mon livre « *Un Haïtien parle* », page 209.

« Les Américains donnent parfois comme principal

motif de leur intervention en Haïti, et dans d'autres pays de la mer des Caraïbes, la nécessité de protéger le Canal de Panama — essentiel pour leur défense nationale. Ne serait-il pas alors possible de conclure avec eux un *pacte d'assurance mutuelle et de non agression*, qui, en sauvegardant pleinement notre indépendance politique et notre intégrité territoriale et administrative, leur apporterait sur ce point tous les apaisements nécessaires ? Je vais même plus loin : je crois à la possibilité d'un pacte semblable qui unirait principalement les Etats-Unis, le Mexique, Cuba, la République Dominicaine, Guatemala, Nicaragua, Costa-Rica, Honduras, Salvador, Panama, etc.

« C'est dans *l'amitié*, et non dans la *haine*, c'est dans la *conciliation* et non dans la *division* que nous devons chercher la solution du problème de la paix inter-américaine. Les Américains du Nord doivent comprendre que *l'amitié des peuples voisins du canal de Panama constitue pour eux une meilleure défense que les formidables forteresses élevées dans la Zone.* Qu'ils n'oublient pas que cette amitié ne peut être établie que sur le respect mutuel et l'égalité juridique de tous les Etats d'Amérique !...

« La nature a établi entre nos pays d'Amérique une solidarité politique et économique qu'il n'est pas en notre pouvoir de rompre. Pourquoi cette solidarité ne devrait-elle pas se traduire en acte par l'établissement d'une communauté fraternelle de nos vingt et une Républiques, — nées toutes sous le régime de la liberté et de la démocratie ?

« Il y a sans doute l'Union Panaméricaine. Elle rend des services qu'il serait injuste de méconnaître. Sous la direction du docteur L. S. Rowe, devenu un citoyen *américain* dans l'acception continentale du mot, elle accomplit entre nos peuples un travail hautement appréciable de rapprochement et de bonne entente. Mais elle n'est pas encore l'organisation pacificatrice et régulatrice que nous rêvons pour l'Amérique. Composée des représentants diplomatiques des gouvernements américains à Washington et du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis qui

en a la présidence, elle n'a ni l'autorité, ni l'indépendance qu'il lui faudrait pour remplir le rôle d'un véritable *Conseil des Nations Américaines*, pouvant parler au nom de la justice et du droit à tous les Etats d'Amérique, grands et petits, et possédant *la forme morale*, et même *matérielle* nécessaire pour faire respecter ses décisions.

« Le jour où les républiques américaines, les Etats-Unis comme les autres, auront compris la suprême nécessité de s'associer ainsi pour la *conciliation de leurs intérêts* et pour le *règlement équitable de tous leurs différends*, la défiance aura disparu de nos cœurs et la vie deviendra plus douce et plus amicale parmi nos peuples. La première étape dans ce sens serait la conclusion d'une convention de conciliation et d'arbitrage obligatoire sans réserve entre nos trois Amériques, suivie de la constitution d'une *Cour Permanente de Justice Inter-américaine*, pour le règlement de tous les conflits — juridiques ou politiques — qui peuvent s'élever entre nos pays.

« En voulant ainsi organiser la paix continentale américaine, nous entendons contribuer de la façon la plus efficace à l'œuvre de pacification universelle poursuivie par la Société des Nations.

« Nous connaissons les lacunes du Pacte. Nous savons contre quelles forces de haine l'Institution de Genève doit lutter et à quelles hostilités elle se heurte, même parmi ses membres, dont *quelques-uns ne sont venus à elle qu'avec méfiance et suspicion*. Mais elle reste notre suprême espoir contre la guerre et l'abri le plus sûr de la paix rénovatrice. Que les Peuples lui fassent confiance et lui apportent leur concours ! »

Personne ne peut douter de la sincérité de ces vœux. Ils n'étaient inspirés par aucune préoccupation personnelle et intéressée. Ils semblaient même s'opposer, à l'heure où je les exprimais, en 1928, à la politique pratiquée à Washington à l'égard de l'Amérique latine. Ils ont eu cependant le mérite de s'adapter exactement au programme de coopération inter-américaine que formula avec une telle force le Président Roosevelt, dans son mémorable discours d'inauguration du 4 mars 1933.

La Conférence de Buenos-Aires de 1936 et celle de Lima de 1938 ont réalisé, en principe, le « pacte d'amitié » que je réclamais pour la défense du canal de Panama, — élément essentiel de la défense continentale. Ce pacte a été si nettement confirmé aux Conférences des ministres des affaires étrangères, tenues à Panama et à La Havane, que l'on a vu le Costa-Rica et l'Equateur offrir spontanément aux Etats-Unis l'île des Cocos et les îles Galapagos pour l'établissement de bases aériennes dans le Pacifique. En cas de nécessité, aucun des Etats de la Mer des Caraïbes n'hésiterait à faire le même geste de solidarité.

Qu'est-ce que la Conférence Consultative des Ministres des Affaires Etrangères de nos vingt et une républiques, sinon ce *Conseil des Nations Américaines*, dont la création nous paraissait si nécessaire ? Il est toutefois regrettable que ce Conseil n'ait pas été organisé suivant le plan présenté à Lima par la Délégation des Etats-Unis, — lequel prévoyait que la « Consultation » aurait lieu *régulièrement*, à des époques déterminées, ce qui lui aurait donné le caractère d'une institution permanente de l'Union Panaméricaine, qui, en dehors de ses sessions normales, pourrait être convoquée à l'extraordinaire dans les cas graves.

La menace qui pèse actuellement sur le monde a rendu évidente à tous la nécessité de renforcer les liens d'amitié qui unissent nos pays, par l'organisation de la « solidarité, politique, économique et culturelle » des trois Amériques.

On comprend bien toutefois que cette organisation ne sera complète que si l'on est assuré que les différends ou oppositions d'intérêts surgissant entre nos peuples seront toujours réglés dans le droit et l'équité. C'est pourquoi le temps nous paraît venu de créer la *Cour Permanente de Justice Inter-américaine* pour laquelle la Conférence de Lima a marqué sa sympathie et que la prochaine Conférence des Républiques d'Amérique organisera de manière définitive, nous l'espérons, comme le couronnement indispensable du monument de paix, d'amitié et de jus-

tice qu'édifie pièce par pièce, depuis un demi-siècle, l'Union Panaméricaine.

Nous ne cesserons de répéter que, si nous voulons une Amérique unie et forte, nous n'entendons aucunement rompre les liens de solidarité qui nous unissent aux autres parties de l'Univers. Nous savons tout le mal que la politique de « l'isolement », professée aux Etats-Unis par des hommes d'Etat à courte vue, a fait à la paix du monde. C'est pourquoi nous ne pouvons rester indifférents à la lutte que livre, en Europe, à ce que nous appelons « le Droit des Peuples », la force brutale au service de la haine. Et parce que le Grande-Bretagne représente pour nous le Droit, parce qu'elle est seule aujourd'hui à défendre les principes de Justice Internationale, sur lesquels reposait la Société des Nations, nos vœux ardents vont à son peuple, pour une victoire définitive, au moment où il subit, avec un courage héroïque, les pires souffrances et les plus abominables attaques d'un ennemi sans entrailles, comme sans scrupules.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface	7
Nation, race et culture	11
La race n'existe pas	19
La science et l'Eglise contre le racisme	25
Le racisme à Lima	31
La nation haïtienne	37
La culture haïtienne	43
Le folklore haïtien	51
Le créole haïtien	61
L'éducation haïtienne	71
Vaudou et civilisation chrétienne	81
Mentalité mystique et superstitions	91
La société haïtienne	101
La vie rurale en Haïti	111
La vie agricole en Haïti	121
La famille paysanne	131
La femme et l'enseignement en Haïti	141
Politique sociale	149
Défense de l'Etat	159
Défense de l'homme	169
Le problème de l'alimentation	179
Le problème du logement	191
Une politique de la production	203
Les conditions de la production	217
Une politique de l'exportation	229
Finances et crédit	241
La coopération inter-américaine	249
Interdépendance	261
Haïti et Canada	271
La banque inter-américaine	283
L'amitié fait la force (Conclusion)	293

TYPOGRAPHIE LAFONTAINE, 1037 rue St-Denis — Montréal